

RAPPORT ANNUEL
2023-2024

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

Votre
gouvernement

La Financière
agricole

Québec



RAPPORT ANNUEL 2023-2024 FADQ RAPPORT ANNUEL 2023-2024 FADQ RAPPORT

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales
du Québec, 2024

(imprimé) ISBN : 978-2-550-98338-5
(PDF) ISBN : 978-2-550-98339-2

Photo de la page couverture (description) :

Philippe Langlois de La Grange Pardue, située
à Ham-Nord dans le Centre-du-Québec, couronné
grand gagnant du concours 2023 *Tournez-vous
vers l'excellence !*, accompagné de sa conseillère
de La Financière agricole du Québec.

Source des photos :

La Financière agricole du Québec

Révision linguistique : Mélissa Guay

Graphisme : Pro-Actif

Le contenu de ce document s'inscrit dans un esprit
d'inclusivité, d'équité et d'impartialité. Il respecte
les principes de diversité en évitant toute forme
de discrimination.

Ce document a été publié en quantité limitée
et est disponible en version électronique sur le
site Web de La Financière agricole à l'adresse
www.fadq.qc.ca.

TABLE DES MATIÈRES

La Financière agricole en quelques chiffres	6	MESURES D'ÉVALUATION DE L'EFFICACITÉ ET DE LA PERFORMANCE	79
Faits saillants	8	Indicateurs significatifs de l'organisation	80
Lettres de présentation du rapport	14	Étalonnage	80
Déclaration attestant la fiabilité des données et des contrôles afférents	15	Gestion des risques organisationnels	81
Rapport de validation de la direction de l'audit interne	16	GOVERNANCE	82
Message du président du conseil d'administration	17	Conseil d'administration de La Financière agricole	83
Message du président-directeur général	18	Membres du conseil d'administration au 31 mars 2024	87
L'ORGANISATION	19	Rapports des comités	96
L'organisation en bref	20	Comité de direction	102
Contexte agricole en 2023-2024	22	Capital Financière agricole inc.	104
Nos produits et services	23	AUTRES POLITIQUES GOUVERNEMENTALES	106
PRÉSENTATION DES RÉSULTATS 2023-2024	41	Règles d'éthique et code de déontologie applicables aux employés	107
Plan stratégique 2022-2027	42	Politique gouvernementale sur l'allègement réglementaire et administratif	107
Plan d'action de développement durable 2023-2028	54	Accès aux documents et protection des renseignements personnels	111
Déclaration de services et satisfaction de la clientèle	61	Divulgaration d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics	114
GESTION DES RESSOURCES	67	Politique de financement des services publics	115
Ressources humaines et accès à l'égalité en emploi	68	Renseignements relatifs aux contrats de service	116
Ressources financières	73	ÉTATS FINANCIERS	117
Ressources informationnelles	78		

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1 – Programmes et produits en financement	23	TABLEAU 23 – Embauche des femmes par statuts d'emploi en 2023-2024	72
TABLEAU 2 – Programmes en assurance et protection du revenu	26	TABLEAU 24 – Représentativité des femmes dans l'effectif régulier en 2023-2024	72
TABLEAU 3 – Sommaire des principales mesures destinées à la relève agricole	35	TABLEAU 25 – Dépenses administratives	75
TABLEAU 4 – Statistiques – Subvention à la relève agricole à temps plein	36	TABLEAU 26 – Formations collectives des administrateurs en 2023-2024	85
TABLEAU 5 – Statistiques – Subventions à la relève agricole à temps partiel	36	TABLEAU 27 – Liste des compétences des administrateurs	85
TABLEAU 6 – Autres programmes	38	TABLEAU 28 – Assiduité des administrateurs aux réunions du conseil d'administration et de ses comités pour l'année 2023-2024	94
TABLEAU 7 – Taux de satisfaction de la clientèle à l'égard du service à la clientèle	62	TABLEAU 29 – Rémunération des membres du conseil d'administration – Année 2023-2024	95
TABLEAU 8 – Résultats des engagements de la Déclaration de services à la clientèle au 31 mars 2024	63	TABLEAU 30 – Rémunération des principaux dirigeants pour l'année 2023-2024 (en dollars)	103
TABLEAU 9 – Taux de satisfaction de la clientèle à l'égard des délais de réponse	65	TABLEAU 31 – Rémunération des dirigeants de Capital Financière agricole inc. pour l'année 2023-2024	104
TABLEAU 10 – Répartition des plaintes par catégorie	66	TABLEAU 32 – Émissaire et comité permanent	109
TABLEAU 11 – Répartition de l'effectif par secteur et catégorie d'emplois	68	TABLEAU 33 – Directive relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle	109
TABLEAU 12 – Répartition de l'effectif en heures rémunérées pour la période du 1 ^{er} avril 2023 au 31 mars 2024	68	TABLEAU 34 – Politique linguistique de l'État	110
TABLEAU 13 – Évolution des dépenses de formation	69	TABLEAU 35 – Mise en œuvre de la directive linguistique institutionnelle	110
TABLEAU 14 – Taux de départ volontaire (taux de roulement) du personnel régulier	69	TABLEAU 36 – Nombre total de demandes d'accès reçues	111
TABLEAU 15 – Nombre de départs à la retraite inclus dans le calcul du taux de départ volontaire	69	TABLEAU 37 – Nombre de demandes d'accès traitées en fonction de leur nature et des délais	111
TABLEAU 16 – Emplois régionalisés au 31 janvier 2024	69	TABLEAU 38 – Nombre de demandes d'accès traitées en fonction de leur nature et de la décision rendue	112
TABLEAU 17 – Nombre total de personnes embauchées, selon les statuts d'emploi, au cours de la période 2023-2024	70	TABLEAU 39 – Mesures d'accommodement et avis de révision	112
TABLEAU 18 – Embauche des membres des groupes cibles en 2023-2024	70	TABLEAU 40 – Divulgence des actes répréhensibles à l'égard des organismes publics 2023-2024	114
TABLEAU 19 – Évolution du taux d'embauche global des membres des groupes cibles par statut d'emploi	71	TABLEAU 41 – Motifs vérifiés par le responsable du suivi des divulgations, ventilés par catégorie d'acte répréhensible	114
TABLEAU 20 – Évolution de la présence des membres des groupes cibles au sein de l'effectif régulier	71	TABLEAU 42 – Frais exigibles pour le recouvrement d'une partie des coûts administratifs selon la Politique de tarification de La Financière agricole pour la période 2023-2024	115
TABLEAU 21 – Évolution de la présence des membres des minorités visibles et ethniques (MVE) au sein de l'effectif régulier et occasionnel	71	TABLEAU 43 – Contrats de service dont la dépense est de 25 000 \$ et plus, conclus entre le 1 ^{er} avril 2023 et le 31 mars 2024	116
TABLEAU 22 – Présence des membres de minorités visibles et ethniques (MVE) au sein de l'effectif régulier et occasionnel – Résultat pour le personnel d'encadrement au 31 mars 2024	72		

LISTE DES GRAPHIQUES

GRAPHIQUE 1 – Financement agricole et forestier autorisé (garanties de prêts) pour les cinq derniers exercices financiers	24	GRAPHIQUE 14 – Répartition des contributions gouvernementales du programme Agri-investissement pour l'année de participation 2022 selon la production principale du participant	33
GRAPHIQUE 2 – Financement par région administrative pour les trois derniers exercices financiers	25	GRAPHIQUE 15 – Statistiques du programme Agri-Québec pour les années de participation 2018 à 2022	34
GRAPHIQUE 3 – Répartition des prêts agricoles et forestiers selon la production pour les trois derniers exercices financiers	25	GRAPHIQUE 16 – Répartition des contributions gouvernementales du programme Agri-Québec pour l'année de participation 2022 selon la production principale du participant	34
GRAPHIQUE 4 – Statistiques en assurance stabilisation des revenus agricoles pour les cinq derniers exercices financiers	28	GRAPHIQUE 17 – Répartition des subventions à la relève agricole à temps plein selon la production pour les trois derniers exercices financiers	37
GRAPHIQUE 5 – Répartition des compensations en assurance stabilisation des revenus agricoles pour l'exercice 2023-2024	29	GRAPHIQUE 18 – Répartition des subventions à la relève agricole à temps partiel selon la production pour les trois derniers exercices financiers	37
GRAPHIQUE 6 – Statistiques en assurance récolte pour les cinq dernières années d'assurance	29	GRAPHIQUE 19 – Sources de revenus en 2022-2023 et en 2023-2024	73
GRAPHIQUE 7 – Répartition des indemnités en assurance récolte pour l'année d'assurance 2023	30	GRAPHIQUE 20 – Répartition des ressources financières en 2022-2023 et en 2023-2024	74
GRAPHIQUE 8 – Statistiques du programme Agri-stabilité pour les années de participation 2018 à 2022	30	GRAPHIQUE 21 – Historique des revenus et des dépenses	74
GRAPHIQUE 9 – Répartition des paiements du programme Agri-stabilité pour l'année de participation 2022 selon la production principale du participant	31	GRAPHIQUE 22 – Compte dédié pour les cinq derniers exercices financiers	76
GRAPHIQUE 10 – Statistiques du programme Agri-Québec Plus pour les années de participation 2018 à 2022	31	GRAPHIQUE 23 – Fonds d'assurance récolte pour les dix derniers exercices financiers	77
GRAPHIQUE 11 – Répartition des paiements du programme Agri-Québec Plus pour l'année de participation 2022 selon la production principale du participant	32	GRAPHIQUE 24 – Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles pour les dix derniers exercices financiers	77
GRAPHIQUE 12 – Solde des comptes des participants aux programmes Agri-investissement et Agri-Québec	32	GRAPHIQUE 25 – Profil d'expérience des administrateurs	86
GRAPHIQUE 13 – Statistiques du programme Agri-investissement pour les années de participation 2018 à 2022	33	GRAPHIQUE 26 – Diversité géographique au sein du conseil	86
		GRAPHIQUE 27 – Proportion hommes-femmes au sein du conseil	86
		GRAPHIQUE 28 – Tranches d'âge au sein du conseil	86



La Financière agricole en quelques chiffres

Organisation

17

Emplacements qui offrent des services dans l'ensemble des régions

662

Employés, dont la moitié travaille auprès de la clientèle dans les centres de services

23 117

Entreprises agricoles et forestières en relations d'affaires avec La Financière agricole

88 %

Taux de satisfaction à l'égard du service à la clientèle



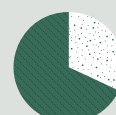
75 %

Taux de motivation des employés



70 %

Taux d'utilisation des services en ligne par la clientèle



650,3 M\$
Revenus

698,9 M\$
Dépenses totales

78,1 M\$
Dépenses administratives

48,6 M\$
Déficit de l'année financière

Programmes de financement

12 300 Clients

7,03 G\$

Encours de prêts garantis et de l'ouverture de crédit

1,23 G\$
Montant des garanties de prêts, soit 3 624 interventions

193,0 M\$
Compte dédié au paiement des garanties de prêts

Programmes d'assurance et de protection du revenu

18 969 Clients

5,88 G\$ Valeurs assurées

382,1 M\$

Compensation à la clientèle par le Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA)

196,3 M\$

Indemnités à la clientèle par le Programme d'assurance récolte (ASREC) pour l'année d'assurance 2023

196,1 M\$

Paiements prévus aux participants des programmes Agri-stabilité et Agri-Québec Plus pour l'année de participation 2023

277,1 M\$

Déficit du Fonds ASRA

225,6 M\$

Avoir du Fonds ASREC

149,9 M\$

Contributions gouvernementales prévues aux participants des programmes Agri-investissement et Agri-Québec pour l'année de participation 2023

334,6 M\$

Réserve pour risques exceptionnels liés à l'ASRA et aux programmes AGRI

Appui financier à la relève

501

Clients ayant obtenu une aide financière à la relève

11,4 M\$

Aide financière à la relève

Développement durable

3 056

Clients ayant bénéficié d'une mesure de soutien spécifique aux pratiques agroenvironnementales et socialement responsables

1 510

Clients ayant bénéficié d'une mesure de soutien spécifique à l'agriculture biologique

Faits saillants

UNE RÉPONSE EXCEPTIONNELLE POUR UNE SAISON HORS NORMES

En 2023-2024, La Financière agricole a répondu présente. Elle est intervenue de façon importante afin de soutenir les entreprises agricoles affectées par les aléas climatiques et la situation économique difficile.

Pour l'ensemble des programmes d'assurance et de protection du revenu, **924 M\$ en intervention ont été prévus** après l'arrimage avec le programme Agri-stabilité.

Garantie de prêt de fonds de roulement ayant permis aux entreprises agricoles de bénéficier d'un montant estimé à plus de **87 M\$ en liquidités** à un taux d'intérêt avantageux.

Devancement de deux paiements pour la protection Foin et pâturages en Abitibi-Témiscamingue afin de donner des liquidités aux producteurs : **versement total de 6,8 M\$.**

6,8 M\$ versés dans le cadre du Programme de protection contre la hausse des taux d'intérêt.

Trois comités de travail avec des partenaires externes mis en place afin de suivre l'évolution de la saison 2023.

Traitements des **programmes AGRI priorités** pour les secteurs de production les plus touchés.

Délais de traitement améliorés malgré une augmentation de 86% de dossiers traités en indemnisation au Programme d'assurance récolte comparativement à l'année précédente.

Report de paiements de contribution pour certaines entreprises touchées par les mauvaises conditions climatiques **afin de libérer des liquidités à court terme.**

Près de **740 clients contactés directement par leur conseiller** en financement dans le cadre de la stratégie mise en place en 2023 pour accompagner la clientèle présentant une sensibilité financière.

« L'accompagnement de La Financière agricole nous aide autant au niveau des investissements que de la gestion des risques pour pallier les risques climatiques... On a des conseillers très compétents qui nous permettent de cibler les priorités d'investissements qui ont le plus de sens pour notre situation. » **MATHIEU DEWAVRIN, LES FERMES LONGPRÉS (2009) LTÉE**

« Notre organisation a su démontrer son engagement auprès du secteur agricole à travers les aléas de la météo et du contexte économique incertain. Notre accompagnement et l'adaptation de nos programmes sont au cœur de nos priorités, et ce, afin de répondre aux besoins des producteurs qui sont en constante évolution. » **ERNEST DESROSNIERS, PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA FINANCIÈRE AGRICOLE**

NOUVEL ACCORD INTERGOUVERNEMENTAL POUR UNE AGRICULTURE DURABLE

Le Partenariat canadien pour une agriculture durable est entré en vigueur le 1^{er} avril 2023. Ce nouvel accord quinquennal conclu entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux se traduit dans les programmes de La Financière agricole de la manière suivante :

- Une hausse du taux de compensation du programme Agri-stabilité qui passe de 70% à 80%, soit une aide annuelle supplémentaire de 4,7 M\$ pour les entreprises du Québec;
- Une nouvelle mesure d'écoconditionnalité au programme Agri-investissement;
- La mise en place d'une mesure permettant d'intégrer les risques climatiques au programme Assurance récolte.

Cette entente accorde également des fonds additionnels pour la poursuite de l'**Initiative ministérielle de rétribution des pratiques agroenvironnementales**.

En effet, La Financière agricole a administré l'inscription d'un troisième groupe d'entreprises agricoles à l'Initiative grâce à un budget supplémentaire de 34 M\$ injecté dans le programme par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec et Le Partenariat canadien pour une agriculture durable.

« J'ai l'intention de poursuivre mon engagement envers les producteurs. Je suis optimiste face à l'avenir parce que je sais que La Financière agricole a entrepris des travaux afin de rendre les programmes plus efficaces... il y a aussi une initiative qui va apporter des bénéfices à long terme, c'est l'Initiative ministérielle de rétribution des pratiques agroenvironnementales. » **KATY MALTAIS, CONSEILLÈRE EN ASSURANCE AGRICOLE, CENTRE DE SERVICES D'ALMA**



83%

**DES CLIENTS SE DISENT
SATISFAITS DES PROGRAMMES
DE LA FINANCIÈRE AGRICOLE**

EXPÉRIENCE CLIENT

Pour offrir une expérience de qualité, simplifiée et moderne

Pour comprendre leurs attentes, leurs besoins et leurs préférences, La Financière agricole a identifié, en collaboration avec sa clientèle, les éléments de valeur client.



ACCOMPAGNEMENT



EFFICACITÉ



PERSONNALISATION



APPROCHE HUMAINE



TRANSPARENCE



AUTONOMIE

Ces éléments seront pris en compte lors :

- du développement de nouveaux produits ou services;
- de la conception de solutions;
- de la rédaction et de la diffusion de communications destinées aux clients;
- des relations avec la clientèle.

« L'accompagnement de nos conseillers de La Financière agricole a été grandement apprécié. Ils nous ont informés à temps des différents programmes d'aide et les ont adaptés à notre situation, nous ouvrant les yeux sur des possibilités que nous ne pensions pas avoir. Nos conseillers connaissent nos enjeux et nos priorités et sont ainsi capables de voir ce qui convient à nos besoins. » **ANNY ROY, COPROPRIÉTAIRE DE LA FERME L'ÉDEN ROUGE**



88%

**DES CLIENTS SE DISENT
SATISFAITS DU SERVICE
À LA CLIENTÈLE DE
LA FINANCIÈRE AGRICOLE**



Pour faire rayonner la relève

Pour une 18^e édition, le concours **Tournez-vous vers l'excellence!** a permis de récompenser cinq jeunes productrices et producteurs agricoles qui se sont distingués par leurs aptitudes professionnelles et leurs qualités de gestionnaire et ainsi de souligner le dynamisme de la relève agricole.

« Participer et remporter le grand prix au concours fut un honneur pour nous ! Rivaliser avec d'autres projets agroalimentaires a procuré une excellente visibilité à La Grange Pardue et à notre région centricoise. Nous sommes très heureux d'avoir gagné et nous savons dorénavant que notre projet de ferme brassicole a sa place au niveau provincial ! Être reconnu ainsi dans l'industrie agrotouristique est une source de fierté pour notre personnel et notre communauté. » **PHILIPPE LANGLOIS, GRAND GAGNANT DE L'ÉDITION 2023, FERME BRASSICOLE LA GRANGE PARDUE**



La Financière agricole informe et partage son expertise

En mars 2024 s'est tenue la 3^e édition du Rendez-vous FADQ sous le thème : « Accompagner le secteur agricole face aux changements climatiques ».

Différents acteurs du secteur agricole (chercheurs, producteurs et intervenants) se sont partagé la scène. Cet événement riche en expérience et en expertise a permis d'aborder sous différents angles l'avenir du secteur agricole dans un contexte de **changements climatiques**.

La Financière agricole produit également plusieurs bulletins d'informations agricoles à l'intention de sa clientèle et de ses partenaires :

- Le bulletin *Transac-TERRES* est de retour avec deux nouvelles éditions en 2023 à la suite de l'établissement d'une nouvelle méthodologie de recensement et de calculs des données concernant les valeurs des terres agricoles;
- *L'état des cultures de la FADQ*, avec quatorze parutions en 2023;
- *L'Agro-indicateur 2023* : une publication sur la conjoncture économique mondiale et canadienne.

Quant au site Web, il offre un éventail complet d'information sur les produits, les services et l'accompagnement de La Financière agricole, ce qui en fait l'outil de référence par excellence. Grâce aux efforts accrus de communication déployés par l'organisation auprès de sa clientèle, il a connu une **augmentation de 27,8% de sa fréquentation** par rapport à l'année précédente, avec 437 959 visites.

Depuis plusieurs années, l'organisation déploie des efforts importants pour simplifier ses communications écrites auprès de ses clients. L'année 2023-2024 confirme le résultat de ses efforts :

« **La réponse est claire! Vulgarisation de l'information : un organisme se distingue pour le mieux** ». C'est le constat que le Protecteur du citoyen formule dans son rapport annuel publié en septembre 2023. Il souligne que : « La Financière agricole a fait preuve d'une écoute et d'une collaboration exemplaires pour répondre aux interrogations d'agriculteurs... » (réf. : Rapport annuel du Protecteur du citoyen 2022-2023, septembre 2023).



TRANSFORMATION ORGANISATIONNELLE ET NUMÉRIQUE

Réaliser une transformation organisationnelle et numérique et s’y investir au bénéfice de sa clientèle



« La réalisation de ce projet de transformation permettra notamment de s’aligner aux demandes du gouvernement, de pallier la désuétude de nos systèmes et d’utiliser des outils performants afin de mieux répondre aux besoins de la clientèle, mais aussi dans un souci d’amélioration de l’expérience employé. Cette transformation numérique est une nécessité pour la réalisation de notre mission et elle est une priorité organisationnelle. »

ERNEST DESROSIERS, PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA FINANCIÈRE AGRICOLE

Le projet Amiral est une étape importante de notre transformation organisationnelle et numérique qui permettra d’assurer la pérennité et l’évolution de l’ensemble de nos produits et services : en assurance, en financement et en gestion de la clientèle. Dans le cadre de ce projet, des travaux préparatoires en vue du démarrage de la phase de réalisation ont été réalisés par les différentes équipes impliquées au projet. Parallèlement, le processus d’autorisation du dossier d’affaires de la solution pour les programmes d’assurance et de protection du revenu s’est poursuivi auprès des instances gouvernementales, dont le ministère de la Cybersécurité et du Numérique ainsi que le Secrétariat du Conseil du trésor.

La grande majorité des étapes en vue du lancement d’un appel d’offres public afin de doter La Financière agricole d’une solution novatrice et intégrée sont réalisées et les dernières autorisations sont en voie d’être obtenues¹.

Les travaux de la révision du modèle d’affaires en assurance sont en cours avec la refonte du Programme d’assurance récolte qui est bien entamée. Des consultations auprès de la clientèle ont d’ailleurs été réalisées et les commentaires recueillis jusqu’à maintenant sont positifs. Quant au projet de nouveau modèle d’affaires en financement, des travaux visant la simplification des programmes et des processus sont en cours de réalisation. L’organisation poursuit ses efforts visant la réalisation de ce grand chantier de transformation !

1. Au moment de la publication du rapport annuel, les autorisations avaient été reçues en date du 2 juillet 2024.

EXPÉRIENCE EMPLOYÉ

Nourrir l'engagement et l'expertise des employés

**Pour
les
nouveaux
employés**



- + Activités d'accueil et d'intégration organisationnelle
- + Cadres de formation en assurance et en financement
- + Formule de parrainage pour faciliter l'intégration

**Pour
fidéliser
ceux
en poste**



- + Vision globale en santé des personnes
- + Stratégie de développement des compétences
- + Programme de reconnaissance du personnel
- + Campagne de sensibilisation pour favoriser une culture d'éthique et de civilité numérique
- + Intégration des personnes handicapées et issues de la diversité
- + Campagne de sensibilisation et de formation sur la violence conjugale
- + Développement d'un outil numérique de gestion des contributions
- + Déploiement d'outils de collaboration (Microsoft 365)
- + Travaux en cours pour le déploiement d'un système de gestion des apprentissages
- + Colloque annuel pour présenter les priorités organisationnelles
- + Plan d'action pour favoriser une culture d'innovation
- + Siège social certifié Performance + du programme ICI on recycle +

**Se traduit
par**



Une
expérience
employée
positive



Lettres de présentation du rapport

Madame Nathalie Roy
Présidente de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec (Québec)

Nous avons l'honneur de déposer le rapport annuel de La Financière agricole pour l'exercice financier qui s'est terminé le 31 mars 2024.

Ce rapport rend compte des résultats obtenus et des activités réalisées au regard de sa planification stratégique et de son plan d'action de développement durable. Il est présenté de manière à répondre aux exigences et aux bonnes pratiques de reddition de comptes, dont celles de la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État*.

Veuillez agréer, Madame la Présidente, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



André Lamontagne
Ministre de l'Agriculture,
des Pêcheries et de l'Alimentation



Maité Blanchette Vézina
Ministre des Ressources naturelles et des Forêts

Lévis, septembre 2024

Monsieur André Lamontagne,
Ministre de l'Agriculture, des Pêcheries
et de l'Alimentation
Madame Maité Blanchette Vézina
Ministre des Ressources naturelles et des Forêts

Monsieur et Madame les Ministres,

C'est avec grand plaisir que je vous présente le Rapport annuel 2023-2024 de La Financière agricole. Il fait état des actions qui ont été entreprises au cours de cet exercice en vue de soutenir et de promouvoir le secteur agricole et agroalimentaire.

Ce rapport rend compte de la performance de l'organisation dans l'atteinte des résultats relativement aux objectifs du Plan stratégique 2022-2027 et du Plan d'action de développement durable 2023-2028. Il présente aussi les grandes réalisations de La Financière agricole, les résultats des programmes ainsi que l'état des fonds qu'elle administre.

La Financière agricole gère également, pour le compte du ministère des Ressources naturelles et des Forêts, le *Règlement sur le Programme de financement forestier* (RLRQ, chapitre A-18.1, r. 9) visant à appuyer financièrement les producteurs forestiers privés.

Je profite de l'occasion pour souligner la contribution des membres du personnel et de nos administrateurs qui, avec engagement et professionnalisme, travaillent à l'accomplissement de la mission de La Financière agricole.

Veuillez agréer, Monsieur et Madame les Ministres, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.



Alain Gagnon
Président du conseil d'administration
de La Financière agricole

Lévis, septembre 2024

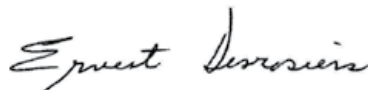
Déclaration attestant la fiabilité des données et des contrôles afférents

L'information contenue dans le présent rapport annuel relève de notre responsabilité. Cette responsabilité porte sur la fiabilité des données du rapport et des contrôles afférents.

Au cours de l'exercice financier, la direction a maintenu des systèmes d'information et des mesures de contrôle fiables, de manière à assurer l'atteinte des objectifs du Plan stratégique 2022-2027 et du Plan d'action de développement durable 2023-2028. Les résultats et les données du Rapport annuel 2023-2024 présentent fidèlement les réalisations de La Financière agricole et les résultats obtenus relatifs aux objectifs et aux cibles établis. Le rapport annuel permet également un suivi des engagements à l'égard de la Déclaration de services à la clientèle, un suivi de la gestion des ressources et des actions accomplies par l'organisation en vertu de ses autres obligations.

La Direction de l'audit interne a évalué le caractère plausible des résultats au regard des objectifs poursuivis dans le Plan stratégique 2022-2027 et dans le Plan d'action de développement durable 2023-2028 et la cohérence d'ensemble de l'information présentée au rapport annuel. Les résultats de cette évaluation sont présentés dans le Rapport de validation de la Direction de l'audit interne. Le Vérificateur général du Québec a vérifié les états financiers de La Financière agricole et des fonds qu'elle administre. Le conseil d'administration a approuvé le contenu du rapport annuel ainsi que les états financiers qu'il contient.

Nous déclarons que les données contenues dans le Rapport annuel 2023-2024 de La Financière agricole ainsi que les contrôles y afférents sont fiables et qu'ils correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2024.



Ernest Desrosiers
Président-directeur général



André Picard
Vice-président au financement



Jean-Philippe Day
Vice-présidence à l'administration



André Houle
Vice-président aux assurances et à la protection du revenu



Virginie Simard
Vice-présidente à la clientèle



François Rousseau
Vice-président aux technologies de l'information

Lévis, septembre 2024



Rapport de validation de la direction de l'audit interne

Nous avons procédé à l'examen des résultats obtenus et des explications données au regard des objectifs du Plan stratégique 2022-2027 et du Plan d'action de développement durable 2023-2028. Nous avons également évalué la cohérence de l'information présentée dans le Rapport annuel 2023-2024 de La Financière agricole à l'exception des états financiers, dont la responsabilité de l'audit est confiée au Vérificateur général du Québec.

La responsabilité de l'exactitude, de l'exhaustivité, de la fiabilité et de la divulgation des informations incombe à la direction de La Financière agricole. Notre responsabilité consiste à en évaluer le caractère plausible et la cohérence en nous fondant sur les travaux réalisés au cours de notre examen.

Notre examen a été effectué conformément aux normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne, élaborées par l'Institut des auditeurs internes (The Institute of Internal Auditors).

Nos travaux ont consisté à obtenir des renseignements et des pièces justificatives, à utiliser des procédés analytiques, à apprécier le fonctionnement des mécanismes de compilation, à réviser les calculs et à discuter de l'information fournie par La Financière agricole. Par conséquent, notre conclusion ne constitue pas une opinion d'audit sur l'information contenue dans le rapport annuel.

Au terme de notre examen, nous n'avons relevé aucun élément qui nous porte à croire que les résultats et les informations présentés dans le Rapport annuel 2023-2024 ne sont pas, à tous égards importants, plausibles et cohérents.



Farid Al Mahsani
Directeur de l'audit interne

Lévis, septembre 2024

Message du président du conseil d'administration

UNE ORGANISATION ENGAGÉE AU SERVICE DES ENTREPRISES AGRICOLES



L'année 2023 a été marquée par de nombreux défis pour le milieu agricole québécois. En ces temps difficiles, La Financière agricole a démontré que son rôle demeure plus que jamais essentiel en proposant des solutions concrètes aux problématiques vécues par les entreprises agricoles et agroalimentaires du Québec.

En collaboration avec son conseil d'administration, l'organisation s'est assurée d'incarner sa mission et d'offrir le soutien nécessaire, à travers ses programmes, aux productrices et aux producteurs touchés par les aléas climatiques de l'été 2023 et le contexte inflationniste. Dans un souci de bonne gouvernance, les administrateurs ont également veillé à faire preuve de vigilance dans la gestion des risques de l'organisation. Cette prudence a contribué à soutenir la performance de La Financière agricole compte tenu de la composition du portefeuille de plus de 7 milliards de dollars en garantie de prêts et de 5,88 milliards de dollars en valeurs assurées.

Les résultats inscrits au rapport annuel témoignent des retombées des différentes initiatives mises en place tout au long de l'année. Parmi celles-ci, mentionnons le Plan de gestion de crise en cas de peste porcine africaine, la mise en place d'une garantie de prêt de fonds de roulement et la révision des modèles d'affaires en assurance et en financement. Ces actions démontrent la proactivité et l'agilité qui émanent de l'organisation au bénéfice des productrices et des producteurs agricoles.

Dans le contexte de la transformation numérique de l'organisation, les enjeux technologiques liés à la sécurité de l'information, à la cybersécurité et à la gestion contractuelle ont fait l'objet d'une mobilisation importante de la part de l'équipe en place.

Nous pouvons être fiers du travail accompli tout au long de l'année et des efforts soutenus pour mener à bien les différents dossiers. Un immense merci à tous les membres du conseil d'administration pour leur collaboration inestimable de même que leur précieux apport au succès de l'organisation. Mes sincères remerciements aussi à M. David Duval ainsi qu'à M^{me} Julie Bissonnette, membres sortants du conseil d'administration.

Je souhaite également mettre en lumière l'incroyable efficacité et efficacité des membres du personnel dans une conjoncture qui fut difficile. Votre engagement et votre dévouement contribuent sans contredit à faire de La Financière agricole une organisation vouée au service des productrices et des producteurs du Québec.

M. Alain Gagnon
Président du conseil d'administration

Message du président-directeur général



ENSEMBLE, POUR SOUTENIR LE SECTEUR AGRICOLE

La dernière année a été marquée par des conditions météorologiques difficiles, un contexte inflationniste et la fluctuation des prix du marché qui ont malheureusement eu des répercussions sur le milieu agricole québécois. En ces circonstances, les productrices et les producteurs agricoles ont pu compter sur l'agilité, l'engagement et le dévouement des équipes de La Financière agricole.

Solidaire, l'organisation a déployé avec promptitude une série de mesures pour accompagner les entreprises. Parmi celles-ci, mentionnons la stratégie d'intervention auprès de la clientèle plus sensible financièrement; une mesure d'urgence, soit une injection estimée à plus de 87 millions de dollars en liquidités pour améliorer le fonds de roulement des entreprises; la mise en place de comités pour suivre l'état des cultures; et le versement de 196,3 millions de dollars pour les cultures affectées par les aléas climatiques. De plus, des avances ont été versées plus tôt, des délais de paiement allongés pour la clientèle et plusieurs programmes bonifiés afin de générer des liquidités pour nos productrices et producteurs agricoles. Pour pallier les difficultés de l'année 2023, près de 1 milliard de dollars seront versés à la clientèle par le biais de nos programmes.

Parallèlement, La Financière agricole a poursuivi ses travaux de transformation organisationnelle tout en s'inscrivant dans un virage numérique. Dans un souci d'efficacité, l'organisation a travaillé avec ardeur à poursuivre la mise à jour de ses outils technologiques et ainsi améliorer l'expérience client et l'expérience employé. Des mesures visant une protection accrue des ressources de l'organisation contre les cybermenaces ont également été mises en œuvre et des démarches ont été entreprises pour accueillir un vice-président aux technologies de l'information.

Bien entendu, La Financière agricole garde également le cap sur le développement durable. Cette année, elle a administré la 3^e cohorte de l'Initiative ministérielle de rétribution des pratiques agroenvironnementales. Pour l'occasion, une première part de l'aide financière potentielle de 11 millions de dollars a été versée aux 495 entreprises inscrites pour souligner leurs efforts soutenus en environnement.

À travers les actions présentées précédemment, les résultats du sondage de satisfaction de la clientèle confirment que La Financière agricole a à cœur la pérennité des entreprises. La satisfaction globale à l'égard de La Financière agricole atteint 82% et la satisfaction à l'égard du personnel atteint, quant à elle, 90%. J'aimerais donc remercier chaleureusement les membres du personnel pour leur engagement. Les réalisations de la dernière année confirment la solidarité et la collaboration de tous envers la mission de l'organisation.

Également, je souhaite transmettre mes remerciements aux membres du comité de direction, au président du conseil d'administration, M. Alain Gagnon, ainsi qu'à tous les administrateurs. Votre appui indéfectible nous soutient dans la gestion stratégique d'une organisation à échelle humaine, et ce, au bénéfice des entreprises agricoles du Québec.

M. Ernest Desrosiers
Président-directeur général

L'ORGANISATION
L'ORGANISATION
L'ORGANISATION

L'ORGANISATION

L'ORGANISAT
L'ORGANISAT
L'ORGANISAT
L'ORGANISAT
L'ORGANISAT
L'ORGANISAT
L'ORGANISAT



L'organisation en bref

Sa mission

La Financière agricole a pour mission de soutenir et de promouvoir, dans une perspective de développement durable, le développement du secteur agricole et agroalimentaire québécois. Elle met à la disposition des entreprises agricoles des produits et des services en matière de protection du revenu, d'assurance et de financement adaptés à la gestion des risques inhérents à ce secteur. Dans la poursuite de sa mission, l'organisation attache une importance particulière au développement du secteur primaire.

Sa vision

Ensemble pour une agriculture prospère et durable

Pour ce faire, La Financière agricole entend :

- A** Assurer la pérennité et soutenir la prospérité des entreprises agricoles dans un environnement en évolution;
- C** Contribuer au développement économique et à l'occupation dynamique du territoire;
- C** Contribuer à la mise en place de conditions favorables à l'adoption de pratiques agroenvironnementales et socialement responsables;
- O** Offrir une expérience client de qualité, simplifiée et moderne;
- M** Mettre en valeur le caractère unique de sa gamme de produits et de services;
- P** Penser différemment, être créative et innover;
- A** Assister la clientèle, être à l'écoute de ses besoins et maintenir une relation de confiance;
- G** Générer des résultats et viser l'efficacité organisationnelle;
- N** Nourrir l'engagement et l'expertise de ses employés;
- E** Expérimenter et saisir les occasions en favorisant la synergie avec ses partenaires;
- R** Réaliser une transformation numérique et s'y investir au bénéfice de sa clientèle.

Ses valeurs

Collaboration : travailler en équipe pour obtenir de meilleurs résultats et partager son expertise en la mettant au service de ses collègues. Cette valeur implique également de contribuer conjointement à l'atteinte des objectifs de l'organisation en concertation avec les clients et les partenaires. C'est une condition à l'innovation.

Rigueur : faire preuve de professionnalisme en étant compétent, objectif et honnête dans les relations avec les clients et les partenaires afin que les décisions soient basées sur des faits. Le respect des règles d'éthique et l'intégrité sont également des repères indispensables à la réalisation de notre mandat.

Équité : être juste et impartial dans l'intérêt public. Cette valeur met en relief la relation de confiance construite avec les clients et les partenaires, ainsi que l'engagement des personnes dans leur travail.

Excellence : faire preuve de créativité, d'agilité et d'innovation, fournir des services de haute qualité, rester à la fine pointe dans son domaine et adopter les meilleures pratiques.

Respect : être à l'écoute, empathique et transparent. Le respect fait aussi référence à l'ouverture aux autres et à la différence. La qualité du service offert au client et la reconnaissance dans le milieu de travail impliquent ces considérations.

Son action

Par son action, La Financière agricole vise à faciliter les investissements et à protéger les revenus des entreprises agricoles québécoises. En vue de réaliser sa mission, elle offre toute une gamme de leviers financiers, d'assurances et de protection du revenu visant à préserver la stabilité économique des entreprises agricoles ainsi qu'à favoriser leur croissance et leur diversification. De plus, elle joue un rôle prépondérant auprès des jeunes de la relève qui désirent s'établir en agriculture.

La Financière agricole entretient des relations d'affaires avec un peu plus de 23 100 entreprises agricoles et forestières. Son personnel possède une expertise unique lui permettant d'offrir des services personnalisés par l'entremise de ses centres de services répartis sur l'ensemble du territoire québécois. Grâce à son offre de services diversifiés, La Financière agricole s'impose en tant qu'agent de développement économique et offre des conditions propices à la création et au maintien de nombreux emplois de qualité, partout au Québec.

Contexte agricole en 2023-2024

Conditions météorologiques difficiles et essoufflement de la croissance des revenus dans un contexte de dépenses haussières exacerbées par la hausse des taux d'intérêt

L'année 2023 a été caractérisée par des conditions météorologiques difficiles ayant affecté le secteur agricole. Ces conditions ont pu avoir comme conséquences d'augmenter les dépenses et de diminuer le revenu des entreprises agricoles, ainsi que de réduire leur capacité à rembourser leurs dettes. De plus, au Québec et dans la plupart des économies avancées, les hausses de taux d'intérêt entamées en 2022 afin d'endiguer l'inflation ont entraîné un ralentissement prononcé de la croissance économique. Le taux moyen d'inflation a atteint 4,5 % au Québec en 2023 ce qui constitue une amélioration notable par rapport à la situation de 2022 avec 6,7 %. L'inflation s'est tout de même avérée persistante et largement supérieure à la cible de 2 % de la Banque du Canada, de sorte que cette dernière a haussé son taux directeur à trois reprises en 2023 pour le maintenir à 5 % par la suite.

Dans ce contexte de hausse des taux d'intérêt, la croissance du produit intérieur brut (PIB) des économies avancées s'est établie à 1,6 % en 2023 par rapport à 2,7 % en 2022, tandis que les économies émergentes et en développement ont enregistré une croissance assez stable de 4,0 % par rapport à 3,8 % en 2022. Cette performance s'explique notamment par la croissance économique de la Chine en 2023, soit 5,2 % ce qui s'est avéré nettement plus élevé que celle de 3,0 % en 2022. En ce qui concerne les États-Unis, principal partenaire du Québec et du Canada, la croissance du PIB s'est accélérée en 2023 et a atteint 2,5 % par rapport à 2,1 % en 2022.

En 2023, la diminution du prix du pétrole et le taux de change de la devise canadienne sous la barre des 75 cents américains ont favorisé la compétitivité des secteurs agricoles et de la transformation des aliments et des boissons au Québec et à l'échelle canadienne. À ce chapitre, les exportations bioalimentaires internationales du Québec ont connu une croissance de 3,3 % pour atteindre 11,8 milliards de dollars, dont 68 % vers les États-Unis.

En ce qui a trait aux recettes monétaires agricoles totales, c'est-à-dire en incluant les paiements directs aux producteurs, elles ont enregistré une croissance de 1,9 % et atteint 12,9 milliards de dollars ce qui s'avère plutôt faible dans un contexte de hausse des dépenses. L'indice du coût total des intrants en agriculture a affiché une augmentation de 3,0 % en 2023 par rapport à 2022. N'eût été la hausse de 65,2 % des paiements directs, les recettes monétaires agricoles auraient plutôt connu une diminution de 1,7 % provenant principalement des prix moins élevés payés aux éleveurs de porcs, et des conditions météorologiques printanières défavorables en 2023 qui ont eu des répercussions importantes sur les rendements à l'entaille du secteur acéricole.

Nos produits et services

Programmes et produits en financement

TABLEAU 1 – Programmes et produits en financement

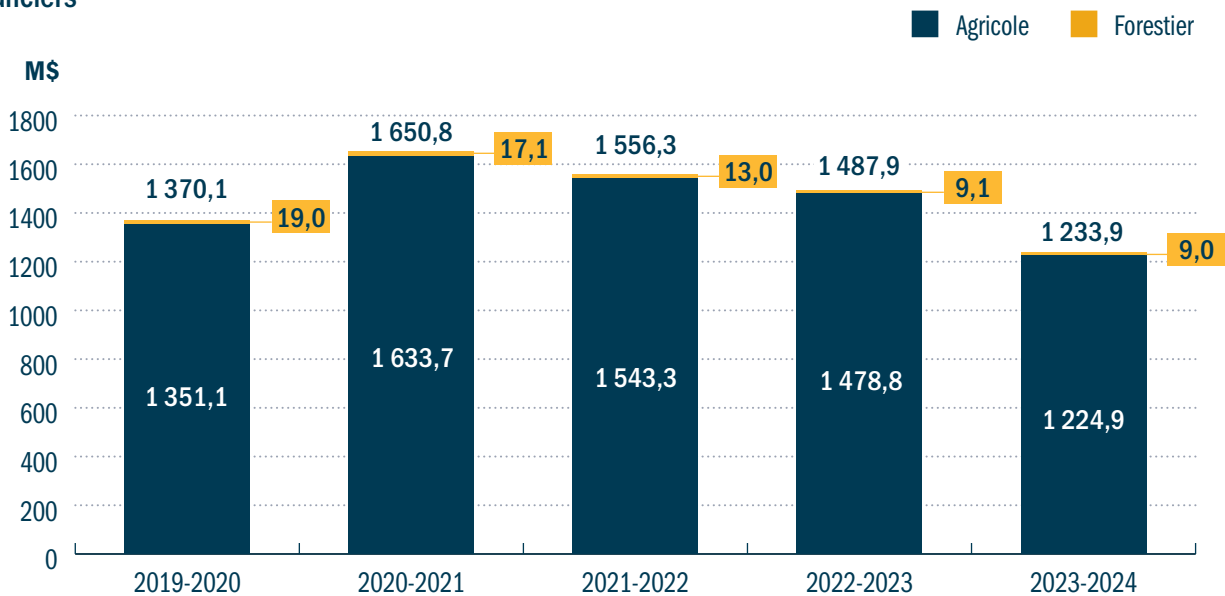
Programmes/produits	Productions agricoles concernées
Financement de l'agriculture	
<p>Garantie de prêts à Taux Avantage Plus Offerte sur un prêt agricole, pouvant aller jusqu'à 15 M\$, accordé par une institution financière. Permet d'obtenir un escompte sur le taux d'intérêt pour toute la durée du prêt.</p> <p>Ouverture de crédit Garantie sur une marge de crédit, pouvant aller jusqu'à 500 000 \$, accordée par une institution financière pour la gestion de la trésorerie d'une entreprise.</p> <p>Formule vendeur-prêteur Permet au propriétaire d'une entreprise agricole d'être le prêteur auprès du ou des acheteurs de son entreprise. La Financière agricole offre une garantie sur le prêt.</p> <p>Marge de crédit à l'investissement Garantie sur une marge de crédit à l'investissement qui permet de mettre rapidement des fonds à la disposition des entreprises agricoles.</p> <p>Garantie de prêt levier Garantie sur un prêt agricole pouvant atteindre 100 000 \$, offerte sans prise de garantie mobilière ou immobilière. S'adresse aux entrepreneurs qui sont en situation de création d'entreprise.</p> <p>Garantie de prêt Développement Garantie sur un prêt agricole permettant à La Financière agricole de bonifier son intervention dans les dossiers à risque plus élevé qui présentent une perspective de rentabilité.</p> <p>Garantie de prêt de fonds de roulement Garantie sur un prêt agricole permettant aux entreprises admissibles de bénéficier de liquidités selon leur chiffre d'affaires, d'au plus 200 000 \$ sur une période de dix ans sans remboursement de capital pour les trois premières années et assortie d'une aide financière maximale de 30 000 \$ par entreprise.</p>	Toutes les productions
Protection contre la hausse des taux d'intérêt	
Minimise l'impact d'une hausse des taux d'intérêt sur les finances des entreprises agricoles.	Toutes les productions
Programme d'appui financier à la relève agricole	
Offre une subvention, variant de 10 000 \$ à 50 000 \$ selon la formation, aux jeunes de moins de 40 ans souhaitant démarrer leur entreprise agricole ou intégrer une entreprise existante.	Toutes les productions
Programme Investissement Croissance Durable	
Favorise les investissements productifs et à caractère durable ou appuie les entreprises ayant des besoins en liquidités par une aide financière visant notamment à rembourser une partie des frais d'intérêts liés à un financement garanti par La Financière agricole.	Toutes les productions
Programme de soutien au financement des investissements en matière de bien-être animal et d'efficacité énergétique	
En vertu du programme du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, La Financière agricole accorde une aide financière pouvant atteindre 30 000 \$.	Toutes les productions
Programme de financement forestier	
En vertu du programme du ministère des Ressources naturelles et des Forêts, La Financière agricole accorde une garantie sur un prêt pouvant atteindre 750 000 \$ par entreprise forestière permettant l'accès à la forêt privée par la création, le maintien ou le développement d'unités de production forestières.	Production forestière

Programmes et produits en financement

En 2023-2024, l'encours de prêts garantis et de l'ouverture de crédit a atteint 7,03 milliards de dollars, soit 4,77% de plus qu'en 2022-2023. Pour ce même exercice, les garanties de prêts agricoles et forestiers autorisées représentent 1,23 milliard de dollars. Ce montant de garanties de prêts agricoles inclut celui des 51 garanties de prêts Développement autorisées en 2023-2024 pour un montant de 17,3 millions de dollars, comparativement à 74 qui ont été autorisées

en 2022-2023, pour un montant de 24,3 millions de dollars. La baisse des sommes prêtées au cours des dernières années est directement lié à la baisse du nombre de projets en agriculture et en transformation agroalimentaire. Dans ce contexte, une plus grande part du financement a servi à revoir la structure du portefeuille d'emprunt des entreprises agricoles. De plus, la hausse du coût des intrants et celle rapide des taux d'intérêt ont eu un effet direct sur les projets d'investissement.

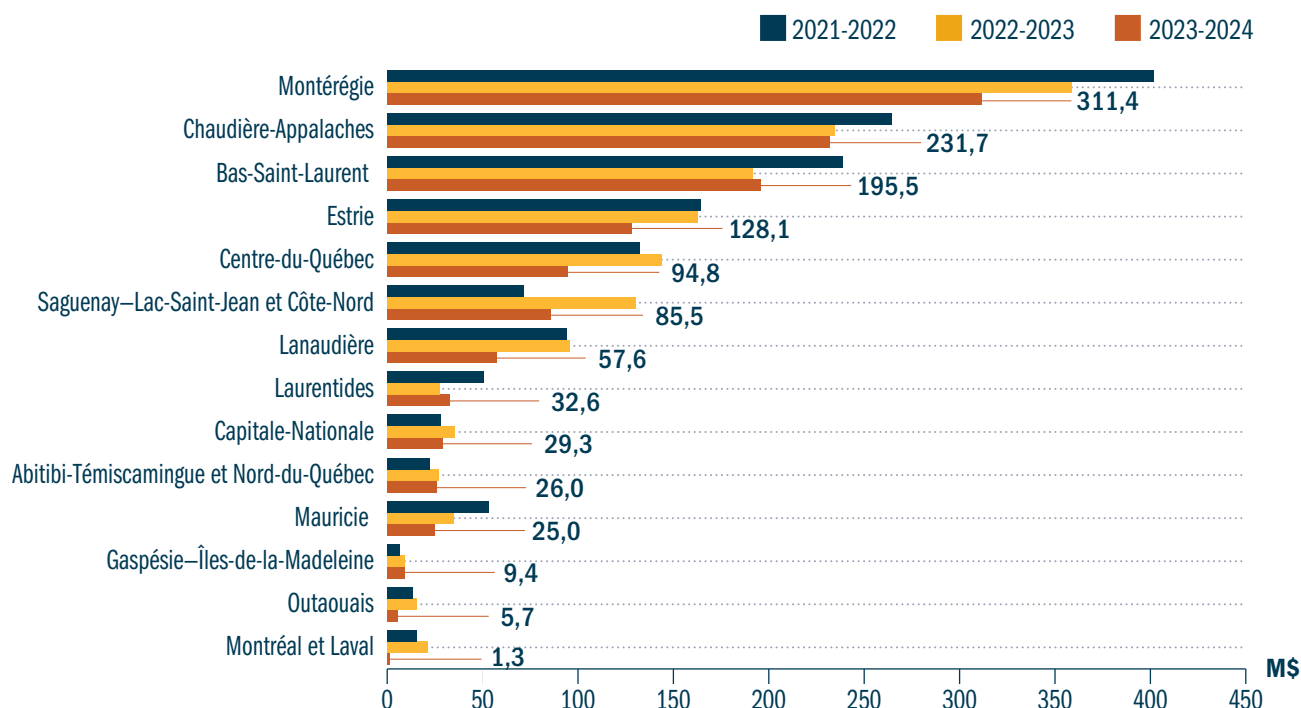
GRAPHIQUE 1 – Financement agricole et forestier autorisé (garanties de prêts) pour les cinq derniers exercices financiers



Le portefeuille de garanties de prêts forestiers s'élevait à 97,7 millions de dollars au 31 mars 2024. Au cours de l'exercice, 56 certificats de prêts forestiers ont été autorisés, pour un total de 9,0 millions de dollars comparativement à 64 certificats de prêts et 9,1 millions de dollars en 2022-2023.

Le Programme de financement de l'agriculture favorise l'accès, pour une grande diversité d'entreprises sur l'ensemble du territoire, à du financement auprès d'institutions financières à un coût avantageux. Comparativement au dernier exercice financier, les activités de financement ont augmenté légèrement dans les régions du Bas-Saint-Laurent, des Laurentides et de la Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine.

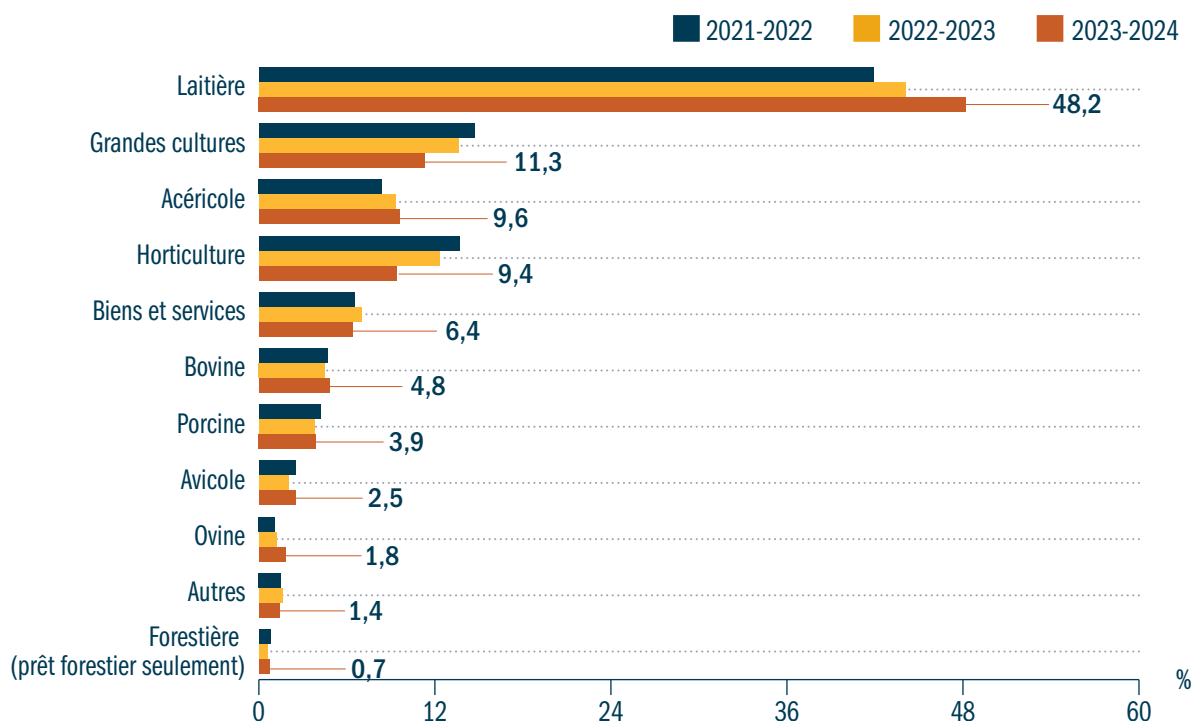
GRAPHIQUE 2 – Financement par région administrative pour les trois derniers exercices financiers



En 2023-2024, la production laitière représentait 48,2% des montants autorisés en garantie de prêts au cours de l'année. Une hausse du montant de financement autorisé entre 2022-2023 et 2023-2024 est principalement observée en production

ovine, possiblement en raison des besoins de liquidités des entreprises. La Financière agricole a notamment autorisé le renouvellement d'une ouverture de crédit de 50 millions de dollars aux producteurs et aux productrices acéricoles du Québec pour la saison 2024.

GRAPHIQUE 3 – Répartition des prêts agricoles et forestiers² selon la production pour les trois derniers exercices financiers



2. Autorisés au cours de l'exercice.

En 2023-2024, près du deux tiers (61,4 %) des financements agricoles ont été approuvés pour des montants inférieurs à 200 000 \$. De plus, des garanties de prêts agricoles de l'ordre de 186,5 millions de dollars ont été autorisées à des entreprises exploitées à temps partiel. La Financière agricole participe activement à la pluralité de l'agriculture québécoise, notamment auprès d'entreprises de petite taille ou œuvrant dans une production émergente.

Protection contre la hausse des taux d'intérêt

En 2023-2024, le programme a versé aux entreprises agricoles près de 6,8 millions de dollars, comparativement à près de 694 000 \$ en 2022-2023. Cela représente une augmentation de près de 900 % en réponse aux hausses des taux d'intérêt.

Programme Investissement Croissance Durable

Mis en place le 1^{er} avril 2020, le Programme Investissement Croissance devient, en juin 2022, le Programme Investissement Croissance Durable. Avec près de 11 000 projets appuyés depuis sa création, le montant de financement autorisé s'élève à plus de 4,1 milliards de dollars, dont 1,3 milliard de dollars sont admissibles à l'aide financière à l'investissement. Ces résultats ont contribué notamment à accroître l'impact et la portée de La Financière agricole dans le secteur de l'agriculture.

Garantie de prêt de fonds de roulement

Le gouvernement du Québec a annoncé, le 11 mai 2023, la création d'un compte d'aide d'urgence pour permettre aux producteurs admissibles de bénéficier de liquidités supplémentaires dans le contexte inflationniste et de hausse des taux d'intérêt. La Financière agricole a mis en place rétroactivement au 1^{er} avril 2023 la garantie de prêt de fonds de roulement appuyée d'une aide financière pouvant atteindre 30 000 \$ par entreprise. Cette mesure est administrée par l'entremise du Programme Investissement Croissance Durable. Au 31 mars 2024, ce sont 1 368 demandes pour la garantie de prêt de fonds de roulement qui ont été autorisées pour un montant en liquidités estimé à plus de 87 millions de dollars. De ce nombre, 776 demandes sont actuellement qualifiées à l'aide financière pour un montant de 7,1 millions de dollars.

Soutien au financement des investissements en matière de bien-être animal et d'efficacité énergétique

Depuis novembre 2017, La Financière agricole administre ce programme qui s'inscrit dans le Plan de soutien aux investissements en agriculture contribuant à l'adaptation des entreprises en matière de bien-être animal et d'efficacité énergétique du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec. Bien que le programme se soit terminé le 31 mars 2023, plusieurs entreprises reçoivent encore des aides financières. Depuis sa création, 1 176 projets ont été acceptés pour un montant de financement de 1,01 milliard de dollars, dont 168,2 millions de dollars sont admissibles à une aide financière à l'investissement.

Programmes en assurance et protection du revenu

TABLEAU 2 – Programmes en assurance et protection du revenu

Programmes	Produits couverts
<p>Assurance stabilisation des revenus agricoles (programme québécois) Programme de protection du revenu de type collectif qui protège contre la fluctuation des prix et des coûts de production. Des paiements sont versés lorsque le prix de vente moyen d'un produit est inférieur au revenu stabilisé ajusté, lequel est basé sur le coût moyen de production des entreprises spécialisées.</p>	<p>Agneaux, bouvillons et bovins d'abattage, céréales (avoine, blé, orge) et canola, porcelets, porcs, veaux d'embouche, veaux de grain.</p>
<p>Assurance récolte (programme québécois à financement partagé avec le gouvernement du Canada) Programme de type individuel (collectif pour quelques productions) couvrant les baisses de rendement attribuables aux conditions climatiques et aux phénomènes naturels incontrôlables.</p>	<p>Apiculture (miel et abeilles), bleuets nains semicultivés, camerises, canneberges, canola, céréales (avoine, blé, épeautre, orge et orge brassicole, sarrasin, triticale, seigle), cultures émergentes (chanvre, féverole, gourgane sèche, lin, quinoa, cameline), cultures maraîchères, foin et pâturages, fraises, framboises, légumes de transformation, maïs fourrager, maïs-grain, pommiers, pommes, pommes de terre, protéagineuses (soya, pois et haricots secs), sirop d'érable.</p>

Programmes	Produits couverts
<p>Agri-stabilité (fédéral-provincial) Programme de type individuel qui couvre les baisses de la marge de production (correspond sommairement à la différence entre les revenus et les frais variables) de plus de 30 % par rapport à la marge de référence basée sur la moyenne des cinq années précédentes.</p>	<p>Tous les produits agricoles sauf :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les produits forestiers; • les produits de l'aquaculture; • les chevaux de course; • la mousse de tourbe; • le cannabis; • les animaux sauvages dans leur milieu naturel.
<p>Agri-Québec Plus (programme québécois) Aide complémentaire à Agri-stabilité couvrant les baisses de marge de plus de 15 % par rapport à la marge de référence. Les paiements sont limités à l'atteinte d'un bénéfice net de 50 000 \$.</p>	<p>Tous les produits agricoles sauf :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les produits couverts ou associés à l'ASRA ou à la gestion de l'offre (lait, œuf, volaille); • les produits de l'aquaculture; • les produits forestiers; • les chevaux de course; • la mousse de tourbe; • le cannabis; • les animaux sauvages dans leur milieu naturel.
<p>Agri-investissement (fédéral-provincial) Programme d'autogestion des risques de type individuel supporté par un compte d'épargne dans lequel le participant peut déposer annuellement un montant maximal correspondant à 1 % des ventes nettes ajustées (VNA) de l'entreprise et recevoir une contribution équivalente des gouvernements. Les VNA correspondent à la valeur des ventes de produits agricoles admissibles moins celle des achats de produits admissibles. Les contributions gouvernementales sont toutefois limitées à 10 000 \$.</p>	<p>Tous les produits agricoles sauf :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les produits sous la gestion de l'offre (lait, œuf, volaille); • les produits forestiers; • les produits de l'aquaculture; • les chevaux de course; • la mousse de tourbe; • le cannabis; • les animaux sauvages dans leur milieu naturel.
<p>Agri-Québec (programme québécois) Programme d'autogestion des risques supporté par un compte d'épargne dans lequel le participant peut déposer annuellement un montant maximal correspondant à un pourcentage des ventes nettes ajustées (VNA) de l'entreprise et recevoir une contribution équivalente de La Financière agricole. Ce pourcentage varie selon le revenu et la strate de VNA, selon qu'il s'agit de VNA agricoles ou aquacoles et si l'entreprise est en transition biologique.</p>	<p>Tous les produits agricoles et aquacoles sauf :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les produits couverts ou associés à l'ASRA ou à la gestion de l'offre (lait, œuf, volaille); • les produits forestiers; • les chevaux de course; • la mousse de tourbe; • le cannabis; • les animaux sauvages dans leur milieu naturel.

Contribution gouvernementale au programme Agri-Québec

Revenus de l'entreprise		VNA agricoles	VNA aquacoles	Bonification pour transition vers l'agriculture biologique
Entreprises dont le revenu est inférieur à 100 000 \$³		4,2 %	4,9 %	+4 %
Entreprises dont le revenu est de 100 000 \$ et plus³				
Strates de ventes nettes ajustées	Moins de 100 000 \$	3,2 %	3,9 %	+4 %
	100 000 \$ à 1,5 M\$	3,2 %	3,9 %	+2 %
	1,5 M\$ à 2,5 M\$	2,0 %	2,0 %	-
	2,5 M\$ à 5 M\$	1,5 %	1,5 %	-
	5 M\$ et plus	1,0 %	1,0 %	-

3. Les revenus permettent de distinguer les petites entreprises (revenus inférieurs à 100 000 \$), lesquelles ont des taux de contribution gouvernementale différents. Pour les autres entreprises (revenus de 100 000 \$ et plus), les taux varient selon les strates de VNA. À noter que « VNA » et « revenu » sont des concepts différents.

Programmes en assurance et protection du revenu

Ces programmes sont complémentaires et offrent aux entreprises agricoles une protection globale face aux risques auxquels elles sont exposées. Les programmes réagissent en fonction des aléas économiques du marché et sous l'influence des conditions climatiques. La participation combinée à ces programmes permet aux entreprises agricoles d'obtenir une couverture optimale des risques auxquels elles font face. Une intervention plus importante du Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles et des programmes Agri-stabilité et Agri-Québec Plus a été observée en 2023-2024 en raison de la conjoncture économique affectant le secteur agricole comme présenté précédemment. Par ailleurs, les contributions gouvernementales aux programmes d'autogestion des risques Agri-investissement et Agri-Québec, basées sur un pourcentage des ventes annuelles, ont été inférieures à celles de l'année précédente.

En ce qui a trait au Programme d'assurance récolte, les indemnités versées ont été plus importantes qu'au cours de l'année précédente, en raison de conditions climatiques défavorables en 2023 dans plusieurs régions du Québec. Des précipitations fréquentes et abondantes survenues dans certaines régions ont rendu difficiles les opérations culturales et ont nui au développement autant des cultures maraîchères, céréalières que fourragères. Ces conditions ont également favorisé la présence de pourriture et de toxines dans plusieurs productions affectant grandement les rendements et la qualité.

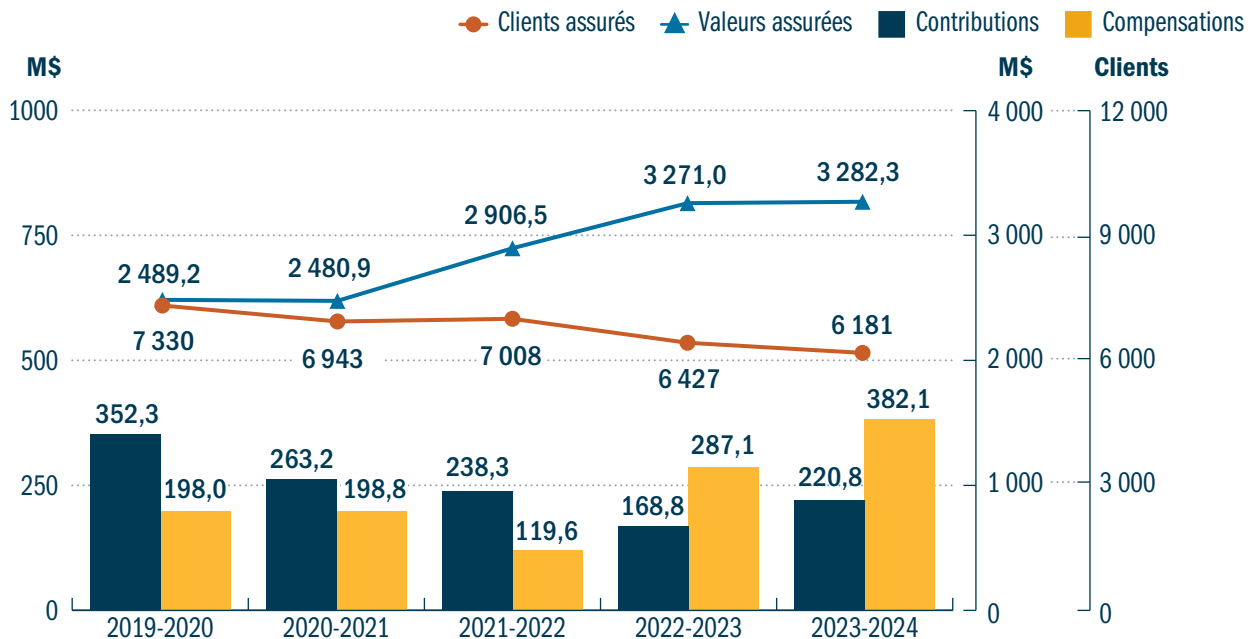
D'autre part des conditions de sécheresse ont affecté plus spécifiquement l'Abitibi-Témiscamingue. La saison 2023 a également été marquée par une intervention significative en acériculture en raison d'un printemps chaud et hâtif et d'une production inférieure à la normale en quantité et en qualité dans plusieurs régions du Québec.

Globalement, l'intervention prévue pour l'exercice 2023-2024, pour l'ensemble des programmes en assurance et protection du revenu, pourrait atteindre 924 millions de dollars après arrimage avec le programme Agri-stabilité, soit un niveau beaucoup plus élevé que celui constaté au cours des dix dernières années.

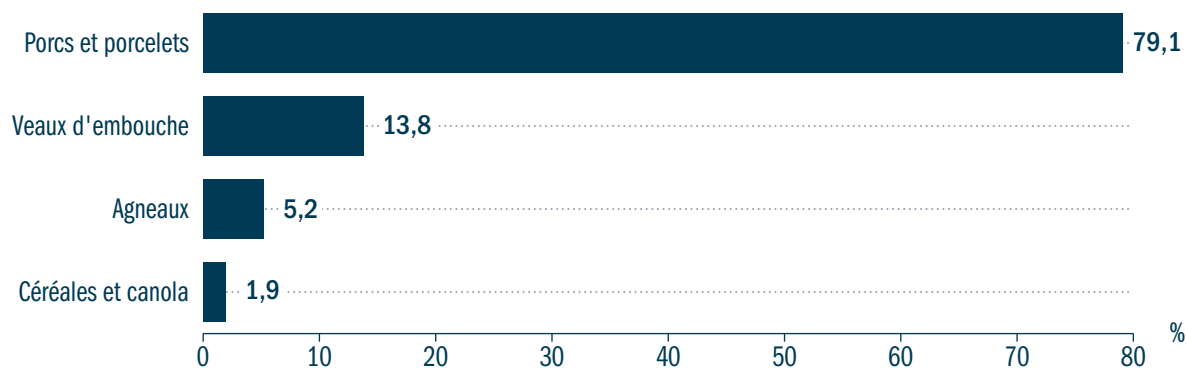
Assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA)

Pour l'année financière 2023-2024, les compensations du programme ASRA, après considération en arrimage des prévisions de paiement d'Agri-stabilité, ont été de 382,1 millions de dollars, dont plus de 302 millions de dollars ont été versés aux assurés des secteurs Porcs et Porcelets et près de 53 millions de dollars aux assurés du secteur Veaux d'embouche. L'intervention du programme ASRA en 2023-2024 est supérieure à la moyenne historique. En comparaison, les compensations annuelles moyennes des cinq dernières années étaient de 208,3 millions de dollars. L'augmentation des valeurs assurées et la conjoncture économique affectant particulièrement l'industrie porcine québécoise expliquent la hausse des compensations.

GRAPHIQUE 4 – Statistiques en assurance stabilisation des revenus agricoles pour les cinq derniers exercices financiers



GRAPHIQUE 5 – Répartition des compensations en assurance stabilisation des revenus agricoles pour l'exercice 2023-2024

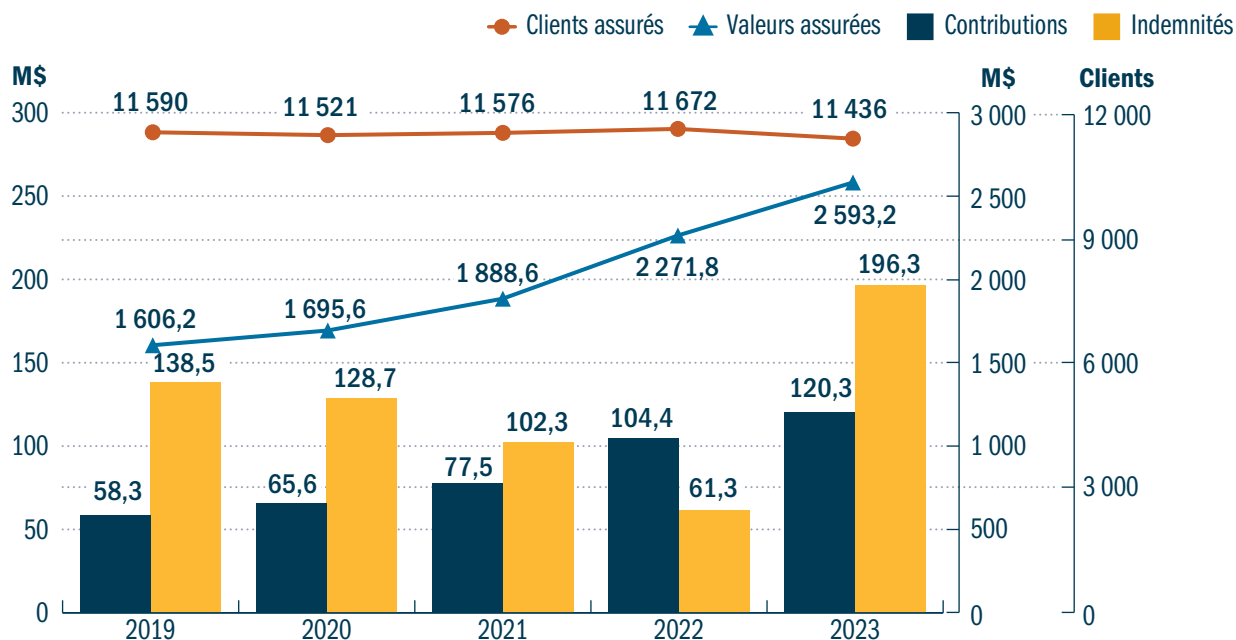


Assurance récolte (ASREC)

Pour l'année d'assurance 2023, 11 436 entreprises ont adhéré à l'ASREC. Celles-ci ont assuré des superficies semblables à l'année précédente, soit près de 1,3 million d'hectares et, en acériculture, près de 22,5 millions d'entailles. Le tout représente des valeurs assurées de près de 2,6 milliards de dollars. Les contributions pour l'année d'assurance 2023 ont totalisé 120,3 millions de dollars, dont 48,6 millions proviennent des adhérents.

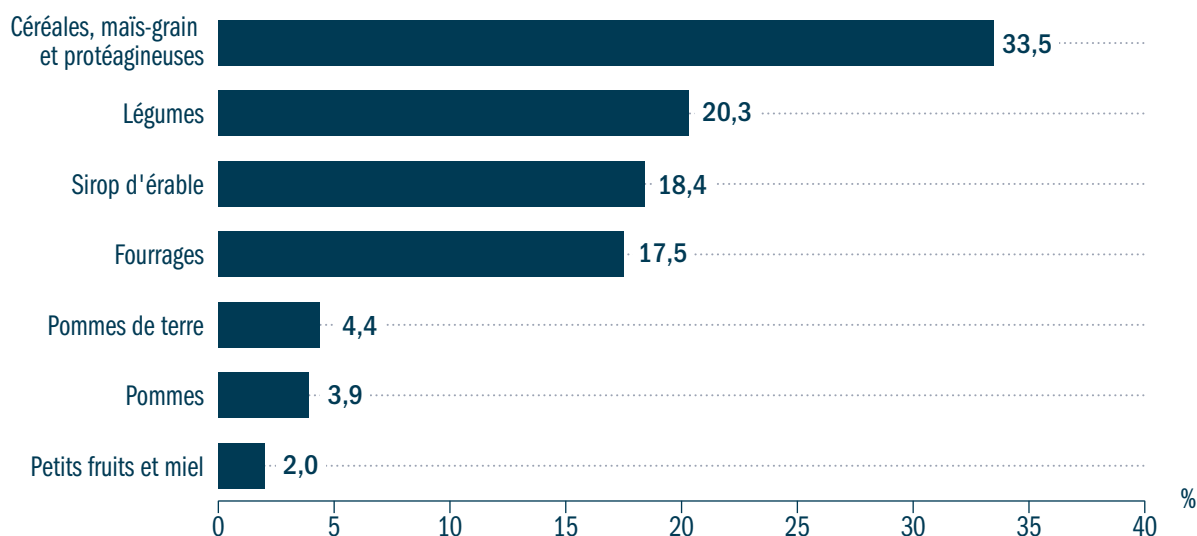
La Financière agricole prévoit verser des indemnités s'élevant à près de 196,3 millions de dollars (excluant le Plan d'indemnisation des dommages causés par la faune), dont 65,8 millions de dollars aux entreprises produisant des céréales, du maïs-grain et des protéagineuses, 39,8 millions de dollars aux entreprises maraîchères et 36,2 millions aux entreprises acéricoles. Il s'agit d'un montant supérieur à la moyenne de 106,8 millions de dollars versée en indemnités au cours des cinq années d'assurance précédentes.

GRAPHIQUE 6 – Statistiques en assurance récolte pour les cinq dernières années d'assurance⁴



4. Excluant le Plan d'indemnisation des dommages causés par la faune.

GRAPHIQUE 7 – Répartition des indemnités en assurance récolte pour l'année d'assurance 2023

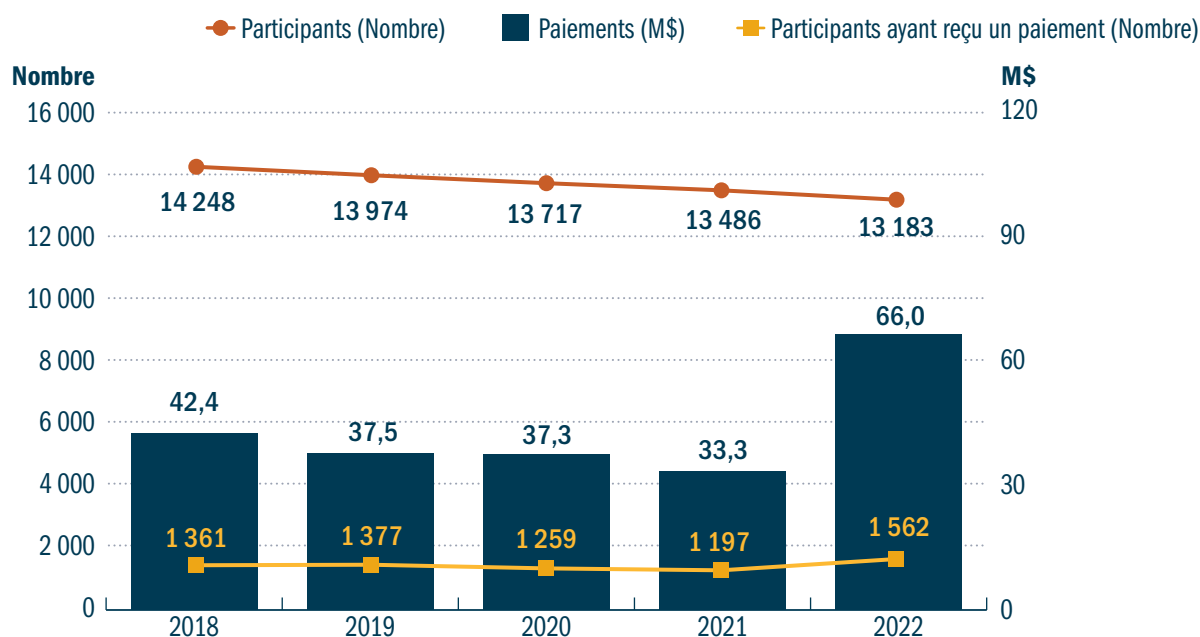


Agri-stabilité et Agri-Québec Plus

À compter de 2023, ces programmes ont été bonifiés par un paiement représentant 80% de la baisse de marge de production, au lieu de 70%. Pour l'année de participation 2023, la prévision de paiements des programmes Agri-stabilité et Agri-Québec Plus atteint respectivement 170,6 millions de dollars et

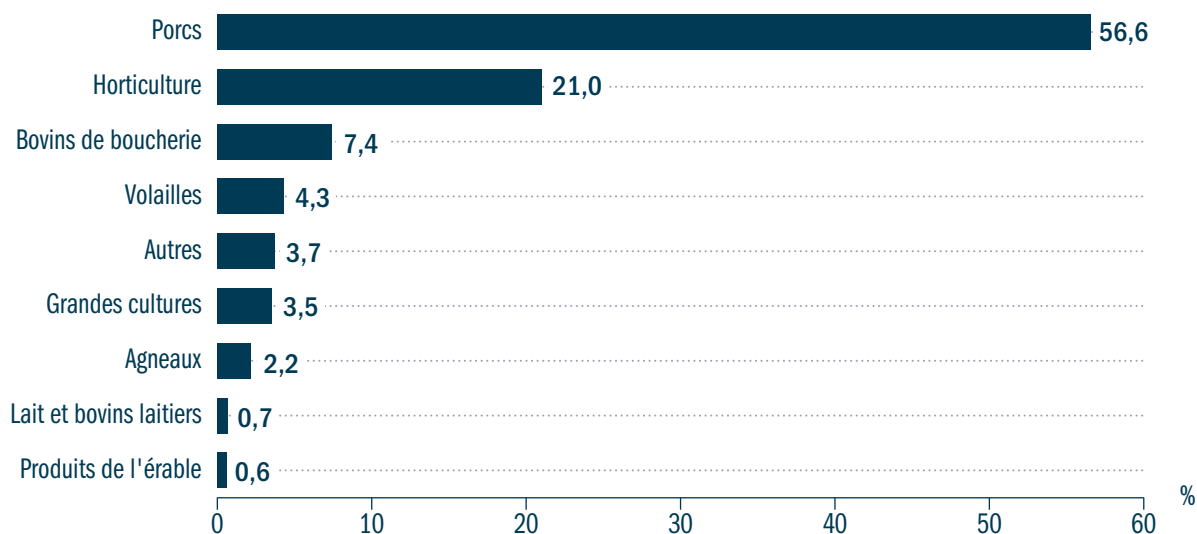
25,5 millions de dollars, soit un total de 196,1 millions. Pour Agri-stabilité, il s'agit d'un montant supérieur à la moyenne de 43,3 millions des cinq années précédentes dû au contexte économique actuel. Pour Agri-Québec Plus, il s'agit également d'un montant supérieur à la moyenne des cinq dernières années de 10,5 millions de dollars.

GRAPHIQUE 8 – Statistiques du programme Agri-stabilité pour les années de participation 2018 à 2022⁵

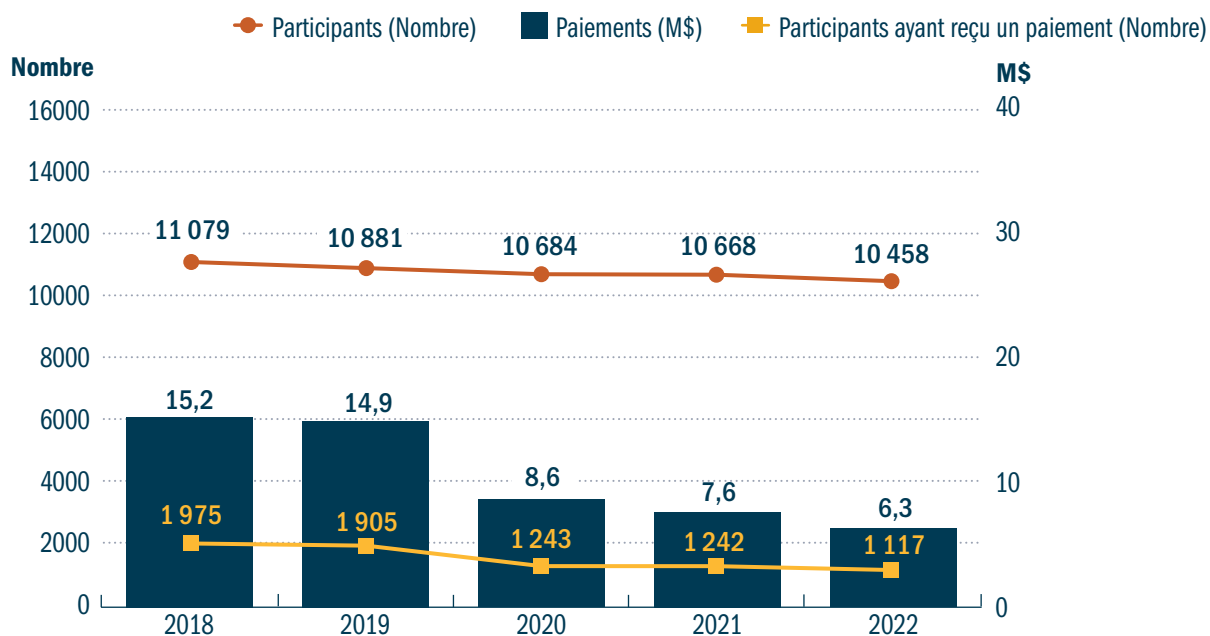


5. Les paiements relatifs aux dossiers dont le traitement n'est pas terminé ont fait l'objet d'une estimation. Les données présentées pour chacune des années ont été révisées pour tenir compte de l'évolution du traitement des dossiers. Les données de 2023 ne sont pas présentées dans le graphique puisqu'il s'agit d'une estimation basée sur une indexation des données de 2022.

GRAPHIQUE 9 – Répartition des paiements du programme Agri-stabilité pour l'année de participation 2022 selon la production principale du participant

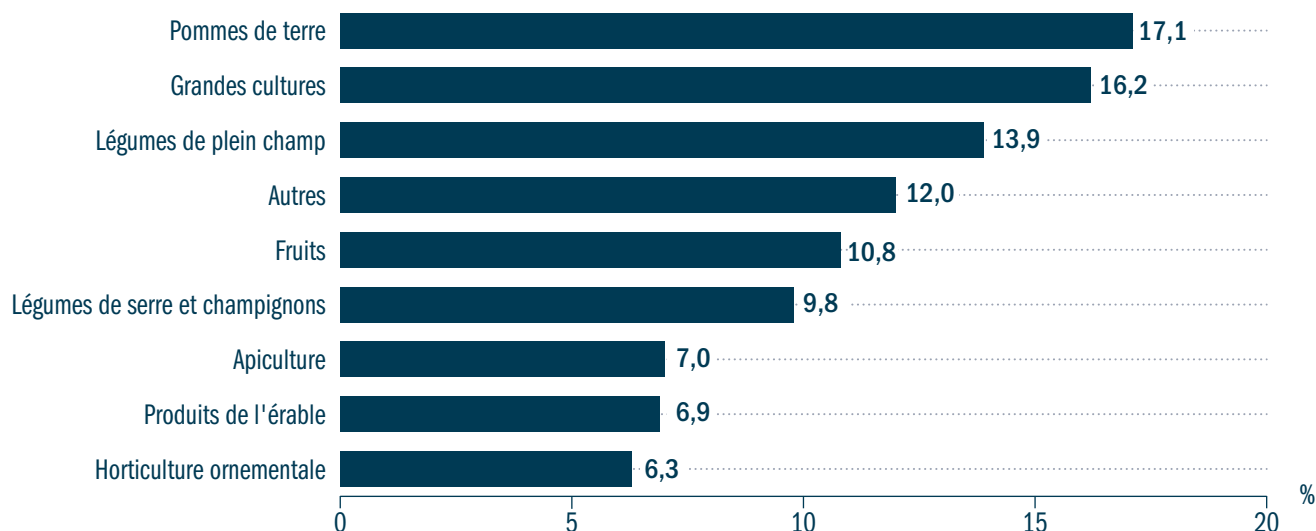


GRAPHIQUE 10 – Statistiques du programme Agri-Québec Plus pour les années de participation 2018 à 2022⁶



6. Les paiements relatifs aux dossiers dont le traitement n'est pas terminé ont fait l'objet d'une estimation. Les données présentées pour chacune des années ont été révisées pour tenir compte de l'évolution du traitement des dossiers. Les données de 2023 ne sont pas présentées dans le graphique puisqu'il s'agit d'une estimation basée sur une indexation des données de 2022.

GRAPHIQUE 11 – Répartition des paiements du programme Agri-Québec Plus pour l'année de participation 2022 selon la production principale du participant

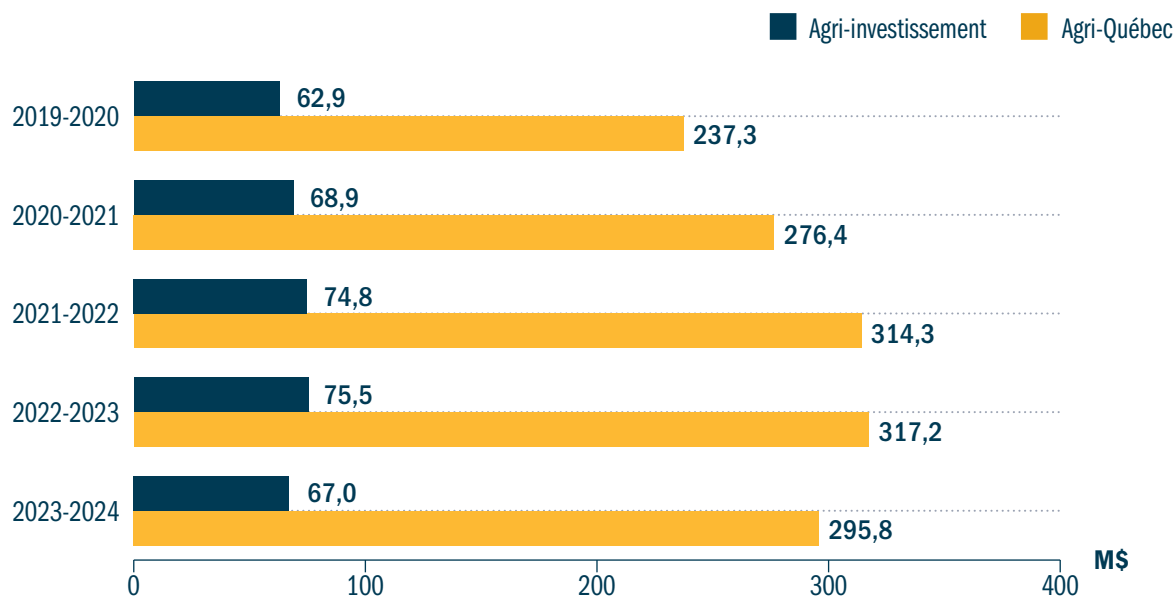


Agri-investissement et Agri-Québec

Au terme de l'exercice 2023-2024, le solde des comptes Agri-investissement et Agri-Québec des participants s'élève à 362,8 millions de dollars, soit un montant inférieur au solde des comptes au terme de l'exercice précédent. Au cours de la dernière année, les participants ont effectué des retraits aux comptes d'un montant total de 400,7 millions de dollars

représentant 108% des montants déposés, ce qui confirme les besoins de liquidités supplémentaires générés par la conjoncture économique et les conditions météorologiques difficiles. Ces sommes accumulées permettent aux participants d'avoir accès à des liquidités au moment opportun afin d'atténuer des pertes financières ou d'effectuer des investissements qui permettront de mitiger des risques.

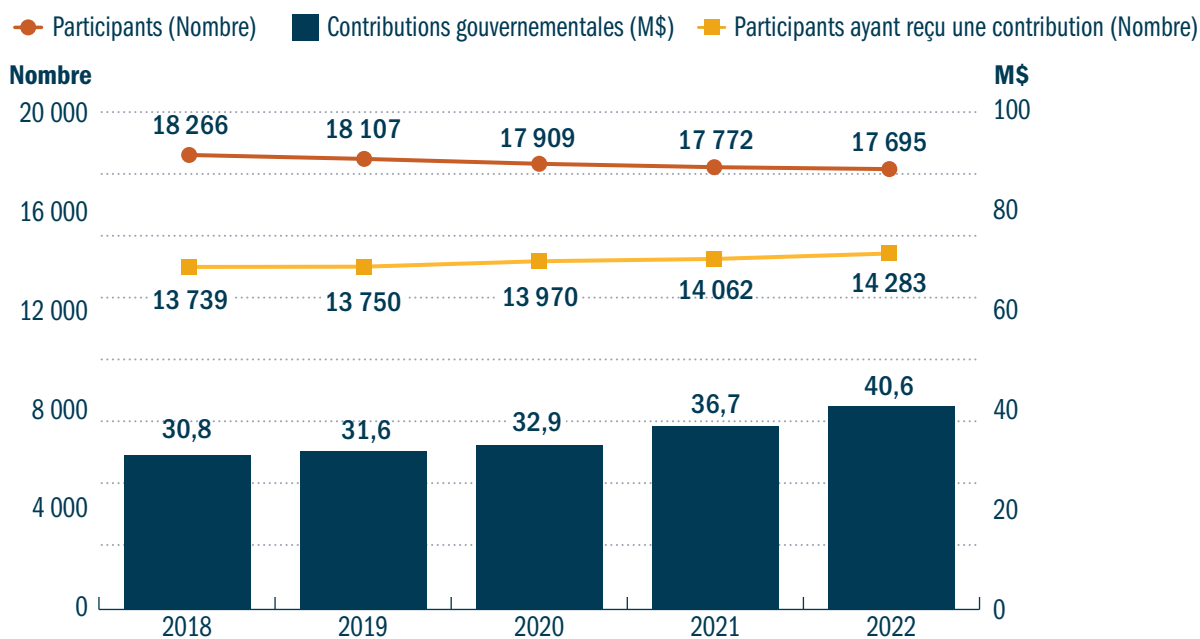
GRAPHIQUE 12 – Solde des comptes des participants aux programmes Agri-investissement et Agri-Québec



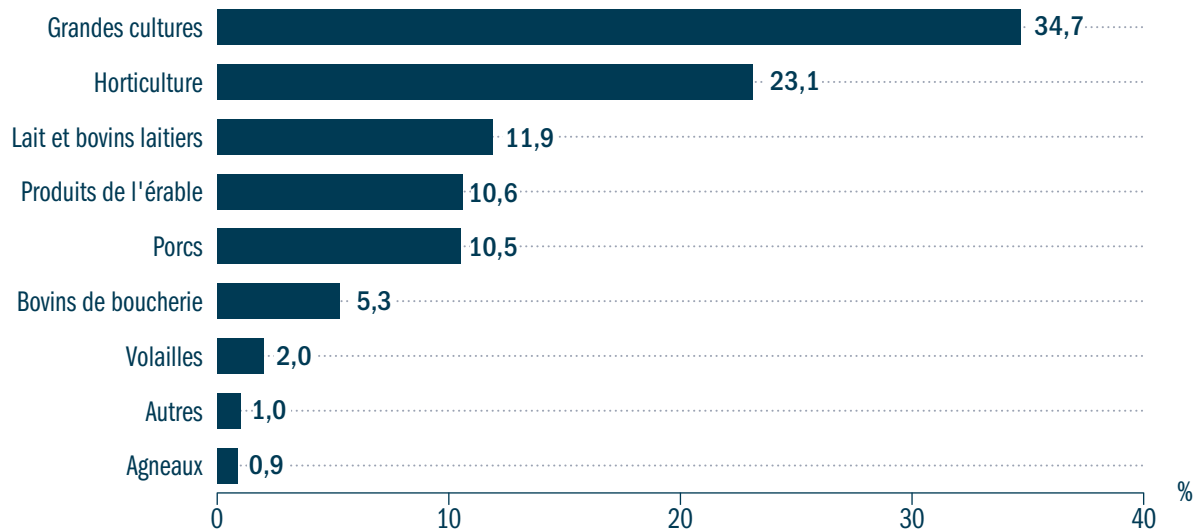
Pour l'année de participation 2023, la prévision de contributions gouvernementales aux comptes Agri-investissement et Agri-Québec des entreprises atteint respectivement 36,8 millions de dollars et 113,1 millions de dollars, soit un total de

149,9 millions de dollars. Pour Agri-investissement, il s'agit d'un montant supérieur à la moyenne des cinq années précédentes de 34,5 millions de dollars. Pour Agri-Québec, il s'agit également d'un montant supérieur à la moyenne de 106,4 millions de dollars.

GRAPHIQUE 13 – Statistiques du programme Agri-investissement pour les années de participation 2018 à 2022⁷

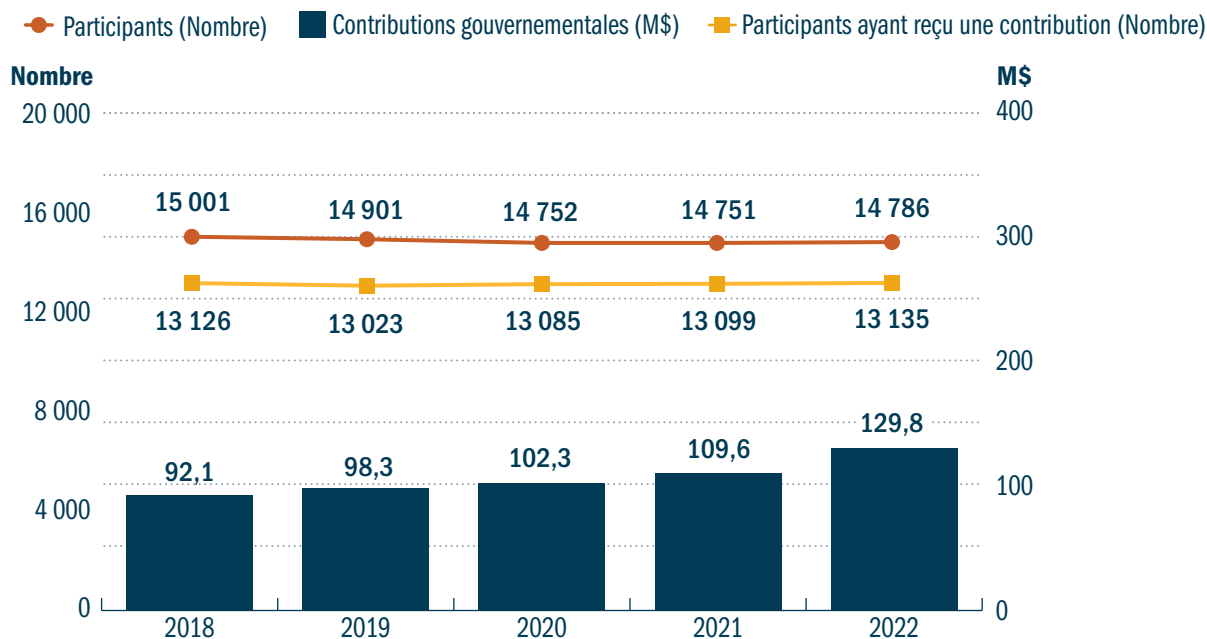


GRAPHIQUE 14 – Répartition des contributions gouvernementales du programme Agri-investissement pour l'année de participation 2022 selon la production principale du participant

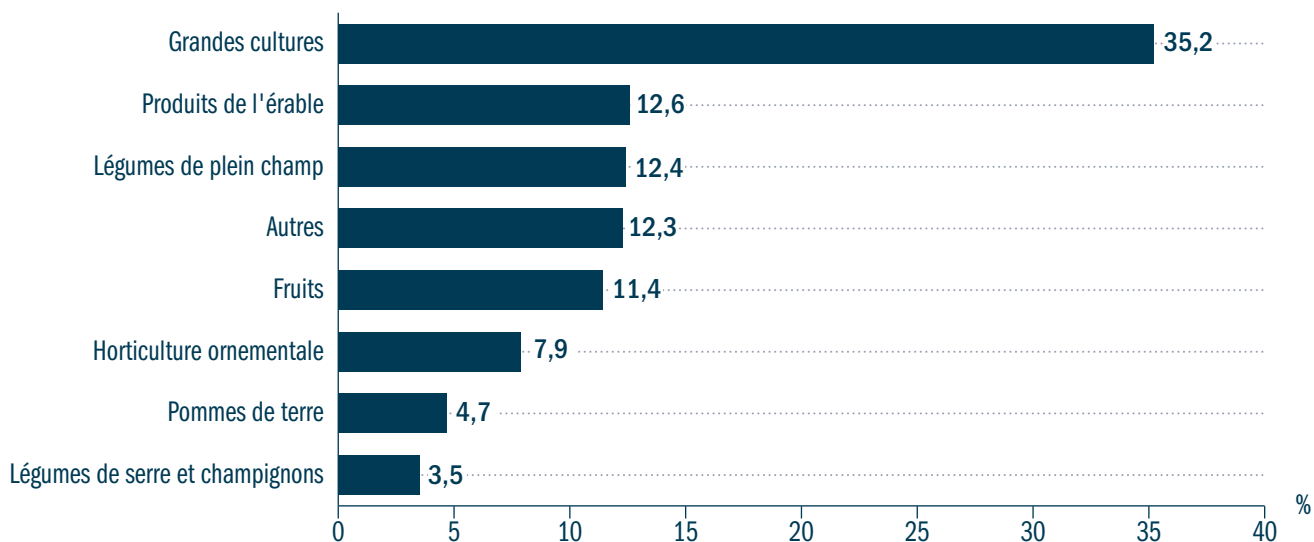


7. Les contributions gouvernementales relatives aux dossiers dont le traitement n'est pas terminé ont fait l'objet d'une estimation. Les données présentées pour chacune des années ont été révisées pour tenir compte de l'évolution du traitement des dossiers. Les données de 2023 ne sont pas présentées dans le graphique puisqu'il s'agit d'une estimation basée sur une indexation des données de 2022.

GRAPHIQUE 15 – Statistiques du programme Agri-Québec pour les années de participation 2018 à 2022⁸



GRAPHIQUE 16 – Répartition des contributions gouvernementales du programme Agri-Québec pour l'année de participation 2022 selon la production principale du participant



8. Les contributions gouvernementales relatives aux dossiers dont le traitement n'est pas terminé ont fait l'objet d'une estimation. Les données présentées pour chacune des années ont été révisées pour tenir compte de l'évolution du traitement des dossiers. Les données de 2023 ne sont pas présentées dans le graphique puisqu'il s'agit d'une estimation basée sur une indexation des données de 2022.

Mesures destinées à la relève agricole

TABLEAU 3 – Sommaire des principales mesures destinées à la relève agricole

Programmes/produits/mesures	Particularités pour la relève
<p>Subvention à la relève agricole Aider la relève lors de la création ou de l'acquisition d'une entreprise et l'encourager à obtenir une formation scolaire pertinente.</p>	<p>La subvention pour la relève agricole à temps plein est de 20 000 \$, 30 000 \$ ou 50 000 \$, selon le niveau de formation. La subvention pour la relève agricole à temps partiel est de 10 000 \$, 15 000 \$ ou 25 000 \$, selon le niveau de formation. Une relève doit notamment être âgée d'au moins 18 ans, avoir moins de 40 ans et détenir au moins 20 % des parts de l'entreprise.</p>
<p>Sécuri-Taux Relève Offrir une protection supplémentaire à la relève agricole contre la hausse des taux d'intérêt.</p>	<p>Protection pendant 5 ans, notamment suivant l'obtention de la subvention, sur un encours maximal de 500 000 \$ de la portion d'intérêt excédant 5, 6 ou 7 %, selon le niveau de formation de la relève.</p>
<p>Frais administratifs minimaux Réduire les frais administratifs pour la relève agricole.</p>	<p>L'entreprise bénéficie pendant 10 ans de cette réduction qui lui permet de payer un montant fixe, peu importe le montant de la garantie de prêt demandée.</p>
<p>Appui Capital Relève Offrir un congé de paiement de capital à la relève agricole afin de diminuer la pression sur le fonds de roulement de l'entreprise.</p>	<p>Le congé de paiement de capital peut s'échelonner sur une période maximale de 5 ans.</p>
<p>Assurance récolte (ASREC) Offrir un rabais de contribution afin d'aider la relève des secteurs admissibles au programme.</p>	<p>Rabais de contribution pour la relève agricole si l'entreprise est qualifiée pour l'obtention d'une subvention du Programme d'appui financier à la relève agricole. Un rabais de 25 % sur les contributions à l'ASREC, jusqu'à concurrence de 2 500 \$ annuellement pour l'ensemble des produits assurés, peut être obtenu. Le rabais est appliqué pendant trois années consécutives, sans excéder un délai de 5 ans suivant l'obtention de la subvention.</p>
<p>Assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA) Offrir un rabais de contribution afin d'aider la relève des secteurs admissibles au programme.</p>	<p>Rabais de contribution pour la relève agricole si l'entreprise est qualifiée pour l'obtention d'une subvention du Programme d'appui financier à la relève agricole. Un rabais de 25 % sur les contributions à l'ASRA, jusqu'à concurrence de 50 000 \$ annuellement pour l'ensemble des produits assurés, peut être obtenu. Ce rabais s'applique sur 3 années d'assurance consécutives, sans excéder un délai de 5 ans suivant l'obtention de la subvention. Pour les produits du secteur porcin, le rabais pourrait être supérieur à 25 % selon les dispositions prévues par l'ASRA.</p>
<p>Programme Investissement Croissance Durable Appuyer financièrement les entreprises du secteur agricole et agroalimentaire afin de favoriser leur développement par des investissements productifs et à caractère durable. Les jeunes entrepreneurs bénéficient d'une aide financière à l'investissement plus avantageuse.</p>	<p>L'aide financière à l'investissement pour les jeunes entrepreneurs est de 15 \$ par tranche de 100 \$ de financement admissible sur un capital de prêt d'au plus 300 000 \$, pour une aide financière maximale de 45 000 \$. On entend par « jeunes entrepreneurs » une entreprise dont 100 % des intérêts sont détenus par une ou des personnes d'au moins 18 ans et n'ayant pas atteint 40 ans, dont au moins une des personnes est une relève agricole au cours des 5 années suivant sa qualification au Programme d'appui financier à la relève agricole.</p>
<p>Formule vendeur-prêteur Faciliter les transferts de fermes entre un acheteur et un vendeur, qu'ils soient apparentés ou non.</p>	<p>Permet au propriétaire d'une entreprise agricole d'être le prêteur auprès du ou des acheteurs de son entreprise. La Financière agricole offre une garantie sur le prêt.</p>
<p>Garantie de prêt levier Faciliter l'accès au financement pour les entreprises en démarrage.</p>	<p>Garantie de prêt d'un montant maximal de 100 000 \$ pour laquelle aucune garantie mobilière ou immobilière n'est exigée. S'adresse aux entreprises dont la création ou l'acquisition de 100 % des intérêts remonte à moins de 5 ans.</p>

Programmes/produits/mesures	Particularités pour la relève
Fonds d'investissement pour la relève agricole (FIRA) Offrir des solutions d'accès à la propriété.	Prêt de mise de fonds en rang subordonné pouvant être complémentaire aux besoins financiers requis pour un projet. Le FIRA peut acquérir une terre avec ou sans bâtiment et la louer à la relève. La location-achat propose trois options d'achat.
Concours <i>Tournez-vous vers l'excellence!</i> Concours qui s'adresse aux jeunes entrepreneurs agricoles.	10 000 \$ en bourses pour trois lauréats de la relève agricole, une bourse de 1 500 \$ pour ses actions en matière de développement durable ainsi qu'une bourse de 1 500 \$ remise par le FIRA afin de valoriser la formation et l'encadrement en situation de démarrage d'entreprise.

Programme d'appui financier à la relève

Le Programme d'appui financier à la relève agricole offre une aide financière directe et contribue à faciliter l'accès à la propriété pour une diversité de jeunes détenant une formation pertinente. Ce sont 501 personnes qui ont été soutenues dans leur projet en 2023-2024, comparativement à 570 au cours de

l'année 2022-2023. Les subventions à la relève agricole accordées ont totalisé 11,4 millions de dollars au cours de l'exercice 2023-2024, ce qui est inférieur aux 13,1 millions de dollars de l'année précédente. Cette diminution peut s'expliquer notamment par la baisse des inscriptions dans les institutions d'enseignement et également par la hausse rapide des taux d'intérêt.

TABLEAU 4 – Statistiques – Subvention à la relève agricole à temps plein

	2021-2022	2022-2023	2023-2024
Nombre d'entreprises	256	269	245
Nombre de personnes	274	296	267
Montant (M\$)	8,3	9,1	7,8
Proportion d'hommes (%)	61	61	64
Proportion de femmes (%)	39	39	36

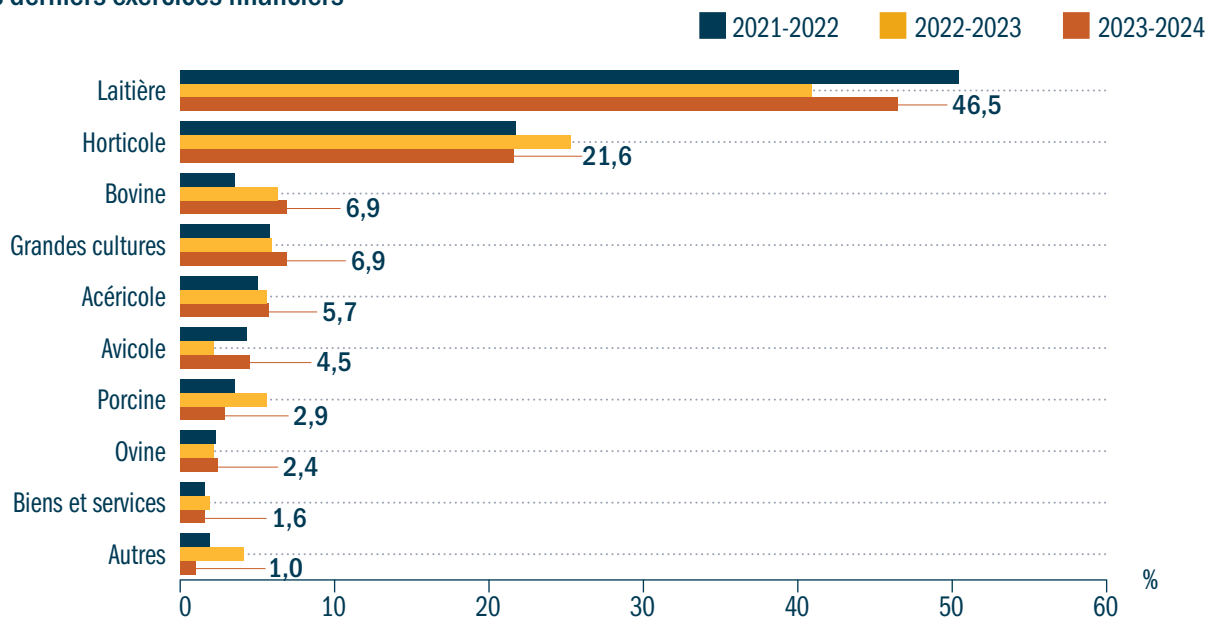
TABLEAU 5 – Statistiques – Subventions à la relève agricole à temps partiel

	2021-2022	2022-2023	2023-2024
Nombre d'entreprises	235	236	199
Nombre de personnes	266	274	234
Montant (M\$)	3,8	4,0	3,6
Proportion d'hommes (%)	51	50	49
Proportion de femmes (%)	49	50	51

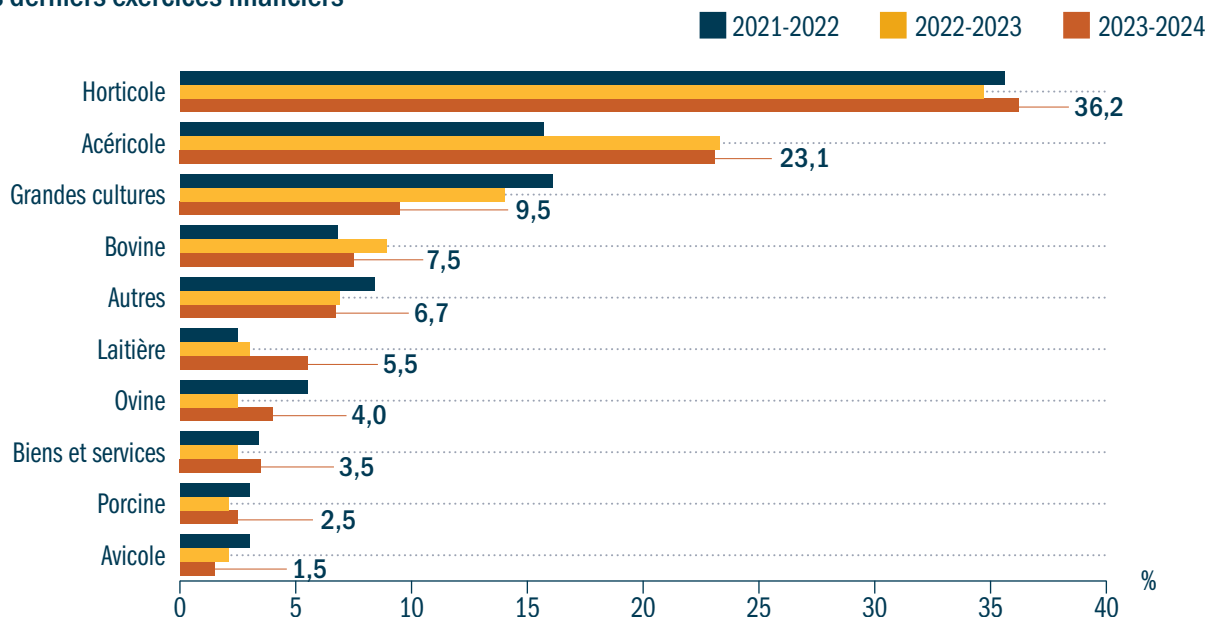
Les subventions à la relève agricole sont accordées à des entreprises de différents secteurs de production. La production laitière occupe une part importante des subventions à la relève agricole à temps plein (46,5%),

alors que l'horticulture, dont plusieurs productions sont émergentes, obtient 21,6% des subventions à temps plein et 36,2% des subventions à temps partiel.

GRAPHIQUE 17 – Répartition des subventions à la relève agricole à temps plein selon la production pour les trois derniers exercices financiers



GRAPHIQUE 18 – Répartition des subventions à la relève agricole à temps partiel selon la production pour les trois derniers exercices financiers



Autres mesures destinées à la relève

Le Programme Investissement Croissance Durable comporte un volet pour les jeunes entrepreneurs. Les entreprises détenues à 100 % par ces jeunes dans leurs cinq premières années d'activité peuvent obtenir une aide financière bonifiée en appui à des investissements admissibles. Quelque 1 134 projets ont été autorisés en vertu de ce volet pour des montants de financement autorisés de 520,3 millions de dollars et une aide financière engagée de 26,9 millions de dollars, et ce, depuis 2020 – année de la création du Programme Investissement Croissance devenu par la suite le Programme Investissement Croissance Durable.

La Financière agricole est également l'un des trois partenaires du Fonds d'investissement pour la relève agricole (FIRA) avec le Fonds de solidarité FTQ et Capital régional et coopératif Desjardins. Depuis sa

création en 2011, le FIRA a accordé 55,3 millions de dollars à 149 projets de démarrage et de transfert d'entreprises agricoles.

En 2023-2024, la formule vendeur-prêteur n'a pas été utilisée par la clientèle. Cette situation s'inscrit dans le contexte actuel qui semble avoir ralenti les projets de la relève. En 2022-2023, la formule vendeur-prêteur avait garanti près de 9,5 millions de dollars auprès des vendeurs⁹.

Les entreprises qualifiées au Programme d'appui financier à la relève agricole peuvent également bénéficier d'un rabais de contribution ASRA et ASREC. Au cours de l'exercice 2023-2024, 296 entreprises ont bénéficié d'un rabais relève de 1,3 million de dollars sur leurs contributions ASRA alors que 648 entreprises ont bénéficié d'un rabais de prime à l'ASREC d'un montant total de 662 000 \$.

Autres programmes

TABLEAU 6 – Autres programmes

Programmes	Données 2023-2024
Initiative ministérielle de rétribution des pratiques agroenvironnementales La Financière agricole a été mandatée pour mettre en œuvre l'Initiative ministérielle de rétribution des pratiques agroenvironnementales. L'Initiative est issue du Plan d'agriculture durable du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec. Elle vise à reconnaître et à encourager financièrement l'adoption par les producteurs agricoles de pratiques agroenvironnementales qui vont au-delà des exigences réglementaires et qui génèrent des gains environnementaux importants.	Versement d'un montant total de 10,5 M\$ à l'ensemble des entreprises inscrites, comprenant une avance de 1,8 M\$ de l'aide financière potentielle de 25 M\$ aux 1 082 entreprises inscrites en 2023 ainsi qu'une avance de 2,7 M\$ de l'aide financière potentielle de 11 M\$ aux 495 entreprises inscrites en 2024.
Programme d'aide complémentaire au Plan d'indemnisation des dommages causés par la faune Mis en place par La Financière agricole, le programme d'aide complémentaire prévoit une indemnité supplémentaire de 10 % à celle de 80 % prévue au Plan d'indemnisation des dommages causés par la faune. Les adhérents bénéficient donc d'une protection permettant de couvrir jusqu'à 90 % des pertes de rendement et du coût de la reprise de travaux à la suite des dommages causés par la sauvagine (bernaches du Canada, canards, oies des neiges et grues du Canada).	1,5 M\$ d'indemnités, dont 155 906 \$ en indemnités complémentaires.
Soutien aux entreprises apicoles Ce programme vise à encourager la participation des apiculteurs au Programme ASREC. Pour ce faire, il offre une aide financière équivalente à un remboursement d'une partie de la contribution des entreprises apicoles qui adhèrent aux protections Abeilles ou Miel.	Aide financière de 277 665 \$.
Aide pour des portraits technico-économiques Le Programme d'aide pour des portraits technico-économiques (APTE) permet d'appuyer les secteurs de production non couverts par l'ASRA ou la gestion de l'offre afin de recueillir des données permettant d'effectuer une analyse descriptive des résultats techniques, économiques et financiers des entreprises d'un secteur. Les résultats constitueront des données de référence pour l'ensemble des entreprises du secteur dans le but d'améliorer la productivité et la rentabilité.	Aide engagée de 307 041 \$ au cours de l'exercice représentant 75 % des coûts de réalisation de quatre portraits.

9. Résultat partiel actualisé annuellement en vertu des informations reçues sur la clientèle active sous la formule vendeur-prêteur.

Programmes	Données 2023-2024
<p>Appui financier relatif à la prévention et à la préparation à la peste porcine africaine Afin d'appuyer la filière porcine québécoise dans ses efforts de préparation relativement à la peste porcine africaine, La Financière agricole offre aux Éleveurs de porcs du Québec une contribution annuelle équivalente au double du montant investi par les membres réguliers de l'Équipe québécoise de santé porcine pour la réalisation de son plan de mesures d'urgence à l'égard de la peste porcine africaine.</p>	<p>L'ensemble de l'enveloppe disponible a été versée au secteur avant le présent exercice financier pour des travaux qui se poursuivront jusqu'au terme de l'entente. Aucun nouveau versement en 2023-2024.</p>
<p>Appui au secteur pomicole visant l'amélioration de la rentabilité et des pratiques agroenvironnementales Pour soutenir le développement du secteur de la pomiculture, La Financière agricole a mis en œuvre le Programme d'appui au secteur pomicole qui permet d'appuyer financièrement la réalisation d'outils collectifs visant l'amélioration de la rentabilité et des pratiques agroenvironnementales des entreprises pomicoles. Ce programme est entré en vigueur le 1^{er} septembre 2020 et prend fin le 31 mars 2027.</p>	<p>Une demande d'aide financière reçue dans le cadre de ce programme en 2023-2024 avec un engagement de 154 500 \$.</p>
<p>Fonds d'urgence relatif à la diarrhée épidémique porcine, au deltacoronavirus porcine et au senecavirus A au Québec Ce programme vise à permettre à La Financière agricole d'aider la filière porcine à contrôler et à éliminer la propagation des maladies visées et d'aider les premières entreprises affectées par l'une ou l'autre de celles-ci à assumer certains frais supplémentaires requis pour contrer ces virus et en restreindre les conséquences financières.</p>	<p>Quatre demandes d'aide financière reçues dans le cadre de ce programme en 2023-2024 en lien avec des infections au senecavirus. Au 31 mars 2024, les demandes étaient encore en cours d'analyse.</p>



DES RÉSULTATS
PRÉSENTATION
DES RÉSULTATS

PRÉSENTATION DES RÉSULTATS 2023-2024

PRÉSENTATION
DES RÉSULTATS
PRÉSENTATION
DES RÉSULTATS
PRÉSENTATION
DES RÉSULTATS
PRÉSENTATION
DES RÉSULTATS
PRÉSENTATION
DES RÉSULTATS



Plan stratégique 2022-2027

Sommaire des résultats 2023-2024

ENJEU 1 : Des entreprises agricoles et agroalimentaires durables dans un environnement en évolution

ORIENTATION 1 : Accompagner les entreprises par des produits et des services innovants et adaptés

Objectifs	Indicateurs	2023-2024		Page
		Cibles	Résultats	
1.1 Bonifier l'expérience client	1. Indice net de recommandation client de La Financière agricole	30	29	44
	2. Taux de satisfaction envers le service à la clientèle	89 %	88 %	44
1.2 Stimuler le développement du secteur agricole par des programmes de financement et de gestion des risques adaptés	3. Taux de participation aux programmes de La Financière agricole	75 %	75 %	45
	4. Pourcentage du financement autorisé par La Financière agricole qui représente de nouveaux investissements	58 %	48,4 %	46
	5. Seuil de stabilité des revenus des entreprises agricoles québécoises en considérant les paiements de programme de La Financière agricole	85 %	110 %	46
	6. Taux de couverture du Programme d'assurance récolte soutenant les entreprises agricoles face aux changements climatiques	63 %	65 %	47
	7. Montant investi en capital de risque par Capital Financière agricole inc.	3,5 M\$	5,0 M\$	47
1.3 Soutenir la réussite de la relève agricole	8. Taux de participation des jeunes producteurs agricoles aux programmes de La Financière agricole	85 %	88 %	48
	9. Pourcentage d'entreprises ayant obtenu une subvention à la relève toujours active à La Financière agricole après trois ans	85 %	88 %	48
1.4 Inciter l'adoption de pratiques durables en entreprise	10. Nombre d'entreprises ayant bénéficié d'une mesure de soutien spécifique aux pratiques agroenvironnementales et socialement responsables	2 000	3 056	49
	11. Taux de participation des entreprises qui bénéficient d'une mesure de soutien spécifique à la production biologique	40 %	47 %	49

ENJEU 2 : Une organisation performante et mobilisée pour des services de qualité

ORIENTATION 2 : Développer notre expertise et nos outils dans un milieu mobilisant

Objectifs	Indicateurs	2023-2024		Page
		Cibles	Résultats	
2.1 Offrir une expérience employé valorisante en favorisant une culture d'innovation	12. Indice de motivation des employés au travail	78 %	75 %	50
	13. Indice de satisfaction des employés relativement aux systèmes et aux outils informatiques	68 %	56 %	51
	14. Indice de satisfaction des employés dans la mise en valeur de leur créativité au travail	78 %	77 %	51
2.2 Soutenir le développement des compétences	15. Indice de satisfaction quant à la réponse aux besoins de développement des compétences des employés	65 %	63 %	52
2.3 Offrir des services numériques simplifiés, intégrés et de qualité	16. Taux moyen d'utilisation des services appuyant la transformation numérique de La Financière agricole	62 %	61 %	53
	17. Taux de satisfaction de la clientèle envers les services numériques	89 %	88 %	53

Résultats détaillés 2023-2024 relatifs aux engagements du plan stratégique 2022-2027

ENJEU 1 : Des entreprises agricoles et agroalimentaires durables dans un environnement en évolution

ORIENTATION 1 : Accompagner les entreprises par des produits et des services innovants et adaptés

OBJECTIF 1.1 : Bonifier l'expérience client

Des actions concrètes ont été mises en place afin d'atténuer les difficultés rencontrées par la clientèle au cours de la dernière année. Divers comités incluant des représentants du secteur agricole ont été formés afin de considérer les préoccupations de la clientèle. C'est également pour répondre aux besoins de cette dernière, affectée par les aléas climatiques, que des assouplissements ont été apportés au Programme d'assurance récolte. De plus, une stratégie de suivi des clients présentant une sensibilité financière plus élevée, incluant la relève agricole, a été déployée. La coordination des équipes de travail à l'échelle provinciale afin de répondre plus rapidement aux besoins de la clientèle a démontré toute l'agilité dont l'organisation fait preuve.

L'efficacité de ces actions a été confirmée tout au long de l'année dans les sondages de rétroaction transmis aux clients après la réception de certains services. Les résultats ont révélé que les clients étaient satisfaits et enclins à recommander La Financière agricole.

Les travaux du bureau de l'expérience client se sont poursuivis afin de recueillir la voix du client et d'améliorer en continu la performance de l'organisation et la qualité des services offerts quant aux besoins et aux attentes de la clientèle. Parmi ses mandats, le bureau de l'expérience client a finalisé les travaux menant à la réalisation des parcours client qui proposent des solutions innovantes pour l'avenir. Ces travaux ont permis de comprendre ce que vit le client lorsqu'il fait affaire avec La Financière agricole en identifiant les points de friction et les points d'enchantement. Cette analyse a conduit à des recommandations qui serviront à prioriser des actions futures porteuses pour la clientèle.

INDICATEUR 1 : Indice net de recommandation client de La Financière agricole

	Référence 2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	38	30	30	31	31	32
Résultats (atteinte)		30 Atteint	29 Non atteint	s. o.	s. o.	s. o.

En 2023-2024, l'indice net de recommandation¹⁰ s'élève à 29 comparativement à 30 en 2022-2023. Le résultat de 2023-2024 se situe sous la cible établie à 30.

Pour bien comprendre le résultat obtenu, il faut savoir que cette mesure relationnelle est la résultante de toutes les interactions que le client a eues au cours de la dernière année avec La Financière agricole. Ces interactions peuvent concerner autant les programmes en assurance et protection du revenu que les programmes en financement et le dossier client lui-même.

Parmi les sujets mentionnés par les clients dans les sondages qui semblent freiner leur satisfaction envers La Financière agricole, citons :

- Le manque de souplesse dans l'application des programmes pour la relève agricole et les petites entreprises;
- Le programme ASREC qui ne compense pas suffisamment les pertes;
- La lourdeur administrative.

Alors que d'autres initiatives de 2023-2024 ont pu influencer favorablement la perception du client envers La Financière agricole, notamment :

- La mise en œuvre d'une stratégie d'accompagnement auprès de la clientèle présentant une sensibilité financière (contexte inflationniste);
- La mise en place d'une garantie de prêt de fonds de roulement;
- La tenue du Rendez-vous FADQ 2023, événement rassemblant divers acteurs du monde agricole;
- La participation de La Financière agricole à l'événement Expo-Champs 2023 à titre d'exposant, permettant ainsi de faire connaître la mission ainsi que les produits et services de l'organisation.

INDICATEUR 2 : Taux de satisfaction envers le service à la clientèle

	Référence Moy. 4 ans	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	88 %	89 %	89 %	90 %	90 %	90 %
Résultats (atteinte)		88 % Non atteint	88 % Non atteint	s. o.	s. o.	s. o.

En 2023-2024, le taux de satisfaction à l'égard du service à la clientèle s'élève à 88 % et est stable par rapport à 2022-2023. Le résultat de 2023-2024 se situe sous la cible de 89 %.

Dans un contexte où les conditions météorologiques de l'été 2023 n'ont pas été favorables aux cultures et que les producteurs ont dû composer avec une importante

inflation, davantage de clients ont eu recours aux services de La Financière agricole en 2023-2024. Malgré le fort volume de dossiers traités, les clients sont autant satisfaits que l'an dernier des efforts déployés par le personnel des centres de services pour les accompagner dans leurs diverses demandes. Il s'agit somme toute d'un taux de satisfaction très élevé.

10. Le résultat pour cet indicateur peut varier entre - 100 et 100. La performance de l'indice net de recommandation client s'évalue selon le barème suivant :

Moins de 0 : Le client n'est pas enclin à recommander l'organisation et des moyens devront être engagés pour y remédier;

Entre 0 à 50 : Le client sera enclin à recommander l'organisation. Fidélité de la clientèle respectable;

Entre 50 et 70 : Le client sera très enclin à recommander l'organisation. Forte fidélité et attachement de la clientèle;

Entre 70 et 100 : Le client sera définitivement enclin à recommander l'organisation. Excellente fidélité de la clientèle.

OBJECTIF 1.2 : Stimuler le développement du secteur agricole par des programmes de financement et de gestion des risques adaptés

Les travaux de refonte des systèmes de mission et d'adaptation des programmes se sont poursuivis en 2023-2024 et permettront à La Financière agricole de continuer d'accomplir sa mission. Afin de soutenir adéquatement les entreprises agricoles et agroalimentaires, les programmes de financement, d'assurance et de protection du revenu doivent tenir compte des nouvelles réalités du monde agricole. En effet, l'adaptation des programmes implique un suivi des tendances du marché, du contexte économique et climatique, des pratiques agronomiques, des attentes sociétales en matière d'enjeux économiques, sociaux et environnementaux, ainsi que des changements associés aux nouvelles technologies numériques.

Parallèlement à ces travaux de plus longue haleine, La Financière agricole a démontré qu'elle pouvait également faire preuve d'agilité en répondant promptement aux défis particuliers de l'année 2023-2024. L'organisation a mis en œuvre des mesures importantes pour répondre aux besoins de liquidités des entreprises agricoles en raison des difficultés des marchés, notamment dans le secteur porcin, ou pour contrer le contexte inflationniste. Elle a mis en place des stratégies d'intervention pour répondre plus rapidement aux entreprises exposées de façon particulière à l'augmentation des taux d'intérêt. À cet effet, La Financière agricole a également mis à la disposition des entreprises agricoles une garantie de prêt de fonds de roulement en plus d'une aide financière afin de les soutenir.

D'autres stratégies d'intervention ont également été déployées pour soutenir les entreprises affectées par les aléas climatiques. Citons en exemple le devancement du premier paiement pour la protection Foin et pâturages effectué au mois d'août afin de donner des liquidités aux producteurs. Par ailleurs, plusieurs mesures ont été prises afin de minimiser l'effet des conditions climatiques difficiles de 2023 sur la protection d'assurance 2024 des entreprises touchées, notamment au niveau de la tarification et des paramètres d'indemnisation, telle la perte normale.

D'autres bonifications au Programme d'assurance récolte ont été élaborées au cours de l'année et prendront effet à partir de l'année d'assurance 2024, notamment de nouveaux prix unitaires dans les productions de céréales, grains et protéagineuses ainsi que des assouplissements dans le calcul de certains seuils d'abandon dans les cultures maraîchères. De plus, les grilles d'indemnisation de la protection Foin et pâturages ont été améliorées.

Mentionnons également que l'année 2023-2024 s'est amorcée avec l'entrée en vigueur du Partenariat canadien pour une agriculture durable. Ce nouvel accord quinquennal conclu entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux a permis de bonifier le programme Agri-stabilité. En raison de sa complémentarité, l'intervention du programme Agri-Québec Plus a également été bonifiée.

INDICATEUR 3 : Taux de participation aux programmes de La Financière agricole

	Référence 2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	76 %	75 %	75 %	75 %	75 %	75 %
Résultats (atteinte)		75 % Atteint	75 % Atteint	s. o.	s. o.	s. o.

En 2023-2024, le taux de participation aux programmes de La Financière agricole atteint 75 % et demeure stable comparativement au résultat de 2022-2023. La cible est atteinte.

Ces résultats démontrent une présence bien établie de La Financière agricole auprès des entreprises agricoles du Québec et confirment la pertinence des programmes offerts.

INDICATEUR 4 : Pourcentage du financement autorisé par La Financière agricole qui représente de nouveaux investissements

	Référence Moy. 5 ans	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	57,5 %	56 %	58 %	60 %	60 %	60 %
Résultats (atteinte)		60,8 % Atteint	48,4 % Non atteint	s. o.	s. o.	s. o.

En 2023-2024, la proportion de nouveaux investissements dans le financement autorisé par La Financière agricole est de 48,4 % comparativement à 60,8 % pour l'année précédente, soit une diminution de 12,4 points de pourcentage. La cible n'est pas atteinte.

Par sa mission, La Financière agricole accorde un soutien financier permettant d'encourager les nouveaux investissements et favorisant un impact positif sur le développement durable de l'agriculture québécoise.

Toutefois, le contexte économique actuel, notamment en raison de la hausse des taux d'intérêt et de celle du coût des intrants, occasionne un ralentissement des investissements dans la construction de bâtiments ou encore dans l'achat de machinerie et d'équipements, ce qui n'est pas favorable à l'atteinte de la cible. La Financière agricole préconise une approche de financement responsable favorisant la pérennité des entreprises.

INDICATEUR 5 : Seuil de stabilité des revenus des entreprises agricoles québécoises en considérant les paiements de programme de La Financière agricole¹¹

	Référence Moy. 5 ans	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	107 %	85 %	85 %	85 %	85 %	85 %
Résultats (atteinte)		117 % Atteint	110 % Atteint	s. o.	s. o.	s. o.

En 2023-2024, l'indicateur du seuil de stabilité des revenus des entreprises agricoles québécoises en considérant les paiements de programmes de La Financière agricole est de 110 %, comparativement à 117 % en 2022-2023. Cette diminution s'explique par l'effet combiné de la baisse du revenu net avant

dépréciation et de la hausse de l'intervention des programmes en réaction aux variations de revenus et de dépenses, par rapport à la moyenne des cinq dernières années.

Le résultat obtenu dépasse la cible et le seuil de stabilité des revenus attendu de 85 %.

11. L'indicateur du seuil de stabilité des revenus des entreprises agricoles québécoises, en considérant les paiements des programmes de La Financière agricole, permet de refléter l'apport des interventions de l'organisation dans la protection des revenus des entreprises. Cet indicateur est mesuré en comparant le revenu agricole net de l'année avec la moyenne des revenus agricoles nets des cinq années précédentes pour les entreprises du Québec. Les programmes d'assurance et de protection du revenu de l'organisation visent à maintenir les revenus des entreprises au-delà d'un certain seuil minimum, fixé à 85 %, cette cible ayant été établie par le gouvernement fédéral pour un indicateur semblable. La référence de 107 % est représentative du contexte économique favorable du secteur agricole au moment de l'établissement des cibles de cet indicateur.

INDICATEUR 6 : Taux de couverture du Programme d'assurance récolte soutenant les entreprises agricoles face aux impacts des changements climatiques

	Référence 2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	63 %	63 %	63 %	64 %	64 %	65 %
Résultats (atteinte)		64 % Atteint	65 % Atteint	s. o.	s. o.	s. o.

Pour l'année d'assurance 2023, le taux de couverture du Programme d'assurance récolte (ASREC) est de 65 % comparativement à 64 % pour l'année d'assurance 2022. Ce résultat dépasse la cible annuelle. Les efforts se poursuivront afin de maintenir un taux de couverture élevé.

Un taux de couverture élevé signifie que le programme ASREC contribue adéquatement à augmenter la résilience des producteurs agricoles face aux changements climatiques et reflète la perception de ces derniers quant à la pertinence du programme pour les soutenir.

INDICATEUR 7 : Montant investi en capital de risque par Capital Financière agricole inc.

	Référence 2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	4 M\$	3,5 M\$	3,5 M\$	3,5 M\$	3,5 M\$	3,5 M\$
Résultats (atteinte)		3,7 M\$ Atteint	5,0 M\$ Atteint	s. o.	s. o.	s. o.

Au 31 mars 2024, Capital Financière agricole inc. (CFAI) a autorisé un montant d'investissement de 5,0 millions de dollars en capital de risque pour soutenir le secteur agroalimentaire comparativement à 3,7 millions de dollars l'an dernier. Le résultat dépasse de 43 % la cible fixée à 3,5 millions de dollars.

La croissance s'explique en partie par l'augmentation de la notoriété de CFAI à la suite des efforts de démarchage des deux dernières années auprès de partenaires et d'entreprises du secteur. De surcroît, dans un contexte de situation économique plus difficile, les services de CFAI deviennent davantage attrayants.

OBJECTIF 1.3 : Soutenir la réussite de la relève agricole

Les entreprises agricoles de la relève peuvent bénéficier de la complémentarité des programmes de La Financière agricole. Pour ce faire, elles doivent être adéquatement informées et accompagnées. La poursuite de ces deux objectifs est appuyée par la Stratégie relève agricole 2023-2027 qui a été déployée au courant de la dernière année. En continuité avec la stratégie précédente, cette nouvelle mouture vise à continuer à informer la relève sur les produits et services auxquels elle peut souscrire.

Les équipes de conseillers des centres de services ont poursuivi leurs activités d'accompagnement personnalisé auprès de la relève agricole autant dans les projets d'agriculture plus conventionnelle que ceux concernant les productions émergentes.

Plusieurs autres actions visant la relève ont également été réalisées en 2023-2024, soit la poursuite des ententes de visibilité avec des partenaires de la relève, dont le Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec et la Fédération de la relève agricole du Québec. Des articles de presse et des publications sur les réseaux sociaux visant à promouvoir le succès des entrepreneurs de la relève ont également été publiés. En 2023-2024 ce sont plus de 5 000 jeunes producteurs agricoles qui ont participé aux programmes de La Financière agricole.

La Financière agricole vise à maintenir son positionnement comme chef de file en matière de soutien aux entreprises de la relève agricole au Québec.

INDICATEUR 8 : Taux de participation des jeunes producteurs agricoles aux programmes de La Financière agricole

	Référence 2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	87 %	85 %	85 %	85 %	85 %	85 %
Résultats (atteinte)		88 % Atteint	88 % Atteint	s. o.	s. o.	s. o.

En 2023-2024, le taux de participation des jeunes producteurs agricoles aux programmes de La Financière agricole atteint 88 %, soit le même niveau que celui de l'année précédente. Ainsi, le résultat de 2023-2024 demeure stable par rapport à 2022-2023 et dépasse la cible.

Les jeunes producteurs agricoles, soit ceux âgés d'au moins 18 ans et n'ayant pas atteint 40 ans, participent en grande majorité aux programmes offerts, ce qui confirme leur pertinence.

INDICATEUR 9 : Pourcentage d'entreprises ayant obtenu une subvention à la relève toujours active à La Financière agricole après trois ans

	Référence 2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	89 %	85 %	85 %	85 %	85 %	85 %
Résultats (atteinte)		88 % Atteint	88 % Atteint	s. o.	s. o.	s. o.

Pour l'exercice 2023-2024, ce sont 88 % des entreprises ayant obtenu une subvention à la relève agricole en 2020-2021 qui œuvrent toujours en agriculture après trois ans (411 des 465 entreprises). Le résultat est supérieur à la cible.

L'approche globale de financement responsable de La Financière agricole, qui prend notamment en compte la perspective de rentabilité des entreprises, joue un rôle important dans l'appui offert aux jeunes de la relève agricole et dans l'atteinte de la cible.

OBJECTIF 1.4 : Inciter l'adoption de pratiques durables en entreprise

Les entreprises agricoles qui participent à l'Initiative ministérielle de rétribution des pratiques agroenvironnementales se sont engagées à mettre en œuvre certaines pratiques agricoles durables sur une période de trois ans. Les données recueillies auprès de la première cohorte de producteurs laissent entrevoir des résultats encourageants sur les pratiques adoptées. Pour leur dernière année de participation à cette initiative, ce premier groupe de producteurs pourrait recevoir une rétribution additionnelle en prenant part au nouveau parcours de formation continue en agroenvironnement créé par l'Institut de technologie agroalimentaire du Québec. La Financière agricole a établi au cours de la dernière année les modalités en vue de l'ajout de cette rétribution. D'autre part, La Financière agricole a soutenu

d'autres entreprises agricoles par l'intermédiaire de mesures de soutien spécifiques aux pratiques agroenvironnementales et socialement responsables de même qu'à la production biologique.

En mars 2024, La Financière agricole a tenu la 3^e édition du Rendez-vous FADQ. Près de 650 acteurs et actrices du milieu agricole ont participé à cette demi-journée de programmation riche en témoignages et en partage d'expertises autour du thème « Accompagner le secteur agricole face aux changements climatiques ». L'événement a permis la tenue d'échanges sur les meilleures façons d'accompagner le secteur agricole face aux changements climatiques. Il a également permis de mobiliser les producteurs à améliorer leurs pratiques et favoriser une agriculture durable.

INDICATEUR 10 : Nombre d'entreprises ayant bénéficié d'une mesure de soutien spécifique aux pratiques agroenvironnementales et socialement responsables

	Référence 2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	628	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000
Résultats (atteinte)		2 197 Atteint	3 056 Atteint	s. o.	s. o.	s. o.

En 2023-2024, le nombre d'entreprises ayant bénéficié d'une mesure de soutien spécifique aux pratiques agroenvironnementales et socialement responsables s'est élevé à 3 056, ce qui représente une augmentation de 859 entreprises comparativement à 2022-2023. La cible annuelle est atteinte.

L'augmentation est attribuable à l'inscription d'une deuxième cohorte d'entreprises à l'Initiative ministérielle de rétribution des pratiques agroenvironnementales.

INDICATEUR 11 : Taux de participation des entreprises qui bénéficient d'une mesure de soutien spécifique à la production biologique

	Référence 2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	n. d. (nouvel indicateur)	40 %	40 %	40 %	40 %	40 %
Résultats (atteinte)		42 % Atteint	47 % Atteint	s. o.	s. o.	s. o.

En 2023-2024, le taux de participation des entreprises qui bénéficient d'une mesure de soutien spécifique à la production biologique a atteint 47 %. Il s'agit d'une augmentation de 5 points de pourcentage comparativement à 2022-2023. La cible annuelle est atteinte.

L'organisation vise à poursuivre son accompagnement des entreprises en production biologique. Elle continuera donc à offrir des mesures de soutien spécifiques aux entreprises biologiques actives ou en transition.



ENJEU 2 : Une organisation performante et mobilisée pour des services de qualité

ORIENTATION 2 : Développer notre expertise, nos pratiques et nos outils dans un milieu mobilisant

OBJECTIF 2.1 : Offrir une expérience employé valorisante en favorisant une culture d'innovation

Dans un contexte de transition vers la transformation organisationnelle et numérique, une expérience employé valorisante est garante de la mobilisation et de la rétention du personnel. La Financière agricole a déployé plusieurs mesures afin de prendre le pouls des employés et de mettre en œuvre des actions pour favoriser la mobilisation des équipes. Le programme d'accueil des nouveaux employés a été entièrement révisé et amélioré. En plus d'offrir une trousse d'accueil électronique facilement accessible et conviviale, il prévoit dorénavant la tenue d'une activité d'accueil trimestrielle ainsi qu'une section dans l'intranet destinée spécifiquement aux nouveaux employés.

Le déploiement de Microsoft 365 s'est poursuivi durant la dernière année et cinq nouveaux outils permettant d'améliorer le travail des équipes ont été rendus disponibles auprès des employés. De plus, des capsules explicatives ont été partagées afin de permettre au personnel de se familiariser de manière proactive avec ces outils.

L'organisation a également identifié l'innovation comme un levier pouvant soutenir la réalisation de ses objectifs stratégiques. La mise en valeur de la créativité des employés dans leur travail constitue une assise importante pour encourager le déploiement

d'une culture d'innovation. Au courant de la dernière année, une conférence sur le thème de l'innovation a été présentée lors du colloque annuel de l'organisation. L'innovation a également été l'une des thématiques abordées dans la tournée annuelle du président-directeur général auprès des employés. Soulignons aussi l'intégration d'une formation portant sur le *Design Thinking* dans l'offre de formation collective de l'organisation. Un sondage interne sur l'innovation a démontré une amélioration de la perception du temps alloué pour explorer des idées ou des solutions créatives et expérimenter de nouvelles approches.

D'autres activités de communication interne ont également permis de contribuer à un milieu de travail valorisant, dont la diffusion d'un programme de reconnaissance et d'activités visant la promotion de la santé des personnes. Celui-ci inclut notamment des capsules sur les saines habitudes de vie et des défis lancés au personnel pour participer à des activités physiques en équipe.

La Financière agricole a également lancé des travaux et des consultations auprès des employés visant à se doter d'une marque employeur qui sera diffusée au cours de la prochaine année.

INDICATEUR 12 : Indice de motivation des employés au travail

	Référence 2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	78 %	78 %	78 %	79 %	79 %	79 %
Résultats (atteinte)		78 % Atteint	75 % Non atteint	s. o.	s. o.	s. o.

En 2023-2024, l'indice de motivation des employés au travail est de 75%, soit trois points de pourcentage de moins que celui obtenu en 2022-2023. La cible annuelle n'est donc pas atteinte. La motivation étant intimement liée à la mobilisation, l'organisation a élaboré un Plan d'action organisationnel de la mobilisation des personnes 2022-2024. Au 31 mars 2024, 15 des 17 cibles prévues pour 2023-2024 ont été atteintes.

De plus, une nouvelle démarche de mobilisation des employés a été adoptée au cours de la période et sera déployée en 2024-2025 par un premier sondage sur une thématique de la mobilisation. Cette nouvelle approche permettra d'actualiser les pratiques et d'intervenir en continu sur les différentes sphères de la mobilisation des employés.

INDICATEUR 13 : Indice de satisfaction des employés relativement aux systèmes et aux outils informatiques

	Référence 2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	66 %	66 %	68 %	70 %	72 %	74 %
Résultats (atteinte)		61 % Non atteint	56 % Non atteint	s. o.	s. o.	s. o.

En 2023-2024, l'indice de satisfaction des employés relativement aux systèmes et aux outils informatiques est de 56 %, soit douze points de pourcentage en deçà de la cible annuelle et cinq points comparativement au résultat 2022-2023.

Les travaux visant l'amélioration des systèmes de mission sont toujours en phase préparatoire. Conséquemment, la satisfaction des employés à l'égard

de leurs outils de travail ne s'est pas encore améliorée. La livraison des systèmes de mission devrait permettre à l'organisation de rehausser ce taux au cours des prochaines années. Parallèlement, le développement des outils Microsoft 365 est en constante évolution et davantage d'applications sont désormais offertes aux employés.

INDICATEUR 14 : Indice de satisfaction des employés dans la mise en valeur de leur créativité au travail

	Référence 2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	77 %	77 %	78 %	79 %	80 %	81 %
Résultats (atteinte)		78 % Atteint	77 % Non atteint	s. o.	s. o.	s. o.

En 2023-2024, l'indice de satisfaction des employés dans la mise en valeur de leur créativité au travail est de 77 %, soit un point de pourcentage sous la cible annuelle et le résultat obtenu en 2022-2023.

Au cours de la dernière année, l'organisation a poursuivi le déploiement de son plan d'action évolutif pour favoriser une culture d'innovation. Parmi les initiatives ayant été

réalisées, mentionnons notamment la diffusion d'une formation intitulée « Comment être créatif et innovant par le *Design Thinking* » et de diverses communications auprès des employés (articles, colloque annuel de l'organisation, etc.). Une formation ainsi que différents ateliers ont également été proposés aux gestionnaires pour soutenir cette démarche.



OBJECTIF 2.2 : Soutenir le développement des compétences

En cohérence avec l'importance qu'elle accorde au développement des compétences, La Financière agricole a participé activement à un projet pilote coordonné par le Secrétariat du Conseil du trésor visant le déploiement d'un système de gestion des apprentissages gouvernemental. Cette plateforme numérique permet d'impliquer les apprenants, les formateurs et les responsables de formation afin d'améliorer le processus de formation et l'expérience utilisateur. Une première formation destinée à l'ensemble des employés sur le respect de la vie privée et la protection des renseignements personnels a notamment été intégrée dans cette plateforme au cours de la dernière année afin de l'expérimenter.

De plus, la mise en œuvre de cadres de formation en assurance et en financement s'est poursuivie afin de favoriser le développement des compétences des nouveaux employés, notamment ceux œuvrant auprès de la clientèle.

Afin de favoriser le transfert de l'expertise organisationnelle, l'organisation a également déployé une formule de parrainage visant une meilleure intégration des nouveaux employés et a développé des outils d'accompagnement à cette fin.

INDICATEUR 15 : Indice de satisfaction quant à la réponse aux besoins de développement des compétences des employés

	Référence 2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	63 %	63 %	65 %	67 %	69 %	71 %
Résultats (atteinte)		62 % Non atteint	63 % Non atteint	s. o.	s. o.	s. o.

En 2023-2024, l'indice de satisfaction quant à la réponse aux besoins de développement des compétences des employés est de 63 %, soit un point de pourcentage de plus que le résultat de 2022-2023 et deux points en deçà de la cible établie.

Au cours des dernières années, La Financière agricole a fait des avancées pour améliorer la formation, notamment en assurance, en financement et en

ressources informationnelles. Afin de contribuer à l'augmentation de l'indice de satisfaction à cet égard, une section consacrée au suivi du développement des compétences a été ajoutée aux formulaires d'évaluation du rendement, rappelant ainsi l'importance d'aborder le sujet lors des rencontres annuelles. À ce moment, les employés peuvent convenir avec leur supérieur immédiat d'un plan de formation pertinent et adapté à leurs besoins pour l'année à venir.

OBJECTIF 2.3 : Offrir des services numériques simplifiés, intégrés et de qualité

Les travaux préparatoires à la transformation des systèmes de mission prévus dans le cadre du chantier de transformation organisationnelle et numérique se sont poursuivis en 2023-2024. Un dossier d'affaires a été finalisé. Parallèlement, des travaux préalables au lancement d'un appel d'offres en vue de l'acquisition d'un progiciel qui permettra d'offrir des services numériques améliorés au bénéfice de la clientèle et des employés ont été réalisés. De plus, des travaux préalables à l'arrivée d'un intégrateur de solutions se sont poursuivis, notamment dans le but de faciliter la mise en œuvre de la solution retenue.

Au fur et à mesure de l'avancement des travaux de transformation organisationnelle, il avait été convenu de revisiter annuellement la vision d'affaires afin que cette dernière prenne en compte l'évolution de l'environnement et demeure pertinente. Parmi les modifications proposées cette année, soulignons la mise en valeur de l'expérience employé et la clarification d'orientations concernant l'organisation du travail.

Les travaux de la dernière année permettent de consolider le socle sur lequel reposera le projet de transformation des systèmes de mission visant à offrir des services numériques simplifiés, intégrés et ainsi améliorer leur taux d'utilisation par la clientèle.

INDICATEUR 16 : Taux moyen d'utilisation des services appuyant la transformation numérique de La Financière agricole

	Référence 2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	58 %	60 %	62 %	64 %	67 %	70 %
Résultats (atteinte)		58 % Non atteint	61 % Non atteint	s. o.	s. o.	s. o.

Le taux moyen d'utilisation des 12 services appuyant la transformation numérique a atteint 61 % en 2023-2024, soit une progression de 3 points de pourcentage par rapport au taux de 2022-2023. La cible n'est pas atteinte.

Au cours de la période, trois des services étaient déjà entièrement numériques et, par conséquent, leur taux d'utilisation n'a pas augmenté. Sept autres services ont vu leur taux d'utilisation augmenter entre 0,1 et 15 points de pourcentage. Par ailleurs, le taux d'utilisation de deux services numériques a diminué. Le service de transmission des informations

financières par les partenaires affiche une diminution de 4 points de pourcentage pour se situer à 90 % au 31 mars 2024. La proportion des prêts accordés par des partenaires utilisant les services numériques pour transmettre les informations financières a été moindre cette année que l'an dernier. Le service permettant de saisir la déclaration de récolte, quant à lui, affiche une diminution de 0,3 point de pourcentage.

Les travaux de transformation des systèmes de mission permettront de bonifier les services en mode numérique et d'améliorer leur taux d'utilisation.

INDICATEUR 17 : Taux de satisfaction de la clientèle envers les services numériques

	Référence 2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	89 %	89 %	89 %	90 %	90 %	90 %
Résultats (atteinte)		88 % Non atteint	88 % Non atteint	s. o.	s. o.	s. o.

En 2023-2024, le taux de satisfaction à l'égard des services numériques s'élève à 88 % et est stable par rapport à 2022-2023. Le résultat de 2023-2024 se situe sous la cible de 89 %.

Comme par les années passées, le personnel des centres de services continue de déployer l'énergie nécessaire pour faire la promotion du dossier en ligne et du dépôt direct lors de tout contact avec la clientèle et, plus spécifiquement, lors de la campagne annuelle

d'adhésion et d'information au Programme d'assurance récolte. Ces efforts semblent contribuer favorablement au maintien d'un résultat élevé.

Depuis l'automne 2023, il est possible d'utiliser la signature électronique dans les documents échangés entre La Financière agricole et des tiers. Cette nouvelle façon de faire correspond à une simplification administrative qui favorise la satisfaction des clients envers les services numériques.

Plan d'action de développement durable 2023-2028

La Financière agricole a adopté, au cours du dernier exercice, le Plan d'action de développement durable 2023-2028. Il présente les engagements que l'organisation souhaite concrétiser au cours des cinq prochaines années pour favoriser le développement durable du secteur agricole et agroalimentaire. Tout comme le précédent Plan d'action de développement durable 2018-2022 et son addenda 2022-2023, ce nouveau plan constitue une des assises du plan stratégique de l'organisation qui vise notamment à favoriser l'adoption de pratiques durables en entreprise.

Par l'entremise des 16 actions et des 17 indicateurs de son nouveau plan, La Financière agricole contribue aux cinq orientations de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028 :

- Orientation 1 – Faire du Québec un pôle d'innovation et d'excellence en matière d'économie verte et responsable
- Orientation 2 – Agir en faveur de la nature et pour la santé
- Orientation 3 – Favoriser la participation de tous au développement durable du Québec
- Orientation 4 – Développer les collectivités durablement
- Orientation 5 – Créer un État exemplaire qui agit en faveur de l'innovation

L'organisation répond, par le fait même, aux 16 attentes de participation qui lui ont été signifiées par le Bureau de coordination du développement durable du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs dans le but de contribuer aux objectifs de la Stratégie gouvernementale de développement durable.

En plus de soutenir la réalisation de ces objectifs, la mise en œuvre des actions prévues permet à La Financière agricole de concourir aux objectifs de la Politique bioalimentaire 2018-2025 et du Plan d'agriculture durable 2020-2030 du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec.

Afin d'obtenir une vision globale de la performance de La Financière agricole en matière de développement durable, la section suivante introduit les résultats obtenus quant aux engagements pris par l'organisation à cet égard ainsi qu'une synthèse des activités réalisées pour y parvenir.

Sommaire des résultats

Sous-objectif gouvernemental	Action	Indicateur	Cible 2023-2024	Résultat 2023-2024	Atteinte de la cible
1.1.1 Accroître la proportion d'entreprises qui axent leur stratégie d'affaires sur le développement durable	1. Soutenir les entreprises agricoles dans l'adoption de pratiques agricoles durables	1.1 Nombre d'entreprises rétribuées pour l'adoption de pratiques agricoles durables dans le cadre de l'Initiative ministérielle de rétribution des pratiques agroenvironnementales depuis sa mise en place en 2022	2 500	2 757	Atteint

En 2023-2024, 2 757 entreprises ont été rétribuées pour des pratiques agroenvironnementales appliquées au cours des années récolte 2022 et 2023. Le résultat dépasse la cible prévue. Cela démontre l'intérêt

des entreprises agricoles pour la mise en place des pratiques agroenvironnementales admissibles à l'Initiative.

Sous-objectif gouvernemental	Action	Indicateur	Cible 2023-2024	Résultat 2023-2024	Atteinte de la cible
1.1.1 Accroître la proportion d'entreprises qui axent leur stratégie d'affaires sur le développement durable	1. Soutenir les entreprises agricoles dans l'adoption de pratiques agricoles durable	1.2 Nombre d'entreprises assurées annuellement contre le gel hivernal des céréales d'automne	475	485	Atteint

En 2023-2024, le nombre d'entreprises assurées annuellement contre le gel hivernal des céréales d'automne est de 485 entreprises comparativement à 414 en 2022-2023. Le résultat de 2023-2024 excède la cible prévue.

Depuis la mise en place de cette protection spécifique aux céréales d'automne en 2020, le nombre d'entreprises assurées n'a cessé de croître. La production des céréales d'automne protège le sol contre l'érosion et contribue à réduire l'utilisation des pesticides.

Sous-objectif gouvernemental	Action	Indicateur	Cible 2023-2024	Résultat 2023-2024	Atteinte de la cible
1.1.3 Accélérer le développement des filières vertes et des technologies propres	2. Favoriser l'accès des entreprises agricoles à des données de références propres à la régie de production biologique ou à toute autre régie de production alternative compatible avec des objectifs de développement durable	2.1 Proportion des portraits technico-économiques sectoriels agricoles soutenus prenant en compte les données propres à la production biologique ou à toute autre régie de production alternative compatible avec des objectifs de développement durable	100 %	0 %	Non atteint

En 2023-2024, un seul portrait technico-économique a été déposé en vertu du Programme d'aide pour des portraits technico-économiques, soit celui sur l'emballage, la livraison et la commercialisation des pommes de terre au Québec. Les données propres à la production biologique ou à toute autre régie de production alternative compatible avec des objectifs de développement durable n'ont pas été prises en compte dans ce portrait.

Initialement, ce projet avait fait l'objet d'une demande au Programme d'appui à la réalisation d'études technico-économiques (PARETE), lequel ne requerrait

pas de prendre en compte ce type de données. L'enveloppe budgétaire étant épuisée dans ce programme, l'admissibilité du projet a été acceptée dans le cadre du nouveau programme APTE, sans que l'objet de l'entente soit modifié pour considérer le volet biologique.

Au cours de l'exercice 2023-2024, trois ententes pour la réalisation de portraits technico-économiques ont été signées. Celles-ci prévoient que les particularités économiques des producteurs biologiques soient considérées. Une amélioration des résultats est donc anticipée pour l'année 2024-2025.

Sous-objectif gouvernemental	Action	Indicateur	Cible 2023-2024	Résultat 2023-2024	Atteinte de la cible
1.2.1 Assurer le développement des compétences vertes	3. Valoriser le développement des compétences vertes en agriculture	3.1 Proportion des entreprises agricoles inscrites à l'Initiative ministérielle de rétribution des pratiques agroenvironnementales ayant été rétribuées pour une ou des formations terminées dans le cadre du parcours de formation continue en agroenvironnement	Non applicable	-	Non applicable

Aucune cible n'a été établie pour 2023-2024, car les premiers participants du nouveau volet de l'Initiative ministérielle de rétribution des pratiques

agroenvironnementales ne seront rétribués qu'en 2024-2025, c'est-à-dire une fois la ou les formations terminées.

Sous-objectif gouvernemental	Action	Indicateur	Cible 2023-2024	Résultat 2023-2024	Atteinte de la cible
1.3.1 Accroître la présence des produits et services durables sur le marché	4. Poursuivre le soutien aux entreprises agricoles œuvrant dans le secteur de la production biologique	4.1 Nombre d'entreprises assurées annuellement en production biologique	1 125	1 182	Atteint

Au 31 mars 2024, le nombre d'entreprises assurées en production biologique s'élève à 1 182, comparativement à 1 106 entreprises pour l'année précédente, soit une augmentation de 7%. Ce résultat dépasse la cible annuelle.

L'augmentation du nombre d'entreprises assurées en production biologique est principalement attribuable à l'ajout de nouvelles cultures assurables avec un prix unitaire distinct pour la production biologique (seigle – protection individuelle, quinoa et caméline), ainsi qu'à la mise en place d'un projet pilote afin que les producteurs de céréales biologiques utilisant l'autosemence soient assurables.

Sous-objectif gouvernemental	Action	Indicateur	Cible 2023-2024	Résultat 2023-2024	Atteinte de la cible
2.1.2 Améliorer l'état de situation des espèces fauniques et floristiques du Québec	5. Contribuer à l'amélioration de la biodiversité en milieu agricole en rétribuant l'aménagement de bandes riveraines élargies, de haies ou d'îlots boisés	5.1 Nombre de mètres carrés (m ²) aménagés en bandes riveraines élargies, en haies ou en îlots boisés dans le cadre de l'Initiative ministérielle de rétribution des pratiques agroenvironnementales depuis sa mise en place en 2022	18 000 000 m ²	28 210 389 m ²	Atteint

Depuis l'entrée en vigueur de l'Initiative ministérielle de rétribution des pratiques agroenvironnementales, plus de 28 millions de mètres carrés ont été aménagés afin de favoriser la biodiversité, comparativement à près de 17 millions l'an dernier. La cible prévue en 2023-2024 est dépassée.

Ce résultat s'explique en partie par le succès de l'Initiative auprès des entreprises agricoles. Les aménagements réalisés se traduisent par 3,9 millions de mètres carrés de bandes riveraines, 16,0 millions de mètres carrés de haies et 8,3 millions de mètres carrés d'îlots boisés aménagés sur les terres agricoles de près de 1 800 entreprises participantes.

Sous-objectif gouvernemental	Action	Indicateur	Cible 2023-2024	Résultat 2023-2024	Atteinte de la cible
2.2.1 Favoriser les aménagements et les pratiques agricoles, forestières, aquacoles et de pêches durables	6. Contribuer à l'amélioration de la santé des sols et à la qualité de l'eau en rétribuant les entreprises qui protègent les terres cultivées entre les saisons de culture	6.1 Superficies de sol (ha) protégées annuellement par des résidus de culture ou des cultures de couverture dans le cadre de l'Initiative ministérielle de rétribution des pratiques agroenvironnementales	250 000 ha	278 185 ha	Atteint

En 2023-2024, les superficies agricoles protégées par des résidus de cultures ou des cultures de couverture dans le cadre de l'Initiative ministérielle de rétribution des pratiques agroenvironnementales totalisent 278 185 ha, comparativement à près de 170 000 ha

l'an dernier. La cible prévue en 2023-2024 est atteinte. Cette pratique mise en œuvre par 2 313 entreprises participant à l'Initiative contribue à la protection des sols en dehors de la saison de culture.

Sous-objectif gouvernemental	Action	Indicateur	Cible 2023-2024	Résultat 2023-2024	Atteinte de la cible
3.2.2 Appuyer l'entrepreneuriat des femmes, des Autochtones et des personnes issues de la diversité	7. Encourager la relève agricole féminine	7.1 Proportion de femmes ayant bénéficié d'une aide financière à la relève du Programme d'appui financier à la relève agricole	40 %	43 %	Atteint

Pour l'exercice 2023-2024, la proportion de femmes ayant bénéficié d'une subvention à la relève agricole atteint 43 %. Ce résultat est supérieur à la cible.

Le visage de la relève agricole évolue et la relève agricole féminine y occupe une place de plus en plus importante, notamment dans les entreprises de production moins traditionnelle.

Sous-objectif gouvernemental	Action	Indicateur	Cible 2023-2024	Résultat 2023-2024	Atteinte de la cible
4.3.1 Appuyer le développement régional durable	8. Accompagner les entreprises agricoles en démarrage dans un secteur de production non traditionnel afin de contribuer à l'innovation et à l'entrepreneuriat local en région	8.1 Nombre d'entreprises ayant bénéficié annuellement d'un accompagnement spécialisé lors du démarrage d'une production agricole émergente ou non traditionnelle	35	34	Non atteint

En 2023-2024, 34 entreprises ont bénéficié d'un accompagnement spécialisé lors du démarrage d'une production agricole émergente ou non traditionnelle. Le résultat de 2023-2024 se situe légèrement sous le résultat obtenu en 2022-2023 et la cible de 35 entreprises.

La situation économique actuelle (taux d'intérêt et coût des intrants élevés) est moins favorable au démarrage d'entreprises dans une production agricole émergente ou non traditionnelle. Considérant ce contexte, la performance de 2023-2024 peut être qualifiée de bonne.

Sous-objectif gouvernemental	Action	Indicateur	Cible 2023-2024	Résultat 2023-2024	Atteinte de la cible
5.1.1 Évaluer la durabilité des interventions gouvernementales	9. Poursuivre la mise en œuvre de la Politique interne sur la prise en compte des principes de développement durable dans les dossiers structurants de l'organisation	9.1 Proportion des dossiers structurants déposés au comité de direction et au conseil d'administration ayant fait l'objet d'une prise en compte des principes de développement durable	100 %	100 %	Atteint

En 2023-2024, 100 % des dossiers structurants déposés au comité de direction ou au conseil d'administration, soit huit dossiers, ont fait l'objet d'une prise en compte des principes de développement durable. La cible annuelle est atteinte.

L'organisation poursuit l'intégration de la prise en compte des principes de développement durable dans l'élaboration des dossiers structurants.

Sous-objectif gouvernemental	Action	Indicateur	Cible 2023-2024	Résultat 2023-2024	Atteinte de la cible
5.3.1 Favoriser la croissance du financement qui répond à des critères de durabilité	10. Mesurer la conformité de l'application de critères de durabilité inclus dans l'approche globale en financement lors des analyses financières	10.1 Proportion des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) identifiés pris en compte de manière conforme pour les dossiers de garantie de prêt échantillonnés	90 %	88 %	Non atteint

En 2023-2024, la proportion des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) identifiés pris en compte de manière conforme pour les dossiers de garantie de prêt échantillonnés s'élève à 88 %. Le résultat 2023-2024 est en deçà de deux points de pourcentage de la cible de 90 %.

Plusieurs conseillers en financement ont été embauchés au cours des dernières années. Leur formation continue se poursuivra en 2024-2025, notamment en ce qui concerne la prise en compte des critères ESG.

Sous-objectif gouvernemental	Action	Indicateur	Cible 2023-2024	Résultat 2023-2024	Atteinte de la cible
5.3.2 Favoriser la croissance des investissements et des placements qui répondent à des critères de durabilité	11. Gérer les fonds de trésorerie administrés par La Financière agricole de manière responsable en priorisant les placements réalisés auprès d'entreprises ou d'institutions qui prennent en compte des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans leur modèle d'affaires	11.1 Proportion du portefeuille de placements à court terme répondant à au moins un critère lié au développement durable	90 %	100 %	Atteint

En 2023-2024, la proportion du portefeuille de placements à court terme répondant à au moins un critère de développement durable est de 100 %, comparativement à un résultat de 98 % en 2022-2023. Le résultat de 2023-2024 excède la cible prévue.

Les transactions effectuées au cours de la période ont été réalisées auprès de la Caisse de dépôt et placement du Québec laquelle intègre des principes liés à l'investissement responsable dans la gestion de ses fonds et auprès d'institutions signataires de l'Initiative financière du Programme des Nations Unies pour l'environnement.

Sous-objectif gouvernemental	Action	Indicateur	Cible 2023-2024	Résultat 2023-2024	Atteinte de la cible
5.3.4 Accroître la part des programmes normés qui incluent des critères de durabilité	12. Poursuivre l'intégration de critères écoresponsables ou écoconditionnels dans les principaux programmes de La Financière agricole	12.1 Proportion des principaux programmes de La Financière agricole intégrant au moins un critère écoresponsable ou écoconditionnel relatif aux pratiques agricoles durables	90 %	90 %	Atteint

En 2023-2024, la proportion des principaux programmes de La Financière agricole intégrant au moins un critère écoresponsable ou écoconditionnel relatif aux pratiques agricoles durables s'élève à 90 %.

La Financière agricole vise à maintenir cette proportion en s'assurant d'intégrer des critères écoresponsables ou écoconditionnels dans les nouveaux programmes qui s'ajouteront à son offre de service régulière.

Sous-objectif gouvernemental	Action	Indicateur	Cible 2023-2024	Résultat 2023-2024	Atteinte de la cible
5.4.1 Accroître la part des acquisitions responsables	13. Mettre en œuvre des mécanismes visant à assurer le suivi des acquisitions responsables dans les contrats de biens et de services	13.1 Proportion des contrats de biens et de services intégrant au moins un critère d'acquisition responsable	5 %	9 %	Atteint

En 2023-2024, 9 % des contrats de biens et de services conclus par La Financière agricole intégraient au moins un critère d'acquisition responsable, soit l'équivalent de 3 contrats sur 35. Ce résultat dépasse la cible annuelle.

Parmi ces contrats, deux intégraient une marge préférentielle en lien avec le développement durable alors que l'autre considérait une exigence relative à l'emballage qui devait être écoresponsable. Ces conditions favorisent le caractère responsable des acquisitions effectuées sur le plan environnemental, social ou économique.

Sous-objectif gouvernemental	Action	Indicateur	Cible 2023-2024	Résultat 2023-2024	Atteinte de la cible
5.5.1 Accroître la performance environnementale des systèmes numériques gouvernementaux	14. Réaliser une transformation numérique responsable	14.1 Amélioration de l'indice de maturité numérique responsable	40 %	40 %	Atteint

En 2023-2024, l'indice de maturité numérique responsable s'élève à 40 %. La cible annuelle est atteinte.

La Financière agricole est soucieuse d'offrir des systèmes et des outils numériques performants et responsables. Les travaux de transformation numérique

entamés sont l'occasion d'intégrer des pratiques durables qui permettront de diminuer l'empreinte environnementale, sociale et économique des systèmes et des infrastructures informatiques.

Sous-objectif gouvernemental	Action	Indicateur	Cible 2023-2024	Résultat 2023-2024	Atteinte de la cible
5.7.1 Accroître la performance de la gestion des matières résiduelles	15. Améliorer la gestion des matières résiduelles de La Financière agricole	15.1 Nombre de nouvelles attestations IOR+ obtenues annuellement par La Financière agricole pour ses établissements	1	1	Atteint

Au cours de 2023-2024, La Financière agricole a obtenu une attestation ICI on recycle + (IOR+) pour son siège social. Le niveau obtenu démontre les efforts de

réduction, de réemploi, de recyclage et de valorisation (3RV) des matières résiduelles mis en œuvre par l'organisation pour ce premier établissement.

Sous-objectif gouvernemental	Action	Indicateur	Cible 2023-2024	Résultat 2023-2024	Atteinte de la cible
5.8.2 Accroître la part modale du transport actif, du transport collectif et des solutions de rechange à l'auto solo des employés de l'État	16. Poursuivre la sensibilisation à la mobilité durable des employés de La Financière agricole	16.1 Nombre d'activités de sensibilisation annuelles visant à encourager la mobilité durable des employés	2	2	Atteint

En 2023-2024, deux activités de sensibilisation visant à encourager la mobilité durable des employés ont été organisées, soit le même nombre que l'année précédente :

- Mai 2023 : Défi du Mois du vélo (six publications);
- Septembre 2023 : Défi sans auto solo (deux publications).

La cible annuelle est atteinte.



Déclaration de services et satisfaction de la clientèle

Bureau de l'expérience client

Le bureau de l'expérience client a le mandat de contribuer à améliorer en continu la performance de l'organisation et la qualité des services offerts au regard des besoins et des attentes des clients. Il incarne l'engagement de La Financière agricole à placer les clients au centre de ses préoccupations en recueillant leur voix et en s'assurant qu'elle soit entendue et prise en compte, entre autres, dans le cadre de la transformation organisationnelle et numérique. L'année écoulée a permis de réaliser plusieurs actions afin de tirer profit de la connaissance acquise des clients et d'approfondir la compréhension de leurs besoins, notamment :

- Un persona organisationnel a été créé et diffusé à l'ensemble de l'organisation. Ce personnage fictif est représentatif des clients de La Financière agricole, de leurs objectifs, attentes, incompréhensions, perceptions et irritants vécus lors d'échanges avec l'organisation;
- Les éléments ayant le plus de valeur aux yeux des clients lorsqu'ils font affaire avec La Financière agricole ont également été déterminés et partagés avec l'ensemble du personnel. Ils sont au nombre de six : l'accompagnement, la personnalisation, la transparence, l'efficacité, l'approche humaine et l'autonomie;
- Deux parcours client ont été créés, soit celui de l'assurance récolte et celui du financement. Les parcours client sont une représentation graphique illustrant la séquence des interactions physiques et numériques entre La Financière agricole et sa clientèle. Ils sont présentés du point de vue du client en détaillant leurs actions, les différents points de contact (téléphone, courriel, Web, visite à la ferme, lettre, dossier en ligne) ainsi que leurs ressentis et leurs attentes.

Mise à jour de la Déclaration de services à la clientèle

En concordance avec la volonté de simplification des communications de la clientèle, La Financière agricole a procédé à une mise à jour de sa Déclaration de services à la clientèle (DSC) en 2023-2024. L'objectif était de simplifier les textes et de faire ressortir plus clairement la définition d'accompagnement de la clientèle par le personnel des centres de services. Du même coup, ce travail a permis de se conformer au gabarit gouvernemental de la Déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens.

Les engagements sur les objectifs de services sont, quant à eux, demeurés inchangés, puisque le projet de transformation numérique en cours aura éventuellement une incidence sur les délais de traitement. En effet, la simplification et l'optimisation de l'organisation du travail, des programmes et des processus amélioreront éventuellement la performance globale de l'organisation; à ce moment, une refonte de la DSC sera nécessaire afin de tenir compte de la nouvelle réalité liée aux opérations. Par souci de transparence, les délais de traitement des plaintes et des demandes de révision ont été ajoutés à la liste des engagements ainsi que la précision sur le type de jour « ouvrable » ou « civil ».

Satisfaction du service à la clientèle

Conformément aux années précédentes, La Financière agricole a réalisé son sondage annuel afin d'évaluer divers aspects de la satisfaction de la clientèle, notamment en ce qui a trait aux services reçus ainsi qu'aux qualités et comportements du personnel directement en lien avec cette dernière.

Le service à la clientèle est offert par des équipes en assurance et en financement qui ont à cœur de bien répondre aux besoins des producteurs agricoles afin de conserver une relation de confiance avec eux. En 2023-2024, les mouvements de personnel se sont poursuivis et la charge de travail en assurance et en financement a augmenté de manière imprévue et appréciable compte tenu des aléas climatiques et des conditions économiques difficiles. Ces situations ont influencé les résultats de façon modérée puisqu'ils sont demeurés élevés (tableau 7).

Le tableau 8 évalue, quant à lui, la performance des équipes opérationnelles relativement au traitement des différents programmes ainsi que la mesure de l'atteinte des cibles des délais de traitement des plaintes et des demandes de révision.

En plus du sondage annuel, La Financière agricole sollicite régulièrement une rétroaction de la part du client en l'invitant à répondre à un sondage dès la fin du traitement d'une garantie de prêt, d'une subvention ou d'un avis de dommages. Ces sondages comprennent trois questions portant sur la mesure de l'expérience client soit, la satisfaction envers le service à la clientèle, la mesure de l'effort client et l'indice net de recommandation client. Les résultats de chacune de ces questions démontrent que les clients sont satisfaits. Ces derniers ont également la possibilité d'inscrire des commentaires qui permettent à La Financière agricole de réagir rapidement si une situation requiert une intervention. Afin de favoriser un plus grand nombre de répondants aux sondages, une mention à cet effet a été ajoutée lors de la mise à jour de la Déclaration de services à la clientèle, laquelle invite les clients à répondre aux divers sondages qui lui sont expédiés.

TABLEAU 7 – Taux de satisfaction de la clientèle à l'égard du service à la clientèle

Éléments évalués	2021-2022 ¹²	2022-2023	2023-2024 ¹³
Services à la clientèle dans son ensemble	91 %	88 %	88 %
Qualités/Comportements concernant le personnel			
• Le personnel était courtois	98 %	97 %	97 %
• Le personnel m'a informé des étapes de traitement	93 %	91 %	90 %
• Le personnel avait les connaissances relatives aux programmes	93 %	91 %	89 %
• Le personnel a respecté les délais convenus	92 %	90 %	89 %
• Le personnel était disponible	91 %	90 %	88 %
• Le personnel m'a facilité la tâche pour gérer ma demande	91 %	89 %	87 %

12. Année exceptionnelle en termes de résultats élevés.

13. La marge d'erreur du sondage annuel sur la satisfaction de la clientèle 2024 est de 1,20%.

TABLEAU 8 – Résultats des engagements de la Déclaration de services à la clientèle au 31 mars 2024¹⁴

Engagements	Résultats 2022-2023	Cibles prévues à la Déclaration de services à la clientèle	Résultats 2023-2024	Délai moyen 2023-2024
Traiter le dossier d'indemnisation des protections en assurance récolte (individuelle) en moins de 30 jours civils	77 % Non atteint	90 % des dossiers traités en moins de 30 jours civils	82 % Non atteint	24 jours civils
Traiter les dossiers dès le calcul d'une avance ou d'un paiement final en assurance stabilisation	96 % Non atteint	98 % des dossiers traités dès le calcul d'une avance ou d'un paiement final	98 % Atteint	ND
Émettre l'avis de calcul des bénéfices du programme (ACBP) (Agri-stabilité et Agri-Québec Plus) en moins de 75 jours civils	81 % Atteint	75 % des dossiers traités en moins de 75 jours civils*	84 % Atteint	39 jours civils
Transmettre l'avis de dépôt (Agri-investissement et Agri-Québec) en moins de 45 jours civils	83 % Atteint	80 % des dossiers traités en moins de 45 jours civils*	87 % Atteint	26 jours civils
Rendre une décision relativement à une garantie de prêt en moins de 14 jours civils	50 % Non atteint	80 % des dossiers traités en moins de 14 jours civils	48 % Non atteint	20 jours civils
Rendre une décision relativement à une subvention en moins de 20 jours civils	49 % Non atteint	80 % des dossiers traités en moins de 20 jours civils	38 % Non atteint	28 jours civils
Traiter une plainte en 20 jours ouvrables et moins	95 % Atteint	90 % des dossiers traités en 20 jours ouvrables et moins	98 % Atteint	4 jours ouvrables
Traiter un recours en révision par le comité de réexamen en 45 jours civils et moins	88 % Atteint	80 % des dossiers traités en 45 jours civils et moins	83 % Atteint	23 jours civils
Traiter un recours en révision par le comité de révision et le comité d'examen en appels en 60 jours civils et moins	100 % Atteint	75 % des dossiers traités en 60 jours civils et moins	80 % Atteint	40 jours civils

*Cibles fixées par le gouvernement fédéral.

En plus de présenter une meilleure performance que l'an dernier, les résultats du traitement des dossiers relatifs aux programmes suivants sont tous supérieurs ou égaux à la cible établie :

- Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles;
- Programmes Agri-stabilité et Agri-Québec Plus;
- Programmes Agri-investissement et Agri-Québec.

Le traitement des plaintes et des demandes de révision de la dernière année a été réalisé dans des délais moyens inférieurs aux limites établies.

Les résultats de trois indicateurs n'ont pas atteint leur cible. Cette situation s'explique notamment par le volume des dossiers traités en indemnisation au Programme d'assurance récolte et en garanties de prêt qui ont augmenté respectivement de 86 % et de 13 %.

La Financière agricole a poursuivi ses efforts en dotation du personnel en embauchant autant de personnes que l'an dernier dans ses équipes opérationnelles en assurance et en financement. On constate une diminution de près de 45 % des départs dans ces mêmes équipes au cours de la même période signifiant une meilleure rétention du personnel. Qui dit embauche, dit accueil, formation et parrainage, trois activités qui exigent du temps de la part du personnel d'expérience pour accompagner les nouveaux employés. Un portrait des effectifs démontre que 42 % des conseillers en assurance ont moins de deux ans d'expérience alors que ce pourcentage est de 37 % pour les conseillers en financement.

14. Date d'entrée en vigueur de la mise à jour de la Déclaration de services à la clientèle : janvier 2024.

Assurance

Les conditions climatiques difficiles de l'été 2023 ont eu comme conséquence d'augmenter la charge de travail des conseillers en assurance en 2023-2024. En plus de continuer à accompagner les producteurs agricoles dans le cadre de l'Initiative ministérielle de rétribution des pratiques agroenvironnementales et de s'occuper des opérations courantes, ils ont traité près de 3 310 avis de dommages de plus que l'an dernier,

répartis principalement entre les cultures de céréales, de maïs-grain et de protéagineuses et le sirop d'érable. Pour orchestrer ce lot d'avis de dommages supplémentaires, un comité de coordination provinciale a été mis en place pour suivre la charge de travail et identifier les besoins d'entraide. Cette stratégie a contribué à réduire les délais de traitement d'une journée (24 jours en 2023-2024 contre 25 jours en 2022-2023).

Financement

Dès le printemps 2023, constatant l'impact de la hausse des taux d'intérêt et du coût des intrants sur les entreprises agricoles, La Financière agricole a mis en place une stratégie de suivi de la clientèle présentant une sensibilité financière plus élevée afin de bien les accompagner dans cette période difficile. Ainsi, dans le cadre de cette stratégie, les conseillers en financement ont communiqué directement avec près de 740 clients, ont fait une cinquantaine de visites à la ferme et environ 630 clients ont bénéficié d'une action spécifique dans leur dossier (entente de tolérance, consolidation, révision des modalités de remboursement, etc.).

Autre initiative ayant eu des conséquences sur la charge de travail des conseillers en financement : l'annonce du compte d'aide d'urgence utilisé pour offrir

une garantie de prêt de fonds de roulement. Comme en assurance, un comité de coordination provinciale a permis de gérer la charge de travail supplémentaire et les besoins d'entraide.

Finalement, l'ensemble des mesures mises en place pour soutenir la clientèle en 2023-2024 s'est soldé par une augmentation du nombre de garanties de prêt à traiter, soit près de 415 de plus qu'en 2022-2023. L'engagement et la volonté de satisfaire les clients ont permis de limiter à 2 jours l'augmentation du délai moyen de traitement des garanties de prêt (20 jours en 2023-2024 contre 18 jours en 2022-2023). Pour ce qui est des subventions, 4 jours de plus ont été nécessaires pour rendre une décision comparativement à l'an passé (28 jours en 2023-2024 contre 24 jours en 2022-2023).

Satisfaction envers les délais de réponse

L'évaluation des délais de réponse à un courriel, aux confirmations de rendez-vous et aux retours d'appels est importante pour La Financière agricole. En effet, ces interactions correspondent généralement au premier contact direct qu'un client a avec l'organisation et cette première expérience se doit d'être positive.

Ainsi, La Financière agricole a conservé, lors de la mise à jour de sa Déclaration de services à la clientèle, l'engagement selon lequel 90 % des réponses à un courriel, aux confirmations de rendez-vous et aux retours d'appels soient effectués dans un délai maximal de deux jours ouvrables.

Comme par les années passées, la façon de déterminer l'atteinte ou non de cette cible se fait annuellement par le biais du sondage sur la satisfaction de la clientèle en posant la question suivante au client : « Quel est votre niveau de satisfaction concernant les délais de réponse obtenus pour une réponse à un courriel, une confirmation de rendez-vous ou un retour d'appel ? ».

Le tableau 9 présente les résultats des deux dernières années.

TABLEAU 9 – Taux de satisfaction de la clientèle à l'égard des délais de réponse

Engagements	Cible de la Déclaration de services à la clientèle	Résultats 2022-2023	Résultats 2023-2024 ¹⁵
Réponse à un courriel	90 % dans un délai de 2 jours ouvrables	90 % Atteint	88 % Non atteint
Confirmation d'un rendez-vous	90 % dans un délai de 2 jours ouvrables	91 % Atteint	89 % Non atteint
Retour d'appel	90 % dans un délai de 2 jours ouvrables	89 % Non atteint	88 % Non atteint

En conclusion, mentionnons que La Financière agricole est en recherche constante d'allègements opérationnels et administratifs dans le but de servir les clients dans le meilleur délai possible. Lorsque des interventions rapides sont possibles afin de diminuer le nombre d'actions à poser par les conseillers,

tous les efforts sont déployés en ce sens. Le projet de transformation organisationnelle et numérique permettra, à terme, d'agir sur les délais de traitement afin qu'ils reflètent davantage la réalité du terrain et qu'ils répondent mieux au besoin en information de gestion.

Gestion des plaintes

La Politique sur la gestion des plaintes de La Financière agricole contribue à l'amélioration continue des services. Elle permet d'offrir à sa clientèle la possibilité d'exprimer son insatisfaction et de soutenir la qualité de ses services. Cette politique a fait l'objet d'une mise à jour à l'automne 2022.

Aux fins de l'application de la politique, une plainte constitue une insatisfaction exprimée, verbalement ou par écrit, au sujet de la qualité de la prestation de services offerte à la clientèle et des produits offerts par La Financière agricole, incluant les paramètres de programmes et leur administration. Depuis novembre 2022, la clientèle bénéficie d'une nouvelle option pour déposer une plainte de façon simple et sécuritaire, par l'entremise du formulaire de plainte en ligne disponible sur le site Web de La Financière agricole.

En 2023-2024, La Financière agricole a reçu 350 plaintes, comparativement à 38 en 2022-2023. Cette augmentation s'explique principalement par la hausse du nombre de plaintes reçues concernant l'évaluation des pertes de foin pour la saison de végétation 2023 au Programme d'assurance récolte, et ce, en raison des situations climatiques difficiles vécues dans certaines régions. La protection Foin et pâturages est collective, c'est-à-dire que les pertes sont évaluées sur la base des données d'un territoire et non sur les données spécifiques à chaque producteur, ce qui a pu amener de l'insatisfaction. Des 350 plaintes reçues, 343 plaintes, soit 98 %, ont été traitées à l'intérieur du délai de 20 jours ouvrables prévu dans la politique, comparativement à 95 % lors de l'exercice précédent.

Parmi les principaux motifs d'insatisfaction, l'indemnisation de la protection collective Foin et pâturages pour l'année d'assurance 2023 a fait l'objet de 275 plaintes sur les 299 plaintes reçues concernant le Programme d'assurance récolte. Les insatisfactions exprimées ont porté principalement sur l'évaluation des pertes à l'égard des données colligées par les stations météorologiques ainsi que sur le coût des assurances.

Le service à la clientèle a fait l'objet de 20 plaintes. Celles-ci ont porté principalement sur les délais et la qualité de l'accompagnement lors du traitement des dossiers. Le suivi de ces plaintes a permis d'apporter les correctifs nécessaires, le cas échéant.

Parmi les 10 plaintes reçues à l'égard du Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles, 6 ont eu pour objet les délais de calcul des compensations ainsi que les suivis relatifs aux versements des compensations.

Dans un souci de répondre adéquatement à plus de 23 100 clients, La Financière agricole porte une grande attention aux plaintes reçues, car elles permettent notamment à l'organisation de s'améliorer. À cet effet, deux plaintes reçues au cours de la dernière année permettront d'apporter une modification à l'avis de cotisation apparaissant dans le dossier en ligne.

15. La marge d'erreur du sondage annuel sur la satisfaction de la clientèle 2024 est de 1,20 %.

TABLEAU 10 – Répartition des plaintes par catégorie

Objet visé par les plaintes	2021-2022		2022-2023		Résultats 2023-2024	
	Nombre	Pourcentage du total des plaintes	Nombre	Pourcentage du total des plaintes	Nombre	Pourcentage du total des plaintes
Programme d'assurance récolte : système collectif et système individuel	12	15,6	12	31,6	299	85,4
Agri-stabilité et Agri-investissement	2	2,6	4	10,5	5	1,4
Programme de financement de l'agriculture, Programme d'appui financier à la relève agricole et Programme Investissement Croissance Durable	3	3,9	4	10,5	10	2,9
Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles	3	3,9	2	5,3	10	2,9
Plan sauvagine d'indemnisation des dommages causés par la faune	0	0	1	2,6	0	0
Plan de localisation et des parcelles agricoles	12	15,6	1	2,6	2	0,6
Service à la clientèle	10	13	8	21,1	20	5,7
Initiative ministérielle de rétribution des pratiques agroenvironnementales	35	45,4	6	15,8	4	1,1
TOTAL	77	100	38	100	350	100

RESSOURCES
GESTION DES
RESSOURCES

GESTION DES RESSOURCES

GESTION DES
RESSOURCES
GESTION DES
RESSOURCES



Ressources humaines et accès à l'égalité en emploi

Au 31 mars 2024, La Financière agricole comptait 662 employés, en excluant les étudiants et les stagiaires, ce qui correspond à une augmentation de 37 employés par rapport au résultat obtenu au 31 mars 2023. Cette augmentation s'explique notamment par de meilleurs résultats en rétention du

personnel. Entre le 1^{er} avril 2023 et le 31 mars 2024, elle a utilisé 616 équivalents à temps complet (ETC). Ainsi, les résultats sont légèrement inférieurs à la cible permise par le Secrétariat du Conseil du trésor de 639 ETC.

TABLEAU 11 – Répartition de l'effectif par secteur et catégorie d'emplois¹⁶

Secteurs	Personnel d'encadrement	Professionnel	Technicien et personnel de bureau	Total au 31 mars 2024	Total au 31 mars 2023	Écart entre 2024 et 2023
Siège social	25	245	63	333	319	+14
Réseau régional	15	156	158	329	306	+23
TOTAL	40	401	221	662	625	+37

TABLEAU 12 – Répartition de l'effectif en heures rémunérées pour la période du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024

Catégories	Heures normales	Heures supplémentaires	Total des heures rémunérées	Total en ETC transposés ¹⁷
Personnel d'encadrement	71 764	0	71 764	40
Personnel professionnel	675 193	8 204	683 397	374
Personnel de bureau, techniciens et assimilés	367 447	1 534	368 981	202
TOTAL 2023-2024	1 114 404	9 738	1 124 142	616
TOTAL 2022-2023	1 088 798	6 306	1 095 104	600

Gestion de l'expertise

La gestion de l'expertise représente un levier à la mobilisation des employés et à la performance organisationnelle. À cet effet, La Financière agricole a investi 2,1% de sa masse salariale en formation, en misant notamment sur l'offre de formation à l'interne pour répondre aux besoins de développement, entre autres en agriculture, en assurance, en financement et en ressources informationnelles.

Le nombre et la diversité des activités offertes dans le Plan de développement des ressources humaines, ainsi que les investissements pour le soutien aux études des employés ont contribué à obtenir une moyenne de jours de formation par personne de 4,5 en 2023-2024, comparativement à 4,2 l'année précédente.

16. Effectif en poste au 31 mars 2024 : nombre de personnes occupant un poste régulier, occasionnel et saisonnier, à l'exclusion des étudiants et des stagiaires.

17. Le total en ETC transposés est le nombre total d'heures rémunérées converti en ETC sur la base de 35 heures par semaine, soit 1 826,30 heures par année.

TABLEAU 13 – Évolution des dépenses de formation¹⁸

Répartition des dépenses en formation	Année financière 2021-2022	Année financière 2022-2023	Année financière 2023-2024
Proportion de la masse salariale (%)	1,9	2,2	2,1
Nombre moyen de jours de formation par personne :			
• Cadres et conseillers en gestion des ressources humaines	6,9	6,3	7,7
• Professionnels, avocats et notaires	3,7	4,8	4,8
• Techniciens et personnel de bureau	2,7	2,8	3,4
TOTAL	3,5	4,2	4,5
Somme allouée par personne	1 262	1 637	1 536

Planification de la main-d'œuvre

Mouvement du personnel

En 2023-2024, le taux de départ volontaire du personnel régulier, qui est composé de départs à la retraite, de mutations, de promotions hors de l'organisation et de démissions, est de 14,6 %, soit 4,3 points de pourcentage inférieur à l'année précédente. La diminution du nombre de départs à la retraite en 2023-2024 explique cette diminution. Pour combler une partie de ces départs, l'organisation a procédé à

190 embauches, comparativement à 174 en 2022-2023. De ce nombre, 51 sont des étudiants ou des stagiaires, ce qui constitue un bassin de relève intéressant. Afin de connaître les motifs de départ des employés et mettre en place des actions préventives lorsqu'elle a un pouvoir d'action sur le motif évoqué, un questionnaire de départ est acheminé aux employés qui quittent l'organisation et ceux-ci sont invités pour une entrevue avec un conseiller de la Direction des ressources humaines.

TABLEAU 14 – Taux de départ volontaire (taux de roulement) du personnel régulier

	2021-2022	2022-2023	2023-2024 ¹⁹
Taux de départ volontaire (en pourcentage)	16,6	18,9	14,6

TABLEAU 15 – Nombre de départs à la retraite inclus dans le calcul du taux de départ volontaire

Nombre de départs à la retraite	2021-2022	2022-2023	2023-2024
Nombre d'employés ayant pris leur retraite au sein du personnel régulier	27	32	24

TABLEAU 16 – Emplois régionalisés au 31 janvier 2024

Cible des emplois à régionaliser par l'organisation au 30 septembre 2028	Total des emplois régionalisés par l'organisation entre le 1 ^{er} octobre 2018 et le 31 janvier 2024
49	43

18. Les données de ce tableau incluent l'ensemble du personnel, soit le personnel d'encadrement, professionnel et fonctionnaire, mais excluent les étudiants et les stagiaires ainsi que les titulaires d'emploi supérieur, à l'exception des données 2023-2024 qui elles incluent les étudiants et les stagiaires.

19. La méthode de calcul pour calculer le nombre moyen d'employés a été modifiée pour 2023-2024.

Mobilisation du personnel

Une nouvelle démarche de mobilisation des employés a été adoptée en 2023-2024 à La Financière agricole et sera déployée en 2024-2025 par un premier sondage organisationnel. Cette nouvelle approche permettra d'actualiser les pratiques et d'intervenir en continu sur les différentes sphères de la mobilisation des employés.

La Financière agricole a aussi déployé plusieurs initiatives pour faire vivre une culture de santé globale au sein de l'organisation. Elle a invité son personnel à participer aux activités de sa programmation en santé des personnes telles des conférences et des défis

sportifs. Elle a également publicisé une plateforme de santé et mieux-être. Une campagne de sensibilisation à la violence conjugale et familiale a eu lieu et les gestionnaires ont été encouragés à participer à un atelier sur le sujet. Finalement, des formations ont été offertes aux gestionnaires, notamment sur la prévention des tensions relationnelles, la rétroaction et la gestion du changement. Ces initiatives contribuent à se distinguer avantageusement avec un taux d'absentéisme de 4,12 %, soit 1,49 point de pourcentage sous celui de la fonction publique, pour 2023-2024.

Accès à l'égalité en emploi

La Financière agricole est soucieuse de respecter les exigences en matière d'égalité en emploi. Elle est proactive pour mettre de l'avant les mesures gouvernementales favorisant l'embauche, l'intégration et le maintien en emploi de personnes issues d'un ou des groupes cibles, telles que le Programme d'accès à l'égalité en emploi 2023-2028. D'ailleurs, l'organisation a surpassé la cible de 25 % d'embauche de membres des groupes cibles au recrutement régulier, avec un résultat de 34,6 %, soit 2,9 points de pourcentage de plus que l'an dernier. La cible de représentativité des

personnes handicapées au sein de l'effectif régulier, qui est fixée à 2 %, est pour sa part presque atteinte avec 1,7 % cette année.

Quant à la représentativité des minorités visibles et ethniques au sein de l'effectif régulier et occasionnel, une progression vers l'atteinte de la cible de 7 % était remarquée depuis les dernières années. L'ensemble des cibles pour les différentes régions administratives ont été dépassées cette année, menant le résultat global à 12,2 %. Il en est de même pour la cible de 6 % de représentativité au sein du personnel d'encadrement qui a été dépassé avec un résultat de 12,5 %.

TABLEAU 17 – Nombre total de personnes embauchées, selon les statuts d'emploi, au cours de la période 2023-2024

Statuts d'emploi	Nombre total de personnes embauchées	Nombre d'employés en place au 31 mars 2024
Régulier	55	580
Occasionnel	84	82
Étudiant	33	16
Stagiaire	18	5
TOTAL	190	683

TABLEAU 18 – Embauche des membres des groupes cibles en 2023-2024

Statuts d'emploi	Nombre total de personnes embauchées	Membre des minorités visibles et ethniques	Anglophone	Autochtone	Personne handicapée	Total	Taux d'embauche par statut d'emploi (en pourcentage)
Régulier	55	19	0	0	0	19	34,6 %
Occasionnel	84	11	0	0	0	11	13,1 %
Étudiant	33	4	0	0	0	4	12,1 %
Stagiaire	18	1	0	0	0	1	5,6 %
TOTAL	190	35	0	0	0	35	18,4 %

TABLEAU 19 – Évolution du taux d'embauche global des membres des groupes cibles par statut d'emploi

Statuts d'emploi	2021-2022	2022-2023	2023-2024
Régulier (en pourcentage)	15,0	31,7	34,6
Occasionnel (en pourcentage)	14,0	26,2	13,1
Étudiant (en pourcentage)	6,7	17,2	12,1
Stagiaire (en pourcentage)	12,5	20,0	5,6

TABLEAU 20 – Évolution de la présence des membres des groupes cibles au sein de l'effectif régulier

Groupes cibles	Nombre au 31 mars 2022 (en pourcentage)	Taux de présence par rapport à l'effectif régulier total en 2022 (en pourcentage)	Nombre au 31 mars 2023 (en pourcentage)	Taux de présence par rapport à l'effectif régulier total en 2023 (en pourcentage)	Nombre au 31 mars 2024 (en pourcentage)	Taux de présence par rapport à l'effectif régulier total en 2024 (en pourcentage)
Autochtone	3	0,5	5	0,9	4	0,7
Anglophone	3	0,5	3	0,5	3	0,5
Personne handicapée	12	2,1	11	1,9	10	1,7

TABLEAU 21 – Évolution de la présence des membres des minorités visibles et ethniques (MVE) au sein de l'effectif régulier et occasionnel²⁰

MVE par région administrative	Nombre au 31 mars 2022 (en pourcentage)	Taux de présence dans l'effectif régulier et occasionnel au 31 mars 2022 (en pourcentage)	Nombre au 31 mars 2023 (en pourcentage)	Taux de présence dans l'effectif régulier et occasionnel au 31 mars 2023 (en pourcentage)	Nombre au 31 mars 2024 (en pourcentage)	Taux de présence dans l'effectif régulier et occasionnel au 31 mars 2024 (en pourcentage)
Montréal et Laval ²¹	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Outaouais et Montérégie	9	10,2	16	18,4	23	24,0
Estrie, Lanaudière et Laurentides	7	12,1	14	23,3	15	24,2
Capitale-Nationale ²¹	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Autres régions	23	4,6	28	5,9	42	8,3
TOTAL	39	6,1	58	9,4	80	12,2

20. Les données excluent l'effectif de la haute direction (titulaires d'emplois supérieurs) ainsi que les étudiants et les stagiaires.

21. Les régions administratives de la Capitale-Nationale, de Montréal et de Laval ne comportent aucun équivalents à temps complet pour 2022, 2023 et 2024.

TABLEAU 22 – Présence des membres de minorités visibles et ethniques (MVE) au sein de l'effectif régulier et occasionnel – Résultat pour le personnel d'encadrement au 31 mars 2024

Groupe cible	Personnel d'encadrement (nombre)	Personnel d'encadrement (en pourcentage)
MVE	5	12,5

TABLEAU 23 – Embauche des femmes par statuts d'emploi en 2023-2024

Statuts d'emploi	Nombre total de personnes embauchées	Nombre de femmes embauchées	Taux d'embauche de femmes (en pourcentage)
Régulier	55	33	60,0
Occasionnel	84	48	57,1
Étudiant	33	26	78,8
Stagiaire	18	15	83,3
TOTAL	190	122	64,2

TABLEAU 24 – Représentativité des femmes dans l'effectif régulier en 2023-2024

Catégories d'emploi	Effectif total (hommes et femmes)	Effectif (femmes)	Taux de représentativité des femmes (en pourcentage)
Personnel d'encadrement	40	17	42,5
Personnel professionnel	367	236	64,3
Technicien et personnel de bureau	173	129	74,6
TOTAL	580	382	65,9



Ressources financières

Cadre financier

Pour 2023-2024, le gouvernement du Québec a accordé une contribution annuelle de 394,1 millions de dollars à La Financière agricole, une augmentation de 21,9 millions de dollars par rapport à l'année précédente. À ce montant s'ajoute la contribution de 0,4 million de dollars du ministère des Ressources naturelles et des Forêts pour la gestion du *Règlement sur le Programme de financement forestier*.

Finalement, s'ajoute une contribution provenant du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec de 11,7 millions de dollars concernant l'Initiative ministérielle de rétribution des pratiques agroenvironnementales.

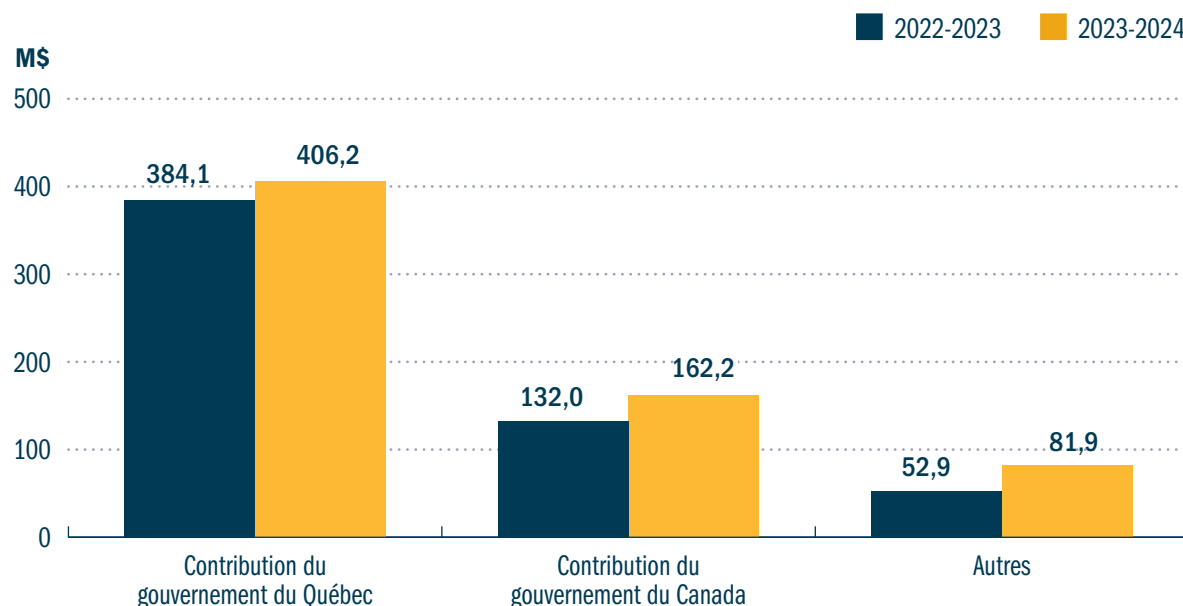
La Financière agricole reçoit également des contributions provenant du gouvernement du Canada pour l'administration des programmes

fédéraux-provinciaux-territoriaux à frais partagés, établis en vertu du Partenariat canadien pour une agriculture durable. Ces contributions s'élevaient à 162,2 millions de dollars pour l'exercice 2023-2024, soit 30,2 millions de dollars de plus comparativement à 2022-2023. Cette augmentation est due à une contribution plus importante aux programmes Agri-stabilité et Agri-protection.

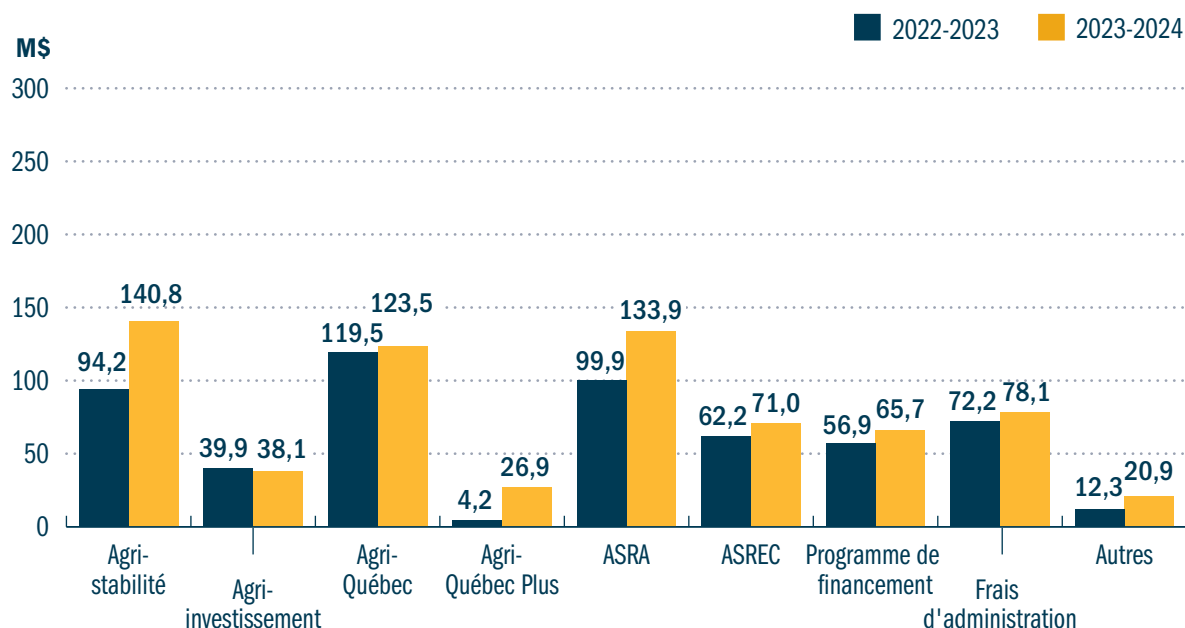
Les autres revenus sont principalement les revenus de placement, les revenus de droits administratifs et les contributions des participants au programme Agri-stabilité.

Pour l'exercice financier 2023-2024, les résultats affichent un déficit de 48,6 millions de dollars. Le détail des revenus et dépenses de l'organisation est présenté dans les états financiers.

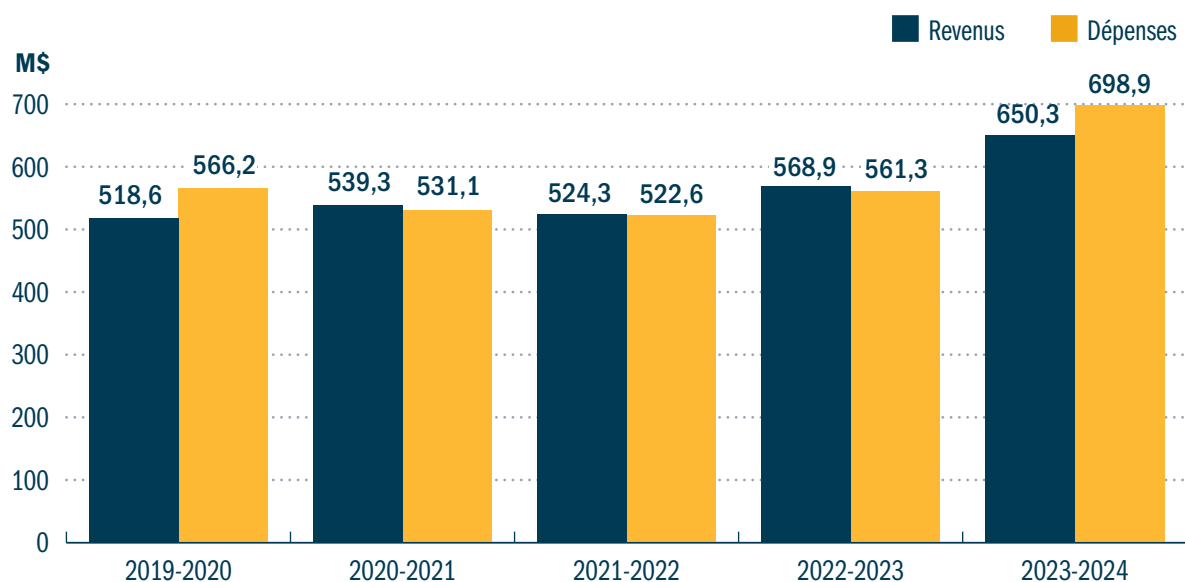
GRAPHIQUE 19 – Sources de revenus en 2022-2023 et en 2023-2024



GRAPHIQUE 20 – Répartition des ressources financières en 2022-2023 et en 2023-2024



GRAPHIQUE 21 – Historique des revenus et des dépenses



La Financière agricole détient une réserve de 334,6 millions de dollars pour gérer les risques relatifs aux obligations financières à l'égard de sa contribution au Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles et des paiements aux programmes Agri-stabilité, Agri-investissement, Agri-Québec et Agri-Québec Plus. L'organisation détient également une réserve de 131,7 millions de dollars lui permettant de respecter les engagements financiers à l'égard des

garanties de prêts accordées advenant un contexte économique difficile. Les sommes sont déposées à la Caisse de dépôt et placement du Québec.

De plus, La Financière agricole administre, à titre de fiduciaire, le Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles et le Fonds d'assurance récolte. Les contributions provenant des adhérents et de La Financière agricole sont déposées directement dans les fonds fiduciaires.

Dépenses administratives

En 2023-2024, La Financière agricole disposait d'un budget de 88,2 millions de dollars pour les dépenses administratives. Le tableau ci-dessous démontre que l'organisation a été en mesure de respecter son budget.

L'augmentation des dépenses réelles entre 2022-2023 et 2023-2024 s'explique principalement par l'augmentation des dépenses pour soutenir la transformation numérique. Néanmoins, les dépenses réelles 2023-2024, sont inférieures au budget prévu en raison des délais liés à ces travaux.

TABLEAU 25 – Dépenses administratives

Nature des dépenses	Budget de dépenses 2023-2024 (M\$) (1)	Dépenses réelles au 31 mars 2024 (M\$) (2)	Écart (M\$) (3) = (2) - (1)	Variation (%)	Dépenses réelles 2022-2023 (M\$)
Masse salariale	60,9	60,1	-0,8	-1 %	56,3
Fonctionnement	27,3	18,0	-9,3	-34 %	15,9
Total de l'organisation	88,2	78,1	-10,1	-11 %	72,2

État des placements et des emprunts

Le rendement réalisé au cours de l'exercice financier sur les placements à long terme détenus à la Caisse de dépôt et placement du Québec a été, pour le portefeuille de la réserve pour le Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA) et les programmes Agri-stabilité, Agri-investissement, Agri-Québec et Agri-Québec Plus, supérieur à son rendement espéré. Quant à ceux du Fonds du Programme d'assurance récolte (ASREC) et du Compte dédié aux garanties de prêts, ils ont été inférieurs à leur rendement espéré.

Le portefeuille de la réserve pour le Programme ASRA et les programmes Agri-stabilité, Agri-investissement, Agri-Québec et Agri-Québec Plus affiche un rendement de 5,34 %, par rapport à son rendement espéré de 5,31 %. Le portefeuille du Fonds ASREC affiche, quant à lui, un rendement de 6,08 %, le plaçant ainsi en dessous de son rendement espéré de 6,33 %. Le portefeuille du Compte

dédié aux garanties de prêts affiche un rendement de 5,95 %, ce qui le situe en dessous de son rendement espéré de 6,45 %. Le rendement réalisé par la gestion active des placements à court terme se situe à 5,67 % pour l'ensemble des portefeuilles sous la gestion de La Financière agricole. Ce rendement est supérieur de 59 points de base à l'objectif de valeur ajoutée établi dans la Politique générale de placement et de financement. Le portefeuille moyen à court terme sous gestion a été de 924,6 millions de dollars et les revenus d'intérêts générés de 50,1 millions de dollars.

La Financière agricole ne dispose d'aucun régime d'emprunts à court terme auprès d'institutions financières autorisées par le gouvernement du Québec. Au cours de l'exercice financier 2023-2024, La Financière agricole a financé, à même ses liquidités, les besoins de financement du Fonds ASRA.

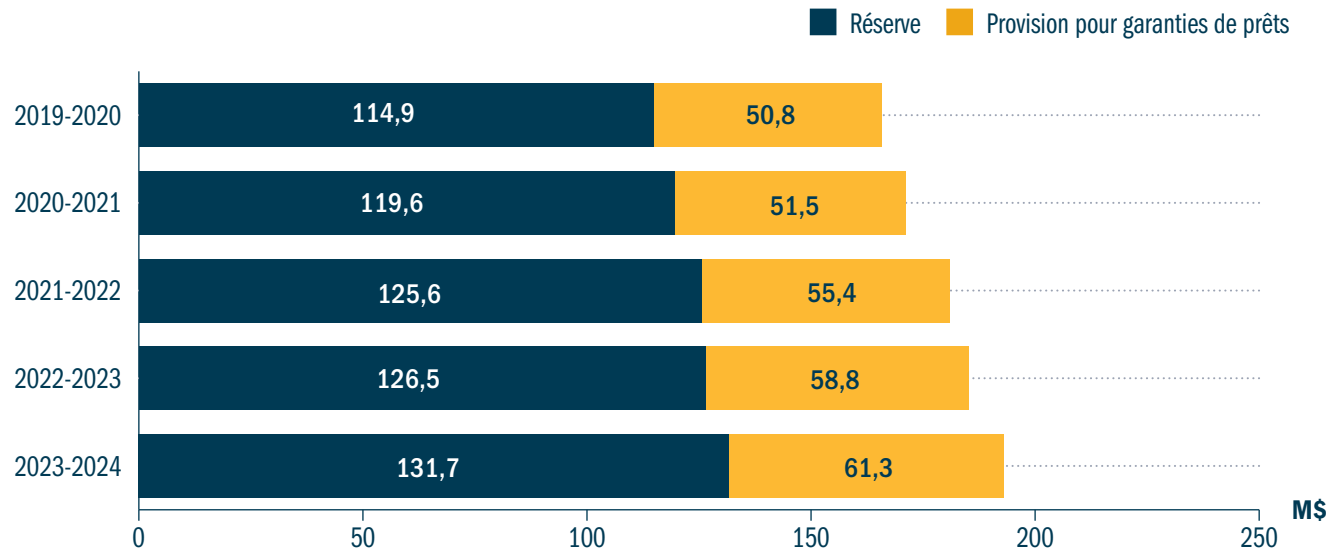
État du Compte dédié et des fonds

État du Compte dédié aux garanties de prêts

La Financière agricole assure à un prêteur le remboursement des pertes résultant d'une garantie de prêt agricole ou forestier ainsi que certaines dépenses admissibles. À la suite d'une analyse actuarielle effectuée afin d'évaluer, notamment, le montant nécessaire au Compte dédié aux garanties de prêts, le montant maximum de la réserve doit être équivalent à 2 % de l'encours. Ce montant permet de respecter les obligations contractées advenant une période économique difficile. À cette fin, La Financière agricole

détient des actifs qui sont affectés aux paiements des pertes. L'ensemble de ces actifs constitue le Compte dédié aux garanties de prêts. Au 31 mars 2024, le solde du Compte dédié est de 193,0 millions de dollars, incluant la réserve de 131,7 millions de dollars. Le portefeuille de prêts et d'ouvertures de crédit garantis par La Financière agricole est de 7,03 milliards de dollars. Au cours de l'exercice, 54 millions de dollars ont été versés aux institutions financières en contrepartie des pertes subies. En 2022-2023, la somme versée était de 1,8 million de dollars. Au 31 mars 2024, le ratio de pertes sur l'encours garanti s'établissait à 0,001 % comparativement à 0,03 % l'année précédente.

GRAPHIQUE 22 – Compte dédié pour les cinq derniers exercices financiers

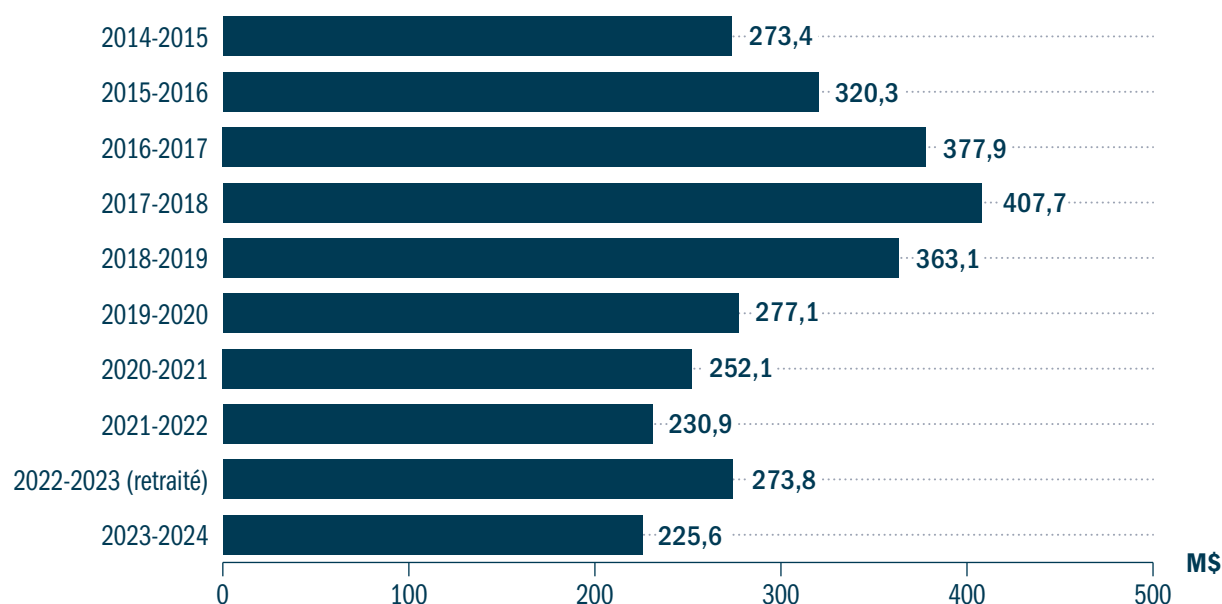


État du Fonds d'assurance récolte

Ce Fonds est constitué des contributions provenant des adhérents, du gouvernement du Canada et de La Financière agricole à même l'enveloppe confiée par le gouvernement du Québec, ainsi que des revenus de placement. Les frais administratifs sont assumés par les gouvernements provincial et fédéral. Les

contributions doivent permettre, à long terme, de payer les indemnités auxquelles les adhérents ont droit. Pour ce faire, La Financière agricole assure un suivi rigoureux de l'évolution de l'adhésion et de la conjoncture liée aux besoins d'intervention. Au 31 mars 2024, le Fonds présentait un avoir de 225,6 millions de dollars, soit une baisse de 48,2 millions de dollars par rapport à l'année précédente.

GRAPHIQUE 23 – Fonds d'assurance récolte pour les dix derniers exercices financiers

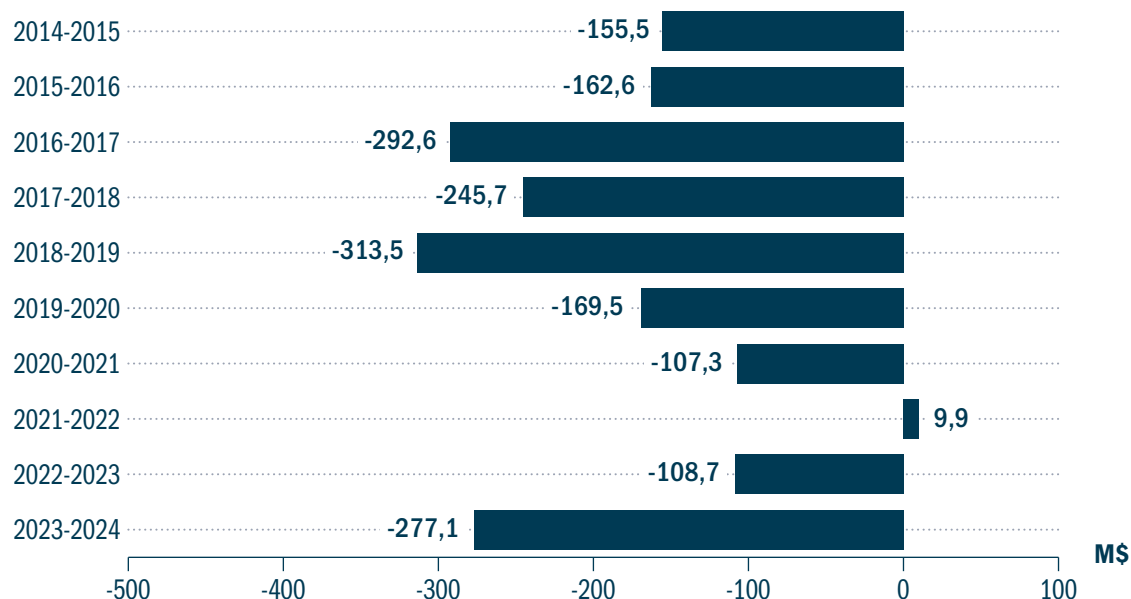


État du Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA)

Le Fonds ASRA est constitué au tiers des contributions des adhérents et aux deux tiers de celles de La Financière agricole. Les frais administratifs sont assumés par La Financière agricole, à l'exception des études des coûts de production et de la certification actuarielle qui sont

assumés par le Fonds. L'ensemble des contributions doit permettre, à long terme, de payer aux participants les compensations auxquelles ils ont droit. Au terme de l'exercice 2023-2024, ce Fonds présente un déficit de 277,1 millions de dollars, dont 299 millions de dollars sont impartis au secteur porcin. D'autres secteurs présentent, quant à eux, un excédent. Le détail de l'état de ce Fonds est présenté dans les états financiers.

GRAPHIQUE 24 – Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles pour les dix derniers exercices financiers



Ressources informationnelles

Les ressources informationnelles contribuent à la performance et à la transformation de La Financière agricole par la mise en place de solutions innovantes, efficaces et sécuritaires alignées sur les besoins d'affaires de l'organisation, les orientations gouvernementales et les meilleures pratiques en technologies de l'information. Chaque année, La Financière agricole consacre des efforts importants à l'entretien et à l'évolution de ses actifs informationnels. Des actions sont par ailleurs priorisées annuellement pour préserver leur état de bon fonctionnement. Toutefois, plusieurs systèmes de mission sont désuets et la technologie utilisée dépassée. Il est donc difficile de recruter de la main-d'œuvre ayant l'expertise requise. Il s'agit ici de risques majeurs pour l'organisation que La Financière agricole a priorisés. Ainsi, des projets sont mis en place afin de réaliser la transformation organisationnelle et numérique visant à offrir des services simplifiés, intégrés et de qualité qui sont adaptés aux besoins de la clientèle.

Par ailleurs, afin de bien relever les défis à venir, La Financière agricole s'est dotée d'une démarche de transformation et d'optimisation numériques soutenue par une stratégie de réalisation qui comprend une vision d'affaires et un plan de transformation numérique. Les chantiers majeurs qui soutiennent la transformation numérique sont la révision des modèles d'affaires en financement, en assurance et en protection du revenu ainsi que la gestion de la relation clientèle.

La Financière agricole a poursuivi la mise en place de méthodes agiles dans la gouvernance et la gestion de ses projets ainsi que de ses activités. Elle progresse dans un processus de montée en compétences numériques de ses ressources humaines afin de renforcer l'expertise nécessaire à la réalisation de sa transformation.

Principales réalisations en 2023-2024

Vision des ressources informationnelles alignée sur les orientations stratégiques et gouvernementales

Au cours de la dernière année, La Financière agricole a poursuivi ses efforts dans la voie tracée par la feuille de route de sa transformation numérique. Pour soutenir la prestation de travail, La Financière agricole a poursuivi le déploiement des outils de collaboration infonuagique visant à assurer la continuité de ses activités.

De plus, elle a avancé dans plusieurs initiatives prévues à sa feuille de route en vue d'accomplir sa transformation numérique, notamment elle a :

- Entrepris un projet de mise en place d'une plateforme de développement informatique en infonuagique;
- Poursuivi le projet de l'Initiative ministérielle de rétribution des pratiques agroenvironnementales;
- Poursuivi les travaux préparatoires et préalables à la transformation numérique et au remplacement des systèmes de mission de l'organisation;
- Terminé le projet de gestion des contributions;
- Terminé le projet bouvillon – consolidation et assurance qualité;

- Poursuivi le renforcement de la posture de La Financière agricole en cybersécurité notamment, sur le plan de reprise informatique, la sensibilisation et l'actualisation du cadre normatif selon les meilleures pratiques.

Les travaux accomplis et les consultations menées au cours des derniers mois confortent La Financière agricole dans la voie empruntée et l'atteinte de ses objectifs stratégiques. Toutefois, certains enjeux anticipés, notamment celui découlant des conditions inflationnistes du marché et celui de la pénurie de main-d'œuvre, autant à l'interne de l'organisation, qu'au gouvernement et dans le privé, ont dû être considérés. Ils se sont traduits concrètement par la décision de La Financière agricole de revoir son approche auprès du marché pour l'acquisition de ses nouvelles solutions logicielles et par des délais dans le processus d'autorisation du dossier d'affaires « Solution d'affaires supportant les programmes en assurance et protection du revenu ». En 2024-2025, le démarrage de la phase d'exécution des projets visant l'évolution du modèle d'affaires en financement et soutenant les programmes en assurance et protection du revenu seront des jalons très importants dans le remplacement des systèmes informatiques désuets, mais également en innovant dans les pratiques et les technologies afin de mieux répondre aux besoins de la clientèle et des employés.

D'ÉVALUATION DE
L'EFFICACITÉ ET
DE LA PERFORMANCE

MESURES D'ÉVALUATION DE L'EFFICACITÉ ET DE LA PERFORMANCE

MESURES D'ÉVALUATION
DE L'EFFICACITÉ ET
DE LA PERFORMANCE
MESURES D'ÉVALUATION
DE L'EFFICACITÉ ET
DE LA PERFORMANCE
MESURES D'ÉVALUATION
DE L'EFFICACITÉ ET
DE LA PERFORMANCE
MESURES D'ÉVALUATION
DE L'EFFICACITÉ ET
DE LA PERFORMANCE



Grâce à ses interventions diversifiées alignées sur ses objectifs stratégiques, La Financière agricole réalise sa mission dans un souci d'amélioration continue de sa performance. À cet égard, l'organisation effectue le suivi de l'évaluation de son efficacité et de sa performance en utilisant les quatre critères d'appréciation de la Commission de l'administration publique ci-après, à la fois dans son rapport annuel et dans ses autres outils de suivi tels que son tableau de bord de gestion :

- 1.** La réalisation d'activités qui couvrent l'ensemble de sa mission;
- 2.** L'atteinte de ses objectifs stratégiques;
- 3.** Une prestation de services à la clientèle de qualité;
- 4.** Une gestion adéquate et judicieuse de ses ressources.

Indicateurs significatifs de l'organisation

La Financière agricole dispose d'un tableau de bord de gestion qui s'inspire des pistes d'amélioration significatives dans ses derniers diagnostics de performance de même que des bonnes pratiques dans le domaine. Son tableau de bord de gestion est arrimé avec son plan stratégique, son plan d'action de développement

durable et sa Déclaration de services à la clientèle. Il considère le principe de cascade qui implique de décliner les indicateurs stratégiques de l'organisation en indicateurs clés de performance. Il se veut un outil pour faciliter la prise de décision. Il fait l'objet d'un suivi trois fois par année au conseil d'administration.

Étalonnage

Conformément à la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État* (RLRQ, chapitre G-1.02), La Financière agricole adopte des mesures d'évaluation de l'efficacité et de la performance incluant l'étalonnage avec des entreprises similaires. La loi précise que ce type d'exercice doit être réalisé tous les trois ans. Une approche en deux volets a été retenue par le conseil d'administration de La Financière agricole :

1. Balisage avec des organisations de la fonction publique québécoise;
2. Balisage avec les organisations d'autres provinces ayant des mandats semblables à ceux de La Financière agricole.

La Financière agricole s'assure de réaliser périodiquement les études de balisage des deux volets retenus afin de respecter ses obligations. À cet effet, un exercice d'étalonnage permettant de jumeler les deux volets est en cours de réalisation par l'Observatoire de l'administration publique de l'École nationale d'administration publique. L'Étude de performance comparée 2023-2024 permettra à l'organisation de se comparer avec des organisations d'autres provinces canadiennes ayant des mandats similaires ainsi qu'avec d'autres ministères et organismes québécois pour des indicateurs plus génériques. L'Étude sera déposée au cours de l'année 2024-2025 compte tenu d'un retard dans la collecte des données auprès des autres organisations canadiennes.²²

22. Au moment de la publication du rapport annuel, l'étude avait été déposée au comité de gouvernance, d'éthique et de ressources informationnelles le 28 mai 2024 et au conseil d'administration le 21 juin 2024.

Gestion des risques organisationnels

Afin de réaliser sa mission et d'atteindre ses objectifs stratégiques, La Financière agricole s'assure de connaître et de suivre ses risques organisationnels majeurs pouvant compromettre l'atteinte de ses objectifs stratégiques. L'organisation dispose d'un encadrement organisationnel dont une politique qui établit un processus de gestion des risques structuré ainsi qu'un cadre qui précise les modalités d'application. Le processus de gestion des risques organisationnels majeurs permet à La Financière agricole de se positionner face à ses grandes préoccupations tout en considérant ses priorités stratégiques et l'évolution de son contexte. Le cycle auquel est soumis ce processus s'étend annuellement du 1^{er} juin au 31 mai. À son terme, des travaux de reddition de comptes et de mise à jour sont entrepris.

En 2023-2024, six risques organisationnels majeurs ont été priorisés et documentés. La Financière agricole porte notamment une attention particulière aux enjeux majeurs découlant du contexte organisationnel actuel que sont :

- les besoins de main-d'œuvre qualifiée;
- les technologies de l'information pour lesquelles trois risques sont identifiés principalement au

regard de la cybersécurité et de la réalisation de la transformation numérique considérant notamment la fréquence et l'ampleur des situations de crises pouvant affecter le secteur agricole;

- l'adaptation des produits et des services aux changements climatiques ainsi qu'aux attentes sociétales;
- les possibilités de stratagèmes malveillants pouvant occasionner des situations de fraude.

Un suivi de la mise en œuvre des mesures d'atténuation retenues pour chacun des risques est réalisé auprès du conseil d'administration.

Afin de s'assurer de réaliser sa mission, La Financière agricole a également mis en place d'autres mécanismes permettant de structurer la prise en compte des risques dans ses activités, notamment un cadre d'appétit et de tolérance au risque dans ses programmes de financement, d'assurance et de protection du revenu, un cadre d'intervention en cas d'événements catastrophiques et exceptionnels et un cadre de gestion des risques de corruption et de collusion en matière de gestion contractuelle.



GOUVERNANCE
GOUVERNANCE
GOUVERNANCE
GOUVERNANCE
GOUVERNANCE



Conseil d'administration de La Financière agricole

Composition

En vertu de sa loi constitutive, La Financière agricole est administrée par un conseil d'administration composé de 15 membres, dont le président du conseil, le président-directeur général et le sous-ministre du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec. Le gouvernement nomme les membres du conseil autre que le sous-ministre. Au 31 mars 2024, en plus des trois membres identifiés précédemment, le conseil d'administration était composé de sept membres indépendants et de trois membres nommés parmi les personnes identifiées par l'Union des producteurs agricoles. Au 31 mars 2024, deux postes étaient vacants. Ceux-ci seront pourvus au cours des prochains mois.

Par ailleurs, la composition du conseil d'administration respecte les exigences législatives concernant la représentation des femmes, car il est composé de 46 % de femmes. Jusqu'à la mi-mars 2024, il a respecté l'obligation de la présence d'un membre âgé de moins de 35 ans sans toutefois respecter l'obligation de la présence d'un membre représentatif de la diversité de la société québécoise.

Mandat du conseil

Les pouvoirs du conseil s'exercent sur deux fronts. D'une part, le conseil d'administration gouverne la Société en veillant à son efficacité et à sa pérennité. Pour ce faire, il établit les priorités relativement aux produits et aux services à offrir aux entreprises du secteur agricole et agroalimentaire, élabore les orientations à cet égard et adopte des programmes pour leur mise en application et veille à la mise en œuvre de tout autre programme qu'une loi ou que le gouvernement lui confie. Également, il adopte une série de documents stratégiques propres à l'organisation :

- son plan stratégique;
- son plan d'exploitation;
- sa programmation annuelle des investissements et des dépenses en ressources informationnelles;
- ses états financiers et ceux des fonds qu'elle administre;

- son rapport annuel;
- son budget annuel;
- son plan d'action de développement durable;
- ses mesures d'évaluation de l'efficacité et de la performance;
- son régime d'emprunts à court terme;
- sa Politique générale de placement et de financement;
- ses délégations d'autorité;
- et ses différentes politiques d'encadrement.

Nombre de séances

- Dix séances du conseil, dont trois de plus courte durée.
- Période de huis clos tenue en l'absence de la direction à la fin de huit séances.

D'autre part, le conseil est doté d'un pouvoir de surveillance. Il examine la gestion de la Société et fait un suivi rigoureux sur sa performance, sa gestion des risques, son utilisation optimale des ressources et sa saine gestion financière. Il s'assure de la mise en place de contrôles adéquats dont il évalue périodiquement l'efficacité. Le conseil est responsable des décisions de la Société auprès du gouvernement. Il veille à l'intégrité de la gestion de la Société. Le conseil d'administration est également responsable d'offrir une expertise dans les dossiers d'importance de la Société.

Un comité de gouvernance, d'éthique et des ressources informationnelles, un comité d'audit et un comité des ressources humaines, formés en fonction des règles de gouvernance applicables quant à leur composition, soutiennent le conseil dans ses responsabilités. Le conseil a également mis en place un comité des services à la clientèle. Il s'assure que ces comités sont en mesure d'assumer pleinement leurs fonctions en étant composés d'administrateurs ayant la combinaison adéquate d'expérience et de compétence.

Réalisations 2023-2024

Le conseil d'administration a exercé un suivi sur l'ensemble des secteurs de productions végétales et animales, dont un suivi soutenu de l'évolution du contexte dans le secteur porcin et des répercussions sur ses programmes. Il a analysé le mécanisme de retrait de la production mis en place par les Éleveurs de porcs du Québec ainsi que leur plan de gestion de crise en cas de peste porcine africaine. Il en a évalué les impacts potentiels sur le Programme d'assurance stabilisation des revenus.

Le conseil d'administration s'est assuré de la mise en place d'une série de mesures de soutien visant, notamment, à appuyer les secteurs en difficulté et à soutenir les entreprises agricoles dans un contexte du ralentissement économique. Il a également réalisé un suivi et approuvé les modifications proposées au Programme Investissement Croissance Durable pour y intégrer une aide financière pour les entreprises en difficulté financière due au contexte économique et inflationniste actuel.

Outre l'exercice de ses responsabilités statutaires, le conseil d'administration a accordé une attention particulière aux enjeux des technologies et de la sécurité de l'information, de la cybersécurité et de rareté de la main-d'œuvre qualifiée qui représentent des risques organisationnels majeurs pour l'organisation. Il s'est intéressé aux mesures de gouvernance et de contrôle interne en gestion des risques informatiques et s'est assuré du rehaussement des pratiques afférentes.

Le conseil d'administration a suivi les travaux de mise en œuvre des dispositions de la *Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels* (LQ, 2021, chapitre 25) et a approuvé la Politique-cadre en matière d'accès aux documents et de protection des renseignements personnels qui en découlent.

Il a poursuivi ses travaux pour la réalisation du projet de transformation numérique dans lequel la Société s'est inscrite. Il a approuvé la publication de l'appel d'offres public visant l'acquisition des progiciels dans le cadre de ce projet.

Également, les administrateurs se sont intéressés de façon particulière :

- Au bilan du Plan stratégique 2018-2022, du Plan d'exploitation 2022-2023 et de l'addenda 2022-2023 du Plan d'action de développement durable 2018-2022;
- À la mise à jour des risques organisationnels majeurs pour 2023-2024 dans une optique de saine gouvernance et de gestion responsable;

- À la mise à jour du cadre d'appétit et de tolérance au risque de la Société;
- Au Plan d'action 2023-2024 de la Stratégie de développement des compétences des employés;
- Au Plan de transformation numérique 2023-2027;
- À la gestion des identités et des accès informatiques;
- Au portrait annuel des contrats de service professionnels;
- Au sondage annuel de satisfaction de la clientèle;
- À la performance du réseau régional;
- À la Politique interne sur la prise en compte de principes de développement durable dans les dossiers organisationnels structurants;
- Au Plan d'action 2023-2024 à l'égard des personnes handicapées.

Le conseil d'administration s'est également informé :

- Du bilan 2022-2023 en matière de santé des personnes ainsi que des actions planifiées pour 2023-2024;
- Du programme d'accueil et d'intégration du nouveau personnel;
- Des différents bilans de l'année 2022-2023, des plans 2023-2024 ou autres mesures mises en place pour la clientèle.

Lors des différentes séances du conseil d'administration, les membres ont, entre autres, approuvé ou adopté les dossiers suivants :

- Le Plan d'exploitation 2023-2024;
- Le Plan d'action de développement durable 2023-2028;
- Les états financiers 2022-2023 de la Société et des fonds qu'elle administre;
- Le budget 2024-2025 de la Société et les prévisions pluriannuelles 2023-2024 à 2028-2029;
- Le Rapport annuel de gestion 2022-2023;
- L'Étude de performance comparée 2023-2024;
- La révision du cadre normatif en gestion contractuelle;
- La Stratégie relève agricole 2023-2027;
- La mise à jour de la Déclaration de services à la clientèle;
- Le renouvellement de l'entente du Programme de financement forestier;

- Le Plan d'action 2023-2026 au terme des certifications actuarielles du Programme d'assurance récolte;
- Le renouvellement de la convention entre La Financière agricole du Québec et le Centre d'études sur les coûts de production en agriculture;
- Les modifications proposées aux paramètres des programmes de financement, d'assurance et de protection du revenu;
- Les contributions unitaires pour les programmes d'assurance;
- L'actualisation de coûts de production dans le secteur animal;
- Le renouvellement de l'ouverture de crédit en acériculture;
- La convention entre les actionnaires de Capital Financière agricole inc., filiale de La Financière agricole.

Le conseil d'administration a approuvé la nomination des membres représentants du milieu agricole siégeant au comité de révision en financement.

Il a évalué les effets de la nouvelle rémunération proposée par le gouvernement s'appliquant à certains conseils d'administration des sociétés d'État. Il a notamment adopté de nouvelles règles visant à renforcer la gouvernance du conseil d'administration et de ses comités conformément à la *Loi renforçant la gouvernance des sociétés d'État et modifiant d'autres dispositions législatives* (LGSE), (LQ, 2022, chapitre 19).

Il a révisé le profil de compétence et d'expérience des administrateurs et recommandé le renouvellement des administrateurs dont le mandat était échu.

Le conseil d'administration a procédé à l'évaluation du fonctionnement, des comités et des administrateurs de l'organisation.

Il a également recommandé la nomination du nouveau Secrétaire général de l'organisation.

TABLEAU 26 – Formations collectives des administrateurs en 2023-2024

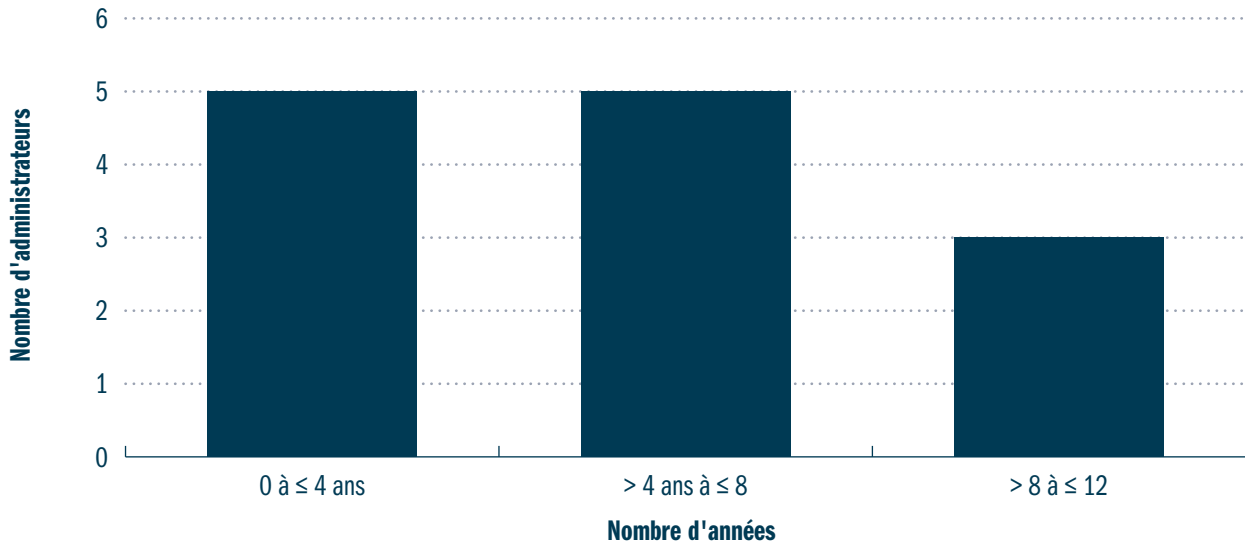
Titre de la formation	Formateur	Durée
<i>Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels (LQ, 2021, chapitre 25) (Loi 25)</i>	Conseiller en accès à l'information et en protection de la vie privée et adjoint à la directrice générale de l'Association des professionnels en accès à l'information et en protection de la vie privée	2 h
Présentation du design éventuel de l'assurance récolte suivant les consultations de la clientèle	Firme Forest Lavoie Conseil	2 h
Formation interne sur le Fonds d'investissement pour la relève agricole et sur Capital Financière agricole inc.	Vice-président au financement de La Financière agricole	2 h

TABLEAU 27 – Liste des compétences des administrateurs

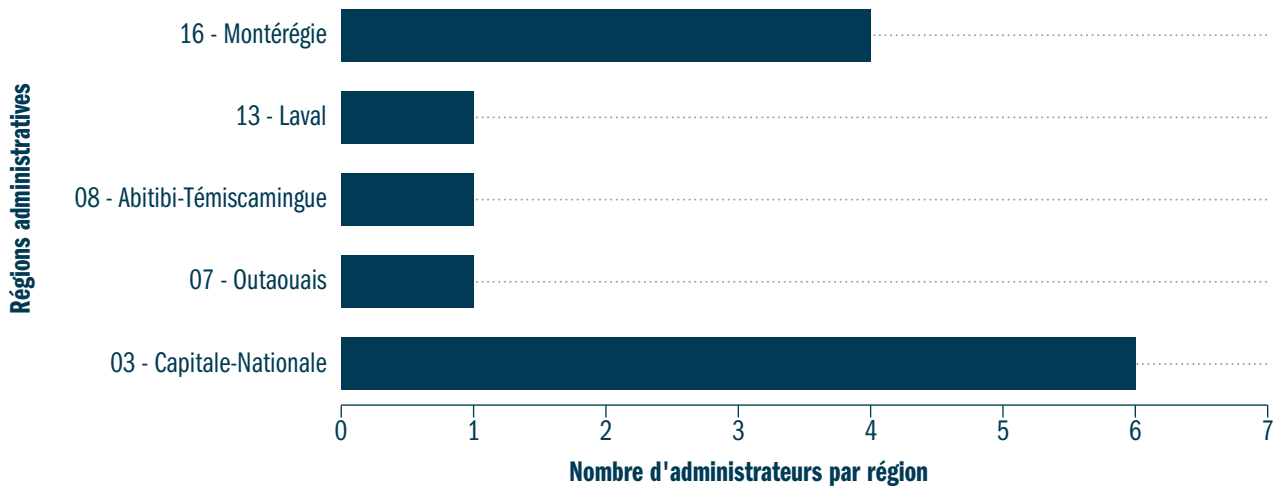
Liste des compétences	Actuariat (volet assurances)	Administration	Agriculture et agroalimentaire	Comptabilité (titre comptable)	Développement économique des régions	Financement	Gestion des risques organisationnels	Gouvernance	Juridique	Responsabilité sociale et environnementale	Ressources humaines	Services à la clientèle	Organisation publique	Technologie de l'information (incluant la cybersécurité)
	Principales*	1	5	7	2	-	3	1	1	1	-	-	1	-
Secondaires*	1	6	-	-	1	1	8	10	-	2	6	8	7	2

*Nombre d'administrateurs par compétence.

GRAPHIQUE 25 – Profil d'expérience des administrateurs



GRAPHIQUE 26 – Diversité géographique au sein du conseil



GRAPHIQUE 27 – Proportion hommes-femmes au sein du conseil

■ Hommes 54 % ■ Femmes 46 %



GRAPHIQUE 28 – Tranches d'âge au sein du conseil

■ 25-35 ans 0 % ■ 51-60 ans 31 %
 ■ 36-50 ans 8 % ■ 61 ans et + 61 %



Membres du conseil d'administration au 31 mars 2024

ALAIN GAGNON, agr., MBA et ASC

PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

RENOMMÉ LE 20 DÉCEMBRE 2023 – Mandat de cinq ans prenant fin le 19 décembre 2028

MEMBRE INDÉPENDANT

ADMINISTRATEUR DE SOCIÉTÉS

Alain Gagnon est détenteur d'une maîtrise en administration des affaires de l'Université du Québec à Montréal et d'un baccalauréat en sciences agronomiques de l'Université Laval. Il est diplômé du Collège des administrateurs de sociétés et il est membre retraité de l'Ordre des agronomes du Québec. M. Gagnon a travaillé pour le Mouvement Desjardins de 2011 à 2017 comme vice-président pour le marché agricole et agroalimentaire. Auparavant, il a occupé les postes de vice-président en approvisionnement et en logistique chez Exceldor coopérative avicole et de vice-président au marché du Québec chez Financement agricole Canada. Entre 1988 et 2000, à la Banque Royale du Canada, il a successivement occupé les postes de directeur de comptes agricoles, de directeur du marketing agricole, de directeur des services agricoles et de directeur principal de comptes agroalimentaires. M. Gagnon a de plus siégé à divers conseils d'industrie, notamment au Conseil de la transformation alimentaire, à Bioentreprise Corporation et à l'Association de nutrition animale du Canada. Il siège au conseil d'administration de Moisson Québec depuis 2006.

Président du conseil d'administration et du comité exécutif



COMPÉTENCES PRINCIPALES :

Agriculture et agroalimentaire, Financement

AUTRES COMPÉTENCES :

Administration, Gestion des risques organisationnels, Gouvernance, Ressources humaines, Services à la clientèle

NOMBRE D'ANNÉES D'EXPÉRIENCE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

> 4 à ≤ 8

RÉGION ADMINISTRATIVE :

03 – Capitale-Nationale

ERNEST DESROSIERS, agr., MBA et ASC

PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

RENOMMÉ LE 26 AVRIL 2023 – Mandat de deux ans et cinq mois prenant fin le 30 septembre 2025.

PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL – LA FINANCIÈRE AGRICOLE

Ernest Desrosiers est titulaire d'un baccalauréat en sciences appliquées (agroéconomie) et d'une maîtrise en administration des affaires de l'Université Laval. Il est également diplômé du Programme canadien de leadership en agriculture de l'Université de Saskatchewan et administrateur de sociétés certifié. C'est en 1978, à la coopérative agroalimentaire Purdel, qu'il a amorcé sa carrière en devenant directeur de l'approvisionnement à la ferme. De 1985 à 1989, il a été directeur général à la Société coopérative agricole des Appalaches avant de poursuivre son parcours professionnel dans le secteur agricole et agroalimentaire à la Coop fédérée. Au cours de ces 17 années, il a successivement occupé les postes de directeur de la planification, de directeur général de la division de l'agrofourmiture Coop-Sonic et de chef de l'exploitation. Par la suite, M. Desrosiers a été nommé sous-ministre associé et directeur général de Transformation alimentaire Québec au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. Il a exercé cette fonction de 2006 à 2010, soit jusqu'à sa nomination à titre de vice-président au financement de La Financière agricole, puis comme président-directeur général. Il est membre retraité de l'Ordre des agronomes du Québec. M. Desrosiers a siégé au conseil d'administration de plusieurs entreprises privées.

Par ailleurs, il est président du conseil d'administration de Capital Financière agricole inc. et du Centre d'études sur les coûts de production en agriculture.

Membre du comité exécutif



COMPÉTENCES PRINCIPALES :
Administration, Agriculture et agroalimentaire

AUTRES COMPÉTENCES :

Financement, Gouvernance, Organisation publique

NOMBRE D'ANNÉES D'EXPÉRIENCE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION :
> 4 à ≤ 8

RÉGION ADMINISTRATIVE :
03 – Capitale-Nationale

LYNE BERGERON, CPA

ADMINISTRATRICE DE SOCIÉTÉS

NOMMÉE LE 4 MAI 2022 – Mandat de quatre ans prenant fin le 3 mai 2026
MEMBRE INDÉPENDANTE

Membre retraitée de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec, Lyne Bergeron est aussi administratrice de sociétés certifiée (ASC). Détentrice d'un baccalauréat en administration des affaires et d'une licence en sciences comptables, elle a œuvré sur différents postes au sein du gouvernement du Québec au cours des trente-cinq dernières années. Dotée d'une riche expérience en gestion, M^{me} Bergeron a occupé divers postes comme directrice, notamment au ministère de la Justice, au ministère du Revenu, à la Commission des normes du travail, au Conseil de gestion de l'assurance parentale ainsi qu'à l'Assemblée nationale du Québec. Elle a également occupé le poste de cheffe de cabinet et secrétaire générale au Vérificateur général du Québec.



COMPÉTENCES PRINCIPALES :
Comptabilité (titre comptable)

AUTRES COMPÉTENCES :

Actuariat (volet assurances), Gestion des risques organisationnels, Gouvernance, Services à la clientèle, Organisation publique

NOMBRE D'ANNÉES D'EXPÉRIENCE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION :
0 à ≤ 4

RÉGION ADMINISTRATIVE :
03 – Capitale-Nationale

Membre du comité des services à la clientèle depuis février 2024

STÉPHANIE LEVASSEUR

DEUXIÈME VICE-PRÉSIDENTE – Union des producteurs agricoles

NOMMÉE LE 4 MAI 2022 – Mandat de quatre ans prenant fin le 3 mai 2026

Détentrice d'un baccalauréat en traduction, Stéphanie Levasseur est propriétaire de l'entreprise Au cœur de la pomme depuis plus de 20 ans. Elle est aussi actuellement deuxième vice-présidente de l'Union des producteurs agricoles, organisation pour laquelle elle a été membre du conseil général pendant presque 10 ans. Encore récemment, M^{me} Levasseur siégeait au Conseil canadien de l'horticulture comme administratrice. Pendant plus de 15 ans, elle s'est engagée auprès des Producteurs de pommes du Québec, d'abord comme administratrice, puis comme présidente jusqu'en 2021. Elle a aussi été active au sein du Syndicat des producteurs de pommes de la région du Missisquoi et de l'Estrie comme présidente.



COMPÉTENCES PRINCIPALES :

Agriculture et agroalimentaire, Services à la clientèle

AUTRES COMPÉTENCES :

Administration, Développement économique des régions

NOMBRE D'ANNÉES D'EXPÉRIENCE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

0 à ≤ 4

RÉGION ADMINISTRATIVE :

16 – Montérégie

Présidente du comité des services à la clientèle, depuis le 17 juin 2022

BERNARD DESHAIES, MBA

ADMINISTRATEUR DE SOCIÉTÉS

RENOMMÉ LE 4 MAI 2022 – Mandat de quatre ans prenant fin le 3 mai 2026

MEMBRE INDÉPENDANT

Bernard Deshaies est détenteur d'une maîtrise en administration des affaires. Actionnaire de l'entreprise Ben Deshaies inc. entre 1973 et 1992, il y a occupé les postes d'analyste et de programmeur des systèmes informatiques, de responsable des comptes clients spéciaux, de responsable des achats, de directeur financier et de directeur général. Député fédéral du comté d'Abitibi entre 1993 et 1997, il a par la suite été propriétaire du Supermarché Bernard Deshaies inc. (Provigo) entre 1998 et 2004. En 2010-2011, il est devenu directeur général de la Société des fêtes du 100^e anniversaire de la ville d'Amos. Depuis 2007, il est mentor pour le programme de mentorat de la Société d'aide au développement des collectivités Harricana (Amos). Lauréat du premier prix provincial du concours du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation pour son engagement, l'achat régional et la qualité de salubrité et l'hygiène alimentaire en 2002, M. Deshaies a participé à beaucoup de projets au cours des années dans sa région. Il est membre en Abitibi-Témiscamingue du Réseau M, qui fait du mentorat d'affaires bénévole auprès de jeunes entrepreneurs afin de les aider à développer leur expertise. Il effectue du bénévolat à titre de trésorier pour la fabrique de Saint-Simon (2016) et est aussi trésorier pour l'Arche d'Amos depuis le mois de mars 2022.



COMPÉTENCES PRINCIPALES :

Administration, Financement

AUTRES COMPÉTENCES :

Gestion des risques organisationnels, Ressources humaines, Services à la clientèle

NOMBRE D'ANNÉES D'EXPÉRIENCE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

> 8 à ≤ 12

RÉGION ADMINISTRATIVE :

08 – Abitibi-Témiscamingue

Membre du comité d'audit

DANIELLE FERRON, Ad. E.

AVOCATE ASSOCIÉE – Langlois Avocats

RENOMMÉE LE 17 JUIN 2020 – Mandat de quatre ans prenant fin le 16 juin 2024
MEMBRE INDÉPENDANTE

Bachelière en droit de l'Université de Montréal, Danielle Ferron est membre du Barreau du Québec et avocate émérite (Ad. E.). Elle a commencé sa pratique du droit en 1993 et a travaillé dans divers cabinets. Depuis 2011, elle est associée principale du secteur litige au sein du bureau Langlois Avocats à Montréal. Elle travaille principalement dans le domaine du litige civil et commercial, en droit bancaire et dans les dossiers de fraude et de cybercriminalité. Elle est par ailleurs reconnue pour son expérience dans les recours extraordinaires, tels que les injonctions et les ordonnances Anton Piller, Mareva et Norwich, pour lesquelles elle est coauteure d'un ouvrage de doctrine. Elle possède également de l'expérience en insolvabilité et restructuration, dans les domaines de l'assurance et du droit des technologies. M^e Ferron est fréquemment appelée à agir comme avocate superviseure indépendante, ainsi qu'à titre d'amie de la cour (*amicus curiae*). Elle est par ailleurs reconnue pour ses connaissances en matière de gouvernance, domaine pour lequel elle a rédigé plusieurs articles et donné des conférences. M^e Ferron a siégé pendant plusieurs années au conseil d'administration de l'Association des femmes en finance du Québec ainsi qu'à celui de Langlois Avocats. En plus d'assumer la présidence du comité de gouvernance de la Fondation Marie-Vincent depuis 2019, elle y siége au conseil d'administration et agit également comme secrétaire corporative.

Présidente du comité des ressources humaines et membre du comité de gouvernance, d'éthique et de ressources informationnelles



COMPÉTENCES PRINCIPALES :

Juridique

AUTRES COMPÉTENCES :

Gestion des risques organisationnels, Gouvernance, Ressources humaines, Services à la clientèle, Cybersécurité

NOMBRE D'ANNÉES D'EXPÉRIENCE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

> 4 à ≤ 8

RÉGION ADMINISTRATIVE :

16 – Montérégie

MARTHE LACROIX, FICA, FCAS et ASC

ADMINISTRATRICE DE SOCIÉTÉS

RENOMMÉE LE 4 MAI 2022 – Mandat de quatre ans prenant fin le 3 mai 2026
MEMBRE INDÉPENDANTE

Détentrice d'un diplôme en actuariat de l'Université Laval, Fellow de l'Institut canadien des actuaires et de la Casualty Actuarial Society, Marthe Lacroix est administratrice de sociétés certifiée (ASC). Elle a été membre exécutive de La Capitale groupe financier de 2009 à 2018 et de celui de La Capitale assurances générales de 1987 à 2009. Au cours de sa carrière, elle a occupé diverses fonctions de direction, dont celle de vice-présidente exécutive à La Capitale groupe financier de 2012 à 2018. Depuis 2009, elle a supervisé les affaires financières, les affaires immobilières, les placements, les infrastructures technologiques, la sécurité des actifs informationnels, l'audit interne et la gestion des risques tant pour les compagnies d'assurance de personnes et les services financiers que pour les compagnies d'assurance de dommages de La Capitale. Avant de rejoindre le groupe financier, elle a travaillé pendant plus de 20 ans au sein de La Capitale assurances générales comme vice-présidente – Actuariat et a été actuaire désignée des compagnies d'assurances de dommages du même groupe. Elle a amorcé sa carrière en 1981 au sein du Groupe Desjardins assurances générales où elle travaillait comme actuaire. Présentement, elle siége au conseil d'administration de Beneva ainsi qu'à celui de l'Aéroport de Québec. Elle siége également au comité de décision du Fonds d'assurance responsabilité professionnelle de l'Ordre des pharmaciens du Québec et au comité de décision du Fonds d'assurance de l'Ordre des architectes du Québec.

Présidente du comité d'audit et membre du comité exécutif



COMPÉTENCES PRINCIPALES :

Actuariat (volet assurances)

AUTRES COMPÉTENCES :

Administration, Gestion des risques organisationnels, Gouvernance, Ressources humaines, Technologie de l'information

NOMBRE D'ANNÉES D'EXPÉRIENCE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

> 4 à ≤ 8

RÉGION ADMINISTRATIVE :

03 – Capitale-Nationale

GILLES LAVOIE, économiste

EX-DIRECTEUR GÉNÉRAL PRINCIPAL – Agriculture et Agroalimentaire Canada

RENOMMÉ LE 26 JUIN 2019 – Mandat de quatre ans a pris fin le 25 juin 2023
MEMBRE INDÉPENDANT

Titulaire d'un baccalauréat ès arts de l'Université Laval et diplômé en sciences économiques de l'Université de Montréal, Gilles Lavoie a amorcé sa carrière en 1972 au ministère de l'Agriculture du Québec. Il a contribué à la mise en place du Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles. De 1980 à 1982, il a travaillé à titre de conseiller commercial à la Mission du Canada auprès de la communauté économique européenne. Entre 1982 et 2006, il a poursuivi son parcours au sein d'Agriculture et Agroalimentaire Canada. Il y a rempli les fonctions de directeur général, tant aux programmes d'aide financière qu'aux services à l'industrie agricole, avant d'occuper le poste de directeur général principal. En 1986, M. Lavoie a été nommé président de l'Office de stabilisation des prix agricoles et de l'Office des produits agricoles, responsabilités qu'il a assumées respectivement jusqu'en 1991 et 1993. Il siège également aux conseils d'administration de la Fondation Marco Depestre d'Ottawa et de l'Association québécoise pour l'avancement des Nations Unies, section Outaouais.

Membre du comité des ressources humaines et membre du comité de gouvernance, d'éthique et de ressources informationnelles



COMPÉTENCES PRINCIPALES :

Administration, Agriculture et agroalimentaire

AUTRES COMPÉTENCES :

Gestion des risques organisationnels, Gouvernance, Ressources humaines, Organisation publique

NOMBRE D'ANNÉES D'EXPÉRIENCE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

> 8 à ≤ 12

RÉGION ADMINISTRATIVE :

07 – Outaouais

JÉRÉMIE LETELLIER

PRÉSIDENT – Fédération de l'Union des producteurs agricoles (UPA), Montérégie

NOMMÉ LE 4 MAI 2022 – Mandat de quatre ans prenant fin le 3 mai 2026

Jérémy Letellier est engagé au sein de la Fédération de l'Union des producteurs agricoles de la Montérégie depuis maintenant 12 ans. Après avoir été premier vice-président, il est actuellement président. Détenteur d'un diplôme d'études collégiales en gestion et technologies d'entreprise agricole, il est actionnaire de la Ferme Letellier depuis 2000. Il a aussi été conseiller municipal pour la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville. M. Letellier a œuvré auprès du Syndicat de l'UPA des Jardins-de-Napierville comme président et auprès du Syndicat de base de Napierville comme administrateur.



COMPÉTENCES PRINCIPALES :

Agriculture et agroalimentaire

AUTRES COMPÉTENCES :

Administration, Gouvernance

NOMBRE D'ANNÉES D'EXPÉRIENCE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

0 à ≤ 4

RÉGION ADMINISTRATIVE :

16 – Montérégie

PAULE-ANNE MORIN, Adm. A., CMC, ASC et C.Dir

CONSULTANTE ET ADMINISTRATRICE DE SOCIÉTÉS

NOMMÉE LE 17 JUIN 2020 – Mandat de quatre ans prenant fin le 16 juin 2024
MEMBRE INDÉPENDANTE

Paule-Anne Morin est diplômée en administration des affaires de l'Université Laval, avec une concentration en gestion de systèmes d'information organisationnels en 1982. Elle est membre de l'Ordre des administrateurs agréés du Québec, conseillère en management certifié (CMC) et administratrice de sociétés certifiée (ASC). Depuis 1983, elle a œuvré au sein de plusieurs organisations dans le domaine des technologies de l'information. De 2000 à 2017, elle a été vice-présidente chez R3D Conseil. Depuis, elle est administratrice et consultante stratégique, notamment en affaires numériques. Elle est administratrice et membre du comité d'audit et de gestion des risques chez Kaléido et UV Assurance, membre du comité d'audit au ministère des Transports du Québec, administratrice et présidente du comité des ressources informationnelles et immobilières de l'Université Laval et administratrice, présidente du comité des ressources humaines et membre des comités d'audit et de gouvernance à la Société québécoise des infrastructures. Elle évolue depuis plusieurs années en transformation organisationnelle et en ingénierie des processus d'affaires auprès d'organisations des secteurs financier, universitaire, gouvernemental et de la santé.

Présidente du comité de gouvernance, d'éthique et de ressources informationnelles et membre du comité des ressources humaines



COMPÉTENCES PRINCIPALES :

Gestion des risques organisationnels, Technologie de l'information

AUTRES COMPÉTENCES :

Administration, Gouvernance, Responsabilité sociale et environnementale, Services à la clientèle, Organisation publique

NOMBRE D'ANNÉES D'EXPÉRIENCE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

0 à ≤ 4

RÉGION ADMINISTRATIVE :

03 – Capitale-Nationale

MIRELLA PISCIUNERI, CPA

CONSULTANTE EN GESTION FINANCIÈRE

RENOMMÉE LE 20 DÉCEMBRE 2023 – Mandat de quatre ans prenant fin le 19 décembre 2027
MEMBRE INDÉPENDANTE

Mirella Pisciueneri, CPA, est une spécialiste en consultation et en réorganisation de sociétés publiques comme privées. Au cours de sa carrière, elle a été amenée à participer à de nombreux mandats de consultation dans le cadre de la réorganisation de sociétés, de fusions et d'acquisitions, d'analyses de rendement au chapitre de l'exploitation et d'analyses comparatives. M^{me} Pisciueneri, après avoir été associée chez Richter groupe conseil inc., agit comme conseillère stratégique auprès de dirigeants d'entreprises et d'institutions financières lors de situations critiques pour leur organisation.

Membre du comité d'audit



COMPÉTENCES PRINCIPALES :

Comptabilité (titre comptable), Financement

AUTRES COMPÉTENCES :

Administration, Gouvernance, Responsabilité sociale et environnementale, Ressources humaines, Services à la clientèle, Organisation publique

NOMBRE D'ANNÉES D'EXPÉRIENCE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

> 4 à ≤ 8

RÉGION ADMINISTRATIVE :

13 – Laval

CHARLES-FÉLIX ROSS, agr., M. Sc. et économiste

DIRECTEUR GÉNÉRAL – Union des producteurs agricoles

RENOMMÉ LE 6 DÉCEMBRE 2017 – Mandat de quatre ans a pris fin le 5 décembre 2021

Charles-Félix Ross détient une maîtrise en économie rurale de l'Université Cornell et un baccalauréat en agroéconomie de l'Université Laval. Il est membre de l'Ordre des agronomes du Québec. Entre 1993 et 1997, il a assumé la fonction d'économiste à la Direction des recherches et des politiques agricoles de l'Union des producteurs agricoles (UPA). Par la suite, il a occupé le poste de directeur général à la Fédération des producteurs acéricoles du Québec. De 2009 à mars 2016, il a occupé le poste de directeur général adjoint à l'UPA. Depuis avril 2016, il en est le directeur général. Il siège aussi au conseil d'administration de l'Institut de recherche en économie contemporaine.



COMPÉTENCES PRINCIPALES :

Administration, Agriculture et agroalimentaire, Gouvernance

AUTRES COMPÉTENCES :

Gestion des risques organisationnels, Services à la clientèle, Organisation publique

NOMBRE D'ANNÉES D'EXPÉRIENCE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

> 8 à ≤ 12

RÉGION ADMINISTRATIVE :

16 – Montérégie

BERNARD VERRET, agr.

SOUS MINISTRE – Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

NOMMÉ SOUS-MINISTRE LE 23 DÉCEMBRE 2021

Bernard Verret est détenteur d'un baccalauréat en agronomie de l'Université Laval et est membre de l'Ordre des agronomes. Avant d'être nommé au poste de sous-ministre du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, en décembre 2021, M. Verret assumait les fonctions de sous-ministre adjoint aux politiques agroalimentaires, puis de sous-ministre adjoint à la transformation et aux politiques bioalimentaires au sein de ce ministère au cours des dix dernières années. De 1983 à 2011, il a successivement occupé les postes de directeur de la production porcine chez Breton Agri-Management inc., de directeur régional (Europe-Asie) pour la compagnie Sygen International PLC, au Royaume-Uni, et de directeur général à la Fédération des producteurs de porcs du Québec, aujourd'hui renommée Les Éleveurs de porcs du Québec.



COMPÉTENCES PRINCIPALES :

Administration, Agriculture et agroalimentaire

AUTRES COMPÉTENCES :

Gestion des risques organisationnels, Gouvernance, Services à la clientèle, Organisation publique

NOMBRE D'ANNÉES D'EXPÉRIENCE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

0 à ≤ 4

RÉGION ADMINISTRATIVE :

03 – Capitale-Nationale

Deux postes vacants

TABLEAU 28 – Assiduité des administrateurs aux réunions du conseil d'administration et de ses comités pour l'année 2023-2024

MEMBRES	Conseil d'administration	Comité d'audit	Comité de gouvernance, d'éthique et de ressources informationnelles	Comité des ressources humaines	Comité des services à la clientèle	Membre du comité exécutif²³
Gagnon, Alain	10/10	11/11 invité	7/7 invité ²⁴	4/4 invité ²⁵	3/3 invité ²⁶	x
Desrosiers, Ernest	10/10	11/11 invité	7/7 invité	4/4 invité	3/3 invité	x
Bergeron, Lyne	10/10				1/1 ²⁷	
Bissonnette, Julie A démissionné le 14 mars 2024	8/9				3/3	
Deshaies, Bernard	9/10	11/11				
Duval, David A démissionné le 20 juin 2023	2/2				1/1	
Ferron, Danielle	10/10		7/7	4/4		
Lacroix, Marthe	10/10	11/11				x
Lavoie, Gilles	10/10		7/7	4/4		
Letellier, Jérémie	8/10		7/7 invité	3/3 ²⁸ invité		
Levasseur, Stéphanie	9/10				3/3	
Morin, Paule-Anne	10/10		7/7	4/4		
Pisciuneri, Mirella	10/10	11/11				
Ross, Charles-Félix	8/10	11/11 invité				
Verret, Bernard	9/10					
TOTAL DES SÉANCES	10	11	7	4	3	-

Taux global de participation aux séances du conseil d'administration : 94,3%.

23. Aucune rencontre du comité exécutif en 2023-2024.

24. Monsieur Gagnon a occupé le poste de président du comité de gouvernance, d'éthique et de ressources informationnelles du mois d'avril à décembre 2023 et assiste à titre d'invité depuis février 2024. Madame Paule-Anne Morin assure la relève à la présidence.

25. Monsieur Gagnon a occupé le poste de président du comité des ressources humaines des mois d'avril à décembre 2023 et assiste à titre d'invité depuis février 2024. Madame Danielle Ferron assure la relève à la présidence.

26. Monsieur Gagnon a été membre du comité de services à la clientèle des mois d'avril à décembre 2023 et assiste à titre d'invité depuis février 2024.

27. Madame Lyne Bergeron est membre du comité de services à la clientèle depuis le mois de février 2024.

28. Monsieur Letellier n'assiste plus au comité de ressources humaines à titre de membre invité depuis février 2024.

TABLEAU 29 – Rémunération des membres du conseil d'administration – Année 2023-2024^{1 et 2}

Nom du membre	Rémunération versée pour la participation au CA		Rémunération versée pour la participation aux comités ²		Avantages versés ²⁹	Rémunération globale pour l'année financière
	Présidence	Membre	Présidence	Membre		
	A	B	C	D		
Alain Gagnon	27 414 \$	-	12 406 \$	6 893 \$	160 \$	46 873 \$
Lyne Bergeron	-	15 009 \$	-	613 \$	-	15 622 \$
Bernard Deshaies	-	15 009 \$	-	6 739 \$	6 745 \$	28 493 \$
Danielle Ferron	-	15 009 \$	2 757 \$	6 126 \$	796 \$	24 688 \$
Marthe Lacroix	-	15 009 \$	10 722 \$	-	153 \$	25 884 \$
Gilles Lavoie	-	15 009 \$	-	7 965 \$	4 309 \$	27 283 \$
Paule-Anne Morin	-	15 009 \$	2 144 \$	6 739 \$	143 \$	24 035 \$
Mirella Pisciueneri	-	15 009 \$	-	6 739 \$	2 271 \$	24 019 \$
	27 414 \$	105 063 \$	28 029 \$	41 814 \$	14 577 \$	216 897 \$

1. Membres ayant occupé une fonction pendant une partie de l'année financière seulement

Nom du membre	Fonction occupée	Période d'occupation de la fonction	Détail du calcul
Alain Gagnon Président du CA	Président du comité des ressources humaines	1 ^{er} avril au 31 décembre 2023 (9 mois)	Rémunération annuelle 3 676 \$/an* 9/12 mois + 2 séances à 919 \$ + 1 séance à 459 \$ = 5 054 \$
Alain Gagnon Président du CA	Président du comité de gouvernance, d'éthique et des ressources informationnelles	1 ^{er} avril au 31 décembre 2023 (9 mois)	Rémunération annuelle 3 676 \$/an* 9/12 mois + 5 séances à 919 \$ = 7 352 \$
Danielle Ferron	Présidente du comité des ressources humaines	1 ^{er} janvier au 31 mars 2024 (3 mois)	Rémunération annuelle 3 676 \$/an* 3/12 mois + 3 séances à 612,66 \$ = 2 757 \$
Paul-Anne Morin	Présidente du comité de gouvernance, d'éthique et des ressources informationnelles	1 ^{er} janvier au 31 mars 2024 (3 mois)	Rémunération annuelle 3 676 \$/an* 3/12 mois + 2 séances à 613 \$ = 2 144 \$

2. Rémunération établie

Rémunération selon la participation	Président du CA	Membre indépendant
Rémunération annuelle	19 603 \$	9 801 \$
Rémunération annuelle pour présidence d'un comité	- \$	3 676 \$
Présence aux séances du CA (par séance)	919 \$	613 \$
Présence aux séances des comités (par séance)	919 \$	613 \$
Présence aux séances de courte durée	459 \$	306 \$

29. Les avantages versés correspondent au remboursement des dépenses de déplacements et de repas.

Rapports des comités

Comité d'audit

Composition

Le comité d'audit est composé de trois membres indépendants du conseil d'administration. Un autre administrateur peut également être invité aux séances du comité à l'initiative de la présidente. Le président du conseil assiste également au comité.

Mandat du comité

Le comité assume plusieurs mandats, notamment :

- Veiller à ce que les exigences propres à une saine gestion, incluant les exigences financières des lois, règlements ou politiques de la société, soient respectées;
- S'assurer de la mise en place de mécanismes de contrôle interne applicables, entre autres, aux états financiers et à la gestion des risques;
- Examiner le budget annuel et les états financiers de la Société et recommander au conseil d'administration leur approbation;
- Examiner toute question à caractère opérationnel ou comportant une incidence budgétaire nécessitant l'approbation du conseil d'administration;
- Approuver le plan annuel d'audit interne et évaluer la gestion des activités de la Direction de l'audit interne pour les travaux et les mandats d'audit.

Le comité entretient aussi des rapports directs avec le Vérificateur général du Québec pour s'assurer de l'intégrité de l'information présentée dans les états financiers de la Société et des Fonds qu'elle administre.

Nombre de séances

- Onze séances, dont sept régulières
- Période de huis clos tenue à chacune des rencontres régulières

Réalisations 2023-2024

Au cours de la période 2023-2024, le comité a consacré des efforts importants à la gestion des risques, tant financiers qu'organisationnels, au suivi des indicateurs de performance de l'organisation et au processus de la gestion contractuelle.

Il a exercé un suivi soutenu sur les mesures mises en place en financement et en assurance pour soutenir les entreprises agricoles dans leurs activités auprès des différents secteurs de production, notamment les secteurs porcin et horticole ainsi que la relève agricole.

Volets budgétaire et financier

Le comité a analysé la proposition budgétaire 2024-2025 et a examiné les prévisions pluriannuelles 2023-2024 à 2028-2029 de la Société et a recommandé leur approbation au conseil d'administration. Il a veillé au suivi budgétaire périodique pour l'exercice financier 2023-2024.

Il a évalué les incidences budgétaires découlant des nouveaux programmes de la Société et des modifications proposées aux programmes suivants avant d'en faire la recommandation au conseil d'administration :

- Programme d'assurance récolte (ASREC);
- Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA);
- Programme Investissement Croissance Durable;
- Programme de soutien aux éleveurs pour l'éradication de la maladie débilitante chronique des cervidés;
- Programme d'aide pour des portraits technico-économiques.

Il s'est préoccupé de la gouvernance du Programme ASRA, notamment dans le secteur porcin concernant la mise en place d'un mécanisme de retrait et la gestion en cas de crise sanitaire dans ce secteur.

Il s'est assuré de l'avancement de la stratégie du suivi de la clientèle présentant un niveau de sensibilité financière plus élevé.

Le comité a assuré le suivi de la mise en place de la garantie de prêt Fonds de roulement – volet 5 du Programme Investissement Croissance Durable, en plus d'exercer un suivi sur l'utilisation des mesures de subventions à l'investissement de la Société des autres volets de ce programme.

Il s'est intéressé aux modifications des programmes de gestion des risques liés au Partenariat canadien pour une agriculture durable 2023-2028.

Il a assuré un suivi régulier sur l'évolution du mandat spécial du gouvernement confié à la Société visant à stimuler les investissements dans le secteur agricole et agroalimentaire et a été saisi d'une reddition de comptes régulière.

Il a assuré le suivi de l'Initiative ministérielle de rétribution des pratiques agroenvironnementales, issue du Plan d'agriculture durable 2020-2030 du Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, dont l'administration a été confiée à la Société.

Il a analysé le bilan, au 31 mars 2023, de l'application de la hausse du plafond de la garantie de prêt à 15 millions de dollars.

Il a recommandé le renouvellement de l'ouverture de crédit pour le financement de l'avance à l'entaille en acériculture ainsi que le renouvellement de la convention entre La Financière agricole et le Centre d'études sur les coûts de production en agriculture.

Il s'est penché sur l'état d'avancement du Plan d'action 2020-2023 de la Table de travail en financement et sur celui du Groupe de travail sur l'adaptation et l'évaluation de l'ASREC.

En matière d'assurance et de protection du revenu, le comité a reçu l'étude de coûts de production réalisée par le Centre d'études sur les coûts de production en agriculture pour les produits Porcelets et Porcs et a recommandé l'adoption des modifications au programme ASRA qui découlent de cette étude.

Après avoir examiné les résultats d'audit du Vérificateur général du Québec (VGQ), les membres du comité ont analysé et recommandé les états financiers de La Financière agricole ainsi que ceux des fonds qu'elle administre, au 31 mars 2023. Chacune des rencontres avec les représentants du VGQ a été complétée par un huis clos et le comité a assuré le suivi des recommandations des années antérieures de ces derniers.

Le comité a été saisi des impacts et des changements relatifs à l'application de la norme comptable internationale IFRS 17 dans l'établissement des états financiers 2023-2024 du Fonds ASREC.

Il s'est aussi penché sur le bilan des opérations de la gestion active de la trésorerie, des placements à long terme de la Société et des Fonds qu'elle administre pour l'année financière 2022-2023. Le comité a pris connaissance des principales réalisations de 2022-2023 à la suite de l'adoption d'une Politique de gestion de trésorerie responsable en 2022.

Le comité a également pris connaissance du bilan des activités de Capital Financière agricole inc. et du Fonds d'investissement pour la relève agricole.

Gestion des risques organisationnels

Le comité d'audit a poursuivi ses travaux de surveillance de la gestion des risques organisationnels.

Il a procédé à la mise à jour des risques majeurs pour 2023-2024 en considérant, notamment, le Plan stratégique 2022-2027. Il s'est assuré de la mise en place de mesures de contrôle ou d'atténuation avant de les soumettre au conseil d'administration.

Le comité a ainsi réalisé le suivi des principaux risques ayant une incidence sur la performance de l'organisation.

Le comité a pris connaissance de l'état de situation de la gestion contractuelle. Il a examiné la liste des contrats de services professionnels conclus de 25 000 \$ et plus et a accordé une attention particulière aux contrats majeurs de l'organisation.

Il a proposé des ajustements au cadre normatif d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels de La Financière agricole dans le cadre de la mise en œuvre de la Loi 25 et a suivi l'état d'avancement des travaux requis.

Il a pris connaissance du bilan annuel des résultats du cadre d'appétit et de tolérance au risque de la Société couvrant les activités de financement, d'assurance et protection du revenu et a procédé à la mise à jour de celui-ci pour 2023-2024.

Il a examiné le Bilan 2022-2023 des interventions et des activités de recouvrement en financement. Il s'est aussi intéressé à la sensibilité financière des entreprises agricoles clientes en financement et aux effets de la croissance des taux d'intérêt sur le portefeuille des prêts actifs autorisés par la Société.

Le bilan de la vérification de la conformité des opérations pour les secteurs des assurances et de la protection du revenu et du financement lui a été présenté.

Suivi des indicateurs de performance

Le comité a assuré le suivi périodique des indicateurs permettant d'évaluer la performance de la Société au regard des activités couvrant sa mission, ses ressources, ses services à la clientèle de même que l'atteinte des objectifs prévus à son nouveau Plan stratégique 2022-2027 et à son Plan d'action de développement durable 2023-2028.

Le tableau de bord corporatif a été suivi régulièrement par le comité.

Audit interne

Le comité a poursuivi ses travaux visant à s'assurer que la présentation des dossiers de la Direction de l'audit interne (DAI) cible les éléments de contenu et à valeur ajoutée dans un souci d'optimisation des ressources.

Après s'être penchés sur la catégorisation des mandats d'audit interne, ses membres ont approuvé le Plan d'audit interne 2023-2024 en s'assurant d'un équilibre adéquat entre les mandats récurrents et les activités de l'organisation.

Il a approuvé le Plan stratégique 2023-2028 de la DAI ainsi que le Plan pluriannuel d'audit interne pour les années 2023-2024 à 2025-2026.

Il s'est penché sur le résultat du suivi des pistes d'amélioration identifiées par la DAI dans ses rapports antérieurs.

Il a reçu l'avis annuel de la DAI et la synthèse des travaux qui réfèrent aux risques de fraude.

Enfin, les membres du comité ont évalué formellement la fonction d'audit interne à la Société.

Le comité a rencontré à huis clos le directeur de l'audit interne à chacune de ses séances régulières.

Comité de gouvernance, d'éthique et de ressources informationnelles

Composition

Le comité de gouvernance, d'éthique et des ressources informationnelles est formé de trois membres indépendants du conseil d'administration. Un autre administrateur peut également être invité aux séances à l'initiative de la présidente. Le président du conseil assiste également au comité.

Mandat du comité

Le comité a comme mandat de :

- Veiller à l'application des principes de gouvernance prévus par la loi constitutive de la société et par la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État* (RLRQ, chapitre G-1.02), et ce, en collaboration avec les membres du conseil d'administration et de la direction de La Financière agricole;
- Superviser les fonctions stratégiques du conseil d'administration;
- Proposer les mesures d'évaluation de l'efficacité et de la performance de la Société et assurer un suivi à cet égard;
- Évaluer le fonctionnement du conseil d'administration et lui faire rapport de ses constatations;
- Veiller à l'application du *Règlement intérieur de La Financière agricole*;
- Apprécier les grandes stratégies et les orientations en technologies de l'information;
- Analyser la programmation annuelle des investissements et des dépenses en ressources informationnelles (RI) de la Société de même que tout projet en RI nécessitant l'approbation du conseil d'administration selon les critères du Conseil du trésor.

Nombre de séances

- Sept séances
- Période de huis clos tenue en l'absence de la direction à chacune d'entre elles

Réalisations 2023-2024

Au cours de cette période, le comité a poursuivi ses travaux sur les dossiers liés notamment à la gouvernance, à la performance et à l'atteinte des objectifs stratégiques de l'organisation.

Une attention accrue a été portée au projet de transformation numérique, à la sécurité de l'information, incluant la cybersécurité ainsi qu'aux travaux relatifs à la mise en œuvre de la *Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels* (Loi 25).

Gouvernance

Le comité a planifié les deux rencontres de réflexion stratégique.

Il s'est penché sur de nouvelles règles de gouvernance visant à renforcer et à développer une culture de gouvernance axée sur les bonnes pratiques pour le conseil d'administration et ses comités.

Il a apporté des modifications à la vision d'affaires de La Financière agricole qui guidera les choix de l'organisation dans la réalisation de son projet de transformation organisationnelle et numérique.

Le comité s'est penché sur les pratiques de gouvernance de Capital Financière agricole inc., filiale de La Financière agricole.

Il a suivi l'évolution des dossiers majeurs et des chantiers en cours.

Le comité a défini le profil de compétences recherché pour les postes d'administrateurs indépendants vacants et a participé activement à la démarche visant à les combler.

L'évaluation annuelle du fonctionnement du conseil d'administration a amené le comité à identifier des modifications à son fonctionnement.

Il a également identifié des thèmes de formation collective à offrir aux administrateurs.

Le comité a pris connaissance du Bilan des commandites 2022-2023.

Performance et objectifs stratégiques

Le comité a été informé du bilan au 31 mars 2023 du Plan stratégique 2022-2027 ainsi que du Plan d'exploitation 2022-2023. Il a participé activement à l'élaboration du Plan d'exploitation 2023-2024 et a recommandé son approbation au conseil d'administration.

Les indicateurs et les organismes proposés en vue de l'Étude de performance comparée 2023-2024 lui ont été présentés.

Il a examiné la Politique-cadre en matière d'accès aux documents et à la protection des renseignements personnels et en a recommandé l'approbation par le conseil d'administration.

Il a recommandé au conseil d'administration le Plan d'action de développement durable 2023-2028.

Il a été saisi du bilan annuel de l'application de la Politique interne de prise en compte des principes de développement durable dans les dossiers organisationnels structurants et en a recommandé sa mise à jour.

L'ensemble des travaux du comité dans ces différents dossiers lui ont permis d'apprécier la performance de la Société.

Ressources informationnelles

Le comité a exercé un suivi soutenu sur la gouvernance et la progression du projet de transformation numérique incluant la gestion des risques et des changements générés par un tel projet.

Il a analysé la proposition d'un appel d'offres public dans le cadre de ce projet permettant l'acquisition d'une solution logicielle en mode infonuagique.

Il s'est assuré qu'une démarche structurée de gestion du changement accompagne systématiquement le projet de transformation numérique de la Société.

Il s'est préoccupé encore cette année des enjeux majeurs en TI, de la sécurité de l'information et des risques technologiques. Dans l'objectif d'augmenter le niveau de maturité de l'organisation en sécurité, il a examiné le bilan de la sécurité de l'information.

Il a assuré un suivi sur l'état de situation des systèmes de mission actuels et sur le plan de relève informatique.

Comité des ressources humaines

Le comité des ressources humaines a été créé en décembre 2022 à la suite des modifications apportées à *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État* en juin 2022.

Composition

Le comité des ressources humaines est formé de trois membres indépendants du conseil d'administration. Un autre administrateur peut également être invité aux séances à l'initiative de la présidente. Le président du conseil assiste également au comité.

Mandat du comité

Le comité a comme mandat de :

- S'assurer de la mise en place des politiques concernant les ressources humaines;
- Élaborer et proposer un profil de compétence et d'expérience pour la nomination du président-directeur général;

- Élaborer et proposer les critères d'évaluation du président-directeur général, et faire des recommandations au conseil concernant la rémunération de celui-ci;
- Contribuer à la sélection des dirigeants de l'organisation en agissant comme comité de sélection des candidats;
- Assurer un suivi sur la gestion organisationnelle et comparée en ressources humaines;
- S'assurer de la réalisation d'un bilan en matière d'éthique et de déontologie ainsi que d'un bilan en matière de développement des compétences;
- S'assurer d'une planification de la main-d'œuvre incluant un plan de relève et une analyse de la vulnérabilité;
- Examiner les enjeux, les orientations, les stratégies et les pratiques générales de La Financière agricole en matière de gestion des ressources humaines et formuler des recommandations au conseil d'administration.

Dans le cadre de ses fonctions, le comité a assumé activement son rôle de vigie des dossiers de La Financière agricole en matière de ressources humaines, susceptibles d'interpeller le conseil d'administration dans la réalisation de son mandat.

Nombre de séances

- Quatre séances
- Période de huis clos tenue en l'absence de la direction à chacune d'entre elles

Réalisations 2023-2024

Le comité s'est penché de façon particulière sur les risques majeurs de l'organisation ainsi que sur les actions menées en attraction de talents, en rétention du personnel et en transfert d'expertise. Il s'est aussi intéressé au programme d'accueil et d'intégration des nouveaux employés.

Il a pris acte de la Planification de la main-d'œuvre 2022-2025 et de la Stratégie de gestion des ressources humaines 2023-2028 et a apprécié le Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2023-2024 et son bilan 2022-2023.

Il a été saisi des résultats de la Stratégie de développement des compétences 2022-2023 et de la planification des actions pour 2023-2024.

Il a examiné les actions retenues pour 2023-2024 permettant de maintenir et d'accroître la mobilisation des employés et a pris connaissance de données de gestion en ressources humaines de la Société.

Les dossiers suivants lui ont été présentés :

- Activités de dotation 2022-2023;
- Suivi de l'accès à l'égalité à l'emploi;
- Bilan des activités en gestion du changement;
- Bilan de santé 2022-2023 et planification 2023-2024;
- Analyse des risques psychosociaux.

Il s'est intéressé aux retombées du projet pilote du parrainage des nouveaux employés en financement et au bilan sur le Parcours de sensibilisation à la réalité de gestion offert à une cohorte d'employés professionnels.

Il a évalué les candidatures au poste de vice-président aux technologies de l'information et à celui de vice-président à l'administration et a recommandé la nomination des candidats sélectionnés.

Le comité a pris connaissance des activités planifiées en 2023-2024 en matière d'éthique et de déontologie et du bilan des déclarations d'intérêt des employés 2022-2023.

Comité des services à la clientèle

Composition

Le comité des services à la clientèle est composé de deux membres liés à l'Union des producteurs agricoles et d'un membre indépendant du conseil d'administration. Au 31 mars 2024, l'un des postes était vacant. Le président du conseil assiste également au comité.

Mandat du comité

Le comité des services à la clientèle assure le suivi des orientations de la Société en matière de services à la clientèle. Il analyse les normes, les politiques et les directives concernant les services à la clientèle et les orientations qui les sous-tendent. Il évalue la Déclaration de services à la clientèle et la soumet au conseil d'administration pour adoption. Il examine périodiquement le taux de satisfaction de la clientèle et propose les améliorations à apporter aux services offerts aux clients. Il se préoccupe de la qualité et du coût des services à la clientèle. Il prend connaissance du rapport d'activités produit sur le traitement des plaintes et les demandes de révision et propose, au besoin, les améliorations à y apporter. Le comité bénéficie de l'appui

du président-directeur général et des vice-présidences, principalement la Vice-présidence à la clientèle et la Vice-présidence administration.

Nombre de séances

- Trois séances
- Période de huis clos tenue en l'absence de la direction à chacune d'entre elles

Réalisations 2023-2024

Au cours de cette période, le comité a intensifié ses travaux sur l'accompagnement de la clientèle, l'approche client et la promotion des programmes de la Société. Il a approfondi sa réflexion sur la relève et le développement des affaires en assurance et en financement.

Engagement de services à la clientèle et suivi de la performance

En lien avec le Plan stratégique 2022-2027, le comité a poursuivi sa démarche visant à bonifier le soutien et l'accompagnement de la clientèle, spécialement celle de la relève agricole.

Il a analysé la stratégie pour la relève agricole dont s'est dotée la Société pour la période 2023-2027. Il a également suivi l'évolution des subventions à la relève agricole des dernières années et estimé les résultats pour 2023-2024.

Dans le contexte inflationniste, il s'est également préoccupé de l'environnement économique et financier de l'ensemble des secteurs de production et de l'incidence du prix des céréales sur le secteur animal.

Les principaux indicateurs mesurant les délais de traitement des dossiers et la performance du service à la clientèle sont suivis régulièrement à l'aide d'un tableau de bord. Ce suivi du tableau de bord de la Vice-présidence à la clientèle a permis au comité d'émettre, dans le cadre de ses travaux, des commentaires et des avis en ce qui concerne l'évaluation de la performance du réseau régional.

Le comité s'est intéressé aux délais de traitement des dossiers dans les différents programmes et s'est penché sur les cibles afférentes.

Il a pris acte du bilan des travaux du Groupe de travail sur l'évaluation et l'adoption de l'assurance récolte 2019-2023. Il s'est de plus intéressé aux taux de couverture des dernières années par région et par culture ainsi qu'au portrait final de l'adhésion de la saison 2023.

Sondages sur la satisfaction de la clientèle et amélioration des services

Les membres du comité ont été interpellés quant aux sondages portant sur la satisfaction de la clientèle, de leur planification annuelle à l'analyse de leurs résultats. Le comité a pu ainsi apprécier la performance de l'organisation en matière de satisfaction de la clientèle.

Le comité s'est penché sur les documents destinés à la relève agricole ainsi que sur les rencontres et les consultations planifiées et réalisées pour ce secteur.

Il a également assuré un suivi sur plusieurs dossiers en lien avec l'amélioration des services à la clientèle et a formulé des pistes d'amélioration à ces services :

- La stratégie d'accompagnement 2024 de la clientèle présentant un niveau de vulnérabilité plus élevé;
- Le Plan d'action des communications 2023-2024 et le bilan des activités de communication 2022-2023, pour lesquels des cibles ont été définies;
- Les différentes étapes d'accompagnement de la clientèle notamment celles de l'obtention d'une garantie de prêt;
- Les actions mises en place par la Vice-présidence à la clientèle dans le cadre des travaux de la Table de travail en financement;
- L'analyse des états financiers 2021 de la clientèle en financement.

Divers projets ou réalisations lui ont été présentés :

- La présentation de la conjoncture économique et les enjeux et perspectives pour 2023;
- Les modifications apportées aux modalités de l'Initiative ministérielle de rétribution des pratiques agroenvironnementales administrée par la Société;
- Les éléments de valeur des clients de la Société;
- L'augmentation de la limite monétaire pour le traitement express des programmes Agri-stabilité et Agri-Québec Plus;
- La présentation du persona organisationnel.

Les membres du comité ont été appelés à examiner les rapports synthèses annuels sur l'application de la Politique sur le traitement des plaintes et sur l'application de la Politique sur les demandes de révision et ils ont assuré un suivi sur les principales préoccupations de la clientèle.

Comité de direction

Composition

Le comité de direction est composé des vice-présidents, du secrétaire général ainsi que du directeur des affaires juridiques qui assume le rôle de secrétaire du comité. La directrice des stratégies, de la performance et du développement durable ainsi que la secrétaire générale adjointe assistent aux réunions.

Mandat du comité

Le président-directeur général dirige la Société en s'assurant de l'atteinte des objectifs fixés dans le respect des lois et des mandats qui lui sont confiés.

Le comité de direction assiste le président-directeur général en exerçant un rôle-conseil auprès de lui. Il assure une cohésion entre les différentes unités administratives et une gestion des risques à l'échelle organisationnelle. Il apporte son soutien au président-directeur général en effectuant notamment une première analyse des dossiers stratégiques. Cet examen permet d'orienter les discussions vers les priorités et, le cas échéant, d'obtenir des précisions sur certains éléments des dossiers destinés au conseil d'administration et à ses comités. Le comité participe activement à l'élaboration du plan stratégique et s'assure de la mise en œuvre de ses objectifs dans des plans d'exploitation annuels qui se déclinent eux-mêmes en plans d'action sectoriels dans chaque vice-présidence. Le comité conseille le président-directeur général sur les dossiers qui influencent la gestion courante de la Société et il exerce une vigie des activités de l'organisation pour en assurer une saine gestion.

Nombre de séances

- 20 séances
- Réunions régulières sur une base bimensuelle

Réalisations 2023-2024

Le comité s'est penché sur une base régulière sur les ressources budgétaires et humaines, la gestion des risques, les technologies de l'information et la clientèle. Il a poursuivi sa veille sur les problématiques dans le secteur agricole, notamment celles liées au contexte inflationniste, à la hausse des taux d'intérêt et aux aléas climatiques particuliers de l'année d'assurance 2023.

Le comité a exercé un suivi soutenu sur l'évolution du projet de transformation organisationnelle et numérique de l'organisation. Il a examiné la mise à

jour de la vision d'affaires afin de s'assurer que ce livrable de l'architecture d'entreprise soit toujours en cohérence avec les grands principes qui sous-tendent la réalisation de la transformation. Dans le cadre du dossier d'affaires en assurance et protection du revenu, il s'est assuré du suivi des modifications au dossier ainsi que de son cheminement tout au long du processus d'approbation. Il a également donné suite aux préoccupations soulevées par le conseil d'administration relativement à l'appel d'offres pour l'acquisition de progiciels et recommandé sa publication une fois les autorisations du ministère de la Cybersécurité et du Numérique obtenues. Il a veillé à ce que les autres projets majeurs de l'organisation s'arriment au projet de transformation organisationnelle et numérique et, que les échéanciers de mise en œuvre soient conciliables avec la capacité organisationnelle.

En continuité des travaux réalisés au cours des dernières années ayant comme objectif d'atténuer les enjeux de main-d'œuvre, le comité de direction s'est assuré de la mise en œuvre d'actions visant à offrir un milieu de travail stimulant favorisant une culture d'innovation. Toujours dans un objectif de rétention du personnel, il a également veillé à la mise en œuvre du plan de développement des compétences qui répond également aux besoins de l'organisation en matière d'amélioration de la performance. Il a recommandé des actions en matière de promotion des emplois disponibles et permis l'acquisition d'outils de suivi en matière de ressources humaines.

Il a exercé un suivi rigoureux et continu des programmes concernant notamment les ajustements et les modifications qui y sont apportés, les paiements faits à la clientèle ainsi que les bilans déposés aux différentes instances.

Il s'est intéressé au cadre d'intervention dans le cas d'événements catastrophiques et exceptionnels. Dans la même veine, il a également recommandé l'adoption d'autres mesures d'exception visant à répondre à des enjeux particuliers affectant certaines productions agricoles.

Il a pris connaissance des modifications apportées à des règlements et lois externes à l'organisation et susceptibles d'avoir des impacts sur les activités de La Financière agricole.

Il a également pris connaissance des bilans déposés par les organisations partenaires, notamment sa filiale d'investissement Capitale Financière agricole inc. ainsi que ceux déposés par le Fonds d'investissement pour la relève agricole.

À la lumière des différents dossiers dont il a assuré le suivi, il a identifié les réalisations pour lesquelles les efforts doivent se poursuivre ainsi que les travaux qui permettraient de réaliser des gains d'efficacité et d'efficience au sein de l'organisation. Il a exercé un suivi de l'actualisation de l'ensemble des politiques et des directives internes. Il s'est assuré, dans les dossiers structurants de l'organisation, qu'une prise en compte des principes de développement durable était

réalisée et que des bonifications relatives aux enjeux liés au développement durable et aux changements climatiques étaient proposées.

Rémunération des principaux dirigeants

Comme l'exige la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État* (RLRQ, chapitre G-1.02), le tableau ci-dessous présente la rémunération versée par La Financière agricole à ses principaux dirigeants au cours de l'année se terminant le 31 mars 2024.

TABLEAU 30 – Rémunération des principaux dirigeants pour l'année 2023-2024 (en dollars)

Dirigeants	Rémunération de base versée	Rémunération variable		Contribution aux régimes de retraite assumée par la société d'État	Autres avantages accordés	Rémunération globale pour l'année financière
		Rémunération variable annuelle versée	RILT ³⁰ versé			
Desrosiers, Ernest Président-directeur général	231 195	-	-	21 933	2 089	255 217
Houle, André Vice-président aux assurances et à la protection du revenu	186 878	-	-	20 714	1 690	209 282
Picard, André Vice-président au financement	186 878	-	-	20 714	1 690	209 282
Simard, Virginie Vice-présidente à la clientèle	161 509	-	-	17 500	1 462	180 471
Gagné, Marc³¹ Vice-président aux services administratifs	94 865	-	-	9 813	862	105 540
Plante, Félix Directeur du secrétariat général et des affaires juridiques	154 882	-	-	16 661	1 402	172 945
Total	1 016 207	-	-	107 335	9 195	1 132 737



De gauche à droite : François Rousseau (Vice-président aux technologies de l'information), entrée en fonction le 22 avril 2024, André Picard (Vice-président au financement), Jean-Philippe Day (Vice-présidence à l'administration), entrée en fonction le 29 février 2024, Virginie Simard (Vice-présidente à la clientèle), Ernest Desrosiers (Président-directeur général), André Houle (Vice-président aux assurances et à la protection du revenu), Félix Plante (Secrétaire général et directeur des affaires juridiques).

30. RILT : Régime d'intéressement à long terme.

31. Marc Gagné a occupé la fonction de dirigeant du 11 avril au 10 novembre 2023. La valeur annualisée de son salaire de base est de 182 118 \$, de 20 113 \$ pour la contribution au régime de retraite assumée par l'État et de 1 647 \$ pour les autres avantages versés ou accordés.

Capital Financière agricole inc.

Capital Financière agricole inc. (CFAI), filiale d'investissement de La Financière agricole, est une société par actions qui soutient, sous forme de capital de risque, des projets favorisant le développement des secteurs agricole et agroalimentaire. Ses actions sont détenues à 90,1 % par La Financière agricole et à 9,9 % par le Fonds de solidarité de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ).

Capital Financière agricole inc. est gérée par un conseil d'administration dont huit membres sont désignés par La Financière agricole et un membre est désigné par le Fonds de solidarité de la FTQ. Au 31 mars 2024, les neuf sièges d'administrateurs étaient pourvus.

Tous les projets d'investissement soumis à CFAI sont approuvés par son conseil d'administration qui veille aussi, avec la contribution de son comité d'audit, au bon suivi de toutes les entreprises partenaires de CFAI.

Dans le cadre de son Plan budgétaire 2022-2023, le gouvernement avait annoncé une capitalisation additionnelle de 10 millions de dollars dans CFAI pour la poursuite de ses activités. À la suite de cette autorisation, un premier versement de 5 millions de dollars a eu lieu en juin 2023 et le solde des montants sera versé lorsque les besoins le justifieront.

En 2023-2024, CFAI affiche de bons résultats en termes de nouveaux investissements. Le développement s'est poursuivi grâce au recrutement d'une ressource localisée dans la grande région de Québec, lui permettant ainsi de venir compléter sa couverture du territoire dans les principaux marchés agroalimentaires au Québec.

Au cours de la prochaine année, CFAI entend bonifier son équipe afin d'assurer un accompagnement accru à l'ensemble des entreprises partenaires. Dans le contexte inflationniste et de taux d'intérêt élevés, elle continuera à faire preuve de flexibilité auprès de ces dernières.

Rémunération des dirigeants des personnes morales détenues à 90 % ou plus

TABLEAU 31 – Rémunération des dirigeants de Capital Financière agricole inc. pour l'année 2023-2024

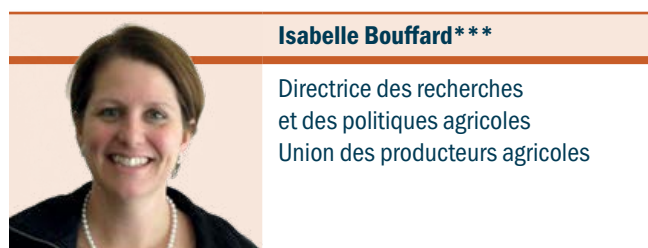
Dirigeant	Rémunération versée (\$)	Contribution aux régimes de retraite assumée par la Société ³² (\$)	Autres avantages accordés ³³ (\$)	Rémunération globale pour 2023-2024 ³⁴ (\$)
Girard, Joël Directeur général	162 912	17 678	1 474	182 064

32. Ce montant correspond à la contribution aux régimes de retraite assumée par la société d'État pendant l'année financière couverte par le rapport annuel au bénéfice du dirigeant (article 39, alinéa 1, paragraphe 2°, sous-paragraphe d) de la LGSE).

33. Ce montant comprend l'avantage accordé pour la prime d'assurance collective.

34. Aucune rémunération incitative ni allocation automobile n'ont été versées au cours de l'exercice.

Conseil d'administration de Capital Financière agricole inc.



PARTICIPENT ÉGALEMENT AUX RÉUNIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :



*Président du comité d'audit.

**Membre du comité d'audit.

***Jusqu'au 29 janvier 2024.

****À compter du 29 janvier 2024.

GOUVERNEMENTALE
AUTRES POLITIQUES
GOUVERNEMENTALES

**AUTRES POLITIQUES
GOUVERNEMENTALES**

AUTRES POLITIQUES
GOUVERNEMENTALES
AUTRES POLITIQUES
GOUVERNEMENTALES
AUTRES POLITIQUES
GOUVERNEMENTALES



Règles d'éthique et code de déontologie applicables aux employés

Le Code de déontologie et la Procédure concernant la déclaration d'intérêts des employés de La Financière agricole définissent les principes, les règles de conduite et les responsabilités qui doivent guider en tout temps le personnel dans l'exercice de ses fonctions. Un comité consultatif en matière d'éthique et de déontologie assure un suivi régulier des déclarations d'intérêts produites par les employés, de façon à éviter toute situation où un employé aurait des intérêts personnels qui pourraient l'emporter sur l'intérêt public envers lequel il exerce ses fonctions. D'ailleurs, l'organisation a instauré, depuis 2020-2021, un système d'engagement annuel auprès des employés en matière d'éthique, de fraude, de protection des renseignements personnels

et de sécurité de l'information. De façon plus particulière pour 2023-2024, deux formations ont été offertes pour sensibiliser le personnel sur les enjeux de cette nature. La première sur les enjeux éthiques du télétravail et du mode hybride et la seconde sur la sensibilisation au respect de la vie privée et à la protection des renseignements personnels.

L'organisation est également assujettie au cadre légal de la fonction publique en matière d'utilisation éthique d'Internet, par l'entremise de la Directive sur l'utilisation éthique du courriel, d'un collecticiel (logiciel collaboratif) et des services d'Internet par le personnel de la fonction publique.

Politique gouvernementale sur l'allègement réglementaire et administratif

La Financière agricole peut accorder une aide financière en vertu des programmes qu'elle adopte et pour lesquels elle détermine les conditions et les limites d'application ou en vertu de ceux qu'elle administre en application de sa loi constitutive. Malgré l'absence

d'acte réglementaire au sein de La Financière agricole, la volonté gouvernementale de poursuivre les efforts de simplification des formalités administratives pour les entreprises demeure une préoccupation importante dans l'élaboration et l'application de ses programmes.

Actions entreprises et résultats obtenus relativement à l'allègement administratif

Prestation électronique de services

D'ici à ce qu'un nouvel environnement numérique soit proposé dans le cadre du projet de transformation organisationnelle et numérique, La Financière agricole fait la promotion en continu de sa plateforme numérique dans le but de développer, chez ses clients, le réflexe de consulter régulièrement le dossier en ligne afin de profiter de tous les avantages qu'il procure. On peut affirmer que l'actuel dossier en ligne répond bien

aux besoins des clients puisque 88% des clients s'en disent satisfaits. Ce résultat est identique à celui de l'an dernier.

Au cours de la dernière année, le nombre de dossiers en ligne consultés a continué d'augmenter, mais à un rythme plus modeste que les dernières années. En effet, 16 147 dossiers en ligne ont été consultés en 2023-2024 comparativement à 15 845 en 2022-2023, ce qui représente une augmentation

de 1,9 % (2022-2023 : 2,2 %, 2021-2022 : 2,7 %, 2020-2021 : 3,8 %). La participation des clients à l'Initiative ministérielle de rétribution des pratiques agroenvironnementales a contribué à l'augmentation de la consultation du dossier en ligne.

Aussi, il est intéressant de mentionner que la demande de retrait à partir des comptes Agri-investissement et Agri-Québec a connu une hausse d'utilisation en 2023-2024, situation probablement liée aux problématiques de liquidités vécues par les entreprises agricoles. Aussi, on note une augmentation moyenne de 3 % du nombre de clients qui ont consulté leur dossier en ligne au cours des cinq dernières années. Fait intéressant, parmi les dossiers qui sont consultés plus d'une fois, 69 % l'ont été plus de quatre fois en 2023-2024 (2022-2023 : 64 %; 2021-2022 : 63 %; 2020-2021 : 64 %).

Enfin, des formations ciblées ont été élaborées pour renforcer les compétences des producteurs agricoles en matière de gestion administrative et d'utilisation des outils numériques. Une formation sur la déclaration de données financières pour les programmes AGRI a notamment été mise en place. Parallèlement, le personnel des centres de services peut accompagner les producteurs quant à l'utilisation des outils disponibles en ligne.

Simplification des communications à la clientèle

La Financière agricole s'est engagée à réviser et à vulgariser certaines de ses communications. L'organisation a entrepris la révision de près de 150 lettres et formulaires destinés à sa clientèle. En date du 31 mars 2024, l'ensemble des documents ciblés en financement et en assurance a été révisé.

Les résultats parlent d'eux-mêmes. Selon le sondage de satisfaction de la clientèle 2024, 81 % des producteurs agricoles se sont dits satisfaits de la documentation transmise par La Financière agricole, comparativement à 67 % en 2016. Cette progression constante de la satisfaction au fil des ans témoigne de l'efficacité des efforts déployés par l'organisation.

Garantie de prêt de fonds de roulement – Traitement rapide

Depuis le 1^{er} avril 2023, la clientèle peut bénéficier d'une garantie de prêt de fonds de roulement si elle éprouve des difficultés financières ou si elle a besoin

de liquidités à court terme, notamment en raison de la hausse des taux d'intérêt et du coût des intrants. Cette nouvelle garantie de prêt bénéficie d'un nouveau type de traitement administratif, soit le traitement rapide. Celui-ci a pour but de réduire les efforts requis pour le traitement d'un dossier ainsi que les délais pour la clientèle. Ainsi, un dossier traité selon le traitement rapide s'est réglé en moyenne en 11 jours alors que le délai de traitement moyen de l'ensemble des autres dossiers de garanties de prêt est de près de 22 jours.

Moyens technologiques et systèmes mis en place susceptibles d'alléger le fardeau administratif des entreprises

L'utilisation de la signature électronique pour les documents officiels de La Financière agricole a accéléré les processus relatifs à leur transmission, reflétant ainsi l'engagement de la Société envers l'accessibilité et la modernisation.

La Société a misé sur l'utilisation de données déjà en sa possession afin de simplifier les démarches des entreprises dans le cadre de l'Initiative ministérielle de rétribution des pratiques agroenvironnementales. Les superficiesensemencées déclarées dans le cadre de programmes réguliers ont été automatiquement récupérées, évitant ainsi aux entreprises de saisir de nouveau ces informations. De plus, une nouvelle fonctionnalité intégrée au formulaire de déclaration des superficies permet aux entreprises d'y visualiser leur plan de parcelles agricoles.

La Financière agricole a poursuivi son partenariat avec le Centre d'études sur les coûts de production en agriculture pour offrir des outils tels que l'application mobile Collecto, qui centralise et simplifie la déclaration des données de récolte des entreprises.

Autre mesure permettant de réduire le fardeau administratif des entreprises

Depuis 2022, un formulaire électronique donne désormais la possibilité au client d'évaluer le contenu de chaque page du site Web. Ce moyen permet d'ajuster au besoin, et ce, rapidement, les pages ciblées afin d'en optimiser la compréhension. Cette réalisation contribue à l'amélioration des communications et du soutien aux entreprises, ainsi qu'à l'allègement de leurs démarches.

Application de la politique linguistique de l'état et de la directive relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle dans l'administration

Depuis l'approbation de la Politique linguistique de l'État et de la mise en vigueur de la Directive relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle dans l'administration en 2023, La Financière agricole a entamé certains travaux nécessaires à la mise en place des recommandations du ministère de la Langue française et à l'atteinte de la conformité des orientations gouvernementales. Elle a notamment procédé à l'analyse et à la collecte des besoins internes

réels quant à l'utilisation d'une autre langue que le français. La rédaction de sa directive organisationnelle se poursuit.

La Financière agricole a continué d'agir de façon exemplaire pour maintenir la qualité du français utilisé dans l'administration publique, notamment en retenant les services de réviseurs linguistiques lorsque cela est requis et en finalisant son chantier de simplification des communications destinées à la clientèle.

TABLEAU 32 – Émissaire et comité permanent

Questions	Réponses
Avez-vous un ou une émissaire³⁵ ?	Oui
Avez-vous un comité permanent ou avez-vous choisi de mettre en place un comité permanent ?	Oui
Si oui, combien y a-t-il eu de rencontres des membres du comité permanent au cours de l'exercice ?	1
Au cours de l'exercice, avez-vous pris des mesures pour faire connaître l'émissaire à votre personnel ou le nom d'une personne-ressource à qui poser des questions sur l'exemplarité de l'État ? Si oui, expliquez quelles ont été ces mesures :	Oui Une section de l'intranet est consacrée à la politique linguistique dans laquelle se trouve le nom de l'émissaire ainsi que la liste des membres du comité permanent. Les employés ont également accès à un formulaire pour soumettre leurs questions et commentaires.

TABLEAU 33 – Directive relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle

Questions	Réponses
Est-ce que votre organisation dispose d'une directive particulière approuvée par le ministre de la Langue française ?	Non Prévu au cours de 2024-2025
Si vous avez une directive particulière : <ul style="list-style-type: none"> • Indiquez la date à laquelle elle a été approuvée par le ministre de la Langue française : • Combien d'exceptions cette directive compte-t-elle ? 	s. o.
Au cours de l'exercice, votre organisation a-t-elle eu recours aux dispositions de temporisation prévues par le Règlement sur la langue de l'Administration et le Règlement concernant les dérogations au devoir d'exemplarité de l'Administration et les documents rédigés ou utilisés en recherche ?³⁶	Non
Si oui, indiquez le nombre de situations, cas, circonstances ou fins pour lesquels votre organisation a eu recours à ces dispositions :	s. o.
Au cours de l'exercice, quelle proportion des employés de votre organisation a reçu de l'information concernant la directive relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle (du ministre ou particulière) afin d'assurer une utilisation exemplaire du français conformément aux dispositions de la Charte de la langue française ?	100 %

35. À titre informatif, le mandataire porte le titre d'émissaire depuis le 1^{er} juin 2023.

36. Dans certaines circonstances, lorsqu'aucune exception n'est prévue, le recours aux dispositions de temporisation est possible, sous certaines conditions : si l'utilisation exclusive du français compromet l'accomplissement de la mission d'une organisation, si tous les moyens raisonnables pour communiquer uniquement en français ont été pris et dans la mesure prévue par la directive de l'organisation. Le recours à ces dispositions doit être exceptionnel. Ces dispositions temporaires sont prévues par le Règlement sur la langue de l'Administration (art. 2, par. 8 et art. 6, par. 10) et le Règlement concernant les dérogations au devoir d'exemplarité de l'Administration et les documents rédigés ou utilisés en recherche (art. 1, par. 14 et art. 2, par. 7). Elles cesseront d'avoir effet le 1^{er} juin 2025.

TABLEAU 34 – Politique linguistique de l'État

Questions	Réponses
Au cours de l'exercice, avez-vous pris des mesures pour informer votre personnel sur l'application de la Politique linguistique de l'État ?	Oui
Si oui, expliquez quelles ont été ces mesures :	Publication dans l'intranet Mise à jour du message d'accueil pour la réception automatisée
L'article 20.1 de la <i>Charte de la langue française</i> prévoit qu'un organisme de l'Administration publique, dans les trois mois suivant la fin de son exercice financier, le nombre de postes pour lesquels il exige, afin d'y accéder notamment par recrutement, embauche, mutation ou promotion ou d'y rester, la connaissance ou un niveau de connaissance spécifique d'une autre langue que le français ainsi que ceux pour lesquels une telle connaissance ou un tel niveau de connaissance est souhaitable. Quel est le nombre de postes au sein de votre organisation pour lesquels la connaissance ou un niveau de connaissance d'une autre langue que le français : <ul style="list-style-type: none"> • est exigé ? • est souhaitable ? 	Aucun
Est-ce que votre organisation a publié cette information sur son site Web dans les 3 mois suivant la fin de son année financière ?	s. o.

TABLEAU 35 – Mise en œuvre de la directive linguistique institutionnelle

Questions	Réponses
Au cours de l'exercice, avez-vous tenu des activités pour faire connaître votre directive linguistique institutionnelle et pour former votre personnel quant à son application ?	Non La directive linguistique institutionnelle est en cours de rédaction et fera l'objet de promotion lors de sa publication.
Si oui, expliquez lesquelles :	s. o.

Accès aux documents et protection des renseignements personnels

La Financière agricole doit veiller à la protection des renseignements personnels qu'elle détient au sujet de sa clientèle, des entreprises et de son personnel. Elle doit aussi se conformer à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1),

ci-après nommée « *Loi sur l'accès* ». Pour ce faire, elle a établi une série de règles et de mesures. Le personnel bénéficie d'un soutien continu de la part de professionnels spécialisés en accès à l'information, en protection des renseignements personnels et en sécurité de l'information.

Les demandes d'accès à l'information

Conformément à la *Loi sur l'accès*, les citoyennes et les citoyens peuvent demander l'accès à leur dossier ou à des documents administratifs de La Financière agricole.

En 2023-2024, La Financière agricole a reçu 962 demandes d'accès à des documents ou à des renseignements personnels. Il s'agit d'une hausse de 177,2% par rapport à l'année précédente. Cette augmentation est due aux demandes d'accès transmises par un tiers dans le but d'obtenir des

renseignement sur les entreprises agricoles avec lesquelles il entretient un lien d'affaires. Parmi les demandes reçues, 99,4% ont été traitées en 20 jours ou moins et 99,9% de celles-ci l'ont été dans les délais impartis par la *Loi sur l'accès*, soit en 30 jours ou moins. Outre la hausse des demandes d'accès, ces résultats sont comparables à ceux de l'exercice financier précédent.

TABLEAU 36 – Nombre total de demandes d'accès reçues

Nombre total de demandes reçues	962
---------------------------------	-----

TABLEAU 37 – Nombre de demandes d'accès traitées en fonction de leur nature et des délais

Délais de traitement	Demandes d'accès : documents administratifs	Demandes d'accès : renseignements personnels	Rectification
0 à 20 jours	32	924	0
21 à 30 jours	4	1	0
31 jours et plus	1	0	0
TOTAL	37	925	0

TABLEAU 38 – Nombre de demandes d'accès traitées en fonction de leur nature et de la décision rendue

Décision rendue	Demandes d'accès : documents administratifs	Demandes d'accès : renseignements personnels	Rectifications	Dispositions de la Loi invoquées
Acceptée (entièrement)	15	922	0	s. o.
Partiellement acceptée	16	2	0	1, 4, 9, 14, 15, 18, 19, 22, 23, 24, 31, 34, 37, 39, 48, 53, 54 et 73
Refusée (entièrement)	0	1	0	23 et 53
Autres ³⁷	6	0	0	1 et 15

TABLEAU 39 – Mesures d'accommodement et avis de révision

Nombre total de demandes d'accès ayant fait l'objet de mesures d'accommodement raisonnable	0
Nombre d'avis de révision reçus de la Commission d'accès à l'information	0

La sensibilisation et la formation du personnel

Pour assurer la protection de l'information qu'elle détient, La Financière agricole mise sur la compétence et le comportement responsable de son personnel. Dans cette optique, elle privilégie la formation et la sensibilisation de son personnel à cet égard afin de remplir cette obligation.

Au cours de l'année 2023-2024, diverses activités de sensibilisation à la sécurité de l'information, à la cybersécurité et à la protection des renseignements personnels ont été réalisées, dont les suivantes :

- Rappel annuel auprès de l'ensemble du personnel et renouvellement des engagements de celui-ci à respecter les politiques organisationnelles en matière de gestion du risque de fraude, de protection des renseignements personnels et de cybersécurité ainsi que le Code de déontologie;
- Signature d'un engagement de confidentialité lors de l'embauche d'un employé;
- Exercices d'hameçonnage;
- Déploiement d'une nouvelle fonction dans Outlook sous la forme d'un bouton « Signaler un hameçonnage »;
- Obligation, pour les nouveaux employés, de visionner les capsules de l'Académie de transformation numérique : « Les menaces numériques : la sécurité des appareils mobiles, l'hameçonnage, virus et rançongiciels, l'ingénierie sociale (piratage psychologique) ou l'art de la manipulation »;

- Mise en œuvre de formations obligatoires de sensibilisation au respect de la vie privée, à la protection des renseignements personnels et de cybercomportements à risque;
- Mise à jour et révision de l'ensemble du cadre normatif en matière d'accès aux documents et de protection des renseignements personnels;
- Diffusion d'informations portant sur divers thèmes, dont :
 - Vous ne voulez pas être le vecteur du prochain virus;
 - Les incidents de confidentialité impliquant des renseignements personnels;
 - Une directive sur les sondages qui vient encadrer nos façons de faire;
 - Les renseignements personnels... c'est l'affaire de tous!;
 - La destruction des documents contenant des renseignements personnels;
 - Le consentement et la procuration : protection des renseignements personnels.

37. Sont comptabilisés dans « Autres » les situations de refus en totalité au motif que la demande est irrecevable, inapplicable ou redirigée vers un ou d'autres organismes publics, les décisions selon lesquelles aucun document visé par la demande n'est détenu par l'organisation ainsi que les cas de désistement de la part du requérant.

La diffusion de l'information

Conformément à l'article 4 du *Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1, r. 2), La Financière agricole diffuse sur son site Web les documents ou les renseignements visés.

La communication de renseignements à des tiers

En 2023-2024, La Financière agricole a conclu ou renouvelé une entente ainsi que 14 mandats ou contrats de service portant sur la collecte, la communication ou l'échange de renseignements personnels et confidentiels.

La liste des ententes, des mandats et des contrats de service est présentée sur le site Web de La Financière agricole sous l'onglet « Registres de communication et d'utilisation des renseignements personnels et confidentiels » à l'adresse qui suit :

fadq.qc.ca/a-propos-de-nous/acces-a-linformation/protection-des-renseignements-personnels.



Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics

En vertu de l'article 18 de la *Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics* (RLRQ, chapitre D-11.1), La Financière agricole dispose d'une Procédure facilitant la divulgation d'actes répréhensibles, laquelle est disponible dans l'intranet à la section « Éthique ». Elle facilite la divulgation par les membres du personnel de La Financière agricole, et ce, en toute confidentialité.

Les organismes publics sont également tenus de rendre compte annuellement du nombre et de la nature des divulgations reçues et traitées conformément à l'article 25 de la Loi. Au cours de l'année 2023-2024, le responsable du suivi des divulgations d'actes répréhensibles a reçu une seule divulgation.

TABLEAU 40 – Divulgence des actes répréhensibles à l'égard des organismes publics 2023-2024

Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics (article 25), 2023-2024	2023-2024
1. Le nombre de divulgations reçues par le responsable du suivi des divulgations	1
2. Le nombre de motifs allégués dans les divulgations reçues (point 1)	3
3. Le nombre de motifs auxquels on a mis fin en application du paragraphe 3 de l'article 22	-
4. Parmi les divulgations reçues (point 1), le nombre total de divulgations qui se sont avérées fondées, c'est-à-dire comportant au moins un motif jugé fondé	1
5. Le nombre de communications de renseignements effectuées en application du premier alinéa de l'article 23	-

Après vérification préliminaire de la divulgation reçue et considérant que les motifs évoqués pour celle-ci (tableau 41) pouvaient être applicables à d'autres membres du personnel, le responsable du suivi des divulgations n'a pas effectué d'enquête spécifique sur

la personne mise en cause. Il a plutôt recommandé à l'organisation d'opter pour des mesures dites préventives visant à sensibiliser l'ensemble du personnel à ces pratiques interdites.

TABLEAU 41 – Motifs vérifiés par le responsable du suivi des divulgations, ventilés par catégorie d'acte répréhensible

Motifs vérifiés ventilés par catégorie d'acte répréhensible	Nombre de motifs	Motifs fondés
Une contravention à une loi du Québec, à une loi fédérale applicable au Québec ou à un règlement pris en application d'une telle loi	-	-
Un manquement grave aux normes d'éthique et de déontologie	2	2
Un usage abusif des fonds ou des biens d'un organisme public, y compris de ceux qu'il gère ou détient pour autrui	1	1
Un cas grave de mauvaise gestion au sein d'un organisme public, y compris un abus d'autorité	-	-
Le fait, par un acte ou une omission, de porter gravement atteinte ou de risquer de porter gravement atteinte à la santé ou à la sécurité d'une personne ou à l'environnement	-	-
Le fait d'ordonner ou de conseiller à une personne de commettre un acte répréhensible désigné précédemment	-	-
TOTAL	3	3

Politique de financement des services publics

Reddition de comptes sur la tarification 2023-2024

Conformément à la Politique de financement des services publics, La Financière agricole doit rendre compte de la tarification de ses biens et services.

En 2023-2024, les revenus de tarification représentent 6,4 % du coût total des frais d'administration des programmes (7,9 % en 2022-2023).

TABLEAU 42 – Frais exigibles pour le recouvrement d'une partie des coûts administratifs selon la Politique de tarification de La Financière agricole pour la période 2023-2024

Biens et services tarifés	Revenus de tarification (000 \$) 2022-2023	Revenus de tarification (000 \$) 2023-2024	Coût des biens et services (coût de revient) (000 \$) 2023-2024	Dernière révision tarifaire	Mode d'indexation
Programmes de financement	2 929	2 607	37 601	Avril 2016	Voir note 1 de bas de tableau
Programmes d'assurance stabilisation des revenus agricoles	891	553	6 645	Avril 2010	Voir note 1 de bas de tableau
Programme Agri-stabilité	753	757	2 248	Voir note 2 de bas de tableau	Voir note 2 de bas de tableau
Programme Agri-Québec	857	905	2 453	Mars 2015	Voir note 1 de bas de tableau
Autres tarifs	252	211	s. o.	Avril 2010	Voir note 1 de bas de tableau
Total des revenus de tarification relatifs aux coûts administratifs des programmes	5 682	5 033			

1 = Tarifs indexés annuellement au 1^{er} avril en appliquant, à leur valeur de l'année précédente, le taux d'indexation annuel du régime d'imposition des particuliers établi en vertu de la *Loi sur les impôts* (RLRQ, chapitre I-3). Toutefois, en vertu de l'article 1 de la *Loi limitant l'indexation de plusieurs tarifs gouvernementaux* (RLRQ, chapitre 1-7.1), malgré toute disposition inconciliable, pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2026, le taux d'indexation annuel déterminé en application d'une disposition d'une loi ou d'un règlement applicable à un tarif correspond au moindre du taux d'indexation déterminé en application des modalités de cette disposition ou d'un taux de 3%.

2 = Tarif fixé par un accord entre les ordres de gouvernement (fédéral, provincial et territorial) qui établissent le programme.

Renseignements relatifs aux contrats de service

La Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État (RLRQ,

chapitre G-1.011) prévoit que La Financière agricole doit faire état des contrats de service octroyés dans son rapport annuel.

TABLEAU 43 – Contrats de service dont la dépense est de 25 000 \$ et plus, conclus entre le 1^{er} avril 2023 et le 31 mars 2024

Contrats	Nombre	Valeur (\$)
Contrats de service avec une personne physique ³⁸	2	163 000
Contrats de service avec un contractant autre qu'une personne physique ³⁹	24	13 969 958
Total des contrats de service	26	14 132 958

Informations complémentaires

Des informations complémentaires à ce rapport figurent sur le site Web de La Financière agricole aux hyperliens suivants :

- Organigramme : fadq.qc.ca/fileadmin/fr/rapports-annuels/organigramme-2024-03-31.pdf
- Code d'éthique et de déontologie des membres du conseil d'administration de La Financière agricole : fadq.qc.ca/fileadmin/fr/politiques/code-deontologie-membres-conseil-administration.pdf
- Déclaration de services à la clientèle : fadq.qc.ca/a-propos-de-nous/declaration-de-services-a-notre-clientele
- Bureaux de La Financière agricole : fadq.qc.ca/pour-nous-joindre

38. Une personne physique, qu'elle soit dans les affaires ou non.

39. Inclut les personnes morales de droit privé, les sociétés en nom collectif, en commandite ou en participation.

FINANCIERS
ÉTATS
FINANCIERS

**ÉTATS
FINANCIERS**

ÉTATS
FINANCIERS
ÉTATS
FINANCIERS



TABLE DES MATIÈRES

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC	119
Rapport de la direction	120
Rapport du comité d'audit	121
Rapport de l'auditeur indépendant	122
État des résultats et de l'excédent cumulé	124
État de la situation financière	125
État de la variation des actifs financiers nets	126
État des flux de trésorerie	127
Notes complémentaires	129

FONDS D'ASSURANCE STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES	156
Rapport du fiduciaire	157
Rapport de l'auditeur indépendant	158
État du résultat global	160
État de la variation du déficit cumulé	160
État de la situation financière	161
Tableau des flux de trésorerie	162
Notes complémentaires	163

FONDS D'ASSURANCE RÉCOLTE	171
Rapport du fiduciaire	173
Rapport de l'auditeur indépendant	174
État du résultat net et global	176
État de la variation de l'avoir net	176
État de la situation financière	177
Tableau des flux de trésorerie	178
Notes complémentaires	179

FINANCIERS
ÉTATS
FINANCIERS

**ÉTATS FINANCIERS
DE L'EXERCICE
CLOS LE
31 MARS 2024**

ÉTATS
FINANCIERS
ÉTATS

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de La Financière agricole du Québec (« la Société ») ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées, lesquelles respectent les normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Société reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et aux règlements qui la régissent, de même qu'aux diverses ententes Canada-Québec. Elle doit, au moins tous les cinq ans, effectuer une analyse actuarielle de ses opérations et colliger tout renseignement utile à la fixation des taux de contribution à l'égard d'un programme d'assurance et à l'ajustement des paramètres dans l'établissement de la provision générale pour garanties de prêts.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité d'audit, dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le Vérificateur général du Québec, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers de la Société conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Le rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général du Québec rencontre, sans aucune restriction, le comité d'audit pour discuter de tout élément qui concerne son audit.

Pour La Financière agricole du Québec,



Ernest Desrosiers

Président-directeur général



Jean-Philippe Day

Vice-présidence administration

Lévis, le 21 juin 2024

RAPPORT DU COMITÉ D'AUDIT

Le comité d'audit est composé exclusivement d'administrateurs externes et entièrement indépendants de l'organisation. Il relève directement du conseil d'administration.

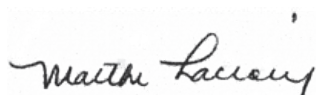
Le comité rencontre deux fois l'an le Vérificateur général du Québec, lequel a un accès libre et direct au comité.

Les membres du comité ont examiné les états financiers dressés par la Société pour l'exercice clos le 31 mars 2024 et en ont discuté avec la haute direction de l'organisation.

Le comité a également discuté avec le Vérificateur général du Québec des normes comptables et d'audit en vigueur pour le présent exercice, tout comme il a examiné les commentaires de ce dernier.

Compte tenu des vérifications et des examens effectués, le comité d'audit a recommandé l'adoption des états financiers audités au conseil d'administration.

Pour La Financière agricole du Québec,



Marthe Lacroix

Présidente du comité d'audit

Lévis, le 21 juin 2024

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À l'Assemblée nationale

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

J'ai effectué l'audit des états financiers de La Financière agricole du Québec (« la Société »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2024, l'état des résultats et de l'excédent cumulé, l'état de la variation des actifs financiers nets et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À mon avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2024, ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation, de la variation de ses actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

J'ai effectué mon audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Je suis indépendante de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et je me suis acquittée des autres responsabilités déontologiques qui m'incombent selon ces règles. J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Mes objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant mon opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs

et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, j'exerce mon jugement professionnel et je fais preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- j'identifie et évalue les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, je conçois et mets en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunis des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- j'acquies une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- j'apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- je tire une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si je conclus à l'existence d'une incertitude significative, je suis tenue d'attirer l'attention des lecteurs de mon rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Mes conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de mon rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Société à cesser son exploitation;
- j'évalue la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécie si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Je communique aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et mes constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que j'aurais relevée au cours de mon audit.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour la vérificatrice générale du Québec,



Patrick Dubuc, CPA auditeur

Vérificateur général adjoint

Québec, le 21 juin 2024

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

ÉTAT DES RÉSULTATS ET DE L'EXCÉDENT CUMULÉ de l'exercice clos le 31 mars 2024 (en milliers de dollars)

	2024	2024	2023
	Budget	Réel	Réel
REVENUS			
Contribution du gouvernement du Québec (note 4)	368 905	406 234	384 060
Contribution du gouvernement du Canada (note 5)	111 102	162 196	131 996
Contributions des participants au programme Agri-stabilité	4 500	9 247	3 060
Droits administratifs et autres revenus	4 716	5 034	5 682
Intérêts – Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles	1 956	6 106	344
Intérêts – Fonds d'assurance récolte		25	-
Revenus de placement (note 6)	37 925	61 490	43 101
Quote-part dans le résultat net des participations (note 16)		(36)	656
Gain sur disposition d'immobilisations		3	11
	529 104	650 299	568 910
CHARGES			
Contribution au Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles	197 347	133 847	99 869
Contribution au Fonds d'assurance récolte	71 905	71 036	62 170
Programme Agri-stabilité (note 7)	43 197	140 801	94 202
Programme Agri-investissement (note 7)	41 556	38 125	39 919
Programme Agri-Québec (note 7)	110 037	123 529	119 507
Programme Agri-Québec Plus (note 7)	7 487	26 870	4 187
Subvention à l'investissement et contribution au paiement de l'intérêt	52 864	51 330	38 944
Programme d'appui financier à la relève agricole	13 700	12 025	12 674
Autres programmes (note 8)	12 375	12 549	10 375
Provision pour garanties de prêts (note 23)	3 232	2 391	5 242
Frais d'administration (note 9)	88 154	78 118	72 236
Intérêts	2 388	8 308	1 968
	644 242	698 929	561 293
(DÉFICIT) EXCÉDENT DE L'EXERCICE	(115 138)	(48 630)	7 617
EXCÉDENT CUMULÉ AU DÉBUT DE L'EXERCICE		807 274	799 657
EXCÉDENT CUMULÉ À LA FIN DE L'EXERCICE (note 10)		758 644	807 274

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE au 31 mars 2024 (en milliers de dollars)

	2024	2023
ACTIFS FINANCIERS		
Encaisse	519 199	815 512
Créances et revenus de placement à recevoir (note 11)	5 362	4 228
À recevoir de Capital Financière agricole inc.	100	84
À recevoir du Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles (note 12)	232 753	21 157
À recevoir du gouvernement du Québec, sans intérêt ni modalité de remboursement	621	-
À recevoir du gouvernement du Canada (note 13)	231 033	168 987
Ouverture de crédit (note 14)	38 000	40 000
Placements (note 15)	541 760	534 450
Participations (note 16)	35 850	26 842
	1 604 678	1 611 260
PASSIFS		
Charges à payer (note 17)	38 360	25 921
Dû au gouvernement du Québec, sans intérêt ni modalité de remboursement	-	298
Comptes des participants au programme Agri-investissement (note 18)	67 013	75 476
Comptes des participants au programme Agri-Québec (note 19)	295 837	317 184
Revenus reportés (note 20)	104 567	81 853
Dû au Fonds d'assurance récolte, sans intérêt ni modalité de remboursement	876	1 338
Dettes (note 21)	29 990	20 040
Provisions pour les programmes Agri-stabilité, Agri-investissement, Agri-Québec et Agri-Québec Plus (note 22)	239 316	216 024
Provision pour garanties de prêts (note 23)	61 324	58 816
Provision pour vacances	5 873	6 073
Provision pour congés de maladie	8 117	7 710
	851 273	810 733
	753 405	800 527
ACTIFS FINANCIERS NETS		
ACTIFS NON FINANCIERS		
Immobilisations (note 24)	5 239	6 747
EXCÉDENT CUMULÉ (note 10)	758 644	807 274

Compte dédié aux garanties de prêts (note 25)

Obligations et droits contractuels (note 26)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.



Ernest Desrosiers

Président-directeur général



Alain Gagnon

Président du conseil d'administration

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

ÉTAT DE LA VARIATION DES ACTIFS FINANCIERS NETS de l'exercice clos le 31 mars 2024 (en milliers de dollars)

	2024	2024	2023
	Budget	Réel	Réel
(Déficit) excédent de l'exercice	(115 138)	(48 630)	7 617
Variation due aux immobilisations :			
Acquisitions	(6 330)	(608)	(1 500)
Produit de disposition d'immobilisations	-	3	11
Gain sur disposition d'immobilisations	-	(3)	(11)
Amortissement	3 783	2 116	1 924
	(2 547)	1 508	424
VARIATION DES ACTIFS FINANCIERS NETS	(117 685)	(47 122)	8 041
ACTIFS FINANCIERS NETS AU DÉBUT DE L'EXERCICE	800 527	800 527	792 486
ACTIFS FINANCIERS NETS À LA FIN DE L'EXERCICE	682 842	753 405	800 527

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE de l'exercice clos le 31 mars 2024 (en milliers de dollars)

	2024	2023
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
(Déficit) excédent de l'exercice	(48 630)	7 617
Éléments sans incidence sur les flux de trésorerie :		
Amortissement des immobilisations	2 116	1 924
Gain sur disposition d'immobilisations	(3)	(11)
Gain sur disposition de dépôts à participation à la Caisse de dépôt et placement du Québec	-	(267)
Quote-part dans le résultat net des participations	36	(656)
Variation de la provision pour garanties de prêts	2 508	3 433
	(43 973)	12 040
Variation des actifs financiers et passifs reliés au fonctionnement :		
Créances et revenus de placement à recevoir	(1 134)	(1 196)
À recevoir du Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles	(211 596)	(21 096)
À recevoir du gouvernement du Québec	(621)	7 767
À recevoir du gouvernement du Canada	(62 046)	(47 932)
Charges à payer	12 335	2 897
Dû au gouvernement du Québec	(298)	298
Comptes des participants au programme Agri-investissement	(8 463)	671
Comptes des participants au programme Agri-Québec	(21 347)	2 878
Revenus reportés	22 714	4 945
Dû au Fonds d'assurance récolte	(462)	183
Provisions pour les programmes Agri-stabilité, Agri-investissement, Agri-Québec et Agri-Québec Plus	23 292	28 185
Provision pour vacances	(200)	110
Provision pour congés de maladie	407	(589)
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	(291 392)	(10 839)
ACTIVITÉS DE PLACEMENT		
Variation nette du montant à recevoir de Capital Financière agricole inc.	(16)	(7)
Encaissements de prêt et ouverture de crédit	48 000	35 005
Ouverture de crédit	(46 000)	(40 000)
Acquisition de placements	(7 310)	(4 409)
Acquisition de placements en partenariat	(9 044)	708
Produit de disposition de placements	-	64 623
Flux de trésorerie liés aux activités de placement	(14 370)	55 920

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE (suite) de l'exercice clos le 31 mars 2024 (en milliers de dollars)

	2024	2023
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS		
Acquisition d'immobilisations	(504)	(1 500)
Produit de disposition d'immobilisations	3	11
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en immobilisations	(501)	(1 489)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Dettes contractées	10 005	298
Dettes remboursées	(55)	(92)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	9 950	206
VARIATION NETTE DE L'ENCAISSE	(296 313)	43 798
ENCAISSE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	815 512	771 714
ENCAISSE À LA FIN DE L'EXERCICE	519 199	815 512
Autres renseignements :		
Intérêts payés	6 157	1 968
Intérêts et revenus de placement perçus	61 305	41 958
Montant relatif à l'acquisition d'immobilisations inclus dans le poste Charges à payer	104	-

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2024 (les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

1. Constitution et objet

La Financière agricole du Québec (la Société) est une personne morale, constituée en vertu de la *Loi sur La Financière agricole du Québec* (RLRQ, chapitre L-0.1). La Société est gérée en partenariat avec le milieu agricole et a principalement pour mission de soutenir et de promouvoir, dans une perspective de développement durable, le développement du secteur agricole et agroalimentaire. Elle met à la disposition des entreprises des produits et des services en matière de protection du revenu, d'assurances, de capital de risque et de financement agricole et forestier adaptés à la gestion des risques inhérents à ce secteur d'activité.

Également, la Société assure aux prêteurs le remboursement des pertes de principal et des intérêts résultant des prêts agricoles ou forestiers ainsi que de certaines dépenses admises par le programme. En vertu de sa loi, la Société doit maintenir un compte exclusivement dédié à la couverture des risques éventuels de pertes découlant des engagements financiers bénéficiant de la garantie de remboursement (Compte dédié).

De plus, la Société administre, à titre de fiduciaire, le Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles et le Fonds d'assurance récolte (« Les Fonds »), lesquels font l'objet d'états financiers distincts. En vertu de leur programme respectif, la Société assume une partie des contributions annuelles.

2. Principales méthodes comptables

Référentiel comptable

Aux fins de la préparation de ses états financiers, la Société utilise prioritairement le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*. L'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus doit être cohérente avec ce dernier.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que de la comptabilisation des revenus et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les principaux éléments faisant l'objet d'estimation sont : l'établissement des provisions des programmes et des provisions pour les garanties de prêts ainsi que de la moins-value durable sur les placements. Ainsi, les résultats réels peuvent différer substantiellement des meilleures estimations établies par la direction.

De plus, la direction a procédé à une analyse des hypothèses servant à établir la provision pour garanties de prêts afin de considérer les conséquences de la situation économique actuelle sur celle-ci. Malgré l'incertitude, la direction a été en mesure d'analyser et d'estimer l'incidence sur les prêts garantis en tenant compte de toutes les informations disponibles pour porter des jugements et établir les meilleures estimations possibles.

État des gains et pertes de réévaluation

L'état des gains et pertes de réévaluation n'est pas présenté étant donné qu'aucun élément n'est comptabilisé à la juste valeur ou libellé en devises étrangères.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2024 (les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

2. Principales méthodes comptables (suite)

Instruments financiers

Les actifs et les passifs financiers sont évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les actifs financiers sont constitués de l'encaisse, des créances et revenus de placement à recevoir, des montants à recevoir de Capital Financière agricole inc., du Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles, du gouvernement du Québec et du gouvernement du Canada, de l'ouverture de crédit, ainsi que des placements.

Les passifs financiers sont constitués des charges à payer, à l'exception des avantages sociaux, des montants dus au gouvernement du Québec et au Fonds d'assurance récolte, des dettes, de la provision pour vacances et, enfin, de la provision pour garanties de prêts.

Revenus

a) Contributions des gouvernements

Les contributions des gouvernements sont comptabilisées en totalité lorsqu'elles sont autorisées et que la Société a atteint tous les critères d'admissibilité. Les contributions encaissées afférentes aux obligations non engagées par la Société à la date des états financiers sont inscrites comme étant des revenus reportés lorsque les stipulations répondent à la définition d'un passif.

b) Contributions des participants au programme Agri-stabilité

Les contributions des participants sont comptabilisées aux résultats lorsqu'un paiement relatif à ce programme est effectué ou provisionné. Les contributions reçues pour lesquelles aucune obligation n'est engagée par la Société à la date des états financiers sont inscrites au passif comme étant des revenus reportés.

c) Intérêts et revenus de placement

Les intérêts sur l'ouverture de crédit, les avances et les placements, à l'exception des intérêts sur les billets à terme adossés à des actifs (BTAA), sont constatés lorsqu'ils sont gagnés. Les intérêts sur les placements en BTAA sont constatés lorsque la Société a la certitude de pouvoir les encaisser.

d) Droits administratifs et autres revenus

Ces revenus sont constatés lorsqu'ils sont exigibles et que la Société n'a plus d'obligation de prestation.

Charges

a) Contributions et dépenses de programmes

Les contributions aux Fonds sont comptabilisées lorsqu'elles sont exigibles en vertu de leur programme respectif ou de leur loi. Les dépenses de programmes sont portées aux charges de l'exercice lorsqu'elles sont autorisées, que le bénéficiaire a satisfait à tous les critères d'admissibilité et qu'il est possible de faire une estimation raisonnable des montants en cause.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2024 (les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

2. Principales méthodes comptables (suite)

Charges (suite)

b) Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes gouvernementaux interemployeurs à prestations déterminées, compte tenu du fait que la Société ne dispose pas de suffisamment d'information pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Actifs financiers

a) Placements

Les placements sont comptabilisés initialement au coût. Lorsque le placement subit une moins-value durable, sa valeur comptable est réduite et la baisse de valeur est constatée à titre de charge dans les résultats.

b) Participation dans une entreprise publique et partenariats commerciaux

La participation dans Capital Financière agricole inc., une entreprise publique du gouvernement, ainsi que les participations dans Gestion Fira inc. et le Fonds d'investissement pour la relève agricole, société en commandite, deux partenariats commerciaux, sont comptabilisées selon la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation. La quote-part du résultat net de ces entreprises revenant à la Société est comptabilisée aux résultats de l'exercice. Cette méthode ne requiert aucune harmonisation des méthodes comptables des entités avec celles de la Société.

Passifs

a) Comptes des participants à Agri-investissement et à Agri-Québec

Les comptes des participants à Agri-investissement et à Agri-Québec représentent le solde des comptes appartenant à chaque participant, à la suite des dépôts de ceux-ci, des contributions et des intérêts versés par la Société, le tout diminué des retraits effectués par les participants à la date de clôture.

b) Provisions pour les programmes Agri-stabilité, Agri-investissement, Agri-Québec et Agri-Québec Plus

Les provisions pour les programmes Agri-stabilité, Agri-investissement, Agri-Québec et Agri-Québec Plus représentent les montants estimés que la Société devra verser après le traitement des informations financières reçues par le participant ou à être transmises par ce dernier pour les années de participation se terminant au cours de l'exercice financier de la Société.

c) Provision pour garanties de prêts

À titre de garant, la Société est exposée à la situation économique et aux risques propres aux secteurs agricole et forestier. Si les conditions économiques utilisées pour établir l'estimation de la provision étaient appelées à changer, les pertes réelles sur les prêts garantis pourraient varier par rapport à l'estimation faite.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2024 (les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

2. Principales méthodes comptables (suite)

Passifs (suite)

La provision générale est établie selon la méthode d'actualisation des pertes en considérant un taux d'échec par maturité et de pertes moyennes selon le terme maximal du type de prêt garanti à la fin de l'exercice. Cette méthodologie fait l'objet de validations périodiques et d'une révision quinquennale dans le but d'obtenir une certification actuarielle.

La provision spécifique est établie selon une analyse au cas par cas des prêts et ouvertures de crédit garantis au 31 mars lorsque les circonstances font douter de la possibilité de percevoir un jour le capital et les intérêts. La provision spécifique représente le solde du prêt ou de l'ouverture de crédit garanti, diminué de la valeur de réalisation des garanties.

La variation annuelle de la provision est portée aux charges.

Les garanties de prêts, déduction faite de la provision pour garanties de prêts, sont des instruments financiers hors état de la situation financière, puisqu'il s'agit de passifs éventuels.

d) Provision pour congés de maladie

Les obligations à long terme découlant des congés de maladie accumulés par les employés sont évaluées sur une base actuarielle au moyen d'une méthode d'estimation simplifiée selon les hypothèses les plus probables de la direction. Ces hypothèses font l'objet d'une réévaluation annuelle. Le passif et les charges correspondantes qui en résultent sont comptabilisés sur la base du mode d'acquisition de ces avantages sociaux par les employés, c'est-à-dire en fonction de l'accumulation et de l'utilisation des journées de maladie par les employés.

e) Provision pour vacances

La provision pour vacances n'est pas actualisée puisque les journées de vacances accumulées par les employés de la Société sont prises dans l'exercice suivant ou dans un avenir rapproché.

Actifs non financiers

Par leur nature, les actifs non financiers sont généralement utilisés pour rendre des services futurs.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût d'acquisition et sont amorties sur leur durée de vie utile, selon la méthode linéaire et les durées suivantes, sauf celles qui sont en cours de développement :

Mobilier et équipement	5 ans
Équipement informatique	3 ans
Stations météorologiques	10 ans
Développement informatique	entre 5 et 10 ans
Améliorations locatives	entre 1 et 10 ans

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2024 (les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

3. Modification comptable

Adoption de nouvelle norme comptable

SP 3400, *Revenus*

Le 1^{er} avril 2023, la Société a adopté le chapitre SP 3400, *Revenus*, qui établit des normes de comptabilisation et d'information relatives aux revenus. Particulièrement, ce chapitre différencie les revenus issus des opérations qui comportent des obligations de prestation, de ceux issus des opérations sans prestation.

L'adoption de cette norme n'a eu aucune incidence sur les résultats ni sur la situation financière de la Société.

4. Contribution du gouvernement du Québec

Les contributions du gouvernement du Québec sont accordées en vertu de décrets.

	2024	2023
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation :		
Contribution annuelle	394 145	372 229
Contribution relative à l'Initiative ministérielle de rétribution des pratiques agroenvironnementales	11 663	9 360
Contribution relative au Programme de soutien au financement des investissements en matière de bien-être animal et d'efficacité énergétique	-	2 364
Ministère des Ressources naturelles et des Forêts :		
Contribution pour l'administration du Programme de financement forestier	426	107
	406 234	384 060

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2024 (les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

5. Contribution du gouvernement du Canada

La contribution du gouvernement du Canada s'établit en vertu du nouvel Accord-cadre fédéral-provincial-territorial sur une politique agricole, agroalimentaire et des produits agro-industriels, le Partenariat canadien pour une agriculture durable (PCAD), pour une période de cinq ans se terminant le 31 mars 2028. La contribution de l'exercice précédent était établie en vertu de l'Accord-cadre fédéral-provincial-territorial, le Partenariat canadien pour l'agriculture, ayant pris fin le 31 mars 2023. La participation au financement des programmes suivants n'est pas modifiée par le nouvel Accord-cadre.

	2024	2023
Programmes Agri-protection :		
Contribution aux programmes	43 274	38 177
Contribution à l'administration	12 725	10 909
	55 999	49 086
Programme Agri-stabilité :		
Contribution au programme (note 7)	78 932	54 685
Contribution à l'administration	2 922	2 834
	81 854	57 519
Programme Agri-investissement :		
Contribution au programme (note 7)	22 875	23 952
Contribution à l'administration	1 468	1 439
	24 343	25 391
	162 196	131 996

6. Revenus de placement

	2024	2023
Revenus de placement des fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (la Caisse)	23 393	17 199
Revenus d'intérêts :		
Encaisse	33 258	25 324
Placements	4 075	255
Ouverture de crédit	762	321
Comptes clients	2	2
	61 490	43 101

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2024 (les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

7. Programmes Agri-stabilité, Agri-investissement, Agri-Québec et Agri-Québec Plus

Les estimations des dépenses et de la provision de ces programmes ainsi que la contribution du gouvernement du Canada y afférente, selon le cas, sont sujettes à l'incertitude de mesure. Ces estimations peuvent substantiellement changer dans l'avenir si les informations, considérées par la direction pour établir les évaluations, devaient changer de manière significative.

Au 31 mars 2024, les données financières relatives à l'année de participation 2023 sont en cours de traitement ou non reçues des participants.

Les dépenses de ces programmes peuvent être plus ou moins élevées que les montants estimés, puisque l'évaluation est faite avant que toute l'information nécessaire pour traiter un dossier soit validée.

8. Autres programmes

	2024	2023
Programme d'Initiative ministérielle de rétribution des pratiques agroenvironnementales	10 510	7 965
Plan d'indemnisation des dommages causés par la faune	1 380	1 446
Programme de soutien aux entreprises apicoles	278	234
Programme d'aide complémentaire au plan d'indemnisation des dommages causés par la faune	155	163
Programme d'appui à la réalisation d'études technico-économiques	138	317
Programme d'aide pour des portraits technico-économiques	58	-
Programme de fonds d'urgence relatif à la Diarrhée épidémique porcine (DEP), au Delta coronavirus porcin (DCVP) et au Senecavirus A (SVA) au Québec	30	44
Programme d'appui financier relatif à la prévention et préparation à la peste porcine africaine	-	95
Programme d'aide de transition pour le secteur du veau de lait	-	62
Programme d'appui au secteur pomicole visant l'amélioration de la rentabilité et des pratiques agroenvironnementales	-	49
	12 549	10 375

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2024 (les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

9. Frais d'administration

	2024	2023
Traitements et avantages sociaux	60 167	56 353
Services professionnels et administratifs	10 541	8 610
Loyers	3 803	3 734
Transport et communications	1 598	1 442
Fournitures et matériel	253	308
Entretien et réparations	141	109
Amortissement des immobilisations	2 116	1 924
	78 619	72 480
Remboursement de frais d'administration par des tiers	(501)	(244)
	78 118	72 236

La répartition des frais d'administration se détaille comme suit :

	2024	2023
Programmes et produits en financement	37 601	35 085
Programmes d'assurance récolte et de dommages causés par la faune	21 345	18 438
Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles	6 645	6 519
Programme Agri-stabilité	5 634	5 422
Programme Agri-investissement	2 453	2 395
Programme Agri-Québec	2 248	2 080
Programme Agri-Québec Plus	877	701
Programme d'Initiative ministérielle de rétribution des pratiques agroenvironnementales	1 152	1 395
Autres programmes	163	201
	78 118	72 236

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2024 (les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

10. Excédent cumulé

La Société détient une Réserve pour gérer ses risques relatifs aux obligations financières à l'égard de sa contribution au Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA) et des paiements aux programmes Agri-stabilité, Agri-investissement, Agri-Québec et Agri-Québec Plus (AGRI). Au 31 mars 2024, le montant maximal de la Réserve ne peut excéder 351 millions de dollars, montant fixé par le conseil d'administration. Il a été augmenté à 364 millions de dollars le 2 mai 2024.

La Société détient une autre réserve lui permettant de respecter les engagements financiers à l'égard des garanties de prêts accordées. Cette réserve correspond aux sommes détenues dans le Compte dédié diminué de la provision pour garanties de prêts. Le montant maximal de cette réserve fixé par le conseil d'administration ne peut excéder 2% de l'encours des prêts et s'établit à 139,8 millions de dollars au 31 mars 2024 (2023 : 133,5 millions de dollars).

	2024			
	Excédent cumulé des opérations	Réserve attribuable aux risques exceptionnels à l'ASRA et aux AGRI	Réserve attribuable aux garanties de prêts	Total
Solde au début	346 243	334 561	126 470	807 274
Déficit de l'exercice	(48 630)	-	-	(48 630)
	297 613	334 561	126 470	758 644
Montant transféré aux réserves	(5 205)	-	5 205	-
Solde à la fin	292 408	334 561	131 675	758 644

	2023			
	Excédent cumulé des opérations	Réserve attribuable aux risques exceptionnels à l'ASRA et aux AGRI	Réserve attribuable aux garanties de prêts	Total
Solde au début	347 129	326 944	125 584	799 657
Excédent de l'exercice	7 617	-	-	7 617
	354 746	326 944	125 584	807 274
Montant transféré à la réserve	(8 503)	7 617	886	-
Solde à la fin	346 243	334 561	126 470	807 274

La réserve attribuable aux garanties de prêts est composée des éléments suivants :

	2024	2023
Compte dédié aux garanties de prêts (note 25)	192 999	185 286
Provision pour garanties de prêts (note 23)	(61 324)	(58 816)
	131 675	126 470

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2024 (les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

11. Créances et revenus de placement à recevoir

	2024	2023
Revenus de placement :		
Caisse de dépôt et placement du Québec	2 712	1 992
Encaisse et autres placements	242	644
Ouverture de crédit	36	169
	2 990	2 805
Comptes clients	2 372	1 423
	5 362	4 228

12. À recevoir du fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles

	2024	2023
Sans intérêt ni modalité de remboursement	3 980	1 115
Portant intérêt aux taux variants de 5,543 % à 5,6 %, échéant le 28 mai 2024 (2023 : 5,173 %, échu le 13 avril 2023)	228 773	20 042
	232 753	21 157

13. À recevoir du gouvernement du Canada

	2024	2023
Sans intérêt ni modalité de remboursement		
En vertu de l'Accord-cadre fédéral-provincial-territorial relatif aux :		
Programme Agri-stabilité	148 932	108 340
Programme Agri-investissement	24 108	25 280
Programmes Agri-protection	57 797	35 190
Autres	196	177
	231 033	168 987

14. Ouverture de crédit

	2024	2023
Ouverture de crédit autorisée de 50 millions de dollars, portant intérêt au taux préférentiel diminué de 0,25 %, échéant le 30 septembre 2024, garantie par deux hypothèques mobilières (2023 : taux préférentiel diminué de 0,25 %, échu le 30 septembre 2023)	38 000	40 000

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2024 (les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

15. Placements

	2024		
	Affectés	Non affectés	Total
Dépôts à participation à la Caisse de dépôt et placement du Québec	525 072	16 688	541 760

	2023		
	Affectés	Non affectés	Total
Dépôts à participation à la Caisse de dépôt et placement du Québec	517 762	16 688	534 450

	2024	2023
Les placements sont affectés aux paiements suivants :		
Garanties de prêts (note 1)	190 511	183 201
Contributions à l'ASRA et aux AGRI (note 10)	334 561	334 561
	525 072	517 762

Billets à terme adossés à des actifs

Les billets, dont la valeur nominale totalise 1 311 milliers de dollars (2023 : 1 311 milliers de dollars), portent intérêt à un taux qui est ajusté en fonction du rendement des actifs sous-jacents. Les billets viennent à échéance au plus tard le 25 décembre 2037.

La valeur des billets correspond au montant que la direction considère être en mesure de récupérer ultérieurement sur la valeur nominale. Aux 31 mars 2023 et 2024, les billets encore détenus ont une valeur comptable nulle.

Dépôts à participation à la Caisse de dépôt et placement du Québec

Les dépôts à participation sont placés dans deux fonds particuliers à la Caisse de dépôt et placement du Québec et sont exprimés en unités. Les unités sont remboursables sur préavis de cinq jours ouvrables avant le premier jour du mois suivant, à la juste valeur de l'avoir net du fonds particulier à la fin de chaque mois. La direction considère que ces dépôts n'ont pas subi de moins-value durable au 31 mars 2024.

	2024		2023	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Compte dédié (note 25)	190 511	228 430	183 201	216 147
Réserve	351 249	355 088	351 249	352 959
	541 760	583 518	534 450	569 106

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2024 (les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

16. Participations

La Société détient 90,1 % des actions dans l'entreprise publique Capital Financière agricole inc., dont la mission est de soutenir, sous forme de capital de risque, des projets structurants pour le développement de la production agricole, de la transformation en région et de produits et services en amont ou en aval du secteur agricole.

La Société détient également 33,33 % des actions de Gestion Fira inc., une société privée agissant à titre de commandité ainsi que 33,33 % des parts dans le partenariat commercial Fonds d'investissement pour la relève agricole, société en commandite. Ce partenariat a été constitué principalement pour permettre à de jeunes entrepreneurs d'acquiescer une entreprise agricole au stade de démarrage ou déjà établie. Les activités de la société en commandite consistent à effectuer des prêts, à investir sous forme d'équité ou de quasi-équité, ou à effectuer des opérations de location-achat de terres agricoles dans le contexte de démarrage et de transfert d'entreprises agricoles situées au Québec. Au cours de l'exercice, la Société a effectué un investissement dans le fonds de 4 800 milliers de dollars (2023 : 900 milliers de dollars) et a reçu 756 milliers de dollars en distribution de capital (2023 : 1 608 milliers de dollars).

Capital Financière agricole inc.

Fonds d'investissement pour la relève agricole, société en commandite et Gestion Fira inc.

	2024	2023
Capital Financière agricole inc.	21 531	16 852
Fonds d'investissement pour la relève agricole, société en commandite et Gestion Fira inc.	14 319	9 990
	35 850	26 842

Informations financières sommaires :

Capital Financière agricole inc.⁽¹⁾

Fonds d'investissement pour la relève agricole, société en commandite et Gestion Fira inc.⁽²⁾

2024			
Revenus	Charges	Résultats nets	Quote-part dans le résultat net
683	1 039	(356)	(321)
1 417	562	855	285
2 100	1 601	499	(36)

(1) Selon les états financiers audités du 31 mars 2024.

(2) Selon les états financiers audités du 30 septembre 2023, ajustés en fonction des résultats intermédiaires du 31 mars 2024.

Capital Financière agricole inc.⁽³⁾

Fonds d'investissement pour la relève agricole, société en commandite et Gestion Fira inc.⁽⁴⁾

2023			
Revenus	Charges	Résultats nets	Quote-part dans le résultat net
1 473	1 043	430	388
1 024	218	806	268
2 497	1 261	1 236	656

(3) Selon les états financiers audités du 31 mars 2023, retraités selon les IFRS.

(4) Selon les états financiers audités du 30 septembre 2022, ajustés en fonction des résultats intermédiaires du 31 mars 2023.

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2024 (les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

16. Participations (suite)

	2024			2023
	Actifs	Passifs	Avoir net	Avoir net
Capital Financière agricole inc. ⁽⁵⁾	23 190	243	22 947	18 427
Fonds d'investissement pour la relève agricole, société en commandite et Gestion Fira inc. ⁽⁶⁾	38 047	2 470	35 577	27 088
	61 237	2 713	58 524	45 515

(5) Selon les états financiers audités du 31 mars 2024.

(6) Selon les états financiers audités du 30 septembre 2023.

17. Charges à payer

	2024	2023
Traitements	4 867	2 797
Avantages sociaux	381	289
Subvention à l'investissement et contribution au paiement de l'intérêt	27 372	20 852
Fournisseurs	2 794	1 556
Intérêts courus des programmes Agri-investissement et Agri-Québec	2 151	-
Programme d'appui financier à la relève agricole	222	227
Programme Agri-stabilité	114	87
Programme de rétribution des pratiques agroenvironnementales	419	65
Autres	40	48
	38 360	25 921

18. Comptes des participants au programme Agri-investissement

	2024	2023
Solde au début	75 476	74 805
Dépôts des participants	42 956	34 897
Contributions versées par la Société	42 820	34 709
Intérêts versés par la Société	1 182	379
Retraits des participants	(95 421)	(69 314)
Solde à la fin	67 013	75 476

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2024 (les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

19. Comptes des participants au programme Agri-Québec

	2024	2023
Solde au début	317 184	314 306
Dépôts des participants	139 752	100 615
Contributions versées par la Société	139 168	100 966
Intérêts versés par la Société	4 971	1 583
Retraits des participants	(305 238)	(200 286)
Solde à la fin	295 837	317 184

20. Revenus reportés

	2024	2023
Contributions des participants au programme Agri-stabilité		
Solde au début	77 687	73 229
Ajustements aux contributions	(22)	137
Contributions versées par les participants	11 933	7 381
Contributions utilisées au paiement du programme	(6 047)	(4 569)
Contributions utilisées provisionnées	(3 200)	1 509
Solde à la fin	80 351	77 687
Contributions du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation	23 974	4 036
Droits administratifs	242	130
	104 567	81 853

21. Dettes

	2024	2023
Dû au ministère des Finances du Québec :		
Sans intérêt, remboursable à la fin du mandat du Fonds d'investissement pour la relève agricole, société en commandite, au plus tard le 31 janvier 2047	20 668	15 663
Sans intérêt échéant au plus tard le 31 décembre 2032	5 000	-
Dû au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, sans intérêt ni modalité de remboursement	4 129	4 129
Dû au ministère des Ressources naturelles et des Forêts, sans intérêt ni modalité de remboursement	65	65
Emprunts auprès de la Société québécoise des infrastructures, portant intérêt à des taux variant de 1,95 % à 3,16 % (2023 : 1,95 % à 3,16 %), remboursables par versements mensuels variant de 646 \$ à 3 372 \$ (2023 : 646 \$ à 3 372 \$), échéant jusqu'au 1 ^{er} mars 2027	128	183
	29 990	20 040

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2024 (les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

21. Dettes (suite)

Les versements en capital à effectuer au cours des exercices subséquents se détaillent comme suit :

2025	45
2026	43
2027	40
2028	-
2029	-
2030 et suivantes	25 668
Indéterminés	4 194
	29 990

22. Provisions pour les programmes Agri-stabilité, Agri-investissement, Agri-Québec et Agri-Québec Plus

	2024	2023
Programme Agri-stabilité	75 310	48 099
Programme Agri-investissement	33 989	38 684
Programme Agri-Québec	104 505	120 144
Programme Agri-Québec Plus	25 512	9 097
	239 316	216 024

23. Provision pour garanties de prêts

	2024	2023
Solde au début	58 816	55 383
Débours de garanties	(54)	(1 819)
Recouvrement	171	10
Provision pour garanties de prêts	2 391	5 242
Solde à la fin	61 324	58 816
La provision se répartit comme suit :		
Provision spécifique	7 494	2 851
Provision générale	53 830	55 965
	61 324	58 816

La provision est établie à l'égard du portefeuille global de prêts et ouvertures de crédit garantis de 6 990 millions de dollars (2023 : 6 673 millions de dollars), dont 47,3 millions de dollars font l'objet d'une provision spécifique au 31 mars 2024 (2023 : 11,6 millions de dollars). Le taux d'actualisation utilisé pour établir la provision générale est de 5,95 % (2023 : 5,8 %).

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2024 (les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

23. Provision pour garanties de prêts (suite)

Garanties de prêts

Les montants autorisés pour les prêts et ouvertures de crédit se répartissent comme suit :

	2024		2023	
	Montant utilisé	Montant inutilisé	Montant utilisé	Montant inutilisé
Prêts	6 980 590	602 639	6 667 858	730 166
Ouvertures de crédit	9 905	117 016	5 300	103 971
	6 990 495	719 655	6 673 158	834 137

La durée de la garantie correspond à la durée restante des prêts et ouvertures de crédit et se répartit comme suit :

	2024	2023
Moins de 5 ans	293 628	298 940
5 ans et plus et moins de 10 ans	1 337 248	1 208 456
10 ans et plus et moins de 15 ans	1 977 561	1 924 692
15 ans et plus et moins de 20 ans	2 302 120	2 214 108
20 ans et plus	1 079 938	1 026 962
	6 990 495	6 673 158

Les soldes en principal et en intérêts des prêts et ouvertures de crédit garantis portent intérêt aux taux suivants :

	2024	2023
Moins de 4 %	1 670 855	2 961 546
Entre 4 % et 5,99 %	2 402 304	2 685 527
6 % et plus	1 968 240	37 601
Taux variable	949 096	988 484
	6 990 495	6 673 158

La Société dispose de certains recours qui lui permettent de recouvrer, auprès de tiers, des sommes versées aux prêteurs à la suite de la mise en jeu de la garantie.

La nature des actifs détenus à titre de sûreté par les prêteurs se compose notamment d'unités d'exploitation agricole ou forestière, de quotas laitiers et de cautions. La Société garantit la perte résiduelle du prêteur.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2024 (les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

24. Immobilisations

	2024		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Mobilier et équipement	830	762	68
Équipement informatique	2 773	2 277	496
Stations météorologiques	723	544	179
Développement informatique	24 068	19 584	4 484
Améliorations locatives	1 330	1 318	12
	29 724	24 485	5 239

	2023		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Mobilier et équipement	915	832	83
Équipement informatique	2 469	1 866	603
Stations météorologiques	723	472	251
Développement informatique	23 789	18 001	5 788
Améliorations locatives	1 330	1 308	22
	29 226	22 479	6 747

	2024		2023	
	Acquisitions au coût	Dispositions au coût	Acquisitions au coût	Dispositions au coût
Mobilier et équipement	4	89	96	72
Équipement informatique	325	21	23	30
Stations météorologiques	-	-	28	-
Développement informatique	279	-	1 353	-
	608	110	1 500	102

Au 31 mars 2024, un montant de 279 milliers de dollars (2023 : 1 057 milliers de dollars) en développement informatique n'est pas amorti étant donné que les travaux sont en cours de réalisation.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2024 (les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

25. Compte dédié aux garanties de prêts

	2024	2023
Solde au début	185 286	180 967
Débours de garanties (note 23)	(54)	(1 819)
Revenus de placement	7 596	6 128
Recouvrement (note 23)	171	10
Solde à la fin	192 999	185 286

Le Compte dédié est composé des éléments suivants :

	2024	2023
Encaisse	1 530	1 331
Revenus de placement à recevoir	958	754
Dépôts à participation à la Caisse de dépôt et placement du Québec	190 511	183 201
	192 999	185 286

En plus des revenus de placement du Compte dédié, la capitalisation du compte est assurée par une contribution annuelle de la Société correspondant à la somme de 0,65 % du montant autorisé des prêts, dont le premier déboursement a été effectué par le prêteur au cours de l'exercice précédent, et de 1,25 % du solde des ouvertures de crédit consenties par le prêteur au 31 mars de l'exercice précédent, tel que le prévoit la Politique de capitalisation du Compte dédié. Au 31 mars 2024, aucune contribution n'a été versée par la Société.

26. Obligations et droits contractuels

Obligations contractuelles

Les obligations contractuelles relatives aux opérations courantes totalisent 20 665 milliers de dollars (2023 : 18 631 milliers de dollars). Les options de renouvellement prévues sont incluses dans le solde des obligations contractuelles puisque la direction juge qu'elles seront exercées.

Les engagements à l'égard des subventions à l'investissement concernant le Programme d'appui à la diversification et au développement régional (PDDR), le Programme d'appui au développement des entreprises agricoles du Québec (PADEAQ), le Programme de soutien au financement des investissements en matière de bien-être animal et d'efficacité énergétique (SFI), le Programme Investissement Croissance (PIC) et le Programme Investissement Croissance Durable (PICD) totalisent 82 669 milliers de dollars (2023 : 105 127 milliers de dollars). Les engagements dont les montants sont indéterminables pourraient être moindres si certains projets d'investissement ne sont pas réalisés ou si le montant de la garantie autorisée n'est pas utilisé en totalité.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2024 (les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

26. Obligations et droits contractuels (suite)

Les versements prévus au cours des prochains exercices se détaillent comme suit :

	Opérations courantes	PDDR	PADEAQ	SFI	PIC et PICD
2025	7 879	60	2 564	3 127	30 740
2026	5 347	20	919	1 819	17 126
2027	3 703	5	144	922	5 337
2028	2 040	-	31	354	12
2029 et suivants	1 696	-	5	54	-
Indéterminables	-	2	17	177	19 234
	20 665	87	3 680	6 453	72 449

Les engagements à l'égard du Programme d'appui financier à la relève agricole à titre de subventions imputables aux prochains exercices financiers totalisent 10 073 milliers de dollars (2023 : 10 645 milliers de dollars). Le versement de ces montants est conditionnel à la présentation de pièces justificatives qui peut s'effectuer sur une période maximale de cinq ans. Conséquemment, les montants à verser annuellement sont indéterminables.

Les engagements à l'égard de l'Initiative ministérielle de rétribution des pratiques agroenvironnementales imputables aux prochains exercices financiers totalisent 46 465 milliers de dollars (2023 : 49 522 milliers de dollars). Le versement de ces montants est conditionnel à la réalisation de pratiques culturelles établies par le client sur une période maximale de trois ans. Les versements s'échelonneront jusqu'au 31 mars 2027, selon un échéancier annuel indéterminable.

Droits contractuels

En vertu du mandat reçu du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) pour l'administration de l'Initiative ministérielle de rétribution des pratiques agroenvironnementales, le MAPAQ s'est engagé à verser des sommes pour le financement et l'administration du programme.

Les engagements du MAPAQ à l'égard de la Société et l'échéancier de ces droits contractuels sont les suivants :

2025	27 500
2026	13 500
2027	12 400
	53 400

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2024 (les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

27. Régimes de retraite

Les employés de la Société participent au Régime de retraite du personnel employé du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) ou au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS). Ces régimes interemployeurs sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Au 1^{er} janvier 2024, le taux de cotisation pour le RREGOP est passé de 9,69 % à 9,39 % de la masse salariale admissible et le taux pour le RRPE et le RRAS, qui fait partie du RRPE, est demeuré à 12,67 % de la masse salariale admissible.

Les cotisations versées par la Société sont équivalentes aux cotisations des employés et sont imputées aux résultats de l'exercice. Elles s'élèvent à 3 330 milliers de dollars (2023 : 3 861 milliers de dollars). Les obligations de la Société envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

28. Gestion des risques liés aux instruments financiers

Dans le cours normal de ses activités, la Société est exposée à différents risques, notamment le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché.

La Société définit, évalue et gère ses risques financiers afin d'en minimiser l'effet sur ses résultats et sur sa situation financière. Elle gère ses risques financiers selon des paramètres précis et n'effectue aucune opération à des fins spéculatives ni n'utilise d'instruments dérivés.

Des politiques, approuvées par le conseil d'administration, ainsi que des mécanismes de contrôle sont en place afin d'appuyer le conseil d'administration en matière de gestion des risques.

La Société dispose d'une politique générale de placement et de financement qui régit ses opérations financières. Cette politique traite des opérations liées à la gestion de l'encaisse et des transactions de placement et de financement à court terme. Elle encadre également les activités de placement à plus long terme pour les sommes déposées à la Caisse. Essentiellement, cette politique vise, d'une part, à optimiser les taux de rendement sur les placements tout en maintenant le degré de risque à un niveau jugé approprié par la Société et, d'autre part, à minimiser le recours et le coût du financement à court terme, tout en permettant à la Société de respecter ses engagements financiers.

a) Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque que la Société subisse une perte financière si certains de ses débiteurs manquent à leur obligation d'effectuer des paiements à leur échéance. La Société est exposée principalement au risque de crédit relativement à l'encaisse, aux créances et revenus de placements à recevoir, aux montants à recevoir de Capital Financière agricole inc., du Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles, des gouvernements du Québec et du Canada, à l'ouverture de crédit, aux placements ainsi qu'aux garanties de prêts octroyées. Le risque de crédit maximal correspond à leur valeur comptable, à l'exception des garanties de prêts, pour lesquelles le risque de crédit maximal correspond au montant maximal que la Société pourrait avoir à payer si la garantie était mobilisée, ce qui peut être nettement supérieur au montant de la provision pour garanties de prêts.

Le risque de crédit lié à l'encaisse est limité étant donné que les fonds sont déposés dans des banques à charte canadienne et des institutions financières importantes ayant une cote de crédit élevée.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2024 (les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

28. Gestion des risques liés aux instruments financiers (suite)

a) Risque de crédit (suite)

La Société est peu exposée au risque de crédit à l'égard de ses comptes clients. La *Loi sur La Financière agricole du Québec* lui permet d'effectuer la compensation à l'égard de toute somme qui lui est due par une entreprise à même un montant auquel cette entreprise a droit en vertu d'une loi qu'elle administre. La Société est d'avis qu'aucune provision pour créances douteuses n'est requise.

L'ouverture de crédit émise est d'une durée d'un an et elle est remboursée en totalité à la fin de la période. Avant chaque émission, la Société analyse les informations au dossier et les besoins financiers, réduisant ainsi le risque de crédit.

La Société est peu exposée au risque de crédit à l'égard des montants à recevoir des gouvernements du Québec et du Canada, compte tenu des facilités de crédit de chacun.

La concentration du risque de crédit survient lorsqu'un groupe de débiteurs, qui exercent des activités similaires, est situé dans le même secteur géographique ou qu'ils ont des caractéristiques économiques semblables. Un changement des conditions économiques, des politiques ou autres pourrait influencer de la même façon leur capacité de remplir leurs engagements contractuels.

La concentration du risque de crédit lié aux comptes clients n'est pas présentée étant donné que le solde de ceux-ci à la date de clôture est peu significatif.

Les placements de la Société font l'objet d'une surveillance continue par le conseil d'administration et le comité d'audit.

Concernant les dépôts à participation à la Caisse, la Société gère en partie le risque de crédit en déterminant la composition de ses portefeuilles de référence, réduisant ainsi l'exposition au risque à un niveau jugé acceptable par celle-ci. Les analyses du risque de crédit et de la concentration sont effectuées globalement par la Caisse pour l'ensemble des portefeuilles qu'elle gère. Étant donné que l'actif net des fonds particuliers du Compte dédié et de la Réserve est investi dans des portefeuilles sous-jacents, les fonds sont indirectement exposés au risque de crédit. Seule l'exposition directe aux risques découlant des instruments financiers de ces fonds est présentée. L'exposition de la Caisse est détaillée dans ses propres états financiers.

Par ailleurs, tous les instruments financiers détenus directement par les fonds particuliers sont négociés avec la Caisse, laquelle bénéficie d'une cote de crédit AAA.

b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que la Société ne soit pas en mesure de répondre à la totalité de ses engagements en matière de sorties de trésorerie à mesure qu'ils arrivent à échéance ou en vertu d'un programme ou des dépenses administratives. Les liquidités de la Société sont assurées, notamment par la contribution annuelle du gouvernement du Québec et la contribution du gouvernement fédéral pour l'administration des programmes fédéraux.

La gestion des liquidités est effectuée quotidiennement en tenant compte des besoins opérationnels. La direction gère étroitement les liquidités au moyen de l'appariement des flux de trésorerie de l'actif et du passif et par l'établissement de prévisions quant aux rendements. Des prévisions budgétaires et de trésorerie sont établies afin d'avoir l'assurance de disposer des liquidités nécessaires pour satisfaire à ses obligations. Pour ce faire, la Société a mis en place des pratiques permettant de mesurer, de contrôler et de prévoir un niveau adéquat des liquidités.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2024 (les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

28. Gestion des risques liés aux instruments financiers (suite)

b) Risque de liquidité (suite)

L'échéance des charges à payer est de moins de 30 jours. La portion des dettes remboursable au cours du prochain exercice, présentée à la note 21, n'est pas significative sur la gestion des liquidités. La provision pour vacances est écoulee dans l'exercice suivant ou dans un avenir rapproché. L'échéance de la provision pour garanties de prêts, du dû au gouvernement du Québec et du dû au Fonds d'assurance récolte est indéterminable. Au 31 mars 2024, la Société est peu exposée au risque de liquidité compte tenu de ses actifs financiers en caisse et en placements, du versement de 25 % et plus de la contribution annuelle du gouvernement provincial dans les 30 jours suivant le début de l'exercice financier et, enfin, des prêts interfonds permis par sa loi.

Concernant les placements à la Caisse, la Société s'assure, au moyen d'analyses et de projections des flux de trésorerie, d'être en mesure d'avoir accès à des liquidités en ayant dans ses portefeuilles de référence des titres facilement convertibles en trésorerie. Les retraits à la Caisse sont effectués le premier jour de chaque mois, conditionnels à un préavis de cinq jours ouvrables. L'analyse du risque de liquidité des fonds particuliers est effectuée globalement par la Caisse pour l'ensemble des portefeuilles qu'elle gère. Étant donné que l'actif net des fonds particuliers du Compte dédié et de la Réserve est investi dans des portefeuilles sous-jacents, ces fonds sont indirectement exposés au risque de liquidité. L'exposition de la Caisse est détaillée dans ses propres états financiers.

Le Compte dédié est capitalisé à la hauteur de 193 millions de dollars, la Société juge être peu exposée au risque de liquidité à cet égard. La Société détient également la Réserve attribuable aux risques exceptionnels à l'ASRA et aux AGRI lui permettant de réduire le risque de liquidité pour les programmes y afférents. Par ailleurs, ce risque pourrait s'accroître pour les opérations courantes si les entreprises participantes aux programmes Agri-investissement et Agri-Québec étaient dans l'obligation de retirer des sommes importantes de leurs comptes.

c) Risque de marché

Le risque de marché représente le risque de perte financière découlant d'une fluctuation de la juste valeur des instruments financiers. La volatilité du prix d'un instrument financier provient de la variation des facteurs de risque de marché, notamment les taux d'intérêt, les écarts de taux de crédit, les taux de change, le cours des actions et le prix des produits de base.

La Société est exposée au risque de marché relativement aux placements en dépôts à participation de la Caisse. La Caisse gère l'ensemble des risques de marché de manière intégrée pour tous les portefeuilles spécialisés. Les principaux éléments contribuant au risque, tels que les secteurs d'activité, les régions géographiques et les émetteurs, sont pris en compte.

La politique de placement de la Société encadre la composition des portefeuilles de référence, lesquels correspondent à la répartition cible à long terme par catégorie d'actifs, ainsi qu'aux déviations minimales et maximales permises par rapport aux pondérations cibles. Ces dernières tiennent compte des positions prises au comptant et en instruments financiers dérivés. Les portefeuilles de référence incluent également le niveau d'exposition cible aux devises. La proportion des catégories d'actifs composant les portefeuilles de référence détermine le niveau d'exposition au risque de marché. Le risque de marché est limité à la valeur comptable des placements dont la juste valeur est supérieure au coût au 31 mars 2024.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2024 (les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

28. Gestion des risques liés aux instruments financiers (suite)

c) Risque de marché (suite)

Au 31 mars 2024, la composition des portefeuilles de référence des fonds particuliers, en pourcentage de l'actif net, est la suivante :

	Compte dédié			
	Portfeuille réel	Limite minimale	Portfeuille de référence	Limite maximale
Revenu fixe	52,18%	43%	53%	63%
Taux	3,55%	0%	5%	10%
Crédit	29,21%	21%	28%	35%
Valeurs à court terme	19,42%	15%	20%	25%
Actifs réels	16,38%	8%	16%	24%
Immeubles	7,34%	4%	8%	12%
Infrastructures	9,04%	4%	8%	12%
Actions	30,96%	21%	31%	41%
Marchés boursiers	20,17%	14%	21%	28%
Placements privés	10,79%	6%	10%	14%
Autres	0,48%	0%	0%	1%

	Réserve			
	Portfeuille réel	Limite minimale	Portfeuille de référence	Limite maximale
Revenu fixe	89,86%	80%	90%	100%
Taux	9,98%	5%	10%	15%
Crédit	25,07%	18%	25%	32%
Valeurs à court terme	54,81%	45%	55%	65%
Actions	10,16%	3%	10%	17%
Marchés boursiers	(0,02)%			
Autres				

Le risque de marché est mesuré par la Caisse au moyen de la méthode de la valeur à risque (VaR), qui repose sur une évaluation statistique de la volatilité de la juste valeur de chacune des positions et des corrélations entre les facteurs de risque de marché. La VaR est une estimation statistique de la perte financière potentielle que pourrait subir un portefeuille, selon un niveau de confiance et une période d'exposition donnée. La VaR de marché est estimée à l'aide d'un niveau de confiance de 95 % sur une période d'exposition d'une année. En somme, la VaR indique le niveau de perte que le portefeuille réel du fonds particulier pourrait dépasser dans uniquement 5 % des cas au cours de la prochaine année. La Caisse évalue la VaR pour chaque instrument détenu dans ses portefeuilles spécialisés et agrège l'information pour le fonds particulier.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2024 (les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

28. Gestion des risques liés aux instruments financiers (suite)

c) Risque de marché (suite)

La Caisse utilise la méthode de la simulation historique pour évaluer la VaR. Cette méthode s'appuie principalement sur l'hypothèse que l'avenir sera semblable au passé. Elle requiert que les séries de données historiques de l'ensemble des facteurs de risque nécessaires à l'évaluation du rendement des instruments financiers soient disponibles. En l'absence de ces données historiques, des méthodes de substitution sont utilisées.

Les résultats des calculs obtenus en appliquant cette méthodologie ne permettent pas d'estimer, sur la base d'un événement particulier, le montant de la perte que le portefeuille du fonds particulier subirait si cet événement se reproduisait à nouveau. Par exemple, si les conditions futures et les facteurs de risque du marché différaient de façon importante de la conjoncture passée, les pertes réelles pourraient significativement différer des pertes estimées. Par ailleurs, ces estimations effectuées à une date donnée ne tiennent pas compte de toutes les pertes possibles découlant d'événements exceptionnels sur le marché ni des pertes qui pourraient se produire au-delà du degré de confiance de 95 %. Par conséquent, compte tenu de ces limites, les pertes du portefeuille réel des fonds particuliers pourraient excéder les estimations présentées.

Un historique d'observation des facteurs de risque sur une période allant de 2006 à la date de clôture de la période est utilisé pour évaluer la volatilité des rendements et la corrélation entre le rendement des instruments financiers. De plus, la méthodologie fait en sorte de répéter plusieurs fois dans l'année les effets sur le portefeuille du fonds particulier des événements défavorables observés sur un horizon d'un mois.

Trois mesures du risque sont analysées :

- Le risque absolu du portefeuille réel représente le risque total associé aux catégories d'instruments financiers qui composent le portefeuille réel du fonds particulier;
- Le risque absolu du portefeuille de référence représente le risque total des indices de référence associé aux catégories d'instruments financiers qui composent le portefeuille de référence du fonds particulier;
- Le risque actif du portefeuille réel représente la possibilité que le fonds particulier dégage un rendement différent de celui du portefeuille de référence en gérant activement le portefeuille réel du fonds particulier. Plus le risque actif est élevé, plus le rendement absolu attendu du portefeuille réel pourra se démarquer du rendement du portefeuille de référence.

Le risque absolu du portefeuille réel et du portefeuille de référence ainsi que le risque actif des fonds particuliers sont mesurés régulièrement.

Le risque absolu et le risque actif des fonds particuliers découlent directement des risques absolus et des risques actifs présentés dans les états financiers annuels de chacun des portefeuilles spécialisés dans lesquels les fonds particuliers investissent. Ainsi, les fonds particuliers sont exposés aux risques de taux d'intérêt, d'écart de taux de crédit, de change et de prix. Ces différents risques sont intégrés à la mesure des calculs de la VaR des fonds particuliers.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2024 (les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

28. Gestion des risques liés aux instruments financiers (suite)

c) Risque de marché (suite)

Les risques des fonds spécialisés, selon un niveau de confiance de 95 % et un historique d'observation sur une période allant de 2006 à la date de clôture de la période, sont les suivants :

	2024		2023	
	Compte dédié	Réserve	Compte dédié	Réserve
Risque absolu des portefeuilles réels	12,6 %	6,1 %	12,2 %	6,0 %
Risque absolu des portefeuilles de référence	11,7 %	5,6 %	11,6 %	5,4 %
Risque actif	2,2 %	0,7 %	2,4 %	0,8 %

Étant donné que l'actif net des fonds particuliers est investi dans des portefeuilles sous-jacents, ces fonds sont indirectement exposés au risque de change, d'intérêt ou de prix. Ces différents risques sont intégrés à la mesure globale de la VaR. Par conséquent, seule l'exposition directe aux risques découlant des instruments financiers des fonds particuliers est présentée. L'exposition indirecte aux placements sous-jacents est détaillée dans les états financiers de chaque portefeuille spécialisé.

i. Risque de change

Le risque de change correspond au risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des monnaies étrangères.

Le placement dans les dépôts à participation à la Caisse contient des placements en devises étrangères. La Caisse effectue une gestion globale du risque de change pour tous les déposants afin d'en réduire l'exposition de façon optimale.

Au 31 mars 2024, l'exposition nette aux devises étrangères des portefeuilles réels, incluant les investissements sous-jacents en devises détenues par les portefeuilles spécialisés, en pourcentage de l'actif net, représente 33 % pour le Compte dédié (2023 : 35 %) et 9 % (2023 : 11 %) pour la Réserve.

ii. Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt de marché. Le risque de taux d'intérêt découle également de la désynchronisation des échéances entre différents éléments de l'actif et du passif et de ses conséquences, lors de fluctuations de taux, sur l'état des revenus et des dépenses d'intérêt.

La Société est exposée au risque de taux d'intérêt en raison de la dette à long terme avec la Société québécoise des infrastructures. Pour réduire l'exposition au risque de taux d'intérêt, la direction détient ses passifs financiers jusqu'à leur échéance et s'efforce de minimiser le recours et le coût du financement à court terme. De plus, elle effectue un suivi rigoureux des réclamations aux gouvernements fédéral et provincial.

La Société est exposée également au risque de taux d'intérêt relatif à l'encaisse, aux placements, aux montants à recevoir du Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles et à l'ouverture de crédit. La Société gère l'exposition de taux d'intérêt lié à l'encaisse en recherchant les conditions de placement à court terme les plus avantageuses sur le marché, tout en gérant les échéances et en appareillant les entrées et les besoins de liquidités. Une variation de 1 % dans le taux d'intérêt se traduirait par une variation négligeable des revenus de placement étant donné que ceux-ci sont majoritairement à taux fixes ou gérés par la Caisse.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2024 (les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

29. Gestion des fonds fiduciaires

La Société est fiduciaire du Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles et du Fonds d'assurance récolte. Ces fonds ne sont pas consolidés avec la Société puisqu'ils constituent des patrimoines fiduciaires distincts en vertu de la *Loi sur La Financière agricole du Québec*.

Informations financières sommaires :

	2024		2023
	Actifs	Passifs	Avoir net retraité (déficit cumulé)
Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles	12 337	289 483	(277 146)
Fonds d'assurance récolte	261 214	35 604	225 610
	273 551	325 087	(51 536)

30. Opérations entre apparentés

Les principales opérations effectuées avec des entités sous contrôle commun se détaillent comme suit, à l'exception des opérations avec les Fonds, présentées distinctement dans les états financiers :

	2024	2023
Société québécoise des infrastructures :		
Loyers et intérêts	3 737	3 644
Ministère de la Cybersécurité et du Numérique :		
Fournitures et communications	1 040	1 092

De plus, la Société est apparentée avec toutes les entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à son contrôle conjoint. Elle est également apparentée à ses principaux dirigeants, leurs proches parents, ainsi qu'avec les entités pour lesquelles une ou plusieurs de ces personnes ont le pouvoir d'orienter les décisions financières et administratives de ces entités. Les principaux dirigeants sont le président-directeur général et les membres du conseil d'administration et du comité de direction.

La Société n'a conclu aucune opération avec des apparentés à une valeur différente de ce qui aurait été établi si les parties n'avaient pas été apparentées.

FINANCIERS
ÉTATS
FINANCIERS

**ÉTATS
FINANCIERS
DE L'EXERCICE
CLOS LE
31 MARS 2024
ASRA**

ÉTATS
FINANCIERS
ÉTATS
FINANCIERS
ÉTATS
FINANCIERS
ÉTATS



RAPPORT DU FIDUCIAIRE

La Financière agricole du Québec (« la Société ») est fiduciaire du Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles (« le Fonds »). Elle est responsable de la préparation et de la présentation des états financiers du Fonds, y compris les estimations et les jugements comptables importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées, lesquelles respectent les Normes internationales d'information financière (IFRS). Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Société reconnaît qu'elle est responsable de gérer les affaires du Fonds conformément aux lois et aux règlements qui le régissent. La Société doit, au moins tous les cinq ans, effectuer une analyse actuarielle de ses opérations et colliger tout renseignement utile à la fixation des taux de contribution à l'égard d'un programme d'assurance.

Le conseil d'administration de la Société surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité d'audit, dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le Vérificateur général du Québec, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers du Fonds, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Le rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général du Québec rencontre, sans aucune restriction, le comité d'audit pour discuter de tout élément qui concerne son audit.

Pour le Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles,



Ernest Desrosiers

Président-directeur général de la Société



Jean-Philippe Day

Vice-présidence administration

Lévis, le 21 juin 2024

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À l'Assemblée nationale

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

J'ai effectué l'audit des états financiers du Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles (le « Fonds »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2024, et l'état du résultat global, l'état de la variation du déficit cumulé et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris les informations significatives sur les méthodes comptables.

À mon avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds au 31 mars 2024, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

J'ai effectué mon audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Je suis indépendante du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et je me suis acquittée des autres responsabilités déontologiques qui m'incombent selon ces règles. J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction de La Financière agricole du Québec, à titre de fiduciaire du Fonds, (la « direction ») est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Mes objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant mon opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement

ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, j'exerce mon jugement professionnel et je fais preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- j'identifie et évalue les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, je conçois et mets en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunis des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- j'acquies une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds;
- j'apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- je tire une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si je conclus à l'existence d'une incertitude significative, je suis tenue d'attirer l'attention des lecteurs de mon rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Mes conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de mon rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation;
- j'évalue la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécie si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Je communique aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et mes constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que j'aurais relevée au cours de mon audit.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour la vérificatrice générale du Québec,



Patrick Dubuc, CPA auditeur

Vérificateur général adjoint

Québec, le 21 juin 2024

FONDS D'ASSURANCE STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES

ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL

de l'exercice clos le 31 mars 2024 (en milliers de dollars canadiens)

	2024	2023
PRODUITS		
Contributions des adhérents (note 5)	86 989	68 893
Contribution de La Financière agricole du Québec (note 5)	133 847	99 869
Intérêts	90	1 117
	220 926	169 879
CHARGES		
Compensations aux adhérents (note 5)	382 062	287 052
Intérêts – La Financière agricole du Québec	6 106	344
Études des coûts de production	1 035	1 015
Autres frais	123	72
	389 326	288 483
RÉSULTAT NET ET GLOBAL DE L'EXERCICE	(168 400)	(118 604)

ÉTAT DE LA VARIATION DU DÉFICIT CUMULÉ

de l'exercice clos le 31 mars 2024 (en milliers de dollars canadiens)

	2024	2023
(DÉFICIT CUMULÉ) AVOIR NET AU DÉBUT DE L'EXERCICE	(108 746)	9 858
Résultat net et global de l'exercice	(168 400)	(118 604)
DÉFICIT CUMULÉ À LA FIN DE L'EXERCICE (note 11)	(277 146)	(108 746)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

FONDS D'ASSURANCE STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE au 31 mars 2024 (en milliers de dollars canadiens)

		2023
ACTIF		
Courant		
Encaisse	818	2 949
Comptes clients (note 6)	2 552	5 736
Avances aux adhérents (note 7)	8 967	-
	12 337	8 685
PASSIF		
Courant		
Charges à payer	2 022	1 301
Contributions des adhérents reportées (note 8)	2 093	2 003
Dû à La Financière agricole du Québec (note 9)	232 753	21 157
Provision pour compensations (note 10)	52 615	92 970
	289 483	117 431
DÉFICIT CUMULÉ (note 11)	(277 146)	(108 746)
	12 337	8 685
Engagement (note 15)		
Passif éventuel (note 16)		

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.



Ernest Desrosiers

Président-directeur général de la Société



Alain Gagnon

Président du conseil d'administration de la Société

FONDS D'ASSURANCE STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE de l'exercice clos le 31 mars 2024 (en milliers de dollars canadiens)

	2024	2023
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Résultat net et global de l'exercice	(168 400)	(118 604)
Variation des éléments hors caisse :		
Comptes clients	3 184	6 184
Avances aux adhérents	(8 967)	-
À recevoir de La Financière agricole du Québec	-	865
Charges à payer	721	363
Contributions des adhérents reportées	90	2 003
Provision pour compensations	(40 355)	65 426
	(45 327)	74 841
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	(213 727)	(43 763)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Variation nette du Dû à La Financière agricole du Québec et flux de trésorerie liés aux activités de financement	211 596	21 096
VARIATION NETTE DE L'ENCAISSE	(2 131)	(22 667)
ENCAISSE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	2 949	25 616
ENCAISSE À LA FIN DE L'EXERCICE	818	2 949
Informations supplémentaires relatives aux flux de trésorerie :		
Intérêts perçus liés aux activités d'exploitation	15	82
Intérêts perçus liés aux activités d'investissement	75	1 038
Intérêts payés liés aux activités de financement	5 475	301

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2024 (les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens)

1. Constitution, objet et financement

Le Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles (le Fonds) constitue un patrimoine fiduciaire en vertu de la *Loi sur La Financière agricole du Québec* (RLRQ, chapitre L-0.1) permettant d'administrer le Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles. Le fiduciaire, La Financière agricole du Québec (la Société), a élu son domicile au 1400, boulevard Guillaume-Couture, Lévis (Québec), Canada.

Le Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles vise à garantir un revenu annuel net positif aux entreprises agricoles du Québec. Une compensation est versée à l'adhérent lorsque le prix de vente moyen d'un produit est inférieur au revenu stabilisé. Celui-ci est établi à partir d'une enquête sur le coût de production des entreprises spécialisées. Les contributions au Fonds sont payées aux deux tiers par la Société, l'autre tiers étant assumé par l'entreprise participante.

2. Base de présentation

Déclaration de conformité

Les états financiers ont été préparés selon les Normes internationales d'information financière (IFRS). La publication des états financiers du Fonds a été approuvée par le conseil d'administration de la Société le 21 juin 2024.

Base d'évaluation

Les états financiers ont été préparés sur la base du coût historique.

Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Ces états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle du Fonds.

Jugements, estimations et hypothèses

La préparation d'états financiers selon les IFRS requiert l'utilisation de certaines estimations et hypothèses ainsi que l'exercice du jugement de la part de la direction ayant une incidence sur la comptabilisation et l'évaluation des actifs, des passifs, des produits et des charges.

Les notes 5 et 10 présentent les informations sur les estimations et les hypothèses qui ont la plus grande incidence, soit l'estimation des provisions.

Les résultats nets réels pourraient être différents de ces estimations. Les estimations et les hypothèses ci-dessus sont revues de façon périodique et, si des ajustements sont nécessaires, ces derniers sont comptabilisés au cours de la période de l'ajustement et de toutes les périodes ultérieures touchées.

FONDS D'ASSURANCE STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2024 (les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens)

3. Méthodes comptables significatives

Contributions et compensations

Les contributions et les compensations du Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles sont comptabilisées à titre de produits ou de charges dans l'exercice financier au cours duquel se termine l'année d'assurance. Les contributions perçues et les compensations versées pour les années d'assurance subséquentes sont comptabilisées respectivement à titre de contributions reportées et d'avances de compensation.

Instruments financiers

Lors de la comptabilisation initiale des instruments financiers, la direction doit classer les actifs financiers dans l'une des catégories suivantes : à la juste valeur par le biais du résultat net, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ou au coût amorti suivant le modèle économique suivi par le Fonds pour la gestion des instruments financiers et les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'instrument.

Classification et évaluation des instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont classés dans la catégorie du coût amorti. Les actifs financiers sont constitués de l'encaisse ainsi que des comptes clients. Les passifs financiers sont constitués des charges à payer et du montant dû à La Financière agricole du Québec.

a) Actifs financiers évalués au coût amorti

Les actifs financiers sont évalués au coût amorti s'ils sont détenus au sein d'un modèle économique dont l'objectif est la détention à des fins de perception des flux de trésorerie contractuels lorsque ceux-ci correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Après leur évaluation initiale, les actifs financiers de cette catégorie sont comptabilisés au coût amorti, qui est équivalent à leur coût et à leur juste valeur en raison de leur échéance rapprochée.

b) Passifs financiers évalués au coût amorti

Après leur comptabilisation initiale, les passifs financiers sont évalués au coût amorti, qui est équivalent à leur coût et à leur juste valeur en raison de leur échéance rapprochée.

4. Application des normes comptables nouvelles et révisées

À la date d'autorisation des états financiers, des nouvelles normes ainsi que des modifications et interprétations des normes existantes ont été publiées par le Conseil des normes comptables (CNC), mais ne sont pas encore en vigueur. Le Fonds ne les a pas appliquées de façon anticipée. La Société prévoit que l'ensemble des prises de position sera appliqué au cours du premier exercice débutant après la date d'entrée en vigueur de chaque prise de position.

L'information sur les nouvelles normes ainsi que sur les modifications et les interprétations qui sont susceptibles d'être pertinentes pour les états financiers du Fonds est fournie ci-après.

Certaines autres nouvelles normes et interprétations ont été publiées, mais on ne s'attend pas à ce qu'elles aient une incidence importante sur les états financiers du Fonds.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2024 (les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens)

4. Application des normes comptables nouvelles et révisées (suite)

Adoption de nouvelles normes comptables

IAS 1 « Présentation des états financiers » et énoncé de pratiques en IFRS 2, « Porter des jugements sur l'importance relative » — Informations à fournir sur les méthodes comptables

En juin 2021, l'IAS 1 a été révisée pour inclure les modifications publiées par l'IASB. Ces modifications ont pour objectif d'aider les préparateurs à déterminer les méthodes comptables à présenter dans leurs états financiers. Elles visent à exiger que les entités fournissent des informations sur leurs méthodes comptables significatives plutôt que sur leurs principales méthodes comptables.

L'incidence des modifications s'est limitée aux informations fournies à l'égard de certaines méthodes comptables à la note 3.

Norme comptable nouvelle et révisée publiée mais non encore entrée en vigueur

IAS 1 « Présentation des états financiers » — Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants

En avril 2020, l'IAS 1 a été révisée pour inclure les modifications publiées par l'IASB en janvier 2020. Ces modifications visent à préciser le critère de classement d'un passif en tant que passif non courant qui porte sur le droit de différer le règlement du passif pour au moins douze mois après la date de clôture.

Les modifications doivent s'appliquer prospectivement aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2024. Une application anticipée est permise. La Société évalue actuellement l'incidence de ces modifications sur les états financiers du Fonds.

5. Contributions et compensations

Des adhérents participent à la fois au Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles et au programme Agri-stabilité administrés par la Société, deux programmes visant à stabiliser les revenus de l'entreprise agricole. Ainsi, afin d'éviter le paiement d'une double contribution gouvernementale, les montants accordés en vertu d'un programme sont considérés lors du versement de l'autre programme.

Les compensations de 468 512 milliers de dollars (2023 : 363 054 milliers de dollars) et les contributions de 307 286 milliers de dollars (2023 : 244 764 milliers de dollars) ont été réduites chacune de 86 450 milliers de dollars (2023 : 76 002 milliers de dollars) à la suite des paiements effectués et provisionnés en vertu du programme Agri-stabilité. Ces ajustements peuvent être plus ou moins élevés que le montant estimé puisqu'ils sont inhérents à la provision au programme Agri-stabilité.

FONDS D'ASSURANCE STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2024 (les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens)

6. Comptes clients

	2024	2023
Contributions	709	2 125
Compensations versées en trop	1 843	3 611
	2 552	5 736

La répartition des créances s'établit selon les années d'assurance suivantes :

	2024	2023
Année d'assurance 2023	1 783	-
Année d'assurance 2022	542	5 142
Année d'assurance 2021	36	288
Année d'assurance 2020	125	191
Année d'assurance 2019	22	21
Antérieures à 2019	44	94
	2 552	5 736

Le Fonds n'a constitué aucune provision pour mauvaises créances. Les créances sont radiées lorsque le Fonds estime qu'il n'arrivera pas à recouvrer le montant. Le Fonds a radié des créances pour un montant de 61 milliers de dollars au 31 mars 2024 (2023 : 54 milliers de dollars). Ces montants sont présentés en réduction des contributions et des compensations aux résultats.

7. Avances aux adhérents

Les avances aux adhérents représentent une tranche de compensation versée à titre d'acompte pour les productions Céréales et canola, dont l'année d'assurance se terminera au cours du prochain exercice financier.

8. Contributions des adhérents reportées

Les contributions des adhérents reportées représentent les montants au titre de contrats pour l'année d'assurance subséquente reçus avant la date de clôture de l'exercice.

9. Dû à La Financière agricole du Québec

	2024	2023
Sans intérêt ni modalité de remboursement	3 980	1 115
Portant intérêt aux taux variants de 5,543% à 5,6%, échéant jusqu'au 28 mai 2024 (2023 : 5,173%, échu le 13 avril 2023)	228 773	20 042
	232 753	21 157

FONDS D'ASSURANCE STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2024 (les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens)

10. Provision pour compensations

La provision pour compensations représente le montant résiduel à verser aux entreprises agricoles pour les produits du secteur animal selon le taux de compensation de l'année d'assurance terminée dans le présent exercice en fonction des unités ultimes assurées par production. Les versements des compensations finales sont prévus au cours des deux prochains mois. À la date de préparation des états financiers, la Société a déterminé la provision en fonction des informations disponibles à ce jour.

	2024	2023
Solde au début	92 970	27 544
Reprise pour provision excédentaire	-	(458)
Compensations versées non provisionnées	491	-
Compensations versées	(93 461)	(27 086)
Provision de l'exercice	52 615	92 970
Solde à la fin	52 615	92 970

11. Déficit cumulé

Le tableau suivant montre l'évolution du déficit cumulé du Fonds par produit assurable :

	Excédent (déficit) au 31 mars 2023	Contributions	Compensations	Intérêts Autres frais	Excédent (déficit) au 31 mars 2024
PRODUIT ASSURABLE					
Veaux d'embouche	(54 676)	83 079	52 859	1 908	(26 364)
Bouvillons et bovins d'abattage	1 178	3 398	34	(30)	4 572
Veaux de grain	3 524	2 797	(35)	(107)	6 463
Porcelets	(31 636)	35 318	98 937	2 361	(97 616)
Porcs	(66 342)	73 047	203 245	4 865	(201 405)
Agneaux	(1 038)	18 543	19 760	15	(2 270)
Céréales et canola	40 244	4 654	7 262	(1 838)	39 474
	(108 746)	220 836	382 062	7 174	(277 146)

FONDS D'ASSURANCE STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2024 (les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens)

11. Déficit cumulé (suite)

	Année d'assurance courante	Période couverte par l'année d'assurance
PRODUIT ASSURABLE		
Veaux d'embouche	2023	1 ^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023
Bouvillons et bovins d'abattage	2023	1 ^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023
Veaux de grain	2023	1 ^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023
Porcelets	2023	1 ^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023
Porcs	2023	1 ^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023
Agneaux	2023	1 ^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023
Céréales et canola	2022	1 ^{er} août 2022 au 31 juillet 2023

12. Opérations entre parties liées

En plus des opérations entre parties liées déjà divulguées dans les états financiers, qui sont comptabilisées selon la même base d'évaluation que si elles n'étaient pas liées, le Fonds est lié avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec les entreprises publiques et les organismes contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le Fonds n'a conclu aucune opération individuellement ou collectivement significative avec ces parties liées.

Par ailleurs, la Société assume les charges administratives du Fonds pour un montant de 6 645 milliers de dollars (2023 : 6 519 milliers de dollars).

13. Gestion du capital

L'objectif en matière de capital est d'assurer le maintien des engagements financiers à l'égard des paiements de compensations. Les capitaux comprennent le montant dû à La Financière agricole du Québec.

Afin de s'assurer d'avoir les capitaux nécessaires à la continuité des opérations du Fonds, la Société détermine les taux de prime selon une méthodologie de tarification établie à partir de normes et de critères bien définis. Une analyse actuarielle, effectuée tous les cinq ans, permet de réduire le niveau de risque relié à la détermination des taux de prime.

14. Gestion des risques liés aux instruments financiers

Dans le cours normal de ses activités, le Fonds est exposé à différents risques, notamment le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché.

Des politiques, approuvées par le conseil d'administration, ainsi que des mécanismes de contrôle sont en place afin d'appuyer le conseil d'administration en matière de gestion des risques.

a) Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque que le Fonds subisse une perte financière si certains de ses débiteurs manquent à leur obligation d'effectuer des paiements à leur échéance. Le Fonds est exposé principalement au risque de crédit relativement à l'encaisse et aux comptes clients. Le risque de crédit maximal correspond à la valeur comptable de l'actif, déduction faite de toute provision pour pertes.

FONDS D'ASSURANCE STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2024 (les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens)

14. Gestion des risques liés aux instruments financiers (suite)

a) Risque de crédit (suite)

Le risque de crédit lié à l'encaisse est limité étant donné que les fonds sont déposés dans des banques à charte canadienne et des institutions financières importantes ayant une cote de crédit élevée.

Le Fonds est peu exposé au risque de crédit à l'égard de ses comptes clients. La *Loi sur La Financière agricole du Québec* permet au Fonds d'effectuer la compensation à l'égard de toute somme qui lui est due par une entreprise à même un montant auquel la même entreprise a droit en vertu d'une loi administrée par la Société. De plus, la gestion des créances de clients est encadrée par une politique approuvée par le conseil d'administration.

La concentration du risque de crédit survient lorsqu'un groupe de débiteurs, qui exercent des activités similaires, est situé dans le même secteur géographique ou si ces débiteurs ont des caractéristiques économiques semblables. Un changement des conditions économiques, politiques ou autres pourrait influencer de la même façon leur capacité de remplir leurs engagements contractuels.

Au 31 mars 2024, la concentration du risque de crédit lié aux comptes clients se répartit selon les productions assurées suivantes :

	2024	2023
Bovine	43 %	91 %
Agneaux	12 %	5 %
Porcine	42 %	2 %
Céréaliers	3 %	2 %
	100 %	100 %

b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que le Fonds ne soit pas en mesure de répondre à la totalité de ses engagements en matière de sorties de trésorerie à mesure qu'ils arrivent à échéance ou en vertu d'un paiement de compensation.

La gestion des liquidités est effectuée quotidiennement en tenant compte des besoins d'exploitation et en recourant aux facilités de crédit de la Société. La direction gère étroitement les liquidités au moyen de l'appariement des flux de trésorerie de l'actif et du passif. Des prévisions budgétaires et de trésorerie sont établies afin d'avoir l'assurance de disposer des liquidités nécessaires pour satisfaire à ses obligations. Pour ce faire, la Société a mis en place des pratiques permettant de mesurer, de contrôler et de prévoir un niveau adéquat des liquidités. Le Fonds est peu exposé au risque de liquidité compte tenu des facilités de crédit avec la Société et du versement de sa contribution déposée dans le premier trimestre de l'exercice suivant.

c) Risque de marché

Le risque de marché représente le risque de perte financière découlant d'une fluctuation de la juste valeur des instruments financiers. La volatilité du prix d'un instrument financier provient de la variation des facteurs de risque de marché, notamment les taux d'intérêt, les écarts de taux de crédit, les taux de change, le cours des actions et le prix des produits de base.

FONDS D'ASSURANCE STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2024 (les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens)

14. Gestion des risques liés aux instruments financiers (suite)

c) Risque de marché (suite)

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier varient en raison des fluctuations des taux d'intérêt de marché. Le risque de taux d'intérêt découle également de la désynchronisation des échéances entre différents éléments de l'actif et du passif et de ses conséquences, lors de fluctuations de taux, sur l'état des revenus et des charges d'intérêts.

Le Fonds est peu exposé au risque de taux d'intérêt pour le Dû à La Financière agricole du Québec, puisque les taux sont fixes et que le Fonds a l'intention de rembourser à l'échéance. Pour réduire l'exposition à ce risque, la direction s'efforce de minimiser le recours et le coût du financement à court terme. En effet, la contribution de l'adhérent est perçue à même le versement de la première avance de compensation, s'il y a lieu. Par la suite, la Société verse sa contribution au Fonds, réduisant ainsi le recours au financement pour une période donnée.

15. Engagement

L'engagement relatif aux études de coûts de production découle d'une entente de cinq ans se terminant 31 mars 2029 et totalise 5 745 milliers de dollars (2023 : 1 035 milliers de dollars). Les versements prévus au cours des prochains exercices se détaillent comme suit :

2025	1 071
2026	1 109
2027	1 148
2028	1 188
2029	1 229
	5 745

16. Passif éventuel

Le Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles fait actuellement l'objet d'un recours juridique, amorcé en 2012, impliquant un groupe de demandeurs qui contestent collectivement, entre autres, la détermination des compensations versées par la Société.

Les demandeurs, soit 31 entreprises œuvrant ou ayant œuvré dans le secteur porcin, tentaient de faire reconnaître la responsabilité de la Société à titre de gestionnaire du programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles pour les pertes financières et les dommages subis en raison, entre autres, des modifications appliquées à la suite de l'étude des coûts de production 2007-2008 pour le secteur porcin en assurance stabilisation et des mesures de redressement qui ont suivi. Suivant le calcul de l'analyse des préjudices communiqués pour chaque demandeur, un montant de 4,5 M\$ serait réclamé à la Société. La Société a contesté le bien-fondé de ce recours et le dossier a été entendu par la Cour supérieure à l'automne 2023. Un jugement a été rendu le 13 mai 2024 rejetant la demande des demandeurs. Ces derniers ont fait signifier une déclaration d'appel à la Société le 14 juin 2024.

À la date de préparation des états financiers, l'issue de ce litige demeure imprévisible. À la lumière des renseignements dont la Société dispose actuellement, aucune provision n'a été constatée à la date de clôture.

En vertu de la *Loi sur La Financière agricole du Québec*, les sommes requises pour représenter un patrimoine fiduciaire dans le cours d'une procédure judiciaire ou pour l'exécution d'un jugement passé en force de chose jugée contre la Société, à titre de fiduciaire du patrimoine, sont prises sur ce patrimoine.

FINANCIERS
ÉTATS
FINANCIERS

ÉTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2024 ASREC

ÉTATS
FINANCIERS



FONDS D'ASSURANCE RÉCOLTE



RAPPORT DU FIDUCIAIRE

La Financière agricole du Québec (« la Société ») est fiduciaire du Fonds d'assurance récolte (« le Fonds »). Elle est responsable de la préparation et de la présentation des états financiers du Fonds, y compris les estimations et les jugements comptables importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées, lesquelles respectent les Normes internationales d'information financière (IFRS). Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

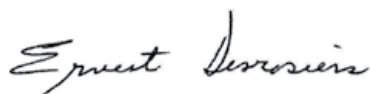
Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Société reconnaît qu'elle est responsable de gérer les affaires du Fonds conformément aux lois et aux règlements qui le régissent, de même qu'aux diverses ententes Canada-Québec. La Société doit, au moins tous les cinq ans, effectuer une analyse actuarielle de ses opérations et colliger tout renseignement utile à la fixation des taux de contribution à l'égard d'un programme d'assurance ainsi que la répartition du risque pour les contrats d'assurance chevauchant la date de clôture des états financiers.

Le conseil d'administration de la Société surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité d'audit, dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le Vérificateur général du Québec, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers du Fonds, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Le rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général du Québec rencontre, sans aucune restriction, le comité d'audit pour discuter de tout élément qui concerne son audit.

Pour le Fonds d'assurance récolte,



Ernest Desrosiers

Président-directeur général de la Société



Jean-Philippe Day

Vice-présidence administration

Lévis, le 21 juin 2024

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À l'Assemblée nationale

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

J'ai effectué l'audit des états financiers du Fonds d'assurance récolte (le « Fonds »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2024, et l'état du résultat net et global, l'état de la variation de l'avoir net et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris les informations significatives sur les méthodes comptables.

À mon avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds au 31 mars 2024, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

J'ai effectué mon audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Je suis indépendante du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et je me suis acquittée des autres responsabilités déontologiques qui m'incombent selon ces règles. J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction de la Financière agricole du Québec, à titre de fiduciaire du Fonds, (la « direction ») est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Mes objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant mon opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs

et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, j'exerce mon jugement professionnel et je fais preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- j'identifie et évalue les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, je conçois et mets en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunis des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- j'acquies une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds;
- j'apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- je tire une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si je conclus à l'existence d'une incertitude significative, je suis tenue d'attirer l'attention des lecteurs de mon rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Mes conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de mon rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation;
- j'évalue la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécie si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Je communique aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et mes constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que j'aurais relevée au cours de mon audit.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, compte tenu de l'application rétrospective des changements apportés aux méthodes comptables relatives aux contrats d'assurance, expliqués à la note 3, ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour la vérificatrice générale du Québec,



Patrick Dubuc, CPA auditeur

Vérificateur général adjoint

Québec, le 21 juin 2024

FONDS D'ASSURANCE RÉCOLTE

ÉTAT DU RÉSULTAT NET ET GLOBAL

de l'exercice clos le 31 mars 2024 (en milliers de dollars canadiens)

	2024	2023
		(retraité - note 3)
RÉSULTAT DES ACTIVITÉS D'ASSURANCE		
Produits des activités d'assurance	124 175	103 725
Charges afférentes aux activités d'assurance (note 7.1)	(188 395)	(54 584)
	(64 220)	49 141
RÉSULTAT FINANCIER NET		
Revenus de placement (note 6)	16 109	3 430
Charge d'intérêts - La Financière agricole du Québec	(25)	-
Charge d'intérêts - Autres	(42)	(14)
	16 042	3 416
RÉSULTAT NET ET GLOBAL	(48 178)	52 557

ÉTAT DE LA VARIATION DE L'AVOIR NET

de l'exercice clos le 31 mars 2024 (en milliers de dollars canadiens)

	2024	2023
		(retraité - note 3)
AVOIR NET AU DÉBUT DE L'EXERCICE DÉJÀ ÉTABLI	277 424	230 897
Incidence de l'application de l'IFRS 17	(3 636)	(9 666)
AVOIR NET AU DÉBUT DE L'EXERCICE RETRAITÉ	273 788	221 231
Résultat net et global	(48 178)	52 557
AVOIR NET À LA FIN DE L'EXERCICE	225 610	273 788

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

FONDS D'ASSURANCE RÉCOLTE

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Au 31 mars 2024 (en milliers de dollars canadiens)

	31 mars 2024	31 mars 2023	1 ^{er} avril 2022
		(retraité - note 3)	(retraité - note 3)
ACTIF			
Courant			
Encaisse	885	19 409	5 614
Actif au titre des contrats d'assurance (note 7)	9 586	2 277	2 108
Revenus de placement à recevoir	1 832	943	684
	12 303	22 629	8 406
Non courant			
Placements (note 8)	248 911	269 920	233 683
	261 214	292 549	242 089
PASSIF			
Courant			
Passif au titre des contrats d'assurance (note 7)	35 604	18 744	20 858
Autre montant à payer	-	17	-
	35 604	18 761	20 858
	225 610	273 788	221 231
AVOIR NET	261 214	292 549	242 089

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.



Ernest Desrosiers

Président-directeur général de la Société



Alain Gagnon

Président du conseil d'administration de la Société

FONDS D'ASSURANCE RÉCOLTE

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

de l'exercice clos le 31 mars 2024 (en milliers de dollars canadiens)

	2024	2023
		<i>(retraité – note 3)</i>
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Résultat net et global	(48 178)	52 557
Éléments sans incidence sur les flux de trésorerie :		
Gain sur disposition de dépôts à participation à la Caisse de dépôt et placement du Québec	(1 288)	-
(Plus-value) moins-value non réalisée de dépôts à participation à la Caisse de dépôt et placement du Québec	(704)	7 762
	(50 170)	60 319
Variation des éléments d'actifs et de passifs liés aux activités d'exploitation :		
Actif au titre des contrats d'assurance	(7 309)	(169)
Revenus de placement à recevoir	(889)	(259)
Passif au titre des contrats d'assurance	16 860	(2 114)
Autre montant à payer	(17)	17
	8 645	(2 525)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	(41 525)	57 794
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Variation des dépôts à participation à la Caisse de dépôt et placement du Québec :		
Acquisition de dépôts à participation	-	(43 999)
Disposition de dépôts à participation	23 001	-
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	23 001	(43 999)
VARIATION NETTE DE L'ENCAISSE	(18 524)	13 795
ENCAISSE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	19 409	5 614
ENCAISSE À LA FIN DE L'EXERCICE	885	19 409
Intérêts perçus liés aux activités d'exploitation	32	34
Intérêts et revenus de placements perçus liés aux activités d'investissement	13 194	10 984
Intérêts versés liés aux activités d'exploitation	42	14
Intérêts versés liés aux activités de financement	25	-

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2024 (les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens)

1. Constitution, objet et financement

Le Fonds d'assurance récolte (le Fonds) constitue un patrimoine fiduciaire en vertu de la *Loi sur La Financière agricole du Québec* (RLRQ, chapitre L-0.1) permettant d'administrer le Programme d'assurance récolte. Le fiduciaire, La Financière agricole du Québec (la Société), a élu son domicile au 1400, boulevard Guillaume-Couture, Lévis (Québec), Canada.

Le Programme d'assurance récolte couvre les pertes attribuables aux conditions climatiques et aux phénomènes naturels imprévisibles. Selon les cultures, l'adhérent peut souscrire une protection individuelle ou collective. La prime exigée aux producteurs et à la Société varie selon l'option de garantie choisie. La proportion du financement attribuée aux entreprises agricoles est de 40% pour la majorité des protections et de 60% pour la Société. Les contributions sont déterminées grâce à une méthodologie de tarification établie à partir de normes et de critères définis qui permettent de respecter les obligations contractuelles souscrites auprès des clients. Cette méthodologie fait l'objet de validations périodiques et d'une révision quinquennale dans le but de l'obtention d'une certification actuarielle.

2. Base de présentation

2.1 Déclaration de conformité

Les états financiers ont été préparés selon les Normes internationales d'information financière (IFRS). La publication des états financiers du Fonds a été approuvée par le conseil d'administration de la Société le 21 juin 2024.

2.2 Base d'évaluation

Les états financiers ont été préparés sur la base du coût historique, à l'exception des placements qui sont comptabilisés à la juste valeur, et de l'actif et du passif au titre des contrats d'assurance qui sont comptabilisés selon les méthodes comptables présentées à la note 3.

2.3 Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Ces états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle du Fonds.

2.4 Jugements, estimations et hypothèses

La préparation d'états financiers selon les IFRS requiert l'utilisation de certaines estimations et hypothèses ainsi que l'exercice du jugement de la part de la direction ayant une incidence sur la comptabilisation et l'évaluation des actifs, des passifs, des produits et des charges.

Les informations sur les estimations et les hypothèses qui ont la plus grande incidence sont présentées dans les notes suivantes :

- Notes 5 et 8 – L'évaluation de la juste valeur des placements
- Note 3 et 7 – L'évaluation de l'actif et du passif au titre des contrats d'assurance

De plus, la direction du Fonds doit effectuer des jugements critiques à l'égard de l'estimation des passifs éventuels et de leur comptabilisation.

Les résultats nets réels pourraient être différents de ces estimations. Les estimations et les hypothèses ci-dessus sont revues de façon périodique et, si des ajustements sont nécessaires, ces derniers sont comptabilisés au cours de la période de l'ajustement et de toutes les périodes ultérieures touchées.

3. Méthodes comptables significatives

3.1 Contrats d'assurance

a) Classement et modèle d'évaluation

Les contrats d'assurance transfèrent un risque d'assurance significatif à leur entrée en vigueur. Le risque d'assurance est transféré lorsque le Fonds consent à indemniser un adhérent lorsqu'il se produit un événement futur déterminé, défavorable et incertain. En général, le Fonds détermine s'il est exposé à des risques d'assurance importants en comparant les indemnités qu'il pourrait devoir payer suivant différents scénarios par rapport à la contribution reçue de l'adhérent et de la Société pour couvrir le risque.

Le Fonds émet des contrats d'assurance dans le cours normal de ses activités. Le Fonds utilise le modèle simplifié d'évaluation soit la méthode de répartition des primes (MRP) à l'ensemble des contrats d'assurance puisque ceux-ci ont une période de couverture d'au plus de 12 mois.

b) Niveau de regroupement

Les contrats d'assurance sont regroupés sous forme de portefeuilles aux fins d'évaluation. Les portefeuilles sont constitués de contrats qui comportent des risques similaires et qui sont gérés ensemble. Les contrats d'assurance ont été regroupés dans 35 portefeuilles qui sont assujettis à des risques similaires et qui sont gérés ensemble selon les productions assurées.

Les portefeuilles de contrats d'assurance qui sont des actifs et ceux qui sont des passifs sont présentés séparément à l'état de la situation financière.

Comme les contrats d'assurance sont évalués au moyen de la MRP, le Fonds suppose qu'aucun des contrats n'est déficitaire au moment de la comptabilisation initiale, sauf si les faits et circonstances indiquent le contraire. Le Fonds évalue la probabilité d'un changement dans les faits et les circonstances applicables pour déterminer si les contrats qui ne sont pas déficitaires au moment de la comptabilisation initiale appartiennent à un groupe de contrats qui n'ont pas de possibilité importante de le devenir par la suite.

Si les faits et les circonstances indiquent que certains contrats peuvent être déficitaires au moment de la comptabilisation initiale ou que le groupe de contrats est devenu déficitaire, le Fonds procède à une évaluation quantitative pour déterminer si la valeur comptable du passif au titre de la couverture restante déterminé selon la MRP est inférieure aux flux de trésorerie d'exécution liés à la couverture restante déterminés selon le modèle général. Si les flux de trésorerie d'exécution afférents à la couverture restante, déterminés selon le modèle général, excèdent la valeur comptable selon la MRP du passif au titre de la couverture restante, l'écart est comptabilisé en résultat net, et le passif au titre de la couverture restante est augmenté du même montant.

c) Comptabilisation

Le Fonds comptabilise initialement les groupes de contrats d'assurance qu'elle émet à compter de la première des dates suivantes :

- la date du début de la période de couverture du groupe de contrats;
- la date à laquelle le premier paiement d'un adhérent de contrat d'assurance du groupe est exigible ou la date à laquelle le premier paiement est reçu s'il n'y a pas de date d'exigibilité;
- la date d'émission, lorsque le groupe de contrats d'assurance est déficitaire.

3. Méthodes comptables significatives (suite)

3.1 Contrats d'assurance (suite)

c) Comptabilisation (suite)

Les groupes de contrats sont constitués au moment de la comptabilisation initiale. Le Fonds ajoute de nouveaux contrats au groupe lorsqu'ils remplissent individuellement les critères ci-dessus. La composition des groupes n'est pas revue par la suite.

Toute contribution de l'adhérent reçue avant la comptabilisation du groupe de contrats d'assurance correspondant est comptabilisée comme passif au titre des contrats d'assurance. Lorsqu'un groupe de contrats est comptabilisé selon la méthode ci-dessus, les contributions reçues sont reclassées dans le passif au titre de la couverture restante.

d) Méthode d'évaluation

L'actif et le passif au titre des contrats d'assurance se composent de l'actif et du passif au titre de la couverture restante et du passif au titre des sinistres survenus. La valeur comptable d'un groupe de contrats d'assurance est, à chaque date de clôture, la somme des montants suivants :

Composant	Description
Passif au titre de la couverture restante	Obligation de fournir une couverture après la période de présentation de l'information financière pour les événements assurés qui ne se sont pas encore produits.
Passif au titre des sinistres survenus	Obligation de régler les demandes d'indemnisation valides relativement aux événements assurés qui se sont déjà produits, y compris ceux qui n'ont pas été déclarés.
Actif au titre des contrats d'assurances	Droit de recevoir les contributions non encore encaissées, pour la période de couverture terminée à la date de fin d'exercice, après considération de la provision pour contrats déficitaires et du passif au titre des sinistres survenus.

Passif au titre des sinistres survenus

Le passif au titre des sinistres survenus est composé de deux provisions. La première provision est effectuée à partir des avis de dommage en cours de règlement en fonction des renseignements compilés à ce jour. La deuxième provision représente le passif lié aux sinistres survenus, mais non encore déclarés, estimés sur un historique d'indemnités versées pour les cultures dont la protection chevauche la date de clôture de l'exercice financier.

Passif au titre de la couverture restante

Le passif au titre de la couverture restante se compose, d'une part, des contributions reçues pour les services prévus aux contrats d'assurance qui seront fournis après le 31 mars, soit la période de couverture non écoulée à la date de fin d'exercice, et d'autre part, de la provision pour contrats déficitaires.

La répartition des revenus de contributions entre la période avant et après la date de fin d'exercice, pour les contrats qui chevauchent cette date, est effectuée à l'aide d'une hypothèse basée sur le facteur de risque écoulé. Le facteur de risque écoulé est établi en fonction de l'historique réel des indemnités passées, par cause de dommage, afin de déterminer à quelle période de l'exercice financier l'indemnité est liée.

Contrats déficitaires

Un groupe de contrats est déficitaire au moment de la comptabilisation initiale si les flux de trésorerie d'exécution correspondent à une sortie de trésorerie nette. Par conséquent, un passif correspondant à la sortie de trésorerie nette est comptabilisé à titre d'élément de perte du passif au titre de la couverture restante et une perte est immédiatement comptabilisée à l'état du résultat net et global dans les charges afférentes aux activités d'assurance.

3. Méthodes comptables significatives (suite)

3.1 Contrats d'assurance (suite)

d) Méthode d'évaluation (suite)

Taux d'actualisation

Le Fonds n'emploie aucune technique d'actualisation étant donné que les flux de trésorerie sont majoritairement espérés à l'intérieur d'un délai d'un an. Par conséquent, aucun produit financier ou charge financière d'assurance n'est présenté à l'état du résultat net et global.

Ajustement au titre du risque non financier

Le Fonds a adopté de n'appliquer aucun ajustement au titre du risque non financier puisque celui-ci est jugé nul.

e) Produits des activités d'assurance

Les produits des activités d'assurance se composent des contributions des adhérents et de La Financière agricole du Québec. Ils sont comptabilisés pour la période de couverture du contrat d'assurance en fonction du risque du facteur de risque écoulé à la date de clôture pour chaque portefeuille de contrats.

f) Charges afférentes aux activités d'assurance

Les charges afférentes aux activités d'assurance comprennent les flux de trésorerie d'exécution. Ces charges sont composées des éléments suivants :

- les charges de sinistres survenus;
- les pertes et reprises sur contrats déficitaires.

3.2 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et équivalents de trésorerie correspondent à l'encaisse, aux dépôts à vue à la Caisse de dépôt et placement du Québec (la Caisse) et aux placements temporaires, dont l'échéance n'excède pas trois mois suivant la date d'acquisition.

3.3 Instruments financiers

Lors de la comptabilisation initiale des instruments financiers, la direction doit classer les actifs financiers dans l'une des catégories suivantes : à la juste valeur par le biais du résultat net, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ou au coût amorti suivant le modèle économique suivi par le Fonds pour la gestion des instruments financiers et les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'instrument. Les passifs financiers sont classés dans la catégorie du coût amorti ou à la juste valeur par le biais du résultat net.

Classification et évaluation des instruments financiers

Le tableau suivant présente le classement des actifs financiers et des passifs financiers :

Encaisse	Au coût amorti
Revenus de placement à recevoir	Au coût amorti
Placements	Juste valeur par le biais du résultat net
Autre montant à payer	Au coût amorti

3. Méthodes comptables significatives (suite)

3.3 Instruments financiers (suite)

a) Actifs financiers évalués au coût amorti

Les actifs financiers sont évalués au coût amorti s'ils sont détenus au sein d'un modèle économique dont l'objectif est la détention à des fins de perception des flux de trésorerie contractuels lorsque ceux-ci correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû. Après leur évaluation initiale, les actifs financiers de cette catégorie sont comptabilisés au coût amorti. Les revenus d'intérêts gagnés sur ces instruments sont comptabilisés dans les revenus d'intérêts selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise les décaissements ou les encaissements de trésorerie futurs estimés sur la durée de vie prévue de l'actif financier, de manière à obtenir la valeur comptable brute d'un actif financier. Le coût amorti est équivalent à leur coût, ce qui correspond à une approximation raisonnable de leur juste valeur étant donné que les instruments financiers sont d'une durée de moins d'un an. La dépréciation des instruments financiers évalués au coût amorti est calculée à l'aide du modèle fondé sur les pertes sur créances attendues. Les titres de créance évalués au coût amorti sont présentés, déduction faite du compte de correction de valeur pour pertes sur créances à l'état de la situation financière. Lors de chaque date de clôture, l'entité évalue la perte de valeur pour un instrument financier à un montant correspondant aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie, si le risque de crédit que comporte l'instrument financier a augmenté de manière importante depuis la comptabilisation initiale. Lorsque le risque de crédit n'a pas augmenté de façon importante, l'entité évalue la perte de valeur au montant des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir. Les pertes de valeur, le cas échéant, sont comptabilisées à l'état du résultat net et global.

Classification et évaluation des instruments financiers (suite)

b) Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net

Les actifs financiers sont comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net si :

- i. les actifs sont détenus à des fins de transactions;
- ii. les actifs sont détenus dans un portefeuille géré sur la base de la juste valeur;
- iii. les flux de trésorerie découlant des actifs ne correspondent pas à des paiements qui constituent uniquement des remboursements de principal et des versements d'intérêts.

Les placements sont classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net. Ces instruments financiers sont comptabilisés initialement et subséquentement à leur juste valeur. Les gains et les pertes qui découlent de leur réévaluation à la juste valeur sont constatés sous la rubrique « Revenus de placement » à l'état du résultat net et global.

c) Passifs financiers évalués au coût amorti

Après leur comptabilisation initiale, les passifs financiers sont évalués au coût amorti, qui est équivalent à leur coût et à leur juste valeur en raison de leur échéance rapprochée.

3.4 Rapprochement des passifs issus des activités de financement

Le rapprochement entre le solde d'ouverture et le solde de clôture des passifs issus des activités de financement n'est pas présenté, comme l'exige l'IAS 7 étant donné que les montants au tableau des flux de trésorerie représentent directement ceux qui sont nécessaires au rapprochement.

4. Applications de normes comptables nouvelles et révisées

À la date d'autorisation des états financiers, des nouvelles normes ainsi que des modifications et interprétations des normes existantes ont été publiées par le Conseil des normes comptables (CNC), mais ne sont pas encore en vigueur. Le Fonds ne les a pas appliquées de façon anticipée. La Société prévoit que l'ensemble des prises de position sera appliqué au cours du premier exercice débutant après la date d'entrée en vigueur de chaque prise de position.

L'information sur les nouvelles normes ainsi que sur les modifications et les interprétations qui sont susceptibles d'être pertinentes pour les états financiers du Fonds est fournie ci-après.

Certaines autres nouvelles normes et interprétations ont été publiées, mais on ne s'attend pas à ce qu'elles aient une incidence importante sur les états financiers du Fonds.

Adoption de normes comptables nouvelles et révisées

IAS 1 « Présentation des états financiers » et énoncé de pratiques en IFRS 2, « Porter des jugements sur l'importance relative » – Informations à fournir sur les méthodes comptables

En juin 2021, l'IAS 1 a été révisée pour inclure les modifications publiées par l'IASB. Ces modifications ont pour objectif d'aider les préparateurs à déterminer les méthodes comptables à présenter dans leurs états financiers. Elles visent à exiger que les entités fournissent des informations sur leurs méthodes comptables significatives plutôt que sur leurs principales méthodes comptables.

L'incidence des modifications s'est limitée aux informations fournies à l'égard de certaines méthodes comptables à la note 3.

IFRS 17 « Contrats d'assurance »

Le 1^{er} avril 2023, le Fonds a adopté la norme IFRS 17, *Contrats d'assurance* (IFRS 17) dont la date d'entrée en vigueur est le 1^{er} janvier 2023 en remplacement d'IFRS 4, *Contrats d'assurance* (IFRS 4). L'IFRS 17 établit des principes de comptabilisation, d'évaluation, de présentation et des dispositions concernant les informations à fournir relativement à tous les contrats d'assurance.

L'adoption rétrospectivement de cette norme a apporté des changements importants dans les états financiers, de sorte que certains chiffres comparatifs de l'exercice clos le 31 mars 2023 ont été retraités et un état de la situation financière retraitée au 1^{er} avril 2022 est présenté pour refléter ces changements.

La nature et l'effet des changements aux méthodes comptables se résument comme suit :

a) Changements au classement, à la comptabilisation et à l'évaluation

Le Fonds applique l'IFRS 17 aux mêmes contrats d'assurance qui entraient auparavant dans le champ d'application de l'IFRS 4, de sorte que l'IFRS 17 n'a pas eu d'incidence sur le classement des contrats d'assurance. Toutefois, l'IFRS 17 établit des principes particuliers en ce qui concerne la comptabilisation et l'évaluation des contrats d'assurance.

4. Applications de normes comptables nouvelles et révisées (suite)

a) Changements au classement, à la comptabilisation et à l'évaluation (suite)

L'IFRS 17 introduit la méthode de répartition des primes (MRP) pour les contrats de courte durée. Le Fonds a choisi d'appliquer la MRP à tous ses contrats d'assurance puisque les contrats d'assurance ont une période de couverture d'au plus de 12 mois. Ainsi, le Fonds n'emploie aucune technique d'actualisation étant donné que les flux de trésorerie sont attendus dans un délai d'un an. De plus, la comptabilisation des contrats d'assurance selon la MRP est similaire à l'approche selon l'IFRS 4, sauf pour l'aspect suivant :

Contrats déficitaires – En vertu de l'IFRS 17, les groupes de contrats déficitaires doivent être identifiés à un niveau plus granulaire que dans le cas du test de suffisance du passif réalisé conformément à l'IFRS 4. Pour les contrats déficitaires, l'élément de perte évalué en fonction de la rentabilité attendue est comptabilisé immédiatement en résultat net, ce qui entraîne une comptabilisation anticipée par rapport à l'IFRS 4. L'impact de la transition à l'IFRS 17 représente 12 453 milliers de dollars au 1^{er} avril 2022. Le passif au titre des contrats déficitaires est inclus dans le passif au titre de couverture restante.

b) Changements touchant la présentation et les informations à fournir

L'IFRS 17 introduit des changements importants touchant la présentation et les informations à fournir concernant des contrats d'assurance dans les états financiers.

État de la situation financière

L'IFRS 17 introduit des changements dans la présentation de l'état de la situation financière. Les postes présentés antérieurement que sont les comptes clients, le montant à recevoir de La Financière agricole du Québec, les charges à payer, les contributions des adhérents reportées et la provision pour indemnités sont désormais remplacés par les actifs ou passifs au titre des contrats d'assurance.

État du résultat net et global

L'IFRS 17 introduit des changements dans la présentation de l'état du résultat net et global aux termes desquels le résultat lié aux activités d'assurance est présenté séparément du résultat financier net.

c) Transition

À la date de transition à l'IFRS 17, le 1^{er} avril 2022, le Fonds a défini, comptabilisé et évalué chacun des groupes de contrats d'assurance comme s'il avait toujours appliqué l'IFRS 17. Ainsi, ses contrats sont regroupés dans 35 portefeuilles en fonction de risque d'assurance similaire.

La transition à l'IFRS 17, le 1^{er} avril 2022, a entraîné une diminution de 9 666 milliers de dollars de l'avoir net du Fonds principalement en raison de la comptabilisation du passif au titre des sinistres survenus, qui inclut désormais les sinistres non déclarés à la date de transition principalement pour les productions automnales. La méthode rétrospective intégrale a été employée pour déterminer l'actif et le passif au titre des contrats d'assurance.

FONDS D'ASSURANCE RÉCOLTE

4. Applications de normes comptables nouvelles et révisées (suite)

c) Transition (suite)

Le tableau suivant résume l'incidence de la transition à l'IFRS 17 sur les soldes d'ouverture au 1^{er} avril 2022 :

	IFRS 4	Incidence de l'IFRS 17	IFRS 17
Encaisse	5 614	-	5 614
Comptes clients	203	(203)	-
Actif au titre des contrats d'assurance	-	2 108	2 108
Revenus de placement à recevoir	684	-	684
À recevoir de La Financière agricole du Québec	290	(290)	-
Placements	233 683	-	233 683
Charges à payer	(190)	190	-
Contributions des adhérents reportées	(2 703)	2 703	-
Provision pour indemnités	(6 684)	6 684	-
Passif au titre des contrats d'assurance	-	(20 858)	(20 858)
Avoir net	(230 897)	9 666	(221 231)

Le tableau suivant résume les différences dans l'évaluation des contrats d'assurance sous IFRS 4 et IFRS 17 :

Élément	IFRS 4	IFRS 17
Contributions	Comptabilisées à titre de revenu dans l'exercice financier au cours duquel se termine l'année d'assurance	Comptabilisées à titre de revenu dans l'exercice financier au cours duquel la couverture d'assurance est donnée
Contributions encaissées avant le 31 mars	Comptabilisées à titre de contributions des adhérents reportées	Une provision pour la portion non expirée des contributions avant le 31 mars est présentée comme un passif au titre des contrats d'assurance
Contrats déficitaires	Aucune provision	Comptabilisés comme un passif au titre des contrats d'assurance
Indemnités	Comptabilisées à titre de dépense dans l'exercice financier au cours duquel se termine l'année d'assurance	Comptabilisées à titre de dépense dans l'exercice financier au cours duquel le sinistre est survenu
Provision pour sinistres déclarés	Comptabilisée à la date de clôture	Comptabilisée à la date de clôture
Provision pour sinistres survenus, mais non déclarés	Aucune provision	Comptabilisée comme un passif au titre des contrats d'assurance

4. Applications de normes comptables nouvelles et révisées (suite)

c) Transition (suite)

Norme comptable nouvelle et révisée publiée, mais non encore entrée en vigueur

IAS 1 « Présentation des états financiers » – Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants

En avril 2020, l'IAS 1 a été révisée pour inclure les modifications publiées par l'IASB en janvier 2020. Ces modifications visent à préciser le critère de classement d'un passif en tant que passif non courant qui porte sur le droit de différer le règlement du passif pour au moins douze mois après la date de clôture.

Les modifications doivent s'appliquer prospectivement aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2024. Une application anticipée est permise. La Société évalue actuellement l'incidence de ces modifications sur les états financiers du Fonds.

5. Juste valeur des instruments financiers

Au moment de la comptabilisation initiale, la juste valeur d'un instrument financier est normalement le prix de la transaction, c'est-à-dire la juste valeur de la contrepartie versée ou reçue.

Pour l'évaluation ultérieure des instruments comptabilisés à la juste valeur, les cours publiés dans un marché actif représentent la meilleure indication de la juste valeur et, s'ils sont disponibles, ils sont utilisés pour évaluer les instruments financiers. Un instrument financier est considéré comme étant coté sur un marché actif lorsqu'il est possible d'avoir facilement et régulièrement accès à des cours auprès d'une Bourse, d'un contrepartiste, d'un courtier, d'un groupe sectoriel ou d'un service d'évaluation des cours ou d'un organisme de réglementation et que ces cours reflètent des transactions réelles effectuées régulièrement sur le marché dans des conditions normales de concurrence. La juste valeur d'un actif financier négocié sur un marché actif reflète généralement le cours acheteur et celle d'un passif financier négocié sur un marché actif, le cours vendeur. Si le marché d'un instrument financier n'est pas actif, la juste valeur est déterminée au moyen d'une technique d'évaluation faisant appel, autant que possible, à des données observées sur les marchés. Ces techniques d'évaluation comprennent, entre autres, l'utilisation des informations disponibles sur des opérations conclues récemment sur le marché, l'analyse des flux de trésorerie actualisés et les modèles d'évaluation.

Lorsque la juste valeur est établie à partir de modèles d'évaluation, des hypothèses sont établies couvrant le montant, l'échéancier des flux de trésorerie futurs estimatifs et les taux d'actualisation utilisés. Ces hypothèses sont basées principalement sur des facteurs observables sur les marchés externes, y compris des facteurs comme les taux d'intérêt, les différentiels de taux d'intérêt, les taux de change et la volatilité des prix et des taux, selon le cas. Les hypothèses ou les données qui ne sont pas fondées sur des données du marché observables sont utilisées lorsque des données externes ne sont pas disponibles.

5. Juste valeur des instruments financiers (suite)

Méthodes et hypothèses considérées pour l'évaluation des instruments financiers évalués à la juste valeur

Les dépôts à participation au fonds particulier de la Caisse, investis dans les portefeuilles spécialisés de celle-ci, sont inscrits à la juste valeur établie par la Caisse au moyen de méthodes d'évaluation utilisées dans les marchés de capitaux, telles que l'actualisation au taux d'intérêt courant des flux de trésorerie futurs et les cours des principales bourses ainsi que ceux qui sont fournis par des courtiers en valeurs mobilières reconnus. De plus, certaines évaluations sont réalisées par la Caisse selon des méthodes d'évaluation couramment employées.

Hiérarchie des évaluations à la juste valeur

Les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur à l'état de la situation financière sont classés selon une hiérarchie qui reflète la source des données utilisées pour effectuer les évaluations. La hiérarchie des évaluations à la juste valeur se compose des niveaux suivants :

Niveau 1

La juste valeur est fondée sur les cours du marché observés sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques.

Niveau 2

La juste valeur repose sur des techniques d'évaluation fondées sur des données qui correspondent à des prix cotés d'instruments semblables sur des marchés actifs, à des prix cotés d'instruments identiques ou semblables sur des marchés qui ne sont pas actifs, à des données autres que les prix cotés utilisés dans un modèle d'évaluation, qui sont observables pour l'instrument évalué, et à des données qui sont tirées principalement de données observables ou qui sont corroborées par des données du marché par corrélation ou tout autre lien.

Niveau 3

La juste valeur repose sur des techniques d'évaluation fondées sur une part importante de données non observables sur le marché.

Les dépôts à participation à la Caisse sont classés dans le niveau 2 aux 31 mars 2024 et 2023.

FONDS D'ASSURANCE RÉCOLTE

6. Revenus de placement

	2024	2023
Revenus de placement des fonds confiés à la Caisse :		
Revenus nets (pertes nettes) de placement :		
Revenu fixe	5 823	3 856
Immeubles et infrastructures	272	212
Actions	834	1 021
Autres placements	81	(182)
	7 010	4 907
Gains (pertes) à la vente de placements :		
Revenu fixe	(987)	(382)
Immeubles et infrastructures	105	13
Actions	8 301	5 288
Autres placements	96	323
	7 515	5 242
Plus-value (moins-value) non réalisée :		
Revenu fixe	(590)	(2 456)
Immeubles et infrastructures	167	1 111
Actions	1 138	(7 068)
Autres placements	(11)	651
	704	(7 762)
Intérêts sur dépôts à vue du fonds général à la Caisse	52	38
	15 281	2 425
Autres	828	1 005
	16 109	3 430

FONDS D'ASSURANCE RÉCOLTE

7. Contrats d'assurance

7.1 Rapprochement de l'actif et du passif au titre des contrats d'assurance

Les rapprochements suivants montrent comment les valeurs comptables nettes des contrats d'assurance ont varié au cours de la période en raison des flux de trésorerie et des montants comptabilisés dans l'état du résultat net et global.

Le Fonds présente des tableaux où les variations du passif au titre de la couverture restante et du passif au titre des sinistres survenus sont analysées séparément, et fournit le rapprochement de ces variations avec les postes de l'état du résultat net et global.

	2024				
	Passif net au titre de la couverture restante			Passif net au titre des sinistres survenus*	Passif net au titre des contrats d'assurance
	Excluant l'élément de perte	Élément de perte	Total		
Solde d'ouverture des passifs au titre des contrats d'assurance	(6 591)	4 817	(1 774)	20 518	18 744
Solde d'ouverture des actifs au titre des contrats d'assurance	(6 867)	2	(6 865)	4 588	(2 277)
Solde d'ouverture net des contrats d'assurance	(13 458)	4 819	(8 639)	25 106	16 467
Résultats des activités d'assurance					
Produits des activités d'assurance	(124 175)	-	(124 175)	-	(124 175)
Charges afférentes aux activités d'assurance					
Sinistres survenus	-	-	-	169 633	169 633
Évolution des sinistres des années antérieures	-	-	-	19 454	19 454
Reprise sur contrats déficitaires	-	(692)	(692)	-	(692)
	-	(692)	(692)	189 087	188 395
Résultats des activités d'assurance	(124 175)	(692)	(124 867)	189 087	64 220
Flux de trésorerie					
Contributions reçues	120 927	-	120 927	-	120 927
Paiement des règlements des sinistres	-	-	-	(175 596)	(175 596)
Solde de clôture net des contrats d'assurance	(16 706)	4 127	(12 579)	38 597	26 018
Solde de clôture des passifs au titre des contrats d'assurance	(1 479)	3 381	1 902	33 702	35 604
Solde de clôture des actifs au titre des contrats d'assurance	(15 227)	746	(14 481)	4 895	(9 586)
Solde de clôture net des contrats d'assurance	(16 706)	4 127	(12 579)	38 597	26 018

* Les montants présentés ne sont pas ventilés entre les flux de trésorerie futurs et l'ajustement au titre du risque non financier puisque l'ajustement est nul.

FONDS D'ASSURANCE RÉCOLTE

7. Contrats d'assurance (suite)

7.1 Rapprochement de l'actif et du passif au titre des contrats d'assurance (suite)

	2023 (retraité – note 3)				
	Passif net au titre de la couverture restante			Passif net au titre des sinistres survenus*	Passif net au titre des contrats d'assurance
	Excluant l'élément de perte	Élément de perte	Total		
Solde d'ouverture des passifs au titre des contrats d'assurance	(1 171)	12 451	11 280	9 578	20 858
Solde d'ouverture des actifs au titre des contrats d'assurance	(11 982)	2	(11 980)	9 872	(2 108)
Solde d'ouverture net des contrats d'assurance	(13 153)	12 453	(700)	19 450	18 750
Résultats des activités d'assurance					
Produits des activités d'assurance	(103 725)	-	(103 725)	-	(103 725)
Charges afférentes aux activités d'assurance					
Sinistres survenus	-	-	-	68 626	68 626
Évolution des sinistres des années antérieures	-	-	-	(6 408)	(6 408)
Reprise sur contrats déficitaires	-	(7 634)	(7 634)	-	(7 634)
	-	(7 634)	(7 634)	62 218	54 584
Résultats des activités d'assurance	(103 725)	(7 634)	(111 359)	62 218	(49 141)
Flux de trésorerie					
Contributions reçues	103 420	-	103 420	-	103 420
Paiement des règlements des sinistres	-	-	-	(56 562)	(56 562)
Solde de clôture net des contrats d'assurance	(13 458)	4 819	(8 639)	25 106	16 467
Solde de clôture des passifs au titre des contrats d'assurance	(6 591)	4 817	(1 774)	20 518	18 744
Solde de clôture des actifs au titre des contrats d'assurance	(6 867)	2	(6 865)	4 588	(2 277)
Solde de clôture net des contrats d'assurance	(13 458)	4 819	(8 639)	25 106	16 467

* Les montants présentés ne sont pas ventilés entre les flux de trésorerie futurs et l'ajustement au titre du risque non financier puisque l'ajustement est nul.

FONDS D'ASSURANCE RÉCOLTE

7. Contrats d'assurance (suite)

7.1 Rapprochement de l'actif et du passif au titre des contrats d'assurance (suite)

Les actifs et passifs au titre des contrats d'assurance se détaillent selon 35 portefeuilles de contrats regroupés selon les productions suivantes :

	2024	2023	2022
		(retraité – note 3)	(retraité – note 3)
Petits fruits	1 229	1 172	1 139
Pommes	1 687	739	1 670
Abeilles, nucléis et miel	686	797	416
Foin et maïs fourrager	(1 533)	(2 228)	-
Céréales	26 727	13 770	13 927
Légumes maraîchers	882	885	1 402
Légumes de transformation	5	(25)	60
Sirop d'érable	(7 977)	513	(890)
Pommes de terre	4 312	844	1 026
	26 018	16 467	18 750

7.2 Jugements, estimations et hypothèses comptables importants

Passif au titre des sinistres survenus – Estimation des flux de trésorerie futurs non actualisés

La direction du Fonds établit le passif au titre des sinistres survenus afin d'estimer les flux de trésorerie liés aux pertes subies à la date de clôture, y compris les règlements des sinistres survenus, mais non déclarés et des sinistres engagés à l'égard des contrats d'assurance souscrits dont le risque est expiré. Le coût ultime du passif au titre des sinistres survenus est estimé à partir d'une technique d'estimation de l'historique des paiements en fonction des dommages déclarés.

La principale hypothèse servant de fondement à cette technique consiste à supposer que l'expérience en matière de sinistres peut servir à prévoir l'évolution future des sinistres et, par conséquent, le coût ultime de leur règlement. La méthode extrapole donc l'évolution des pertes payées et subies, les coûts moyens de règlement par sinistre (gravité) et le nombre moyen de sinistres (fréquence) en fonction de l'évolution observée durant les exercices antérieurs et de la sinistralité attendue. L'évolution passée des sinistres est analysée par année d'assurance, par région, ainsi que par produit couvert et type de sinistre important.

Un jugement qualitatif supplémentaire est utilisé pour évaluer la mesure dans laquelle les tendances passées pourraient ne pas s'appliquer à l'avenir afin d'établir le coût ultime estimé de règlement des sinistres, en tenant compte de toutes les incertitudes en cause.

Passif au titre de la couverture restante – Estimation des flux de trésorerie futurs non actualisés

La direction du Fonds établit le passif au titre de la couverture restante en procédant à l'estimation des flux de trésorerie futurs relativement à la perception des contributions. L'estimation est basée en fonction de la période de risque écoulée du portefeuille de contrats d'assurance.

7.3 Analyse de sensibilité

Le Programme d'assurance récolte prévoit plusieurs types de règlements de dommage dont les facteurs de risques sont inclus dans le prix unitaire servant au calcul de l'indemnité. Celui-ci est différent pour chaque production. Par conséquent, il n'est pas possible d'isoler une variabilité d'hypothèses pour calculer une analyse de sensibilité raisonnable.

FONDS D'ASSURANCE RÉCOLTE

8. Placements

Le Fonds détient des dépôts à participation dans un fonds particulier à la Caisse qui sont exprimés en unités. Ces unités sont remboursables sur préavis selon les modalités de règlement de la Caisse, à la juste valeur de l'avoire net du fonds particulier au début de chaque mois. À la clôture mensuelle des résultats financiers, la Caisse attribue au Fonds les revenus nets de placement.

Voici les éléments d'actif composant les dépôts à participation :

	2024	2023
Placements à la juste valeur (coût 2024 : 236 millions de dollars; 2023 : 256 millions de dollars)	250 242	270 169
Avance du fonds général	(54)	(55)
Revenus de placement courus et à recevoir	548	744
Revenu net à verser au déposant	(1 825)	(938)
	248 911	269 920

Les placements à la juste valeur au fonds particulier et le passif lié aux placements se détaillent comme suit :

	2024	2023
Placements		
Unités de participation de portefeuilles spécialisés		
Revenu fixe		
Taux	32 871	34 443
Crédit	65 606	60 754
Valeur à court terme	60 924	80 033
	159 401	175 230
Immeubles et infrastructures	28 341	19 872
Actions	46 290	62 681
Autres placements	16 201	12 288
	250 233	270 071
Passifs relatifs aux placements		
Quote-part nette des activités du fonds général	9	98
	250 242	270 169

9. Opérations entre parties liées

En plus des opérations entre parties liées déjà divulguées dans les états financiers, qui sont comptabilisées selon la même base d'évaluation que si elles n'étaient pas liées, le Fonds est lié avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec les entreprises publiques et les organismes contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le Fonds n'a conclu aucune opération individuellement ou collectivement significative avec ces parties liées.

Par ailleurs, la Société assume les charges administratives du Fonds pour un montant de 8 530 milliers de dollars (2023 : 7 375 milliers de dollars), déduction faite de la contribution à l'administration du gouvernement fédéral y afférente.

10. Gestion du capital

L'objectif du Fonds en matière de capital est d'assurer le maintien des engagements financiers à l'égard des charges afférentes aux contrats d'assurance.

Les capitaux comprennent l'avoir du Fonds.

Afin de s'assurer d'avoir les capitaux nécessaires à la continuité des opérations du Fonds, la Société détermine les taux de prime selon une méthodologie de tarification établie à partir de normes et de critères bien définis. Une analyse actuarielle, effectuée tous les cinq ans, permet de réduire le niveau de risque lié à la détermination des taux de prime.

11. Gestion des risques

Dans le cours normal de ses activités, le Fonds d'assurance récolte est exposé à différents risques, notamment le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché.

Des politiques, approuvées par le conseil d'administration, ainsi que des mécanismes de contrôle sont en place afin d'appuyer le conseil d'administration en matière de gestion des risques.

De plus, le Fonds d'assurance récolte dispose d'une politique de placement qui encadre les activités de placement de la Caisse. Il établit les objectifs de placement, élabore la politique afférente et procède à sa révision périodique. La politique de placement vise à obtenir un taux de rendement maximal tout en maintenant le degré de risque à un niveau jugé approprié par la Société et en permettant à ce dernier de remplir ses engagements financiers et d'assurance.

Par ailleurs, la Société détermine les concentrations de risque par la revue périodique de son portefeuille de référence. Le tableau présenté à la section du risque de marché détaille la concentration des placements du fonds particulier dans les portefeuilles spécialisés.

De son côté, la Caisse a notamment pour mission de gérer les sommes qui lui sont confiées par les déposants en recherchant le rendement optimal de leur capital, dans le respect de leur politique de placement. La Caisse a mis en place différentes politiques, directives et procédures pour encadrer le déroulement de ses activités et effectuer la gestion du risque, selon les fonctions et les responsabilités qui lui sont attribuées.

Entre autres, la Caisse détermine la politique d'investissement pour chaque portefeuille spécialisé. La politique d'investissement définit la philosophie, le type de gestion, l'univers de placement, l'indice de référence, l'objectif de valeur ajoutée et l'encadrement de risque, qui comprend notamment des limites de concentration. Les gestionnaires connaissent et sont tenus de respecter les limites propres à leurs activités d'investissement. Afin d'assurer l'objectivité et la rigueur nécessaires à la gestion des risques, la Caisse confie la définition et le contrôle de la politique de gestion intégrée des risques ainsi que des politiques d'investissement des portefeuilles spécialisés à des équipes indépendantes de gestionnaires de portefeuilles. La gestion des risques effectuée par la Caisse est détaillée dans ses propres états financiers.

a) Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque que le Fonds d'assurance récolte subisse une perte financière si certains de ses débiteurs manquent à leur obligation d'effectuer des paiements à leur échéance. Le Fonds d'assurance récolte est exposé principalement au risque de crédit relativement à l'encaisse, aux revenus de placement à recevoir et aux placements. Le risque de crédit maximal correspond à la valeur comptable de l'actif, déduction faite de toute provision pour pertes.

Le risque de crédit lié à l'encaisse est limité étant donné que les fonds sont déposés dans des banques à charte canadienne et des institutions financières importantes ayant une cote de crédit élevée ou à la Caisse.

11. Gestion des risques (suite)

a) Risque de crédit (suite)

Le Fonds d'assurance récolte est peu exposé au risque de crédit à l'égard de la perception des contributions des adhérents. La *Loi sur La Financière agricole du Québec* permet au Fonds d'effectuer la compensation à l'égard de toute somme qui lui est due par une entreprise à même un montant auquel la même entreprise a droit en vertu d'une loi administrée par la Société.

La concentration du risque de crédit survient lorsqu'un groupe de débiteurs, qui exercent des activités similaires, est situé dans le même secteur géographique ou si ces débiteurs ont des caractéristiques économiques semblables. Un changement des conditions économiques, politiques ou autres pourrait influencer de la même façon leur capacité de remplir leurs engagements contractuels.

Au 31 mars 2024, la concentration du risque de crédit lié aux contributions à encaisser se répartit selon les productions assurées suivantes :

	2024	2023 (retraité - note 3)
Foin et maïs fourrager	39 %	57 %
Sirap	56 %	38 %
Céréales	2 %	3 %
Autres	3 %	2 %
	100 %	100 %

Les placements du Fonds d'assurance récolte font l'objet d'une surveillance continue par le conseil d'administration et le comité d'audit.

Concernant les dépôts à participation à la Caisse, la Société gère en partie le risque de crédit en déterminant la composition de son portefeuille de référence, réduisant ainsi l'exposition au risque à un niveau jugé acceptable par celle-ci. Les analyses du risque de crédit et de la concentration sont effectuées globalement par la Caisse pour l'ensemble des portefeuilles qu'elle gère. Étant donné que l'actif net du fonds particulier du Fonds d'assurance récolte est investi dans des portefeuilles sous-jacents, ce fonds est indirectement exposé au risque de crédit. Seule l'exposition directe aux risques découlant des instruments financiers de ce fonds particulier est présentée. L'exposition de la Caisse est détaillée dans ses propres états financiers. Tous les instruments financiers détenus directement par le fonds particulier sont négociés avec la Caisse, laquelle bénéficie d'une cote de crédit AAA.

b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que le Fonds d'assurance récolte ne soit pas en mesure de répondre à la totalité de ses engagements en matière de sorties de trésorerie à mesure qu'ils arrivent à échéance ou en vertu d'un avis de dommage. En ce qui concerne les contrats d'assurance, le risque de liquidité découle de la non-concordance du calendrier des flux de trésorerie inhérente aux activités d'assurance et qui peut varier en fonction d'une panoplie d'événements propres au Fonds d'assurance récolte et à l'ensemble du marché.

11. Gestion des risques (suite)

b) Risque de liquidité (suite)

La gestion des liquidités est effectuée quotidiennement en tenant compte des besoins d'exploitation et en recourant aux facilités de crédit de la Société. La direction gère étroitement les liquidités au moyen de l'appariement des flux de trésorerie de l'actif et du passif et par l'établissement de prévisions quant aux rendements des placements. Des prévisions budgétaires et de trésorerie sont établies afin d'avoir l'assurance de disposer des liquidités nécessaires pour satisfaire à ses obligations financières. Pour ce faire, la Société a mis en place des pratiques permettant de mesurer, de contrôler et de prévoir un niveau adéquat des liquidités. Les flux de trésorerie des contrats d'assurance sont généralement attendus dans un délai d'un an. Le Fonds d'assurance récolte est peu exposé au risque de liquidité compte tenu de son niveau élevé de capitalisation.

Pour les placements à la Caisse, l'analyse du risque de liquidité est effectuée globalement par cette dernière pour l'ensemble des portefeuilles qu'elle gère. Étant donné que l'actif net du fonds particulier du Fonds d'assurance récolte est investi dans des portefeuilles sous-jacents, il est indirectement exposé au risque de liquidité. L'information à ce sujet est disponible dans les états financiers de la Caisse.

c) Risque de marché

Le risque de marché représente le risque de perte financière découlant d'une fluctuation de la juste valeur des instruments financiers. La volatilité du prix d'un instrument financier provient de la variation des facteurs de risque de marché, notamment les taux d'intérêt, les écarts de taux de crédit, les taux de change, le cours des actions et le prix des produits de base.

Le Fonds d'assurance récolte est exposé au risque de marché relativement aux placements en dépôts à participation de la Caisse. La Caisse gère l'ensemble des risques de marché de manière intégrée pour tous les portefeuilles spécialisés. Les principaux éléments contribuant au risque, tel que les secteurs d'activité, les régions géographiques et les émetteurs, sont pris en compte.

La politique de placement du Fonds d'assurance récolte encadre la composition du portefeuille de référence, lequel correspond à la répartition cible à long terme par catégorie d'actifs, ainsi qu'aux déviations minimales et maximales permises par rapport aux pondérations cibles. Ces dernières tiennent compte des positions prises au comptant et en instruments financiers dérivés. Les portefeuilles de référence incluent également le niveau d'exposition cible aux devises. La proportion des catégories d'actifs composant les portefeuilles de référence détermine le niveau d'exposition au risque de marché.

Au 31 mars 2024, la composition du portefeuille de référence du fonds particulier détenu par le Fonds d'assurance récolte, en pourcentage de l'actif net, est la suivante :

	Portefeuille réel	Limite minimale	Portefeuille de référence	Limite maximale
Revenu fixe	63,74 %	55 %	65 %	75 %
Taux	13,14 %	8 %	15 %	22 %
Crédit	26,21 %	18 %	25 %	32 %
Valeurs à court terme	24,39 %	20 %	25 %	30 %
Immeubles et infrastructures	11,31 %	4 %	10 %	16 %
Actions	24,46 %	15 %	25 %	35 %
Autres	0,49 %	0 %	0 %	1 %

11. Gestion des risques (suite)

c) Risque de marché (suite)

Le risque de marché est mesuré par la Caisse au moyen de la méthode dite de la valeur à risque (VaR), qui repose sur une évaluation statistique de la volatilité de la juste valeur de chacune des positions et de leurs corrélations. La VaR est une estimation statistique de la perte financière potentielle que pourrait subir un portefeuille, selon un niveau de confiance et une période d'exposition donnée. La VaR de marché est estimée à l'aide d'un niveau de confiance de 95 % sur une période d'exposition d'une année. En somme, la VaR indique le niveau de perte que le portefeuille réel de la Caisse pourrait dépasser dans uniquement 5 % des cas. La Caisse évalue la VaR pour chaque instrument détenu dans ses portefeuilles spécialisés et agrège l'information pour le fonds particulier.

La Caisse utilise la méthode de la simulation historique pour évaluer la VaR. Cette méthode s'appuie principalement sur l'hypothèse que l'avenir sera semblable au passé. Elle requiert que les séries de données historiques de l'ensemble des facteurs de risque nécessaires à l'évaluation du rendement des instruments financiers soient disponibles. En l'absence de ces données historiques, des méthodes de substitution sont utilisées.

Les résultats des calculs obtenus en appliquant cette méthodologie ne permettent pas d'estimer, sur la base d'un événement spécifique, le montant de la perte que le portefeuille du fonds particulier subirait si cet événement se reproduisait à nouveau. Par exemple, si les conditions futures et les facteurs de risque du marché différaient de façon importante de la conjoncture passée, les pertes réelles pourraient significativement différer des pertes estimées. Par ailleurs, ces estimations effectuées à une date donnée ne tiennent pas compte de toutes les pertes possibles découlant d'événements exceptionnels sur le marché ni des pertes qui pourraient se produire au-delà du degré de confiance de 95 %. Par conséquent, compte tenu de ces limites, les pertes du portefeuille réel des fonds particuliers pourraient excéder les estimations présentées.

Un historique d'observation des facteurs de risque sur une période allant de 2006 à la date de clôture de la période est utilisé pour évaluer la volatilité des rendements et la corrélation entre le rendement des instruments financiers.

Lorsque le fonds particulier est soumis à une politique de placement, trois mesures de risque sont analysées :

- Le risque absolu du portefeuille réel représente le risque total associé aux catégories d'instruments financiers qui composent le portefeuille réel du fonds particulier;
- Le risque absolu du portefeuille de référence représente le risque total des indices de référence associé aux catégories d'instruments financiers qui composent le portefeuille de référence du fonds particulier;
- Le risque actif du portefeuille réel représente la possibilité que le fonds particulier dégage un rendement différent de celui du portefeuille de référence en gérant activement le portefeuille réel du fonds particulier. Plus le risque actif est élevé, plus le rendement absolu attendu du portefeuille réel pourra se démarquer du rendement du portefeuille de référence.

Seul le risque absolu du portefeuille réel est analysé pour les fonds particuliers qui ne sont pas soumis à une politique de placement.

Le risque absolu du portefeuille réel et du portefeuille de référence ainsi que le risque actif du fonds particulier sont mesurés régulièrement, s'il y a lieu.

Le risque absolu et le risque actif du fonds particulier découlent directement des risques absolus et des risques actifs présentés dans les états financiers annuels de chacun des portefeuilles spécialisés dans lesquels le fonds particulier investit. Ainsi, le fonds particulier est exposé aux risques de taux d'intérêt, d'écart de taux de crédit, de change et de prix. Ces différents risques sont intégrés à la mesure des calculs de la VaR du fonds particulier.

11. Gestion des risques (suite)

c) Risque de marché (suite)

Les risques du fonds particulier détenu par le Fonds d'assurance récolte, selon un niveau de confiance de 95 % et un historique d'observation sur une période allant de 2006 à la date de clôture de la période, sont les suivants :

	2024	2023
Risque absolu des portefeuilles réels	10,5 %	9,7 %
Risque absolu des portefeuilles de référence	9,9 %	9,3 %
Risque actif	1,5 %	1,5 %

Étant donné que l'actif net du fonds particulier du Fonds d'assurance récolte est investi dans des portefeuilles sous-jacents, ce fonds est indirectement exposé au risque de change, d'intérêt ou de prix. Ces différents risques sont intégrés à la mesure globale de la VaR. Par conséquent, seule l'exposition directe aux risques découlant des instruments financiers du fonds particulier est présentée. L'exposition indirecte aux placements sous-jacents est détaillée dans les états financiers de chaque portefeuille spécialisé.

i. Risque de change

Le risque de change correspond au risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des monnaies étrangères. Le placement dans les dépôts à participation à la Caisse, détenu par le Fonds d'assurance récolte, contient des placements en devises étrangères. La Caisse effectue une gestion globale du risque de change pour tous les déposants afin d'en réduire l'exposition de façon optimale.

Au 31 mars 2024, l'exposition nette aux devises étrangères du portefeuille réel, incluant les investissements sous-jacents en devises détenues par les portefeuilles spécialisés, en pourcentage de l'actif net du fonds particulier, représente 26 % (2023 : 27 %).

ii. Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier varient en raison des fluctuations des taux d'intérêt de marché. Le risque de taux d'intérêt découle également de la désynchronisation des échéances entre différents éléments de l'actif et du passif et de ses conséquences, lors de fluctuations de taux, sur l'état des revenus et des charges d'intérêts.

Le Fonds d'assurance récolte est exposé au risque de taux d'intérêt relatif aux placements. La Société recherche les conditions de placement les plus avantageuses sur le marché, tout en gérant les échéances en appariant les entrées et les besoins de liquidités. Une variation de 1 % dans le taux d'intérêt se traduirait par une variation négligeable des revenus de placement étant donné que ceux-ci sont majoritairement à taux fixes ou gérés par la Caisse.

Les contrats d'assurance ne sont pas exposés au risque de taux d'intérêt, car le Fonds d'assurance récolte n'emploie aucune technique d'actualisation étant donné que les flux de trésorerie sont majoritairement espérés à l'intérieur d'un délai d'un an.

11. Gestion des risques (suite)

Gestion du risque d'assurance

Le risque d'assurance est le risque qu'un événement assuré survienne. Le Fonds d'assurance récolte est exposé au risque d'assurance relatif aux contrats avec les entreprises agricoles pour couvrir les dommages causés à leur récolte. L'adoption de l'IFRS 17 n'a pas changé la façon dont le Fonds d'assurance récolte gère le risque d'assurance. La majorité du risque d'assurance auquel le Fonds d'assurance récolte est exposé est de courte durée. Le risque lié aux contrats d'assurance comprend surtout les risques associés aux éléments suivants :

- La tarification;
- La fluctuation du calendrier, de la fréquence et de la gravité des sinistres relativement aux prévisions;
- Les pertes importantes imprévues découlant d'un événement unique, comme une catastrophe;
- Le risque lié au passif au titre des sinistres survenus.

Les événements assurés peuvent survenir à tout moment au cours de la période de couverture et peuvent entraîner des sinistres de divers montants. L'objectif est d'assurer qu'un passif au titre des sinistres survenus suffisant est établi pour couvrir les paiements des sinistres liés à des événements assurés passés. Le succès de cet objectif dépend de la capacité d'évaluer précisément le risque associé aux contrats d'assurance souscrits par le Fonds d'assurance récolte. Le passif au titre des sinistres survenus est établi afin de couvrir le passif estimé pour le paiement de tous les sinistres, engagés à l'égard des contrats d'assurance souscrits par le Fonds.

Le passif au titre des sinistres survenus représente la meilleure estimation quant au coût ultime prévu de résolution et d'administration des sinistres.

a) Risque lié à la tarification

Le risque lié à la tarification est le risque que la tarification soit inappropriée, ou le devienne, et résulte en un niveau de capitalisation du Fonds d'assurance récolte insuffisant pour couvrir les dommages déclarés et à venir. Le risque exposé est de courte durée puisque les contrats couvrent une période de douze mois. Il est géré principalement par l'application d'une méthodologie de tarification rigoureuse qui fait l'objet de validations périodiques et d'une évaluation actuarielle tous les cinq ans.

b) Risque lié aux indemnités

Le risque lié aux indemnités comprend la fluctuation du calendrier, de la fréquence et de la gravité des sinistres relativement aux prévisions ainsi que les pertes importantes imprévues découlant d'un événement unique. Ce risque survient lorsque l'assuré subit une perte attribuable à des conditions climatiques défavorables ou à des phénomènes naturels incontrôlables. L'exposition au risque lié aux indemnités est limitée en fonction du niveau de couverture choisi par l'assuré. De plus, certaines conditions sont assorties au contrat, faisant en sorte qu'il y a perte du droit à l'indemnité dans le cas où l'adhérent n'a pas respecté les pratiques culturelles exigées par le Programme d'assurance récolte. De plus, l'assuré doit effectuer sa réclamation avant la date limite prévue par le programme.

Des mécanismes de contrôle sont en place pour examiner le traitement des demandes d'indemnisation afin d'éviter les demandes douteuses ou frauduleuses. De plus, la Société détient des stations météorologiques, réparties dans diverses régions administratives, pour obtenir des données fiables permettant de calculer efficacement les indemnités à verser pour le produit Foin collectif.

FONDS D'ASSURANCE RÉCOLTE

11. Gestion des risques (suite)

La concentration du risque d'assurance

La situation géographique et le produit cultivé des entreprises assurées influent sur l'exposition au risque d'assurance du Fonds. À ce titre, les tableaux suivants indiquent la concentration de la clientèle par région administrative et par produit :

Région administrative	2024		2023	
	Répartition de la clientèle	Indemnités	Répartition de la clientèle	Indemnités
Abitibi-Témiscamingue – Nord-du-Québec	2,6%	4,1%	2,4%	6,2%
Bas-Saint-Laurent	11,5%	9,1%	11,2%	3,7%
Capitale-Nationale	2,8%	3,0%	2,8%	2,1%
Centre-du-Québec	11,0%	7,7%	12,4%	5,4%
Chaudière-Appalaches	17,9%	12,7%	17,9%	7,4%
Côte-Nord	0,3%	0,1%	0,3%	0,0%
Estrie	9,6%	10,6%	9,1%	6,6%
Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine	0,8%	0,9%	0,8%	0,6%
Lanaudière	4,7%	11,4%	4,9%	10,7%
Laurentides	2,8%	2,1%	2,7%	6,5%
Mauricie	3,6%	3,6%	4,2%	2,7%
Montérégie	23,1%	29,3%	22,2%	36,2%
Montréal – Laval	0,1%	0,0%	0,1%	0,3%
Outaouais	2,7%	0,9%	2,5%	2,2%
Saguenay–Lac-Saint-Jean	6,5%	4,5%	6,5%	9,4%
	100%	100%	100%	100%

	2024	2023
Foin et maïs fourrager	27%	34%
Céréales	40%	34%
Légumes maraîchers	11%	8%
Sirop d'érable	5%	7%
Légumes de transformation	4%	4%
Pommes de terre	4%	4%
Autres	9%	9%
	100%	100%



